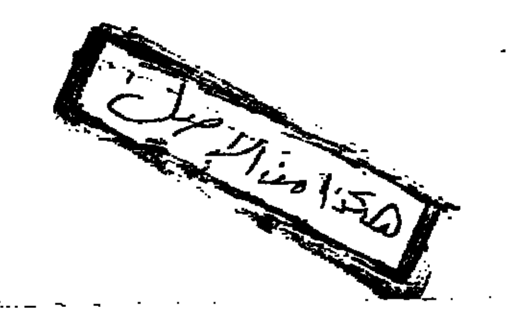
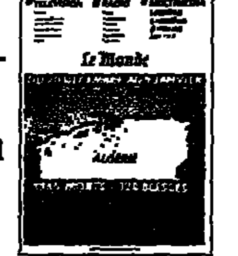


c 1998
?P.

Le Monde

TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA

■ La télévision et le drame algérien
■ Les lobbys misent sur Internet



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16478 – 7,50 F — DIMANCHE 18 - LUNDI 19 JANVIER 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Lionel Jospin face à la détresse sociale

● Des manifestations de soutien aux sans-emploi ont lieu, samedi, à Paris et en province ● CGT et PCF appellent les chômeurs à imposer les 35 heures au patronat ● « Le Monde » publie des extraits des doléances soumises aux préfectures et fait le récit des quinze jours qui ont bousculé le gouvernement

LES ASSOCIATIONS de chômeurs (AC !, APEIS, MNCP) et le Comité CGT des privés d'emploi organisaient, samedi 17 janvier, une nouvelle journée nationale d'action à Paris et dans de nombreuses villes de province. Ils espéraient rassembler plusieurs dizaines milliers de personnes pour continuer à réclamer l'augmentation des minima sociaux. Ils ont reçu le soutien du Parti communiste et des Verts, de la CGT, de la FSU, des syndicats du Groupe des dix et des opposants internes de la CFDT. Après avoir d'abord évoqué, vendredi, un relèvement des minima sociaux pour 1999, l'entourage du premier ministre a laissé entendre que des mesures pourraient être prises dès le printemps dans le cadre de la loi contre les exclusions.

Pour Robert Hue, secrétaire général du PCF, le mouvement de chômeurs est *« une chance pour le pays et un stimulant pour la gauche »*. M. Hue considère que ces manifestations constituent un point d'appui avant l'ouverture de la discussion du projet de la loi sur les 35 heures, prévue pour le 27 janvier à l'Assemblée nationale. La CGT, qui devait être représentée à la manifestation parisienne, samedi, par une forte délégation de son bureau confédéral, partage les même objectifs et souhaite que le mouvement prenne pour cible l'hostilité du patronat aux 35 heures.



Le gouvernement a d'autre part annoncé, vendredi, que 500 000 ménages qui avaient contracté des prêts d'accession à la propriété (PAP) auprès du Crédit foncier ou du Comptoir des entrepreneurs avant 1995 (année où ces prêts avaient été remplacés par le prêt « Périssol » à taux zéro) vont bénéficier d'un plafonnemment du taux d'intérêt de ces emprunts à 7 %.

Le Monde a recueilli des extraits des demandes d'aide d'urgence déposées actuellement dans les préfectures par des dizaines de milliers de chômeurs et de personnes sans ressources. Nous faisons également le récit des quinze derniers jours, tels qu'ils furent vécus à l'intérieur d'un gouvernement bousculé par un mouvement qu'il avait d'abord sous-estimé.

Lire pages 6, 7 et 13, les témoignages page 10, notre éditorial page 11 et la chronique de Pierre Georges page 25

Les islamistes sont écartés de la vie politique en Turquie

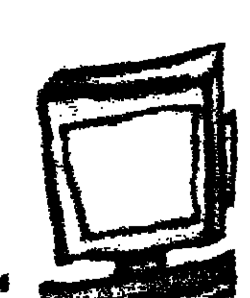
LA COUR constitutionnelle de Turquie a décidé, vendredi 16 janvier, de dissoudre le Parti de la prospérité (RP) pour activités contraires au principe de la laïcité. Six importants dirigeants de la formation islamiste qui avait remporté les élections générales de 1995 se voient aussi imposer l'interdiction d'appartenir à une formation politique pour une durée de cinq ans. *« C'est une faute terrible »*, a déploré le président du RP et ancien premier ministre, Necmettin Erbakan. Il a annoncé qu'il considérait *« de* [son] *devoir de dénoncer cette décision comme étant une grave erreur judiciaire »*, en faisant appel auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. L'arrêt de la Cour constitutionnelle a aussi été critiqué, à Washington, par le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, qui a estimé qu'il *« porte atteinte à la confiance dans le système démocratique et multipartite en Turquie »*.

Lire page 2

La prise en charge des mineurs délinquants est critiquée dans un rapport

REMIS au gouvernement, un rapport confidentiel des inspections des affaires sociales, de l'administration et des services judiciaires critique avec force *« l'inadaptation des réponses institutionnelles aux formes aiguës de délinquance juvénile »*. Estimant que la justice des mineurs traverse une période de *« crise »*, il stigmatise les *« rigidités internes »* de la protection judiciaire de la jeunesse. Tout en validant la démarche des unités à encadrement éducatif renforcé (UEER), créées par Jacques Toubon mais gelées par la ministre de la justice Elisabeth Guigou, le rapport propose la création d'une « agence de prévention de la délinquance juvénile », chargée de coordonner les actions envers les mineurs délinquants. Alors que ce document devrait faire l'effet d'une bombe chez les éducateurs et les magistrats, l'entourage du garde des sceaux le qualifiait, samedi 17 janvier, d'*« intéressant mais peu surprenant »*.

Lire page 8





Pavane pour la « Casa de Francia » à Saint-Domingue

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Saint-Domingue, 15 janvier. Embarras dans les sphères gouvernementales, consternation et tristesse dans les milieux culturels : l'ambassadeur de France à Saint-Domingue, qui doit prochainement quitter son poste, lègue à son successeur un dossier délicat. En décidant de fermer la *Casa de Francia*, le centre culturel français installé dans la ville coloniale, sans concertation avec les usagers ou avec les autorités culturelles du pays hôte, l'ambassadeur Henri Vidal a déclenché une controverse qui rebondit depuis plusieurs semaines dans la presse de Saint-Domingue.

Une pétition signée par plusieurs centaines d'intellectuels, d'artistes et d'usagers demande au représentant du gouvernement français de reconsidérer une décision perçue comme un mauvais coup à la présence francophone dans ce pays foncièrement francophile. La mesure apparaît d'autant plus choquante que le gouvernement dominicain a récemment rendu obligatoire l'apprentissage du français dès le primaire, au même titre que l'anglais.

« La fermeture de la Maison de France nous remplit d'une peine profonde », écrit Victor Victor, président du conseil présidentiel de la culture, dans une lettre adressée à l'ambassadeur. Rappelant *« le grand travail de diffusion de la culture française réalisé par la Maison de France, qui s'est convertie en espace d'échange entre la culture dominicaine et antillaise »*, le principal conseiller culturel du président Leonel Fernandez demande au gouvernement français de *« tout faire pour maintenir et réactiver cet important centre d'échanges culturels »*.

L'ambassadeur Vidal a publié un communiqué emberlificoté soutenant que le centre culturel ne va pas fermer, mais qu'il va fusionner avec l'Alliance française. Sous prétexte d'économies, l'ambassadeur explique que la superbe demeure coloniale, jadis habitée par le conquistador Hernan Cortes, abritera désormais les bureaux de l'ambassade. *« Ce changement d'affectation pour économiser le loyer de la chancellerie donne de la France une image de pingrerie peu flatteuse »*, déplore le critique d'art Carlos Francisco Elias. Située dans la calle Las Damas, la plus belle rue de la ville coloniale, la résidence appartient au patrimoine historique dominicain et a été cédée à titre gracieux à la France en 1978 pour une période de cinquante ans par le président de l'époque, Joaquin Balaguer, pour y installer un centre culturel et contribuer ainsi à l'animation du centre historique.

En détourner l'usage pour y installer des bureaux constitue un fâcheux précédent et risque d'aggraver les problèmes de circulation et de stationnement dans la vieille ville. *« Si la France n'a pas les moyens de dépenser 700 000 francs pour maintenir un centre culturel à Saint-Domingue, qu'elle rende le bâtiment au patrimoine ! »*, souligne le peintre Silvano Lora.

Quant aux économies invoquées par l'ambassadeur, elles risquent fort de fondre au soleil tropical. Sans compter l'aménagement de l'Alliance française, l'Etat français devrait dépenser quelque 6 millions de francs pour transformer la Maison de France en bureaux dans un édifice que les autorités dominicaines pourront récupérer dans trente ans. Une somme qui permettrait d'acquérir un local digne d'accueillir la chancellerie, dans un quartier mieux adapté.

Jean-Michel Caroit

Quatre chantiers pour le théâtre

NOUVEAU directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la culture, Dominique Wallon s'est fixé quatre chantiers prioritaires pour 1996 : l'élaboration d'une charte du service public, qui définira les missions des institutions sous tutelle ; un redéploiement des crédits entre les centres dramatiques nationaux ; un effort vers les jeunes publics et l'éducation artistique en milieu scolaire ; la mise en application de la déconcentration et le renforcement du corps d'inspecteurs chargés de contrôler la réforme. Ce plan est annoncé alors que le milieu culturel attend la définition d'une nouvelle politique artistique d'envergure. Le Syndicat national des directeurs artistiques et culturels (Syndeac) a fait part de son mécontentement à Mme Trautmann.

Lire page 21

Le petit courroux de Washington contre Israël

LES ÉTATS-UNIS sont très fâchés contre Benyamin Nétanyahou. La preuve en est, rapportaient jeudi 15 janvier sur un ton effaré tous les médias israéliens, que le premier ministre d'Israël, qui doit être reçu le 20 janvier à Washington, ne sera pas invité à déjeuner à la Maison Blanche. Il ne dormira pas à Blair House, la résidence officielle réservée aux hôtes de marque. Il sera même privé de la conférence de presse commune que le président américain consent d'ordinaire à tenir avec les chefs de gouvernement israéliens qui lui rendent visite.

Nul ne doute que Benyamin Nétanyahou ressentira ce « méchant » traitement – officiellement et très diplomatiquement dû à *« l'agenda très chargé du président »* – comme une injure infligée à sa personne et à sa fonction. Pourtant, la plupart des dirigeants de la région et d'ailleurs multiplient en ce moment les mises en garde contre le risque d'embrasement qui menace le Proche-Orient. La raison ? *« La politique catastrophique »*, selon les termes employés par le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, menée par le premier ministre israélien, que beaucoup considèrent comme un dangereux apprenti sorcier.

Une chose est certaine : il est déjà arrivé à la superpuissance de la planète, qui se dit si sourcilleuse du droit et de la justice internationaux, de mobiliser des modes de pression plus intenses. N'est-elle pas, en l'occurrence, garante de la bonne exécution d'engagements solennellement pris, en 1993 et 1995 par Israël, sur les pelouses de la Maison Blanche ?

Le 15 janvier, au cœur de la bande de Gaza, des soldats israéliens et palestiniens se sont tenus en joue avec leurs armes pendant deux longues heures.

Patrice Claude

Lire la suite page 11

Milan au cœur de Saint-Germain

GIORGIO ARMANI

UN NOUVEAU TEMPLE de la mode ouvre à Saint-Germain-des-Prés, en lieu et place du Drugstore. Le couturier milanais Giorgo Armani y proposera ses collections.

Lire page 19

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA; Danemark, 15 KRD; Espagne, 225 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 450 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 2900 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON., 250 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1,2 Din; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 118 - 7,50 F

ARRÊT La Cour constitutionnelle turque a décidé, vendredi 16 janvier, par 9 voix contre 2, de dissoudre le Parti de la prospérité (islamiste, vainqueur des élections générales de décembre 1995 et détenteur de 148 des 550 sièges de l'Assemblée nationale) pour activités contraires au principe de laïcité. ● SIX DIRIGEANTS du parti, dont le président Necmettin Erbakan, cinq députés et le maire de la ville de Kayseri (Cappadoce), se voient imposer une interdiction d'appartenir à une formation politique pour une durée de cinq ans. ● EN ANATOLIE, où le Parti de la prospérité (RP) avait obtenu 32 % des voix lors des élections législatives de 1995, les dirigeants et les élus islamistes se sont organisés en prévision de l'interdiction de leur formation : *« Ils peuvent interdire le parti, mais ils ne peuvent pas changer les idées des gens »* dit l'un d'eux.

La Cour constitutionnelle turque dissout le parti islamiste

Le Parti de la prospérité (RP) est interdit pour activités contraires au principe de laïcité. Six de ses dirigeants, parmi lesquels l'ancien premier ministre, Necmettin Erbakan, ne pourront plus appartenir à une formation politique pendant cinq ans

ISTANBUL
de notre correspondante

Le procès était en cours depuis le mois de mai, et l'arrêt attendu depuis des semaines. Mais la décision de la Cour constitutionnelle turque, vendredi 16 janvier, de dissoudre le Parti de la prospérité (RP) vainqueur des élections générales de décembre 1995 et détenteur de 148 des 550 sièges à l'Assemblée nationale, pour activités contraires au principe de la laïcité, a néanmoins fait l'effet d'un pavé dans la mare.

Avec ce jugement, obtenu par 9 voix contre 2, la Turquie tourne une page de son histoire politique. Si les fermetures de partis ne sont malheureusement pas rares dans ce pays, la dissolution d'une formation forte de 4,2 millions de membres et choisie par plus de 6 millions d'électeurs ne va pas manquer de soulever des questions fondamentales sur l'indépendance de la justice, le rôle de l'armée sur la scène politique et le respect accordé à la volonté du peuple dans un pays qui se veut démocratique et pluraliste.

« C'est une faute terrible », a déploré Necmettin Erbakan, annonçant qu'il considérait de son *« devoir de dénoncer cette décision comme étant une grave erreur judiciaire »* en faisant appel auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Le dirigeant du RP a également lancé un avertissement contre de possibles provocations et demandé à ses partisans de garder leur calme. *« Je ne m'attends pas à des manifestations importantes* estime Mme Nilufer Narli, professeur adjoint de sciences politiques à l'université de Marmara. *Ils savent que des réactions violentes amèneraient un bain de sang et qu'ils seraient écrasés. »*

ÉQUILIBRES PRÉCAIRES

Face aux rumeurs et spéculations inévitables, il faudra attendre que la situation se décante pour pouvoir réellement évaluer l'impact du verdict sur les équilibres, toujours précaires, de la politique turque. Une chose est déjà claire : les institutions kémalistes ont marqué un point dans la guerre ouverte qu'elles mènent contre l'islam politique, mais la fermeture du RP ne signifie en aucune façon l'anéantissement du mouvement. *« Nous avons commis des fautes : ceux qui ne font pas d'erreurs sont ceux qui ne font rien. Mais on ne dissout pas un parti politique pour ça*, a déclaré Bulent Arinç, député de Manisa, à la chaîne de télévision NTV. *S'ils nous ferment quarante fois, nous fonderons quarante et un partis. »*

Déjà, une nouvelle formation, le Parti de la vertu (FP), a vu le jour. Remplacera-t-elle le RP ? Cela semble une des options qui s'ouvrent aux partisans désormais « orphelins » du Parti de la prospérité, mais d'autres alternatives sont également discutées.

Necmettin Erbakan, dirigeant du mouvement islamiste depuis près de trente ans et âgé de soixante et onze ans, demeure un personnage incontournable malgré les limites qui lui ont été imposées par la Cour. Exclu du Parlement, il est cependant possible – les juristes le détermineront dans les jours à venir – qu'il puisse refaire acte de candidature à l'Assemblée lors d'un prochain scrutin en tant que candidat indépendant. Même hors du jeu politique officiel, M. Erbakan pourrait continuer à diriger le mouvement : après la dissolution de ses deux partis précédents, celui de l'Ordre national en 1971 et celui du Salut national en 1980, il avait poursuivi sa lutte par l'intermédiaire d'amis loyaux qui avaient temporairement assumé la direction du mouvement à sa place. En fait, Necmettin Erbakan avait dû attendre 1987 et la levée de l'interdiction imposée à tous les dirigeants politiques après le coup d'Etat de 1980, pour prendre la tête du Parti de la prospérité qui avait été fondé quatre ans auparavant.

POINTS D'INTERROGATION

Récemment, la presse turque a signalé l'existence d'un groupe de « jeunes » au sein du parti, menés par le maire d'Istanbul, Recep Tayyip Erdogan, qui souhaite apparemment réformer le mouvement, contre la volonté de M. Erbakan. Charismatique et populaire, M. Erdogan est plus inflexible que le dirigeant actuel qui, malgré ses propos parfois enflammés, fait partie de l'establishment politique du pays. Compte tenu de la discipline au sein du parti, il est peu probable que ces tensions mènent à des divisions profondes, à court terme du moins, d'autant plus que tous les islamistes sont actuellement conscients de la nécessité de maintenir un front uni pour survivre.

La démission en masse de députés du RP devenus indépendants est également une éventualité qui sera vraisemblablement débattue : le nombre de sièges vacants à l'Assemblée entraînerait des élections partielles qui, compte tenu des circonstances, prendraient alors des allures de scrutin général. Des points d'interrogation subsistent également sur l'attitude qui sera désormais adoptée par les institutions républicaines et par le gouvernement dirigé par Mesut Yilmaz. La Turquie institutionnelle ne semble pas vouloir relâcher sa pression et certains craignent en fait que la dissolution du RP ne marque le début d'une campagne répressive contre les islamistes. Les partisans du RP sont pour leur part convaincus que ce qu'ils perçoivent comme une injustice ne fera que renforcer leur position. *« Cette décision n'aura qu'une seule conséquence : notre cause sera renforcée et le Parti de la propérité viendra un jour au pouvoir tout seul »*, a déclaré M. Erbakan.

Le premier ministre, Mesut Yilmaz, qui a déclaré que *« l'interdiction d'un parti politique est toujours un événement désolant dans une démocratie »*, tout en ajoutant qu'il n'était pas en mesure de commenter une décision judiciaire, profitera-t-il de la faiblesse temporaire des islamistes pour organiser rapidement des législatives anticipées ? Cette question vient s'ajouter à toutes les inconnues qui contribuent à dresser un tableau pour le moins confus de la situation politique en Turquie.

Nicole Pope

Six hommes politiques privés d'activité

Le dirigeant du Parti de la prospérité (RP), Necmettin Erbakan, qui avait *été forcé de démissionner en juin dernier* de son poste de premier ministre sous la pression combinée de l'armée, des institutions républicaines et de la presse laïque, s'est vu imposer une interdiction de faire partie d'une formation politique pour une durée de cinq ans. Six autres membres du RP – le maire de Kayseri, Sukru Karatepe, et cinq députés, dont l'ancien ministre de la justice Sevket Kazan – tombent sous le coup d'une interdiction similaire. Après publication de la décision dans la *Gazette officielle*, le parti sera officiellement dissous, ses biens confisqués, et les cinq députés condamnés par la Cour constitutionnelle, alors privés de leur siège et de leur immunité parlementaire, pourront être traduits en justice.

Par ailleurs, la Cour de cassation turque a ouvert la voie, vendredi, à l'ouverture d'une procédure judiciaire à l'encontre de Tansu Ciller, ancien premier ministre, pour avoir abusé de fonds secrets lorsqu'elle était au pouvoir.

Une décision critiquée à Washington

La décision de la Cour constitutionnelle turque *« porte atteinte à la confiance dans le système démocratique et multipartite en Turquie »*, a estimé, vendredi 16 janvier, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. Il a appelé Ankara à *« renforcer la démocratie et à adopter des réformes qui permettent une plus grande liberté d'expression et une participation plus large à la vie politique »*. *« Les défis auxquels la Turquie doit faire face doivent être résolus par davantage de démocratie plutôt que par moins de démocratie »*, a-t-il fait valoir. Il a cependant ajouté que le gouvernement américain *« continuait d'avoir confiance dans l'avenir de la démocratie »* en Turquie, qu'il continuerait de soutenir la candidature turque à l'Union européenne et que les projets de visite de responsables américains en Turquie n'étaient pas remis en cause.

Le secrétaire d'Etat adjoint pour les droits de l'homme*, John Shattuck, doit se rendre à Ankara en février, et la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a prévu une visite dans le courant de cette année. – *(AFP.)

Un quart de siècle mouvementé pour la formation islamiste

● **Janvier 1970** : le Parti national de l'ordre est formé sous la direction de Necmettin Erbakan.
● **Mai 1971** : le Parti national de l'ordre est fermé par la Cour constitutionnelle. M. Erbakan part en exil en Suisse.
● **Octobre 1972** : le Parti du salut nationaliste est formé par des proches de Necmettin Erbakan, qui rentre en Turquie et en prend la direction.
● **Octobre 1973** : le Parti du salut obtient 11,8 % des suffrages aux élections générales, et remporte 48 des 450 sièges au Parlement.
● **1974-1977** : le Parti du salut participe minoritairement à trois coalitions gouvernementales.
● **Septembre 1980** : coup d'Etat militaire. Les partis politiques sont interdits et leurs dirigeants sont assignés à résidence.
● **Octobre 1980** : Necmettin Erbakan et 21 dirigeants du Parti du salut sont emprisonnés. Ils seront relâchés un an plus tard.
● **Juillet 1983** : le Parti de la prospérité (RP) est formé par des proches de M. Erbakan qui reste interdit de politique (jusqu'en 1987).
● **Octobre 1991** : le RP obtient 17 % des voix et 38 sièges au Parlement élargi (550 membres).
● **Décembre 1995** : le RP devient le premier parti politique au Parlement, obtenant 21,38 % des voix et 158 sièges aux élections législatives.
● **Juin 1996** : le chef du RP, Necmettin Erbakan, devient le premier premier ministre islamiste de la Turquie moderne et laïque en formant une coalition gouvernementale avec un des leaders de la droite, Mme Tansu Ciller.
● **Février 1997** : le tout-puissant Conseil national de sécurité, où dominent les militaires, réclame que le gouvernement Erbakan donne un coup d'arrêt aux activités des extrémistes fondamentalistes. M. Erbakan temporise.
● **Mai 1997** : le procureur de la Cour de cassation, Vural Savas, lance une procédure judiciaire auprès de la Cour constitutionnelle réclamant la dissolution du Refah.
● **Juin 1997** : M. Erbakan démissionne sous la forte pression de l'armée.
● **Novembre 1997** : M. Erbakan fait un plaidoyer final pour son parti devant les membres de la Cour constitutionnelle. – *(AFP, AP.)*

A Kayseri (Cappadoce) : « Ils peuvent interdire le parti mais pas changer les idées des gens »

KAYSERI
de notre envoyée spéciale

REPORTAGE
« Nous sommes des démocrates, mais nous voulons le respect de notre façon de penser »

Vingt-quatre présents, quatre excusés, deux absents : comme chaque mardi, les responsables du Parti de la prospérité (RP, islamiste) de Kocasinan, un des deux districts de la ville anatolienne de Kayseri, se réunissent pour discuter de politique locale, échanger des renseignements sur les développements sociaux dans leurs quartiers et se préparer – déjà – aux élections municipales qui auront lieu dans un peu plus d'un an.

Tous les hommes réunis autour de deux longues tables, assis sur des chaises inconfortables, sont conscients que leur parti sera vraisemblablement dissous avant leur prochaine réunion hebdomadaire, mais le sujet est à peine effleuré. Tous ont le sens d'une mission à accomplir – le parti n'est pour eux qu'un moyen d'y arriver – et leur travail se poursuivra. *« Nous nous connaissons tous, nous avons des listes complètes de nos membres. Les réunions continueront ailleurs »*, explique Saban Bayrak, président de l'organisation provinciale du RP.

Depuis 1994, la ville de Kayseri, située à l'est de la Cappadoce, est dirigée par un maire islamiste, Sukru Karatepe, qui, en octobre dernier, a été condamné par les tribunaux à un an de prison pour avoir exprimé trop ouvertement son manque d'enthousiasme à participer aux cérémonies marquant l'anniversaire de la mort d'Ataturk. Pour éviter au parti d'être interdit en raison de sa condamnation, il avait ensuite démissionné, une démarche qui s'est révélée inutile. En fait, le Parti de la prospérité, qui compte 93 000 membres inscrits dans la province, avait conquis les trois municipalités qui forment cette large localité d'un million d'habitants, et il avait confirmé ce succès en obtenant 32 % des voix dans la province lors des législatives de 1995.

Si les charmes touristiques de cette ville anatolienne sont limités à quelques monuments seldjukides, reconnaissables à leur toiture conique – sans compter la station de sports d'hiver située sur les flancs du mont Erciyes, le volcan qui domine la région –, Kayseri offre en revanche l'image d'une prospérité tranquille : le long d'avenues très larges, les trottoirs sont bien entretenus. Les « gecekondu », ces habitations illégales qui encerclent la plupart des grandes villes de Turquie, sont quasi inexistantes : pour empêcher le développement de ces bidonvilles, la mairie offre aux plus pauvres la possibilité d'acheter des parcelles de terrain, sur lesquelles ils doivent construire leur propre logement selon un projet préparé par la municipalité, pour l'équivalent de 150 francs par mois.

IDENTITÉ ANATOLIENNE

Mais surtout, Kayseri, comme Konya, Gaziantep ou Malatya, s'est développée et industrialisée rapidement au cours des dernières années sous l'impulsion de ces entrepreneurs que l'on surnomme les « tigres d'Anatolie ». Cette identité anatolienne, autrefois associée à l'image de paysans sans éducation, est aujourd'hui revendiquée avec fierté par ces industriels et hommes d'affaires qui, ouvertement, se déclarent conservateurs, religieux et nationalistes. *« Dans les grandes villes comme Istanbul ou Ankara, l'élite, plus cosmopolite, est devenue étrangère à ses traditions. Nous sommes plus proches de nos racines, de la culture et de la religion de l'Anatolie »*, explique Mustafa Tekeli, qui dirige Musiad, une association d'hommes d'affaires musulmans.

Turquie

Istanbul · ANKARA · Lac de Van · ANATOLIE · Malatya · CAPPADOCE · Konya · Gaziantep

L'affirmation de cette identité – que la Turquie laïque perçoit comme étant contraire à la modernité envisagée par le fondateur de la république, Mustafa Kemal Ataturk –, ainsi, probablement, que la concurrence commerciale avec les compagnies établies depuis des décennies dans les métropoles, les a amenés à une situation de conflit avec cette élite kémaliste et les institutions étatiques. Pourtant, ces gens, qui semblent avoir plus en commun avec les valeurs défendues par la droite religieuse républicaine aux Etats-Unis, par exemple, qu'avec les révolutionnaires iraniens, affirment leur loyauté au régime. *« Nous sommes des musulmans démocrates, mais nous voulons le respect de notre façon de penser »*, explique M. Tekeli.

Leur concept de la démocratie n'est pas forcément le même que celui des Européens. Lorsqu'ils sont interrogés sur les similarités entre l'interdiction de leur parti et celle, en 1994, du parti pro-kurde, le DEP, le nationalisme, omniprésent dans la plupart des partis turcs, prend le dessus. *« A mon avis, il devait être interdit, car il soutenait les terroristes du PKK »*, explique un membre de la direction du parti. Ces musulmans pieux ne rejettent pas l'Occident – où ils font d'ailleurs leurs affaires –, mais ils sont déterminés à ne pas sacrifier leurs propres coutumes au profit d'une culture importée, en gros, d'Europe ou des Etats-Unis.

Parmi ceux qui déploient une grande énergie à changer l'image réactionnaire du parti figure Nevin Akyurt, ancien professeur de musique, devenue la première femme admise au sein de la direction du parti au niveau provincial. *« Les gens pensent que nous recevons nos ordres des hommes*, s'insurge-t-elle. *Si j'étais considérée comme étant de seconde classe en tant que femme, je ne serais pas restée dans ce parti plus d'une demi-heure. »*

Elégamment voilée et vêtue d'un costume orangé, Mme Akyurt, dont le père avait étudié à la Sorbonne, affirme que *« le RP est le seul parti où les femmes sont respectées et consultées régulièrement »*. Avant de se lancer dans la politique, il y a tout juste un an, elle exprimait sa foi par le biais d'organisations caritatives. Désormais à la tête de l'aile féminine du parti, qui compte 25 000 volontaires, elle poursuit ses bonnes œuvres sur une plus grande échelle. Convaincue que les femmes ont un rôle-clé à jouer au sein du mouvement – qui, affirme-t-elle, continuera, inchangé, après la fermeture du parti –, elle organise également chaque semaine des cours d'élocution, de sciences politiques, de religion, d'hygiène : autant de sujets qui permettront à ses consœurs d'acquérir l'éducation et la confiance nécessaires pour se lancer, elles aussi, dans l'arène politique.

DISCIPLINE DE FER

Unis par leur mission commune, les membres du RP sont également tenus par une discipline de fer, qui donne à leurs réseaux une solidité leur permettant vraisemblablement de survivre aux assauts de la Cour constitutionnelle. *« Lorsqu'un représentant de la direction manquait deux réunions de suite, nous lui rendions visite au milieu de la nuit, et, selon les principes de l'hospitalité, il devait nous recevoir*, explique en riant Saban Bayrak. *Et, la semaine suivante, il était généralement présent : sa femme l'avait poussé à venir pour éviter d'être à nouveau dérangée. »* Quelle que soit leur motivation, ces militants du RP semblent accomplir un travail considérable. Le maire du district de Melikgazi, Mehmet Ozhaseki, qui contribue à nourrir 2 500 familles pauvres grâce à l'aide matérielle d'industriels pieux, le souligne : *« Leur comptabilité n'est peut-être pas très bien tenue »*, explique-t-il en souriant, se référant à l'habitude très répandue d'éviter, autant que possible, de payer des impôts à l'Etat. *« Par contre, les gens, ici, tiennent leurs comptes très soigneusement en ce qui concerne l'aumône »*, une obligation prévue par la religion musulmane.

Malgré ses efforts de dialogue, le parti – et la mairie – ne fait pas l'unanimité à Kayseri. D'une part, les laïques demeurent convaincus que le RP veut instaurer un régime religieux. *« Je travaille pour la mairie, mais je ne les aime pas »*, explique Selim, un jeune homme rencontré dans le bazar. *« Ils vendent leurs terrains à leurs propres partisans et ils veulent renverser le régime. »* Certains musulmans conservateurs sont, pour leur part, irrités par le militantisme politique du RP. *« J'ai toujours pratiqué ma religion, je n'avais aucun problème*, explique Turan, un marchand de tapis. *Maintenant, à cause d'eux, la situation est tendue pour tous les croyants. »*

Il est cependant clair que les institutions étatiques auront fort à faire pour imposer l'idéologie officielle, et notamment le concept de laïcité, aux habitants de cette ville en plein développement. *« Ils peuvent interdire le parti*, affirme Nevin Akyurt, *mais ils ne peuvent pas changer les idées des gens. »*

N. P.

Le président chilien Eduardo Frei a accepté la démission du ministre de la défense

Une conséquence du report du départ du général Augusto Pinochet

Le président chilien M. Eduardo Frei a annoncé, vendredi 16 janvier, sa décision d'accepter la démission de son ministre de la défense, Edmundo Pérez Yoma, et a désigné à sa place M. Raul Troncoso, dont la mission essentielle sera d'assurer la passation des pouvoirs du général Augusto Pinochet à la tête de l'armée de terre, qui doit avoir lieu le 11 mars 1998, avant le début de la prochaine législature.

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre correspondant

La décision du général Augusto Pinochet de reconsidérer la date de départ de son poste de chef d'état-major des armées – initialement prévue pour le 26 janvier, en vertu d'un accord conclu avec le gouvernement – et d'exercer ses fonctions jusqu'au 11 mars – date prévue par la Constitution adoptée sous son régime – est à l'origine de la démission, vendredi 16 janvier, du ministre de la défense, Edmundo Pérez Yoma.

La décision de l'ancien dictateur, vraisemblablement destinée à marquer son mécontentement face à la montée des critiques contre son arrivée prochaine au Parlement chilien en qualité de sénateur à vie, avait provoqué un regain de tensions entre les militaires et les autorités civiles. M. Pérez Yoma avait alors qualifié la situation de *« délicate »*, contrariant ainsi la stratégie gouvernementale dont le maître mot semble être : *« tout est en ordre, le général Pinochet est dans son droit, tout se passe dans un cadre institutionnel parfait »*. Vendredi après-midi, expliquant sa décision, le ministre démissionnaire a rappelé qu'au mois de novembre 1997, il avait déjà mis son poste à disposition du président estimant qu'il avait *« fait son temps »*. A l'époque, M. Frei, dont il est l'un des amis intimes, lui avait demandé de rester au moins jusqu'au départ du général Pinochet. *« Puisqu'il a changé de plan, je ne peux plus attendre. Pour ce qui me concerne, je pars »*, a-t-il conclu.

Soupçonné par certains membres de la Concertacion democratica, la coalition de centre gauche au pouvoir, d'un excès de complaisance à l'égard de l'ancien dictateur, on reconnaît que M. Pérez Yoma a participé à la détente qui s'est progressivement installée entre le gouvernement et les militaires. Il avait même réussi à les persuader, ainsi que le général Pinochet, d'accepter que le général Manuel Contreras purge sa peine de prison. L'ancien chef de la DINA, (police secrète du régime militaire) avait été condamné pour ses responsabilités dans l'assassinat, à Washington, d'Orlando Letelier, un ancien ministre des affaires étrangères.

Depuis longtemps, M. Pérez Yoma rencontrait des difficultés à l'intérieur même du gouvernement, notammment avec les ministres dits « politiques », appartenant au premier cercle du pouvoir. Ils avaient souvent critiqué son manque d'habilité politique. Sa dénonciation, en 1996, d'une *« troïka juive »* qui, selon lui, *« vampirisait »* le gouvernement, avait notamment soulevé de nombreuses protestations. M. Pérez Yoma – dont le père avait été assassiné vers la fin des années 60 par des terroristes d'extrême gauche lorsqu'il était ministre de l'intérieur dans le gouverment d'Eduardo Frei, le père de l'actuel président de la république – devrait devenir, dès le mois de mars, le nouvel ambassadeur du Chili en Argentine.

Au-delà de la polémique sur cette démission, on s'interrogeait également vendredi à Santiago sur les conséquences du communiqué publié dans la journée par l'armée de terre, précisant que *« la structure du haut commandement se mantiendrait complètement inchangée jusqu'à la date de la passation des pouvoirs fixée par la constitution politique de l'Etat »*, c'est-à-dire le 10 mars. Cette annonce contredit, apparemment, un décret gouvernemental décidant de mettre à la retraite les quatre officiers généraux plus anciens que le futur commandant en chef de l'armée de terre, le général Ricardo Izurieta.

Le communiqué indique, quant à lui, que ces officiers ont décidé, comme le général Pinochet, de rester en place aussi longtemps que la Constitution les y autorise. Les décisions des militaires et de l'ancien dictateur, tout en étant légales, ne manqueront pas de mettre à l'épreuve l'autorité et l'habilété du nouveau ministre de la défense, Raul Troncoso, un ami personnel du chef de l'Etat et l'un de ses principaux conseillers de politique extérieure.

Eduardo Olivares

Les féministes américaines contrarient un projet pétrolier avec les talibans

WASHINGTON
de notre correspondant

Dans le « grand jeu » pétrolier qui se déroule en Transcaucasie, les puissances régionales comme la Russie, l'Iran et la Turquie s'efforcent de prendre un avantage sur le contrôle des richesses pétrolières et gazières des pays riverains de la mer Caspienne, tels l'Azerbaïdjan, le Turkménistan et le Kazakhstan. Elles se heurtent cependant à la rude concurrence des Etats-Unis, soucieux de s'assurer un accès à des sources énergétiques particulièrement prometteuses, au cas où celles du golfe Persique viendraient à faire défaut. Washington, d'autre part, ne serait pas mécontent de bloquer les ambitions de la Russie envers ses anciennes républiques asiatiques, et l'administration américaine n'a encore rien changé à sa politique d'isolement de l'Iran.

S'agissant du Turkménistan, Washington a pris acte sans plaisir de la récente inauguration d'un oléoduc gazier entre ce pays et l'Iran. Les compagnies pétrolières américaines ne sont cependant pas absentes de la région, et l'administration soutient le principe de l'important projet (4,5 milliards de dollars soit environ 27 milliards de francs) du « géant » californien Unocal, visant à acheminer une partie du pétrole et du gaz turkmènes, via l'Afghanistan, vers le Pakistan puis l'Inde. Mais le tronçon afghan se heurte à des obstacles à la fois diplomatiques et... féministes.

La direction d'Unocal a confirmé au *Monde*, mercredi 14 janvier, avoir signé des lettres d'intention à la fois avec le pouvoir taliban (qui contrôle peu ou prou les trois quarts de l'Afghanistan) et l'« Alliance du Nord » (qui regroupe notamment les forces du général Dostom et celles du commandant Massoud), lorsque les deux parties ont envoyé des représentants aux Etats-Unis. Cet accord n'a cependant qu'une valeur relative, dans la mesure où il n'émane pas, comme le souligne une responsable d'Unocal, *« d'une entité gouvernementale afghane reconnue par la communauté internationale »*. A ce jour, seuls trois pays (Pakistan, Arabie Saoudite et Emirats arabes unis) ont reconnu le gouvernement taliban de Kaboul.

MANIFESTATIONS À WASHINGTON

Unocal est l'opérateur principal (46,5 %) du consortium mis en place et reconnaît que rien n'est véritablement réglé, le groupe pétrolier argentin Bridas menant en effet, lui aussi, des discussions avec les talibans. En tout état de cause, le projet américain ne verra pas le jour sans une mobilisation des banques, et celles-ci hésitent à avancer des fonds, tant que la communauté internationale n'aura pas reconnu un gouvernement légitime en Afghanistan.

Sans règlement politique, la réalisation du projet demeure donc très incertaine. *« Nous n'avons reconnu aucune des factions à ce jour*, souligne un diplomate, bon connaisseur du dossier. *Les talibans doivent jouer un rôle, mais ils ne sont pas les seuls dans ce cas. Nous n'avons pas à nous mêler des affaires d'Unocal, mais nous n'encourageons pas un accord entre cette compagnie et une seule faction, d'autant que nous avons des préoccupations particulières concernant le sort des femmes »* (dans les zones contrôlées par les talibans).

Derrière cette précision se cache en réalité une intense campagne de lobbying, menée à la fois par les puissants groupes féministes américains (tels la National Organization for Women ou la Feminist Majority) et Amnesty International, qui dénoncent les nombreux abus commis contre les femmes afghanes par les « barbus » du pouvoir taliban. *« Les femmes seront-elles sacrifiées pour du pétrole ? »*, *« L'apartheid sexuel s'aggrave en Afghanistan »* : sous ces titres éloquents, des sites Internet ont été ouverts par les associations féministes, à la fois pour dresser la liste des tourments endurés par les Afghanes et recevoir des pétitions.

Parallèlement, plusieurs manifestations ont eu lieu à Washington, des délégations féministes ont été reçues par les parlementaires, et les deux Chambres du Congrès ont adopté une résolution condamnant la politique de discrimination féminine des talibans. Cette mobilisation incite l'administration à une grande circonspection dans ses rapports avec le régime de Kaboul, d'autant que Bill Clinton a été réélu grâce à un fort soutien de l'électorat féminin. Tout cela n'arrange pas les affaires d'Unocal. Toutefois, la compagnie pétrolière ne désespère pas, par divers moyens, de faire évoluer « de l'intérieur » les islamistes de Kaboul. Peu à peu. Ce qui servirait la cause des femmes afghanes... et les intérêts pétroliers américains.

Laurent Zecchini

Le président tchétchène confie son cabinet à Chamil Bassaev

MOSCOU
de notre correspondante

Au nom du *« réalisme »*, l'influent maire de Moscou, Iouri Loujkov, a suggéré, lors d'une conférence de presse, jeudi 15 janvier, que la Russie reconnaisse l'indépendance de la Tchétchénie, où un gouvernement remanié a été approuvé le même jour par le président Aslan Maskhadov. Tout en restant premier ministre en titre, ce dernier a prolongé, pour six mois, l'intérim de la direction du cabinet au jeune chef de guerre Chamil Bassaev.

M. Bassaev est aussi populaire en Tchétchénie que redouté en Russie, où un mandat d'amener contre lui reste en vigueur depuis la prise d'otages de Boudionnovsk de l'été 1995. Sa nomination traduit la permanence de l'attachement à l'indépendance de la petite République, malgré le semi-blocus que lui impose la Russie, dont les promesses d'aide économique restent sans effets.

M. LOUJKOV POUR L'INDÉPENDANCE

L'aile libérale du gouvernement russe propose d'*« acheter »* la paix dans le Caucase du Nord en débloquant, enfin, certains financements promis à la Tchétchénie dévastée par l'armée russe. Mais les *« faucons » du pouvoir russe* s'y opposent. Ce sont eux qui, paradoxalement, prônent une reconnaissance de fait de l'indépendance tchétchène.

C'est la position du très « patriote » Iouri Loujkov, qui avait proposé dès le printemps 1997 de reconnaître cette indépendance *« si les Tchétchènes le souhaitent »*. En même temps, il demande un maximum de *« fermeté »* à l'égard d'un pays qui devra être considéré comme étranger et approuve la proposition formulée le 6 janvier par le ministre russe de l'intérieur Anatoli Koulikov : renforcer le blocus aux frontières et porter des *« frappes préventives »* contre les *« centres de terrorisme »* en Tchétchénie, accusés de lancer des hommes contre les troupes russes déployées dans les Républiques voisines et d'y organiser des prises d'otages.

Cette proposition avait soulevé l'indignation des « libéraux » du gouvernement russe, qui craignent une reprise de la guerre. De plus en plus fréquemment, ils se rendent en délégations en Tchétchénie, conformément à une instruction donnée cet hiver par Boris Eltsine, mais leurs visites restent sans effets concrets et l'aéroport de Grozny, notamment, reste fermé aux vols internationaux.

C'est en partie pour mettre fin aux prises d'otages, plaie de l'après-guerre en Tchétchénie, qu'Aslan Maskhadov a confié son cabinet à Chamil Bassaev. Son autorité pourrait faciliter une reprise en main qui doit tenir compte des équilibres des clans traditionnels du pays. Son frère, Chirvani Bassaev, a été chargé du secteur pétrolier, alors que le chirurgien et ex-chef de guerre, Islam Khalilov, proche de certains islamistes proche-orientaux, a reçu la direction des services de sécurité. Il devrait assurer l'équilibre entre Tchétchènes « wahhabistes », influencés par le fondamentalisme musulman, et « tarikatistes », fidèles aux traditions du soufisme local. Selon le premier conseiller et porte-parole du président, Maerbek Vatchagaev, Aslan Maskhadov pourrait, avec ce nouveau cabinet, se consacrer enfin aux tâches politiques de sa fonction, délaissées au profit de la gestion du chaos quotidien.

Sophie Shihab

M. Eltsine est attendu lundi au Kremlin

Le président russe Boris Eltsine *est attendu* lundi 19 janvier au Kremlin après une absence de quatre semaines due, officiellement, à un refroidissement. Les rumeurs concernant le mauvais état de santé du président persistent néanmoins, entretenues par l'annulation ces derniers jours de plusieurs grands rendez-vous internationaux. Son retour devrait entériner le changement de cap amorcé depuis novembre au détriment des réformateurs Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov. Le premier ministre Viktor Tchernomyrdine a ainsi annoncé, vendredi, qu'il superviserait désormais directement une série de questions financières, monétaires, de sécurité, de défense et d'énergie.

L'Irak menace de limiter à six mois la mission de l'ONU

BAGDAD. Le président Saddam Hussein a menacé, samedi 17 janvier, *de fixer un délai de six mois à la Commission spéciale des Nations unies* chargée de désarmer l'Irak (Unscom) pour qu'elle achève sa mission. *« Si le Conseil de sécurité ne prend pas la décision de remplir ses engagements prévus dans ses résolutions relatives à l'Irak, nous sommes déterminés à prendre une attitude conforme aux recommandations de l'Assemblée nationale (irakienne) et nous assumerons la responsabilité de notre décision »*, a déclaré le chef de l'Etat dans un discours télévisé à l'occasion *du 7e anniversaire du début de la guerre du Golfe*, le 17 janvier 1991. Le Parlement irakien avait recommandé le 27 novembre 1997 au président Saddam Hussein de donner un délai six mois aux experts chargés de désarmer l'Irak pour terminer leur travail, dont dépend la levée de l'embargo pétrolier imposé à Bagdad depuis 1990. – *(AFP, AP.)*

Le Guide de la révolution iranienne rappelle son hostilité aux Etats-Unis

TÉHÉRAN. Le Guide de la République islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, a rejeté, vendredi 16 janvier, *« le dialogue et les négociations avec les Etats-Unis »* qui *« portent atteinte aux intérêts de l'Iran et du mouvement islamiste mondial »*. *« Notre grand peuple résiste aux Etats-Unis et à son embargo, l'appelle* Grand Satan *et ne lui adressera jamais la parole »*, a ajouté le Guide, qui a jugé que les réactions positives enregistrées aux Etats-Unis ne sont *« qu'une campagne médiatique mensongère visant à insinuer au monde que l'Iran est en passe d'abandonner ses principes révolutionnaires et est à genoux devant les Etats-Unis »*. L'ayatollah a ainsi rappelé sa position vis-à-vis des Etats-Unis tout en rendant hommage à l'entretien accordé à CNN par le président iranien Mohammad Khatami *qui a lancé des propositions de dialogue avec le « grand peuple »* américain. – *(AFP.)*

Reprise des combats au Cambodge

PHNOM PENH. Les troupes gouvernementales cambodgiennes bombardent violemment *depuis vendredi 16 janvier le village d'O Smach*, près de la frontière thaïlandaise, dernier bastion de l'opposition au régime de Phnom Penh, a-t-on appris, samedi, de sources militaires thaïlandaises. Depuis décembre, les troupes de l'homme fort du Cambodge, Hun Sen, s'efforcent de s'emparer d'O Smach où sont retranchées *les forces du prince Norodom Ranariddh*, évincé du pouvoir en juillet. La reprise des hostilités près de la frontière thaïlandaise survient alors que, selon l'un des principaux dirigeants de l'opposition, Sam Rainsy, les deux camps sont proches d'un cessez-le-feu. Depuis son retour d'exil au Cambodge, M. Rainsy tente de jouer un rôle de médiateur entre l'opposition royaliste et le gouvernement de Phnom Penh. – *(AFP.)*

L'ex-capitaine Astiz devant la justice argentine

BUENOS AIRES. Le président Carlos Menem a annoncé, vendredi 16 janvier, que son gouvernement allait faire traduire en justice l'ex-capitaine Alfredo Astiz en raison de ses déclarations sur son rôle durant la dictature militaire. Au cours d'une conférence de presse dans sa ville natale de Anillaco, M. Menem a déclaré qu'il avait demandé au parquet de lancer des poursuites contre l'ancien officier à la suite de ses propos publiés jeudi dans l'hebdomadaire *Tres Puntos*. Selon le chef de l'Etat, Astiz, qui a déclaré que les milliers de personnes disparues pendant la dictature militaire de 1976 à 1983 avaient été *« toutes nettoyées »*, *« mérite d'être dégradé comme quelqu'un qui n'a pas sa place dans les rangs des forces armées »*. M. Menem a assuré que l'ancien officier *« sera condamné aux peines les plus sévères prévues par le code militaire »*. L'ex-capitaine a été mis aux arrêts pour 60 jours après la publication de ses déclarations. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **CAMEROUN : l'Union des éditeurs d'Afrique centrale (Uepac) a** exprimé son indignation après la condamnation de son président, le *journaliste camerounais* Pius Njawé, *à deux ans de prison ferme pour* propagation de *« fausses nouvelles »*, dans un communiqué diffusé, vendredi 16 janvier, à Libreville, au Gabon. L'Uepac estime que *« cette affaire démontre une fois de plus que les dirigeants africains sont hostiles à toute contradiction, à l'expression de la libre opinion et à tout jeu démocratique libre et ouvert »*. – *(AFP.)*

■ **CONGO-KINSHASA : le gouvernement de la République démocratique du Congo** *(RDC, ex-Zaïre)* a fait savoir, vendredi 16 janvier, que quiconque passerait outre à l'interdiction des activités politiques serait traduit devant un tribunal militaire. Le ministre chargé des affaires intérieures, Gaëtan Kakudji – cousin du président Kabila – a accusé, à la télévision nationale, des organisations non gouvernementales *d'être en fait des partis politiques déguisés*. – *(Reuter.)*

■ **KENYA : l'Organisation mondiale de la santé (OMS)** a mis en garde, vendredi 16 janvier, les voyageurs contre les risques que fait courir la grave épidémie de fièvre hémorragique qui a fait quelque 600 morts en un mois dans différentes régions du Kenya et de la Somalie voisine. L'OMS a dépêché dans la région une deuxième équipe de spécialistes de la « fièvre de la vallée du Rift », une maladie émergente, *transmise par les moustiques*. – *(AFP.)*

■ **VENEZUELA : cinq détenus ont été tués et 14 autres ont été blessés** vendredi 16 janvier dans des affrontements avec des armes à feu à l'intérieur de la prison La Planta à Caracas, a déclaré un porte-parole de l'établissement. Les morts et les blessés ont été évacués vers un hôpital proche de la prison. – *(AFP.)*

Le président mexicain rejette l'idée d'une réforme constitutionnelle pour le Chiapas

MEXICO. Le président mexicain, Ernesto Zedillo, a rejeté, vendredi 16 janvier, l'idée d'une réforme constitutionnelle qui serait nécessaire pour accorder l'autonomie aux populations indiennes du Chiapas (Sud) comme le réclame la guérilla zapatiste. *« Ce serait une erreur de penser que les problèmes des Indiens du Mexique peuvent être résolus en établissant pour eux une distinction dans notre Constitution »*, a déclaré M. Zedillo lors d'un voyage dans l'Etat de Nayarit (Nord-Est). Il a fait ces déclarations alors que le nouveau coordonnateur du gouvernement pour les discussions avec la guérilla de l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale), Emilio Rabasa, nommé lundi, devait se rendre samedi au Chiapas pour *« établir les conditions propices au dialogue »*, selon un communiqué officiel. La tension dans la région est très vive trois semaines après le massacre de 45 Indiens près de San Cristobal par des paramilitaires liés au Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir. – *(AFP.)*



L'Europe est sans illusion sur ce qu'elle peut faire en Algérie

Face à la recrudescence des violences, les Quinze tentent d'amorcer un dialogue avec les autorités algériennes, mais sans trop savoir ce qui peut en résulter. Certains d'entre eux reconnaissent publiquement qu'ils s'interrogent sur l'origine des massacres

La délégation envoyée à Alger lundi 19 et mardi 20 janvier par l'Union européenne *rencontrera des membres du gouvernement* algérien, des *« représentants de l'opposition parlementaire »*, ainsi que des responsables de journaux, a indiqué le Foreign Office. Il n'était pas prévu, samedi, qu'elle ait *des entretiens avec le président* Liamine Zeroual. La délégation est composée de trois secrétaires d'Etat aux affaires étrangères et du commissaire européen chargé de la Méditerranée, Manuel Marin. Le ministre français *des affaires étrangères*, Hubert Védrine, s'est félicité de l'acceptation de cette visite par Alger : *« C'est à mes yeux un pas positif et un vrai progrès que les autorités algériennes aient accepté ce contact. Cela veut dire qu'elles admettent qu'un pays soit souverain et en même temps dialogue et discute »*, a-t-il dit.

Il y a quelques jours, face à la sinistre répétition des annonces de massacres en Algérie, l'Europe, à l'appel du ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel,

ANALYSE

L'Europe n'ira pas à Alger pour réclamer le respect de l'Etat de droit

décidait pour la première fois de se saisir collectivement du problème. Les péripéties relatives au premier et modeste projet des Européens – envoyer un trio de diplomates à Alger pour des entretiens avec les autorités – leur auront fait mesurer d'emblée les aléas d'une entreprise qu'aucun des Quinze n'est d'ailleurs à ce stade en mesure de définir.

Que peuvent faire les Européens, que veulent-ils faire ? Les difficultés rencontrées par nos correspondants pour obtenir un début de réponse à ces questions dans les ministères des affaires étrangères sont en elles-mêmes révélatrices du grand embarras de l'Europe. Ici, on renvoie sur la Grande-Bretagne, qui assume actuellement la présidence de l'Union et *« à ce titre a la charge de la communication »*. Là, on demande au journaliste de formuler ses questions par écrit et on lui promet une réponse écrite qui ne vient pas. Ailleurs, le responsable sollicité déclare que, sur un sujet aussi délicat, il doit en référer à ses supérieurs ; cela remonte parfois jusqu'au ministre, contacté à l'autre bout du monde et qui fait dire qu'il ne répondra pas... Chacun manifestement redoute d'avoir à s'exprimer sur l'Algérie, surtout les diplomates, dont c'est pourtant le métier que de savoir peser les mots.

Les Américains ne semblent guère plus à l'aise, qui un jour se prononcent pour l'envoi d'un émissaire de l'ONU en Algérie puis le lendemain se rétractent, et qui applaudissent des deux mains à l'initiative européenne : bravo, allez-y, nous vous soutiendrons... Personne dans cette affaire ne souhaite être au premier plan ; la France moins que quiconque qui, depuis des années, se heurte à l'impossibilité de communiquer sereinement avec Alger et qui n'est sans doute pas mécontente de sortir de ce tête-à-tête. *« Ils découvrent que ce n'est pas facile de trouver les bonnes formulations avec les Algériens »*, dit un diplomate français à propos de l'initiative allemande et de la façon dont Klaus Kinkel, dans son élan de bonne volonté spontané, s'est d'emblée fait piéger.

Sans doute les Européens s'exprimeraient-ils plus librement s'ils avaient une idée de ce qu'il convient de faire. Mais ils ne l'ont pas, et c'est à Bonn qu'on l'admet avec la plus sincère humilité : *« C'est nous qui avons pris l'initiative, mais on n'est pas plus intelligent ni moins réaliste à Bonn qu'à Londres ou à Paris. Cela étant, une fois qu'on a constaté qu'on ne sait pas quoi faire, qu'on ne peut pas faire grand-chose, est-il possible d'en rester là ? »*, dit l'un des responsables de la diplomatie allemande. *« Nous n'en sommes qu'au tout début*, ajoute-t-il, *à nous poser la question : pouvons-nous, et comment, contribuer à venir à bout d'une situation inacceptable ? »*

LE PARTI PRIS PAR LA FRANCE

Pour lancer une action commune, il faut d'abord s'entendre sur un diagnostic. On ne peut pas dire qu'il y ait sur ce point de désaccord entre les Quinze mais, comme l'explique le même responsable allemand, *« il ne peut pas y avoir d'analyse commune de la situation, puisqu'à ce stade aucun gouvernement européen n'a les éléments pour comprendre ce qui se passe en Algérie, qui fait quoi »*.

Dans cette incertitude, certains ont cependant arrêté un parti. C'est le cas de la France en particulier, qui y est contrainte par les intérêts de diverse nature qui sont en jeu pour elle ; Paris, contrairement à d'autres pays européens, ne peut pas ne pas avoir de politique en direction d'Alger. Cette politique a évolué : le temps n'est plus où Alain Juppé puis Lionel Jospin appelaient Alger à l'ouverture d'un dialogue avec *« toutes les forces politiques récusant la violence »* ; l'époque est encore plus lointaine où Jacques Chirac jouait prudemment de la menace, en laissant entendre à demi-mots que l'aide à l'Algérie pourrait devenir *« conditionnelle »*.

Paris a manifestement décidé de se satisfaire de la réforme des institutions intervenue dans ce pays. Lorsqu'un porte-parole du Quai d'Orsay, en critiquant le manquement des autorités algériennes au devoir de protection de la population, semble révéler malencontreusement un sentiment général, il est immédiatement rectifié par d'autres voix officielles, dont celle du président de la République. Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, répète à l'envi qu'il n'a *« aucune raison de douter »* de la thèse officielle algérienne sur les massacres et qu'on ne lui a jamais fourni aucune *« preuve »* qui la démente.

Ce parti semble avoir gagné du terrain en France, au-delà des milieux dirigeants. Alors que, il y a quelques années, les rapports d'organisations humanitaires, le Livre noir sur l'Algérie, suscitaient les mêmes indignations contre les *« éradicateurs »* que contre les terroristes islamistes, alors qu'on conspuait le gouvernement français soupçonné d'avoir vendu des armes au régime algérien, aujourd'hui un intellectuel comme Bernard-Henri Lévy peut faire le récit de son séjour en Algérie sans pratiquement évoquer la violence d'Etat (*Le Monde* des 8 et 9 janvier). Ayant visité le site d'un massacre, il livre ainsi son point de vue : *« Incompétence des militaires sûrement ; indifférence peut-être (...), mais un état-major, ou un clan, ou même un service spécial fomentant les massacres ou armant les massacreurs ou déguisant ses hommes en islamistes (...), voilà une hypothèse à laquelle je ne parviens pas à croire. »*

« La plupart des dirigeants européens ne pensent plus aujourd'hui qu'une partie des massacres puisse être manipulée par des secteurs du pouvoir », affirme-t-on au Quai d'Orsay. L'affirmation est exagérée : tous les Européens n'ont pas écarté cette hypothèse, pas plus qu'ils ne s'alignent tous sur la position française quant aux *« ouvertures »* politiques effectuées par le régime algérien. Si le commissaire européen Manuel Marin, qui sera du voyage à Alger lundi, se déclare convaincu qu'*« il n'y a pas la moindre responsabilité du pouvoir »* dans les récentes tueries, si le ministre belge des affaires étrangères, Erik Derycke, affirmait sans état d'âme ces derniers jours que les massacres sont l'œuvre des GIA *« qui sont de plus en plus marginalisés »*, les autres dirigeants européens sont généralement beaucoup plus nuancés. *« Je crois qu'il est vrai que les extrémistes islamistes sont l'explication principale des massacres, mais il peut y avoir d'autres explications. On ne sait pas vraiment ce qui se passe, et c'est ce qui rend nécessaire l'envoi d'une mission... »*, estimait de son côté Mme Lena Hjelm-Wallen, le ministre suédois des affaires étrangères. Et son homologue espagnol, Abel Matutes : *« Ce ne sont pas deux groupes qui s'affrontent clairement ; c'est beaucoup plus complexe, et nous devons être très prudents dans nos interventions. »*

Aucun dirigeant européen sans doute ne prend pour argent comptant la version des faits donnée par les autorités algériennes. Mais le partage se fait entre ceux qui admettent publiquement se poser des questions et ceux qui jugent devoir se taire. Beaucoup, parmi les premiers, font valoir que l'envoi d'une mission à Alger permettra de lever les suspicions. Elle ne les lèvera évidemment pas : ce n'est pas la rencontre de trois secrétaires d'Etat européens avec des autorités algériennes rétives qui fera la lumière sur l'origine des massacres, et il est possible que la question ne soit pas même évoquée.

Tous les Européens sont en effet convaincus qu'aucune initiative de leur part – ni de quiconque – n'est envisageable qui n'ait l'aval des autorités algériennes. *« Il est exclu d'exercer des pressions, ce serait contre-productif*, dit un diplomate suédois, en accord sur ce point avec tous ses collègues. *Nous ne pouvons pas obliger les Algériens à faire ce qu'ils ne veulent pas. Nous utilisons donc la formule du dialogue avec laquelle tous les membres de l'Union sont d'accord. Bien sûr, chaque Etat membre a sa façon d'agir, ses propres idées, mais l'optique est la même. »*

L'Europe n'ira pas à Alger pour réclamer le respect de l'Etat de droit, la liberté pour les journalistes d'exercer leur métier, encore moins une enquête internationale sur les massacres (*« ce serait de la provocation que d'en parler »*, dit-on à Bonn). Elle ne réclamera rien, elle aura au contraire à répondre aux reproches des Algériens qui l'accusent d'héberger des réseaux terroristes. Interpellé récemment à l'Assemblée nationale sur cette question, le ministre français de l'intérieur avait répondu : *« Il existe* [en Europe] *des réseaux dormants que nous connaissons en partie. Nous avons fait des démarches auprès de certains pays de l'Union européenne où des éléments liés au GIA bénéficient d'un accueil qui rend l'extradition difficile. »* Mais ce quasi-contentieux, qui met en cause notamment la Grande-Bretagne, la Suède, l'Allemagne, les Européens le régleront entre eux, pas sur l'injonction ni sous le contrôle d'Alger.

Alors de quoi peut-on parler ? *« Il ne faut pas attendre de résultats spectaculaires*, dit le diplomate allemand. *Ce n'est que le début d'un processus. Il s'agit simplement d'essayer d'établir un dialogue, de ne pas laisser Alger dans cet isolement crispé. »* Et l'Espagnol Abel Matutes de préciser : *« Il faut être très prudent, travailler beaucoup et éviter de succomber à la tentation de délégitimer l'action du gouvernement algérien, légalement constitué. »*

Claire Tréan avec les correspondants en Europe

La Coface annonce une « catastrophe économique »

La poursuite de la guerre civile est *« une catastrophe sociale, économique et politique »* pour l'Algérie, estime la Coface (l'organisme d'assurance des exportateurs français) dans son dernier rapport. A court terme, elle représente un risque faible pour les exportateurs, mais à moyen terme le risque demeure élevé.

La Coface rappelle les points forts de l'économie algérienne et les réformes intervenues sous l'égide du Fonds monétaire international. En outre, le pays *« bénéficie de l'appui des pays de l'Union européenne »*, dit le rapport. Mais l'endettement est très élevé, la dépendance alimentaire très forte et la réforme du secteur public ne peut qu'aggraver, dans un premier temps, les conditions de vie, déjà très dures, de la population, ajoute le rapport.

Sur le plan politique, *« le camp terroriste, de plus en plus divisé, n'est pas en mesure de prendre le pouvoir, mais il ne semble pas pour autant devoir être vaincu rapidement (...). La consolidation des institutions va de pair avec des signes de division au sein de la classe dirigeante : face au terrorisme, aucune alternative crédible à l'éradication de ce phénomène ne se dégage »*, estime la Coface.

Un bataillon africain de maintien de la paix se met sur pied

LA FRANCE a livré, vendredi 16 janvier, à Dakar (Sénégal), des matériels militaires qui serviront à armer un bataillon multinational de maintien de la paix en Afrique. Cette cession gratuite est le prélude d'une politique destinée à constituer des forces interafricaines susceptibles de contribuer, au nom de l'ONU ou de l'Organisation pour l'unité africaine (OUA), à la gestion de crises. Un important exercice militaire, en février, permettra de tester la validité de ce projet.

A Dakar, le bâtiment *Orage* a débarqué dix automitrailleuses légères dotées d'un canon de 90 mm, soixante-quinze camions, des moyens de transmissions et les éléments d'un hôpital médico-chirurgical de campagne. Ce lot, prélevé à titre gratuit sur des stocks de l'armée française, sera conservé en condition opérationnelle par le 23e bataillon d'infanterie de marine que la France déploie au Sénégal. Il est destiné à armer un bataillon multinational de maintien de la paix (610 hommes environ) mis sur pied par plusieurs Etats africains sur le modèle de ce que la France a déjà réalisé en 1997 – aux côtés du Gabon, du Sénégal, du Tchad, du Mali, du Togo et du Burkina Faso – avec la Mission de surveillance des accords de Bangui (Misab) en Centrafrique.

« UN MODULE EN ATTENTE »

Ce concept de bataillons africains aptes à des opérations de maintien de la paix a été élaboré lors d'un séminaire à Dakar, en octobre 1997, dans le cadre d'une initiative commune à la France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Engagés dans un contexte régional, ces bataillons pourraient faire partie d'une force, de la taille d'une brigade (4 000 hommes), sous l'égide de l'ONU ou de l'OUA pour prévenir une crise ou pour aider au rétablissement de la paix, en protégeant les populations et en facilitant une action humanitaire. Une telle brigade n'aura aucun caractère permanent. Il s'agit de ce qu'on appelle à l'ONU *« un module de force en attente »*, prêt à être mis sur pied selon les besoins du moment.

Les matériels que la France vient de stocker au Sénégal seront utilisés lors d'un exercice en grandeur réelle. Baptisée « Guidimakha », du nom d'une ancienne province située sur la région des trois frontières du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie, cette manœuvre mobilisera, du 20 février au début mars, quelque 3 500 hommes dans une opération simulée de maintien de la paix sous le contrôle de l'ONU et de l'OUA. Préparé depuis juillet 1997 par quatre-vingts officiers français, maliens, sénégalais et mauritaniens, cet exercice permettra d'étudier la sécurisation d'une zone de récupération de réfugiés, l'escorte des convois et l'ouverture d'axes de circulation entre les points de regroupement et des centres d'accueil.

Cet exercice a reçu l'appui logistique de la France (avec des moyens de commandement, de soutien et de renseignement prépositionnés au Sénégal), des Etats-Unis (avec des observateurs, une section et des moyens aériens) et du Royaume-Uni (avec une section). Le chef d'état-major français des armées, le général Jean-Philippe Douin, doit assister à cette manœuvre.

Avec pour objectif d'étudier comment une brigade de maintien de la paix peut être créée à partir de l'expérience acquise au niveau du bataillon, « Guidimakha » utilise majoritairement les services des forces armées sénégalaises (1 500 hommes), maliennes (500) et mauritaniennes (400). D'autres Etats francophones et – ce qui est une « première » – des Etats anglophones sont concernés à hauteur, chacun, d'un détachement d'une quarantaine d'hommes : c'est le cas du Cap-Vert, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée et de la Guinée-Bissau. Après quoi, les matériels français débarqués à Dakar resteront sur place et ils seront « reconditionnés ».

Jacques Isnard

Le président indonésien Suharto est déterminé à obtenir un septième mandat

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

« Le blocage est total et nous entrons dans une longue période d'incertitude. » Le personnage qui dresse un constat si préoccupant pour l'Indonésie ne paie pas de mine. Tout en rondeur, presque aveugle à moins de soixante ans, plein d'humour, Abdurrahman Wahid est l'influent président du Nahdlatul Ulama, une organisation musulmane de 30 à 35 millions de fidèles. Habillé simplement d'une chemise sans col et d'un pantalon, installé sur un sofa délabré, à l'image du petit salon où il reçoit deux journalistes français, il approuve Megawati Sukarnoputri, figure de proue de l'opposition, qui a demandé à Suharto de quitter le pouvoir. *« Mais vous devez être réaliste »*, prévient-il en ajoutant : *« Suharto sera réélu. Il contrôle l'Assemblée du peuple chargée de l'élire. J'ai demandé à des généraux s'ils étaient prêts à laisser tomber le président. Leur réponse a été négative. En dehors des membres de sa famille, personne n'a d'influence sur le président. Une coalition nationale n'est pas possible. Il ne peut donc y avoir de dialogue véritable. »*

Personne ne semble avoir les moyens, aujourd'hui, d'empêcher le président d'obtenir, le 10 mars, un septième mandat présidentiel. Proposé par Adi Sasono, président d'une association pro-gouvernementale d'intellectuels musulmans, le « dialogue national » a été approuvé par les ministres de la défense et de l'intérieur. Megawati y est favorable. Mais Abdurrahman Wahid ne voit pas l'utilité d'y participer.

En l'espace de deux semaines, l'ambiance a changé en Indonésie. Les gens pensent plus ouvertement que le seul moyen de sortir de la grave crise actuelle est la retraite d'un homme qui, pour avoir géré le développement du pays, n'en paraît pas moins, après trente-deux années au pouvoir, reclus et sans doute sous l'influence d'une cour au premier rang de laquelle figurent certains de ses parents et enfants, tous dans les affaires. La brève panique de la semaine dernière, quand la roupie s'est effondrée et que tout le monde s'est précipité pour s'approvisionner en biens de première nécessité, a sans doute été un tournant.

> Les gens pensent de plus en plus que la seule issue à la crise financière est la retraite d'un homme qui, après trente-deux années au pouvoir, paraît reclus et sans doute sous l'influence d'une cour où figurent certains de ses parents, tous dans les affaires

Sans aller jusqu'à demander le départ du président, le vieux Sumitro Djojohadikusumo, longtemps un conseiller économique respecté de Suharto, a déclaré le week-end dernier que la crise n'était pas seulement économique et financière, mais que *« presque tout le corps politique était malade »*. *« Nous pouvons nous contenter d'un cachet d'aspirine pour soigner la tourmente monétaire mais nous devrions nous mettre aux antibiotiques pour guérir les maladies des institutions »*, a-t-il jugé. Mohammed Sadli, l'un des autres architectes, dans les années 70, du développement indonésien, a été encore plus loin : il faut, a-t-il dit, que *« Suharto se retire »*.

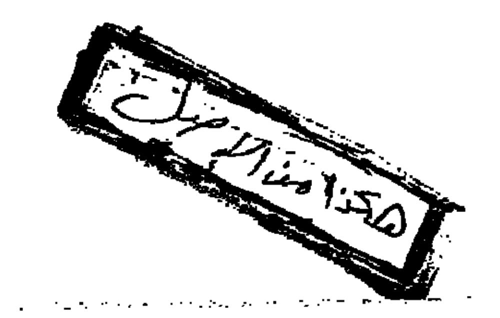
Pour traduire des frustrations supplémentaires et de réelles inquiétudes, ces avis n'ont, cependant, qu'une prise limitée sur la réalité du moment. Le président est désigné par une Assemblée consultative du peuple formée, pour moitié, par cinq cents délégués choisis par le pouvoir et, pour l'autre, par les cinq cents membres du Parlement élu en juillet 1997. Or seuls les trois partis autorisés peuvent présenter des candidats aux élections générales et le premier d'entre eux, le Golkar, qui s'appuie sur l'administration et l'armée, a raflé 70 % des suffrages voilà sept mois. A moins de développements peu probables, la réélection de Suharto ne sera qu'une formalité.

L'Indonésie n'a connu que deux présidents depuis son indépendance en 1947 : Sukarno et, à la suite des événements sanglants de 1965-1966, Suharto. *« Il n'existe pas, aujourd'hui, de mécanisme qui permette un changement pacifique de gouvernement »*, estime Laksamana Sukardi, homme d'affaires et conseiller de Megawati. *« La structure du pouvoir est personnalisée et non institutionnalisée. Donc, si Suharto veut rester, il peut le faire »*, ajoute-t-il en doutant que l'équipe actuelle puisse mener de véritables réformes. *« La politique économique est dirigée par des intérêts bien ancrés. Les décisions sont prises par la famille, non par le gouvernement. »*

Toutefois, beaucoup reconnaissent, y compris parmi les opposants au régime, que les pressions en faveur de réformes économiques et de l'application du nouveau plan d'austérité du FMI sont, cette fois, énormes. Ni Lawrence Summers, secrétaire d'Etat américain adjoint au trésor, ni Michel Camdessus, directeur du FMI, n'auraient pu regagner Washington les mains vides. Le premier, parce que le Congrès américain, qui doit se réunir le 26 janvier, est le théâtre d'une fronde à propos des interventions du FMI en Asie. Le deuxième, parce que le report d'une deuxième tranche de crédits à l'Indonésie aurait provoqué une rechute de la roupie aux conséquences incalculables sur place et dans la région.

En outre, qui pourrait prendre la responsabilité d'une austérité susceptible de provoquer de graves désordres sociaux ? Le FMI est déjà assez critiqué, surtout dans la région, pour ne pas mesurer le danger. Summers et Camdessus sont donc venus à Djakarta pour jeter de l'eau sur le feu tout en sachant qu'ils n'ont qu'une emprise relative sur un pouvoir local qui entend apparemment franchir, d'abord, l'échéance du 10 mars, donc gagner du temps, au prix d'inévitables concessions. Mais un fait demeure : le gouvernement indonésien a un vrai problème de crédibilité auprès de ses administrés. L'expérience tendrait à prouver que, surtout en fin de règne, ce genre de situation est difficile à retourner.

Jean-Claude Pomonti



DROITE **Le conseil national du RPR, réuni samedi 17 janvier, devait adopter les quatre textes d'orientation et la refonte des statuts que Philippe Séguin soumettra aux assises du parti, fin janvier. L'un des documents porte sur les « valeurs » dont se réclament les gaullistes, un autre sur la politique économique, un troisième sur la déontologie des élus. ● LES ÉLECTIONS RÉGIONALES et les difficultés rencontrées dans la recherche d'un accord avec les autres formations de l'opposition ont fait l'objet d'une mise en garde adressée par M. Séguin à l'UDF. ● PRÉSIDENT de l'Association des amis de Jacques Chirac, Bernard Pons approuve la démarche de M. Séguin et l'invite à se montrer intraitable avec les élus mis en cause dans des « affaires ». ● LA DÉNOMINATION du parti, que son président envisageait d'intituler le Rassemblement, restera en débat jusqu'aux assises.**

Philippe Séguin fait accepter sa « refondation » du parti gaulliste

Le président du RPR est parvenu à rassembler autour de lui les différents courants du principal parti de l'opposition et à neutraliser l'hostilité de son prédécesseur, Alain Juppé. Seules les positions de Charles Pasqua sur l'Europe pourraient lui créer des difficultés

SIX MOIS après son accession à la présidence du RPR, Philippe Séguin n'est plus véritablement contesté. Son prédécesseur immédiat, Alain Juppé, toujours retranché en sa mairie de Bordeaux, a encore donné, au cours de la semaine, de discrètes consignes d'apaisement à quelques-uns de ses jeunes partisans parisiens. Aussi souvent que nécessaire, Nicolas Sarkozy va jouer au « dépanneur » dans les fédérations départementales les plus remuantes. A chaque fois qu'on le lui demande, le président de l'association des Amis de Jacques Chirac, Bernard Pons, donne son onction à l'action entreprise par le nouveau président du RPR. Même celui qui aurait toutes les raisons de se plaindre d'avoir été la cible de ses traits les plus mordants, durant la campagne présidentielle de 1995, Edouard Balladur, fait mine de lui avoir tout pardonné.

Le seul, à vrai dire, qui pourrait lui causer de vrais tracas en 1998, à la faveur du débat européen, n'est autre que son ancien compère dans l'opposition au traité de Maastricht, Charles Pasqua. Il n'empêche. M. Séguin est demeuré inquiet jusqu'aux ultimes préparatifs du conseil national de « son » mouvement, réuni à Paris, samedi 17 janvier. Allait-il être compris ? Et, surtout, allait-il être entendu ?

AVERTISSEMENT A L'UDF

La refondation du mouvement, assez fortement secoué par la dissolution de l'Assemblée nationale, passe par quatre textes, de valeur inégale, et par une refonte des statuts. Au chapitre des valeurs, le RPR nouvelle manière relève, par exemple, l'existence de familles recomposées et ce jeu, complexe, encore récent, qui consiste à appeler à la rescousse parents et grands-parents pour aider un enfant à *« démarrer dans la vie »*. Au titre de sa vision du monde, le RPR prend pareillement appui sur *« les défis de la mondialisation »* pour expliquer ce que serait, dans l'avenir, sa politique économique et sociale.

Il y a là de la nouveauté. Mais ce n'est que plus tard, en fin de journée, que M. Séguin se promettait d'évoquer la manière dont il était parvenu à gommer les contradictions qui peuvent subsister entre les « compagnons » sur la construction européenne ou le libéralisme appliqué. Ayant au cours de la semaine « cogné », comme il aime à dire, sur les approximations historiques du premier ministre, M. Séguin a préféré, au début de la réunion du conseil national, s'attirer les faveurs des délégués du RPR en abordant, de la façon la plus ferme, l'état des négociations engagées avec l'UDF pour la préparation des élections régionales du 15 mars. Après avoir célébré les vertus de l'union de l'actuelle opposition et souligné la qualité de son entente avec François Léotard, le député des Vosges a ainsi adressé cet ultime avertissement aux négociateurs de la confédération libérale : *« Nous sommes prêts à tous les cas de figure. »* En clair, à quatre jours de la date limite, fixée d'un commun accord avec le président de l'UDF, pour publier les listes communes de l'opposition aux élections régionales, le président du RPR a agité la menace de présenter, dans toute la France, des listes séparées.

Un tel cas de figure serait risqué, certes, pour qui en prendrait l'initiative : sept mois après l'échec des législatives, l'opposition afficherait ses divisions, pour de simples querelles de personnes. L'Elysée, qui suit d'assez près la préparation du scrutin régional, ne serait sans doute pas d'accord, pas plus, d'ailleurs, que M. Balladur ; mais le militant de base aime ce côté bravache. Le RPR ne peut concevoir de céder, par avance, l'une de ses huit présidences de conseil régional pour tenter de favoriser un rééquilibrage entre les deux principales composantes de l'UDF : Force démocrate, qui ne détient que deux de ces présidences, et Démocratie libérale, qui en revendique dix.

« UN ACCORD COMPLET OU RIEN »

Fort d'avoir atteint ses objectifs en matière de renouvellement et de féminisation des listes (53 chefs de file départementaux le seront pour la première fois et 21 d'entre eux seront des femmes), la direction du RPR ne cache pas, par exemple, que Pierre Méhaignerie, maire de Vitré, député (UDF-FD) et président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, n'est pas le mieux placé pour revendiquer, de surcroît, la présidence du conseil régional de Bretagne. Or un accord dans cette région conditionne beaucoup la fin des inévitables bras de fer de dernière minute qui se développent dans d'autres départements, notamment en Ile-de-France. Un proche de M. Séguin confirme : *« Ce sera un accord complet ou rien. On ne vendra pas par appartements. »*

Certain d'avoir su donner des gages suffisants à tous ceux qui espèrent retrouver « un chef » à la tête de leur mouvement, M. Séguin a pu, alors, lâcher cette concession : la dénomination du parti sera renvoyée aux assises des 31 janvier et 1er février. L'affaire n'est pas capitale, mais elle témoigne assez bien de l'histoire de ces hommes et femmes qui se disent gaullistes. Dès avant son élection à la présidence du RPR, M. Séguin avait sévèrement évalué l'héritage qu'il allait recueillir : *« Une image déplorable, les affaires, des juges d'instruction partout... »* (*Le Monde* daté 6-7 juillet 1997).

Aujourd'hui, il mesure mieux encore les bénéfices que Démocratie libérale et Force démocrate ont pu tirer de leur désengagement du passif respectif du PR et du CDS... *« RPR ? C'est un symbole ou une casserole ? »*, s'interroge-t-il parfois. Mais, comme l'assure Eric Raoult, chargé des élections au sein de la direction provisoire du mouvement, *« pour bien des militants, le RPR, c'est une aventure de vingt ans, et ils ne sont pas prêts à renoncer à ce sigle »*. A la fin du mois, les militants auront donc le choix entre trois propositions : le Rassemblement pour la France, le Rassemblement pour la République ou le Rassemblement, tout court.

J.-L. S.

Une position « libérale chiraquienne » sur le RMI

Le projet du RPR estime que *« le RMI n'a pas atteint son objectif d'insertion »*. *« Comment ne pas voir, par exemple, que les dysfonctionnements du RMI conduisent, au détriment même des bénéficiaires de cette aide, à développer une culture de l'assistanat qui n'a rien à voir avec la solidarité »*, est-il expliqué.

A partir de ce constat, le Rassemblement propose *« la création d'un revenu minimum d'activité* [RMA] *qui conjugue le versement de l'aide et une participation de la personne à une tâche d'intérêt collectif »*. Cette proposition émane d'une contribution des « libéraux chiraquiens » regroupés autour de Pierre Lellouche, député (RPR) de Paris, et d'Yvon Jacob, président délégué d'Idées-Action, le club fondé par Alain Madelin.

Une musique séguiniste sur des paroles libérales

ANALYSE

Un programme de compromis entre le président du RPR et ses alliés balladuriens

À LA PREMIÈRE LECTURE des propositions économiques et sociales contenues dans le projet du RPR, intitulé *Une autre vision pour la France, un autre choix pour les Français*, on pourrait penser que Jacques Chirac en a été l'inspirateur direct, sinon le rédacteur. C'est, à l'évidence, son style, en tout cas celui qui avait inspiré sa campagne de 1995 pour l'élection présidentielle. Le candidat avait truffé son programme de propositions tantôt libérales, rédigées par Alain Madelin, tantôt interventionnistes ou républicaines, sous l'inspiration de Philippe Séguin. On retrouve cette ambivalence, pour ne pas dire cette ambiguïté, dans le texte du RPR. Puisque M. Séguin l'a supervisé, on y reconnaît son souffle ; mais puisque Nicolas Sarkozy en a suivi la confection, on y décèle aussi la patte balladurienne.

La conclusion est particulièrement éloquente. Relevant que *« seul le "Vieux Continent" (...) subit, malgré lui, une politique déflationniste »* – ce dernier adjectif est particulièrement prisé dans le petit monde des économistes séguinistes –, le projet souligne qu'il est *« toujours possible de secouer les dictatures, réelles ou supposées »*. De quelles dictatures s'agit-il ? Cela n'est pas précisé, mais le lecteur aura compris : celle de la « pensée unique » ou celle des marchés financiers. Il y a donc un appel au sursaut, bien dans la veine gaulliste qu'affectionne le président du RPR, pour *« défendre sans complexe les valeurs républicaines »* et recréer, face à la mondialisation, *« des marges de manœuvre »*. L'inspiration séguiniste ne se retrouve pas seulement dans l'énoncé des grands principes ; elle transparaît également de certaines propositions concrètes, tout particulièrement dans le cas de l'Europe. Pour barrer la route à tout abandon de souveraineté, le texte utilise ainsi une formule soigneusement ciselée : *« Attachés au principe de notre souveraineté nationale (...), nous acceptons de l'exercer collectivement par voie de délégation »*, dans certains cas très limités.

Plus loin, le RPR émet des réserves qui rappellent les quatre conditions du programme socialiste. Il est ainsi demandé que des *« objectifs de lutte contre le chômage et de stimulation de la croissance figurent parmi les missions prioritaires de la Banque centrale européenne »* ou que soit *« institué un véritable contrepoids politique »* à cette banque centrale, *« dont la vocation serait de coordonner les politiques économiques des Etats membres dans un sens favorable à l'emploi »*.

SURTOUT, NE HEURTER PERSONNE

Dans le même temps, une seconde lecture, plus libérale, est tout aussi possible. Le texte évoque ainsi, très clairement, *« la baisse nécessaire des dépenses et des charges »*, soulignant qu'elle *« impliquera des choix en matière de périmètre de l'action publique »*. Il estime aussi que *« l'Etat et l'ensemble des collectivités locales doivent se donner pour objectif une baisse résolue du taux des prélèvements obligatoires »*, soulignant qu'il reviendra *« à une loi pluriannuelle de fixer l'ampleur et le rythme »*. Dans la foulée, le projet préconise de rétablir *« l'intégrité de l'AGED et des aides aux emplois familiaux »*.

Même si le texte souligne que *« les Français ont le sentiment d'entendre toujours le même discours et de subir la même rigueur »*, il n'en précise pas moins que la rigueur en question ne devra pas se relâcher : la *« courageuse réforme voulue par Alain Juppé »* pour la Sécurité sociale, qui n'avait pas bénéficié en son temps d'un tel hommage de la part de M. Séguin, est ainsi saluée, et il est envisagé, *« après l'indispensable réforme de nos retraites par Edouard Balladur »*, d'engager celle des régimes spéciaux, qui avait été à l'origine de la grève de la SNCF et de la RATP fin 1995.

Cette volonté de ne heurter personne au sein du RPR est tellement manifeste qu'on peut même trouver des propositions dont l'énoncé... autorise deux interprétations. Le texte préconise ainsi *« la suppression, à terme, d'un niveau d'administration locale »*, ce qui *« provoquera une réduction des dépenses de fonctionnement des administrations, une clarification des compétences et une diminution des transferts de l'Etat vers les collectivités locales »*. La phrase est rédigée de telle sorte qu'elle peut tout autant satisfaire les jacobins, partisans d'une *« diminution des transferts de l'Etat vers les collectivités »*, que les libéraux, adeptes des économies budgétaires !

Cependant, entre le programme hybride du candidat victorieux à l'élection présidentielle et la nouvelle plate-forme du RPR, il y a une différence majeure : en 1995, les thèmes les plus forts et les plus entendus, ceux que l'on a résumés dans la formule « fracture sociale », étaient d'inspiration plus séguiniste que madeliniste ; cette fois, si l'on entend toujours, très nettement, des accents séguinistes, la tonalité la plus forte est libérale. Les mots « libéral » ou « libéralisme » ne sont pas inscrits dans le texte, pour ne froisser personne, mais ils se laissent, sans erreur possible, lire entre les lignes...

Laurent Mauduit

TROIS QUESTIONS À...

BERNARD PONS

1 **Six mois après l'accession de M. Séguin à la tête du RPR, le président de l'association des Amis de Jacques Chirac est-il satisfait de ce qui est advenu ?**

J'ai été l'un des premiers à considérer que Philippe Séguin était, parmi nous, le plus grand dénominateur commun : son élection a été le signe d'une volonté de retour à l'esprit de la campagne présidentielle de 1995. Un certain nombre d'apprentis sorciers ne l'ont pas admis. Ils prônent un parti unique. Mais pour quel improbable rassemblement ?... Leur stratégie « géniale » aurait sans doute tué les forces vives du RPR.

2 **Que pensez-vous de l'idée d'un code de déontologie pour les élus de votre mouvement ?**

Bravo ! C'est ce que je demande depuis longtemps. Le rapport entre la morale et la politique pèse lourdement dans l'attitude des électeurs. Si l'on veut réhabiliter les valeurs républicaines, il faut réhabiliter la morale et la politique. On ne peut plus traîner avec nous des gens qui, d'une manière ou d'une autre, entachent le tableau.

3 **Les critiques du président pleuvent sur le gouvernement. La cohabitation ira-t-elle à son terme ?**

Alors que chaque citoyen a le droit de s'exprimer, il serait absurde que le président de la République ne puisse pas le faire. J'observe d'ailleurs que le premier ministre ne ménage pas plus ses observations. Il faut, en particulier en ce qui concerne l'avancée européenne et le passage à l'euro, qu'il y ait un minimum de consensus. C'est à peu près le cas. Je ne crois pas qu'il y ait un accident dans la cohabitation rapidement, mais il n'est pas absurde d'envisager le fait que la législature n'ira pas à son terme. A partir du 2 juin, le président va retrouver son droit de dissolution. Ce n'est pas pour l'utiliser le 3 juin. Peut-être ne l'utilisera-t-il pas... Mais le simple fait qu'il l'ait entre les mains, psychologiquement, est un élément important. L'espace du président sera plus large.

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

CGT et PCF appellent les chômeurs à imposer les 35 heures au patronat

Des manifestations ont lieu, samedi, à Paris et dans de nombreuses villes de province. Le gouvernement attend l'étude qu'il a demandée sur les minima sociaux avant de décider de les augmenter en 1999, mais n'exclut par un premier geste dès le printemps

Des *manifestations* de soutien au *mouvement* des chômeurs ont lieu, samedi 17 janvier, à Paris et dans de nombreuses villes de province. Le PC, les Verts, la CGT, la FSU, le Groupe des dix et des opposants à la *direction de la CFDT, notamment, appellent à* participer à ces défilés. Les organisateurs espéraient réunir une dizaine de milliers de personnes à Paris. L'entourage du premier ministre a laissé entendre qu'un *relèvement des minima sociaux pourrait être* financé dans le budget pour 1999, sans exclure totalement un premier geste en 1998. Les associations de chômeurs ont répliqué que *« l'urgence ne peut attendre »*. Robert *Hue a expliqué* vendredi que ce mouvement est *« une chance pour ce pays et un stimulant pour la gauche »*, en permettant de soutenir le projet de réduction du temps de travail face à la droite et au patronat. Les personnes ne vivant que grâce aux minima sociaux sont nombreuses à déposer *un dossier* d'aide d'urgence dans les préfectures. *(Lire aussi notre éditorial page 11).*

IL FLOTTE dans l'air un parfum *de décembre 1995, pour les organisateurs* des manifestions de soutien aux chômeurs, organisées, samedi à Paris et dans de nombreuses villes de province.

Comme mardi 13, où près de trente mille personnes ont défilé *dans soixante-seize départements*, le slogan retenu pour la banderole de tête retenue pour *le défilé* parisien est « Tous ensemble, on continue ». Désormais, en parfaite entente, les responsables des trois associations de chômeurs (AC !, *Apeis, MNCP) et du comité CGT* comptent réunir plus de dix mille personnes à Paris. Le rassemblement est prévu, à 14 heures, place de la République, mais le parcours a été modifié : les manifestants ne se *rendront pas aux abords de l'Opéra* et des grands magasins, mais se dirigeront vers la place de la Nation, en passant par la Bastille, le trajet des grands cortèges syndicaux.

La CGT, seule confédération syndicale à appuyer le mouvement, sera en tête. *Louis Viannet sera* absent, mais près de la moitié du bureau de la centrale sera là. La FSU, le Groupe des dix (Sud-PTT, Sud-Rail, SNUI...), la Confédération paysanne, la CNT (anarcho-syndicalistes) appellent à manifester. Au *sein de la CFDT et de FO*, des lignes de fracture apparaissent. Les opposants internes à Nicole Notat, réunis au sein de l'association Tous ensemble seront là, ainsi que la fédération CFDT des finances. De même, *l'union départementale* FO de Paris et la fédération FO des PTT, qui s'opposent à Marc Blondel, se sont déclarées *« solidaires »* des chômeurs.

Parmi les partis politiques, les Verts, l'extrême-gauche (LCR, LO), *et le PCF soutiennent ces manifestations.* Pour sa part, Robert Hue l'a redit, vendredi, son parti devant être représenté par Nicole Borvo et Daniel Brunel, membres du secrétariat *national. M. Hue se joindra* aux militants communistes, qui, dimanche, manifesteront *« pour une réorientation de la construction européenne »* et *« pour un référendum sur le traité de Maastricht »*, avec le soutien du Mouvement des citoyens (MDC) de Jean-Pierre Chevènement.

« Certains voient dans le profond mouvement des chômeurs une épreuve pour le gouvernement et la majorité. J'y vois une chance pour le pays et un stimulant pour la gauche », a expliqué le secrétaire national du PCF. Quand *« le CNPF monte en première ligne »* et que le président de la République *« fait entendre sa différence face au gouvernement »*, *« il faudrait être aveugle pour ne pas percevoir la montée en pression visant à peser contre la loi des 35 heures »*, a-t-il estimé, avant de réclamer une *« augmentation substantielle des minima sociaux »*.

« L'URGENCE, C'EST TOUT DE SUITE ! »

Le gouvernement a essayé vendredi de répondre à cette demande, en évoquant un relèvement des minimas sociaux pour 1999. *« L'urgence, c'est tout de suite ! »*, ont aussitôt répliqué les associations de chômeurs. *« Les conditions de vie de millions d'hommes et de femmes dans notre pays ne permettent pas d'attendre »*, a déclaré Richard Dethyre, président de l'Apeis. AC ! a rappelé son *« exigence d'un relèvement immédiat de 1 500 francs des minima sociaux, en particulier le RMI et l'ASS, et l'ouverture d'un droit au revenu pour les jeunes »*.

Matignon a alors laissé entendre que quelques augmentations pourraient être décidée en 1998. Mais si cette décision était prise, elle n'interviendrait pas avant la fin de la mission que le premier ministre a confiée à Marie-Thérèse Join-Lambert : remettre à plat les conditions *d'articulation entre les minimas sociaux*, et assurer leur cohérence avec le système d'indemnisation du chômage. Or, Mme Join-Lambert doit rendre ses premières conclusions *dans les semaines à venir.*

M. Jospin n'a pas exclu que certaines de ses propositions, et notamment une légère hausse de certains minimas, puissent *« s'intégrer dans le projet de loi de prévention et de lutte contre les exclusions »* que le gouvernement s'est engagé à faire voter au printemps.

Dans l'entourage du premier ministre, on rappelle toutefois qu'une augmentation de 1 500 francs des ces minimas sociaux coûterait plus de 30 milliards de francs au budget de l'Etat si elle ne concernait que le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de solidarité spécifique (ASS) versée à cinq cent mille chômeurs en fin de droits. Son coût dépasserait 60 milliards de francs si les huit minimas sociaux étaient revalorisés à ce niveau.

Vendredi, les occupations et les *évacuations ont continué* : l'agence ANPE de Colombes (Hauts-de-Seine) et l'antenne Assedic d'Harfleur (Seine-Maritime) ont reçu la visite impromptue des chômeurs, puis celle des policiers. A Paris, des militants ont investi le grand amphithéâtre de Sciences Po qu'ils ont quitté samedi matin. Quant aux occupants des locaux de l'Ecole normale supérieure, rue d'Ulm, dans le 5e arrondissement, ils ont reçu le soutien du sociologue Pierre Bourdieu qui n'a pu prendre contact avec eux, les forces de l'ordre faisant barrage autour des bâtiments.

De l'ampleur de la mobilisation de ce samedi à Paris et en province dépend les suites que les collectifs de chômeurs comptent donner au mouvement. Une commission exécutive de la CGT s'est tenu jeudi. Des responsables de la centrale ont envisagé d'organiser une grande journée nationale d'action, mardi 27 janvier, avec pour objectif d'assurer la jonction avec la discussion du projet de loi gouvernemental sur la réduction du temps de travail.

Alain Beuve-Méry et Bruno Caussé

Un mouvement de plus en plus populaire

Les mouvements de chômeurs et le gouvernement pourront trouver leur compte dans les résultats du sondage réalisé par CSA les 15 et 16 janvier auprès d'un échantillon de 1 005 personnes pour *Le Parisien* (daté 17-18 janvier). En effet, 70 % des personnes interrogées soit le soutiennent (32 %), soit ont de la sympathie pour lui (38 %). Ce mouvement est de plus en plus populaire, puisque les attitudes favorables ont progressé de 7 points depuis une enquête similaire réalisée par CSA les 29 et 30 décembre.

Mais le gouvernement est, pour l'heure, relativement épargné. 35 % des personnes interrogées estiment qu'il se comporte *« comme il faut »*, tandis que 22 % le jugent trop ferme et 25 % trop conciliant, 18 % ne se prononçant pas. Ce jugement est à l'image de l'attitude équilibrée de Lionel Jospin, mariant négociation et fermeté.

Cinq semaines de conflit

- **11 décembre 1997** : à l'appel du comité des chômeurs CGT, des demandeurs d'emploi occupent plusieurs antennes Assedic à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône pour réclamer le versement d'*« une prime de Noël de 3 000 francs »*.
- **15-22 décembre** : trois associations de chômeurs (AC !, Apeis et MNCP), soutenues par plusieurs syndicats du *Groupe des dix, CFDT en lutte* ou la fédération CGT des finances, organisent une semaine d'actions sur le thème *« Urgences sociales »*.
- **17 décembre** : les associations de chômeurs occupent la *Pyramide du* Louvre à Paris. Jacques Chirac visite le *SAMU* social de la capitale.
- **18 décembre** : Martine Aubry annonce une revalorisation de 3 % de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour les chômeurs en fin de droits, *qui* n'avait pas augmenté depuis juillet 1994. Elle reçoit le comité des chômeurs CGT.
- **20 décembre** : les représentants de différentes associations se réunissent à Paris pour lancer l'« Appel du Louvre », qui demande au gouvernement une *« conférence contre le chômage, la précarité et l'exclusion »*.
- **24 décembre** : Mme Aubry demande aux préfets de réunir des cellules d'urgence afin de régler les cas les plus difficiles.
- **2 janvier 1998** : Jean-Claude Gayssot, ministre (PCF) de l'équipement et des transports, annonce une aide au transport pour les chômeurs d'Ile-de-France.
- **4 et 6 janvier** : deux membres du gouvernement, *Dominique Voynet* (Verts) et Marie-George Buffet (PCF), apportent leur soutien public au mouvement des chômeurs.
- **7 janvier** : alors que 26 antennes Assedic sont occupées, le conseil d'administration de l'Unedic n'annonce aucune mesure significative pour les chômeurs de longue durée. 3 000 personnes manifestent devant le siège parisien de l'Unedic, 2 000 à Marseille. Au total, une trentaine de manifestations sont recensées.
- **8 janvier** : le premier ministre reçoit les partenaires sociaux (patronat et syndicats), puis les associations de chômeurs.
- **9 janvier** : Lionel Jospin annonce le déblocage de 1 milliard de francs. Il confie à Marie-Thérèse Join-Lambert une mission chargée de réformer les minima sociaux (RMI, ASS, etc.).
- **10 janvier** : le gouvernement fait évacuer les Assedic.
- **13 janvier** : nouvelles vagues de manifestations : 7 000 personnes à Paris, 8 000 à Marseille. Les missions d'urgence, installées dans les préfectures, commencent à distribuer les sommes débloquées par l'Etat.
- **16 janvier** : *Matignon* laisse entendre que les minima sociaux pourraient être réformés et sensiblement revalorisés en 1999.

Lionel Jospin prévient la gauche : « J'ai soixante ans, pas de plan de carrière »

RÉCIT

Le mouvement a bousculé un premier ministre pas préparé à cette contestation

RÉVEILLON au pavillon de la Lanterne. Vacances ! Lionel Jospin revient d'un voyage officiel en Afrique. Il *est épuisé et s'est mis au* vert quelques jours dans le parc de Versailles, dans la discrète résidence secondaire des premiers ministres, le pavillon de la Lanterne.

Ce 31 décembre 1997, il réveillonne avec quelques amis, dont le directeur de son cabinet, Olivier Schrameck. Il a envisagé, un moment, d'intervenir dans la semaine pour ne pas laisser à Jacques Chirac, lors de ses voeux, le monopole de la parole, *puis il* y a renoncé. Avec quelques membres de son cabinet, il a préparé les voeux du gouvernement au président de la République et son intervention, envisagée pour la mi-janvier, sur le cumul des mandats.

Les occupations des antennes Assedic lui semblent cousues de fil blanc et ne l'inquiètent pas vraiment : à Marseille, il y voit un scénario signé par le président socialiste du conseil général, Lucien Weygand, histoire de se mettre en valeur face à la fédération des Bouches-du-Rhône, à quatre mois *des cantonales* ; *à Arras, bien que* plus troublé, il suspecte encore un jeu, à la mode socialiste du Pas-de-Calais.

Un jeu socialiste ? Pendant que le *premier ministre se livre à ces analyses*, à 180 kilomètres de là, la présidente du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Marie-Christine Blandin (Verts), passe saluer, aux *douze coups de minuit*, les chômeurs qui réveillonnent dans la zone des Bonnettes. Député communiste du Nord, Alain Bocquet est venu, lui aussi, à l'antenne Assedic d'Arras. *La veille*, de sa maison du Lot, où il est en vacances, Robert Hue a expliqué qu'*« il faut entendre les chômeurs »*. M. Bocquet et Mme Blandin sont d'accord, même si, en levant leur verre, ils pensent aussi très fort aux élections régionales.

● Le contre-exemple Juppé. Le 2 janvier, en rentrant à Matignon, Lionel Jospin change de braquet. Il *se concerte avec François Hollande* et déjeune avec Martine Aubry, qui, très tôt, avait plaidé pour l'évacuation des Assedic. Il pousse sa ministre de l'emploi et de la solidarité à *avancer* au samedi la conférence de presse qu'elle envisageait de tenir le mardi 6 janvier : elle s'exprimera ainsi avant les quatre ministres invités, le dimanche, des télévisions et des radios : Elisabeth Guigou, Claude Allègre, Dominique Voynet et Dominique Strauss-Kahn.

Lionel Jospin répugne à se mettre *en première ligne. Il a beaucoup* observé Alain Juppé pendant l'hiver 1995 et en a tiré cette humble leçon : tout premier ministre qui intervient sur un conflit ne fait que l'aggraver. Jean-Christophe Cambadélis, spécialiste ès gauches du PS, sera *là le 5 janvier.* Sur son lieu de vacances, il a déjà reçu un « émissaire » de Christophe Aguiton, un des responsables d'AC ! Message : *« Nous ne cherchons pas la crise. »*

● La reprise est au coin des Champs-Elysées. Mardi 6 janvier, à *8 h 30, Lionel Jospin*, comme chaque semaine, prend son petit déjeuner avec les hiérarques socialistes : François Hollande, Daniel Vaillant, Jean-Marc Ayrault, Claude Estier et Yves Colmou, son conseiller parlementaire. Officiellement, *les 35 heures sont à l'ordre du jour.*

En réalité, le dispositif « chômeurs » du premier ministre est cadré : il veut laisser passer la journée du mercredi et sa manifestation devant l'Unedic, où se réunissent les partenaires sociaux, et prendre le *dossier lui-même* en main. *Le soir*, au bureau national du Parti socialiste, François Hollande valide par avance cette stratégie en demandant au gouvernement de faire *« un geste »*.

Chacun y va, qui de son analyse, qui de ses observations. Dominique Strauss-Kahn *juge, comme* Jean-Christophe Cambadélis, que les chômeurs craignent de ne pas bénéficier de la reprise. Or cette dernière existe, le ministre de l'économie l'a rencontrée. *Et de citer les files d'attente* dans les grands magasins parisiens ou la fréquentation des restaurants sur... les Champs-Elysées. Ses camarades étouffent des rires gênés. *« Allez, je raye tout cela »*, corrige DSK.

● La « bande des quatre », ou *l'importance des baisers*. Le premier ministre l'a annoncé la veille, après la manif et les journaux télévisés : AC !, l'Apeis, le MNCP et le comité CGT de défense des chômeurs *sont reçus pour la première* fois, le 8 janvier, à Matignon. Ces quatre « orgas »-là sont désormais presque inséparables. Richard Dethyre (Apeis), Claire Villiers et Christophe Aguiton (AC !), Hubert Constancias (MNCP) forment *désormais, avec François Desanti*, le tout frais patron des chômeurs CGT, une joyeuse bande.

On se téléphone à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. On court Paris, les plateaux de télé, les studios de radio à deux ou trois, *au minimum. Evacuée, la concurrence* des débuts. Finies, les querelles de langage : là où les associations tenaient au mot « chômeur », les comités CGT préféraient parler de « privés d'emploi ». La confédération CGT y a mis du sien, quand les *militants ne veulent, au départ*, rien savoir. Le 18 décembre encore, alors que les associations s'étaient invitées à un rassemblement organisé par les comités de chômeurs CGT devant le ministère de l'emploi, on les reçoit comme des chiens dans un *jeu de quilles, on leur* refuse la sono.

Pourquoi ne pas essayer de travailler ensemble ? propose Jacqueline Lazarre, la secrétaire confédérale CGT, le 23 décembre, à Christophe Aguiton. Elle invite les associations à une *manifestation* commune dès le lendemain devant le siège de l'Unedic. Bernard Thibault, grande star CGT du mouvement des cheminots de l'hiver 1995, accepte *de se faire le porte-voix des* autres organisations syndicales, joue les entremetteurs, partage le micro. Le geste est noté. Des miracles ont lieu.

Restés tous deux seuls à gérer le mouvement entre Noël et le Jour de l'An, Christophe Aguiton et François Desanti s'étaient déjà apprivoisés. Le 2 janvier, réunion unitaire à Montreuil, au siège de la CGT. Le 7 janvier, Maryse Dumas, responsable confédérale réputée plus rude, *fait la bise à Claire Villiers, d'AC !*, croisée dans le défilé.

● « Il faut savoir arrêter une occupation. » Vendredi 9 janvier, Lionel Jospin tient sa conférence de *presse à Matignon. Il* lâche 1 milliard de francs et confie une mission sur l'indemnisation du chômage et les minima sociaux à l'ancienne conseillère sociale de Michel Rocard, *Marie-Thérèse Join-Lambert*. Pas question de *« bouleverser la politique économique et sociale engagée »*, prévient-il. *« L'occupation ne peut devenir une forme permanente de l'action revendicative »*, met-il en garde. Jean-Pierre Chevènement, le *ministre de l'intérieur, évoque* de probables évacuations *« en douceur »*. *« Il faut savoir arrêter une occupation »*, thorèze-t-il.

Le communiste Alain Bocquet reste sourd à cette référence. Le week-end, alors que les « douces » *forces de police évacuent*, dès l'aube, la plupart des antennes Assedic encore occupées, il condamne une *« faute humainement et politiquement grave »* et provoque la fureur du premier ministre, qui vient de déjeuner avec Laurent Fabius.

● *Alain Bocquet* et la tentation de Venise. Lundi 12 janvier, pour la première fois, Lionel Jospin, flanqué de Daniel Vaillant, Olivier Schrameck et Yves Colmou, déjeune avec les responsables des groupes de la majorité « plurielle ». Michel Crépeau, *Jean-Marc Ayrault*, Alain Bocquet, Yves Cochet et Georges Sarre se voient d'emblée imposer une consigne sans appel : silence absolu !

Les préliminaires sont aimables : Michel Crépeau fait des commentaires *sur la qualité du* bordeaux. Mais, très vite, on comprend que le premier ministre est de fort méchante humeur. *« Je n'ai rien demandé »*, rappelle-t-il. Puis, sur l'air *de la tentation de Venise* : *« J'ai soixante ans, je n'ai pas de plan de carrière. »* Il serait mieux, d'ailleurs, à faire les musées avec sa femme, Sylviane. Mais voilà, Jacques Chirac a dissous l'Assemblée nationale : *« Nous avons réussi ensemble et nous échouerions ensemble »*, martèle-t-il aux parlementaires dissipés.

Yves Cochet, chef des écologistes, est... vertement rappelé à l'ordre. Michel Crépeau, son président de groupe et collègue RCV, observe d'ailleurs aimablement qu'*« avec ses six députés »* l'élu du Val-d'Oise *« fait plus de bruit que quatre-vingts »*. Jean-Marc Ayrault trouve la formule chouette et la reprendra à son compte, devant la presse, le lendemain.

Mais c'est avec Alain Bocquet que l'échange tourne au vinaigre : alors que Lionel Jospin fait allusion à sa *critique des évacuations d'Assedic*, l'intéressé, piqué au vif, prend la parole, et ne la lâche plus. Il rappelle qu'il n'est pas socialiste, vante les mérites de la gauche « plurielle », souligne que le PCF est *« démocratique »* et qu'il n'est pas lui-même, contrairement à ce qu'on dit, un *« orthodoxe »*. Il plaide la proximité des communistes avec les *« gens »* face aux *« experts »* de Matignon.

Le rappel à l'ordre auquel il a droit, *en réponse*, est *plus* musclé que celui que Lionel Jospin avait adressé aux ministres communistes et écologiste quatre jours plus tôt. Selon qu'on est ou non socialiste, on parle de « responsabilisation » ou de « sérieuse engueulade ».

● Ne *dites plus* « majorité plurielle », dites « majorité ». Après le poing sur la table, les mises au point. Sémantiques. En quelques jours, l'adjectif « pluriel », sacré mot de l'année 1997, tombe *en disgrâce*. D'ailleurs, ce mot n'est-il pas *plus écolo – Les Verts* pluriels naissent en 1984 –, voire rouge – Robert Hue l'a employé avant les élections législatives –, que rose, même si Jean-Christophe Cambadélis jure l'avoir lancé au congrès du Bourget en 1993 ?

Au PS, à *Matignon, on a surtout* été vexé par une remarque de Michel Field qui, recevant Dominique Strauss-Kahn sur TF 1 le 4 janvier, glosait, vaguement ironique, sur la *« nouvelle trouvaille »* de Lionel Jospin : *« pluriel »*, le mot *« qui permet de mettre toutes les contradictions de la politique du gouvernement dans un chapeau »*, s'était amusé le journaliste.

Puisque la gauche non socialiste fait des siennes, on ne la citera plus. Mardi matin, Lionel Jospin explique aux députés socialistes que *« dans majorité " plurielle ", il y a surtout le mot " majorité " »*. Invité de « Soir 3 », quelques heures plus tard, le patron du PS, François Hollande, insiste : *« " Plurielle ", c'est bien ; " majorité ", c'est mieux. »*

Les réponses ne tardent pas. Vendredi 16 janvier, en présentant ses voeux à la presse, Robert Hue refuse la tentative menée pour *« affadir »* le mot, parle aux journalistes des ministres *« pluriel's »* en sifflant bien fort le « s ». Le numéro deux du PCF, Pierre Blotin, n'envisage qu'une concession : *« S'ils insistent, nous dirons " plurielle gauche ". »*

● Manifs et crise de nerfs à la CGT et au CNPF. Rue de Varenne, Lionel Jospin vient d'adresser ses voeux de Nouvel An aux journalistes. Zen. *« Matignon est un pôle de stabilité, habité par des gens calmes »*, a-t-il déclaré. Avenue Pierre-Ier-de-Serbie, on est moins serein. Des chômeurs se rassemblent devant le ministère de l'emploi et de la solidarité pour gagner le CNPF. Georges Jollès, le président de la commission des affaires sociales de l'organisation patronale, convoque en toute hâte une conférence de presse. Flop et désagréable *impression* qu'un vent de panique a soufflé au siège du patronat... La CGT, elle aussi, est furieuse. L'occupation de la Bourse du commerce par quelques centaines de manifestants, le 13 janvier, nuit à l'*« image »* du mouvement : la confédération, *indignée*, le fait savoir à ses partenaires.

● Manif et minima sociaux. Jeudi 15 janvier, Jean-Christophe Cambadélis est reçu pendant deux heures à Matignon. *Le soir, il devise* avec son alter ego communiste, Pierre Blotin, à la veille des voeux de Robert Hue. Devant la presse, le secrétaire national du PCF donne *« quelques pistes »* à Lionel Jospin pour satisfaire les chômeurs, qu'il soutient, parce qu'*« on est loin du compte »* : par exemple, *« relever les minima sociaux »*. Bonne pioche ! Matignon, quelques heures plus tard, susurre que, si la mission confiée à Marie-Thérèse Join-Lambert concluait *« à la nécessité d'un relèvement, celui-ci n'entrerait en vigueur qu'en 1999 »*. Puis finasse, tandis qu'approchent samedi et l'heure de la manif : *« Pour certains minima sociaux, en fonction de la réflexion en cours, il ne faut absolument rien exclure, que ce soit pour 1998 ou 1999. »* En attendant que les intentions s'éclaircissent, les manifestants se préparent.

Récit du service France



Les préfets ont mis à l'ouvrage les travailleurs sociaux

L'ANNONCE par Lionel Jospin, le 9 janvier, du déblocage de 1 milliard de francs pour des aides d'urgence a incité un grand nombre de personnes à solliciter les préfectures. Cela ne signifie pas que les bureaux des représentants de l'Etat sont pris d'assaut : nombre de préfets ont pris le soin de « décentraliser » l'accueil des dossiers et de le faire savoir par l'intermédiaire de la presse locale.

Bien souvent, tous ceux qui ne survivent que grâce aux ressources des minima sociaux peuvent donc déposer leur demandes non seulement dans les préfectures, mais aussi dans les Caisses d'allocations familiales, les directions départementales de l'emploi, les ANPE, les Assedic, les centres d'action sociale des communes ou les bureaux d'aide sociale des départements.

Ainsi, la préfecture du Bas-Rhin n'a reçu qu'une vingtaine de demandes, alors qu'une centaine d'autres sont arrivées dans les autres points d'accueil. A la préfecture de Nantes, les hôtesses d'accueil ne reçoivent qu'une vingtaine de personnes par jour.

Si les demandeurs d'aides d'urgence ont besoin d'un conseil, ils ont intérêt à s'adresser aux travailleurs sociaux de la ville ou du conseil général : ce sont eux qui sont chargés, dans tous les cas, de vérifier que les pièces nécessaires sont fournies. Ils s'assurent aussi que les intéressés ont sollicité toutes les aides auxquelles ils ont droit, avant de demander un secours d'urgence exceptionnel.

Telle assistante sociale de secteur, qui reçoit une personne demandant une aide pour payer sa facture d'électricité, lui explique qu'il existe, dans son département, un fonds d'aide au paiement de l'énergie, cofinancé par l'Etat, le conseil général et la Caisse d'allocations familiales. Le bon guichet trouvé, elle l'assiste dans la rédaction des formulaires nécessaires.

En revanche, si elle reçoit une femme en instance de séparation qui, dans l'attente du premier versement de l'aide personnalisée au logement, se retrouve à la rue, elle lui indique qu'elle a bien le droit de solliciter un secours d'urgence auprès du préfet, et remplit avec elle les papiers nécessaires.

CELLULE D'INSTRUCTION

Si les travailleurs sociaux ne sont pas tous sollicités par le public, ils sont mis à rude épreuve par l'administration, qui leur confie le soin de faire un premier examen des dossiers. Ils transmettent ensuite ces documents à une cellule d'instruction que le préfet a mise en place. Celle-ci est composée, en général, de fonctionnaires de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, de la direction départementale du travail et de la préfecture.

Les dossiers sont ensuite soumis à la commission d'attribution de l'aide d'urgence, présidée par le préfet et composée de représentants du conseil général, des communes, de la Caisse d'allocations familiales, des Assedic et de l'ANPE, qui se prononce. Ceux qui sont retenus partent aussitôt à la trésorerie générale, qui édite dans la nuit des lettres-chèques et les poste le lendemain matin.

Nombre de préfets indiquent qu'ils ont réuni ces commissions, composées d'organismes dépositaires de fonds destinés à l'aide sociale, aussitôt après avoir reçu la circulaire de Martine Aubry en date du 24 décembre. Ils étaient ainsi prêts à traiter les demandes des chômeurs, qui sont arrivées en nombre un peu plus tard.

Rafaële Rivais

Sahidin, sans-domicile-fixe devenu militant, veut exister

« Je me sens plus fort qu'un milliardaire »

PORTRAIT

En l'espace d'un mois, une vie change : « Tu n'es plus spectateur, tu es acteur »

A L'INTÉRIEUR de l'agence EDF, occupée depuis jeudi, boulevard Barbès à Paris, Sahidin, les yeux gonflés de sommeil, savoure son « *kif* », son plaisir. En décembre, il était de ceux qui ont passé dix jours et dix nuits dans les bureaux du centre d'action sociale du boulevard Diderot.

Un mois avant le mouvement des chômeurs, il n'était rien, c'est-à-dire un homme âgé de trente ans, à la rue, parfois pris en charge par le SAMU social. Aujourd'hui, dans le hall d'entrée de l'agence, il prête attention à un vieil homme qui, menacé d'une coupure d'électricité, décide lui aussi d'occuper les guichets. « SDF » en novembre, « militant » depuis décembre, Sahidin est décidé à poursuivre coûte que coûte, *« parce que dès que ça cesse ça régresse » : « Nous, on n'a pas de projet de société, c'est normal, on n'a pas de projet d'avenir. Notre seul projet, c'est d'exister. »* Sahidin existe. Et en ce moment Sahidin se sent *« plus fort qu'un milliardaire »*.

Enfant de la cité des Sablières, à Créteil, chômeur après un CAP de peinture et quelques boulots sur les marchés et dans des cafés-brasseries de la capitale, Sahidin n'aime pas en général la vie en groupe. Mais, dans ce mouvement, qu'il a rejoint par l'intermédiaire du Comité des sans-logis, il a découvert une chose : *« T'as une rage en toi, les autres ont la rage aussi, et tu te rends compte que toutes les rages vont dans le même sens, sans que ce soit une affaire de militants professionnels, ça vaut tout l'or du monde »*, dit-il doucement. Pendant l'occupation du CCAS, il a vécu avec *« quelques tarés »*, d'autres, *« des tas de gens normaux qu'*[il aurait] *pu croiser dans la rue »*. C'était une micro-société avec ses tensions, ses moments de fraternité : *« On est tous devenus des compagnons, les liens étaient forts. Ces enfoirés d'énarques venaient discuter, ils nous regardaient comme des "trucs". Eh bien, nous, les trucs, on a réussi à exploser les énarques. Te dire que les mecs, en face, c'étaient des têtes, bourrés aux as, et toi, tu as réquisitionné un lieu et, avec tes trois francs six sous, tu les as fait plier en leur faisant cracher de l'oseille pour nous, les gens dans la merde. Ça, c'est de la jouissance ! »* Sahidin ajoute : *« Si on pouvait vivre dans cet état tout le temps... »*

« LA GAUCHE PAILLETTES »

« La lutte, le vrai combat, la vraie politique... » Sahidin prononce les mots, et on sent que, pour lui, c'est nouveau. En 1988, quand il habitait Créteil, il avait pris, une année, sa carte au MJS, le Mouvement des jeunes socialistes : *« C'était l'espoir, maintenant je dis que j'étais victime de la tontonmania. C'est clair, la gauche, elle a repeint les cages d'escalier, recouvert la rue d'un peu de goudron, j'appelle ça de la gauche paillettes, de tocard. Elle a allégé les charges pour permettre aux patrons de t'embaucher pour trois fois rien. A Créteil, les socialos, ils s'en battaient les couilles, de nous. Tout ce qu'ils voyaient chez nous, c'était le bulletin de vote. »*

Depuis les années 90, Sahidin n'a pensé qu'à lui, c'est-à-dire à la chambre d'hôtel qu'il faut payer la prochaine nuit. Rester propre, correctement habillé. Gagner 150 F en se levant à 4 h 30 le matin pour un jour de marché. Gagner peut-être 500 F pour une journée de quinze heures de travail dans une brasserie, et sentir *« la haine du patron, bien facho, qui a besoin de toi et, en même temps, te fait sentir qu'il est raciste »*.

Ce mouvement, c'est le premier qu'il vit. *« Au CCAS, les flics nous encerclaient. Il fallait se battre pour tout : pour faire rentrer un duvet, un médecin, des journaux. On a lu les journaux. On s'est méfiés des militants professionnels. Le sentiment de puissance que j'ai senti, c'est incroyable. Tout ça grâce à ta liberté, qui devient grande parce que tu le décides. La volonté que ça te donne... Tu n'es plus spectateur, t'as le rôle ! T'es un acteur, mon pote ! »*, rigole-t-il.

Il se révolte contre la France, *« qui gère la misère ici comme elle gère l'Afrique : au lieu d'apprendre à pêcher, elle donne du poisson. Le social, c'est le secteur en pleine expansion. Les assistantes sociales qui ont rendez-vous avec des gueules cassées comme nous, y en a à la pelle. Mais c'est pas ça qu'on veut. C'est le contraire. On ne veut pas mendier. On veut exister »*, répète-t-il.

Sahidin ne sait pas où va aller le mouvement. Il sait que chaque chômeur est *« une bombe en puissance »*. *« Ceux qui en ont conscience doivent lutter. Ceux qui n'en ont pas conscience, tant pis, le déclic viendra un jour. Je sais qu'il y a toujours un risque de voir des requins arriver à nos côtés pour nous récupérer. Mais les socialistes ne peuvent pas refaire le coup d'Harlem Désir. Ça ne marche plus. Un chômeur, il sait où il a mal. Il n'a pas envie de se faire manipuler. »*

Il se met à rêver d'une *« société idéale où il serait possible de faire ce qu'on a envie de faire quand on aurait envie de le faire »*. Il dit que c'est de l'utopie, car *« même les milliardaires n'y arrivent pas »*. Sahidin le reconnaît : depuis quelque temps, il a pris le goût de l'utopie.

Dominique Le Guilledoux

« Au point où on en est, il ne faut pas avoir honte »

REPORTAGE

Mme Aubry a visité la « cellule d'urgence » qui reçoit à Lille les chômeurs en détresse

LILLE
de notre correspondant régional

La préfecture du Nord ne pouvait pas lésiner dans l'organisation de sa cellule d'urgence : au 1er septembre, le taux de chômage de la région Nord-Pas-de-Calais était de 16,4 %, un peu plus de quatre points au-dessus de la moyenne nationale ; Martine Aubry, première adjointe au maire de Lille, n'a pas que des attaches dans la ville, elle a aussi des ambitions. Le département a bénéficié de l'enveloppe la plus importante, sur le plan national, pour son fonds d'urgence sociale, soit 47 millions de francs.

Jeudi 15, ce fut un défilé incessant dans la salle des commissions du conseil général, qui avait été réquisitionnée. Dès 10 heures, il manquait des tables et des chaises. Curieusement, tout se passait tranquillement, comme si les porteurs de dossiers étaient intimidés par ce lieu solennel. Pas un mot plus haut que l'autre.

Toute autre ambiance vendredi. Le service d'accueil des personnes en détresse avait quitté le palais républicain – mobilisé pour une cérémonie de voeux – pour une annexe de la préfecture. Les mêmes fonctionnaires, la même gentillesse, mais un petit air d'ANPE, un parfum d'Assedic dans cet immeuble obscur avec ses couloirs couleur administration et si étroits qu'il fallait se coller contre les murs pour laisser passer les femmes venues avec poussettes et enfants.

Martine Aubry est arrivée vers 15 heures. Elle est restée une vingtaine de minutes, mais la cohorte de caméras et de photographes qui l'accompagnaient a impressionné une partie de ceux qui attendaient dans le couloir. *« T'as vu, cette fois au moins on s'intéresse à nous. Au moins une quinzaine de journalistes, la télé, tout ça ! »* disait David. Il n'avait pas compris qu'il y avait un ministre dans les parages, ou, s'il l'avait remarqué, il était plus impressionné par l'entourage. Très content, David : *« Tu te rends compte, un milliard. C'est pas rien ! »* Il n'a surtout pas voulu entendre les deux jeunes beurs qui l'ont croisé en rigolant : *« Alors c'est quoi, cette histoire ? On te donne un CES, deux mille balles, et puis après on te jette. »*

David a donné sa feuille puis il est reparti très vite chercher sa mère à l'autre bout de Lille : *« Elle est au chômage depuis quatre ans. Mon père a un cancer. Il va mourir avant un an. Je ne veux pas les laisser tomber mes vieux. Ils m'ont toujours aidé. »*

Martine Aubry partie, la cellule d'accueil a repris son fonctionnement normal avec le long défilé des gens discrets, pudiques, intimidés, honteux, inquiets ou parfois visiblement désabusés. Mais la promiscuité a ses avantages. Elle renforce les solidarités. On échange des tuyaux : *« Tu sais, ils ne demandent rien, pas de papiers. Si tu as de gros ennuis, des problèmes urgents, l'huissier ou des trucs comme ça, tu le dis. C'est une déclaration sur l'honneur. »* On se prête des stylos. On remplit des formulaires dans l'escalier ou dans le couloir. Beaucoup de gens repartent avec des paquets de dossiers, pour leur famille, des amis ou les voisins, après avoir demandé jusqu'à quand le guichet est ouvert.

« TOUS TRÈS GENTILS »

David est revenu avec sa mère. Il la pousse dans la salle. En l'attendant, il discute avec deux jeunes femmes, près de la machine à café : *« Vous savez, au point où on en est, il ne faut pas avoir de honte. Vous verrez, ils sont tous très gentils. »* Il ne sait pas qu'il s'agit de deux fonctionnaires venues faire une petite pause. Puis il revient sur ses problèmes. Il leur parle de son chômage, de son envie de travailler, de sa disponibilité, de sa vaillance, de sa jeune femme, de ses deux enfants : *« Mon argent court derrière moi. Quand j'ai tout payé, il ne me reste plus rien. Je déprime, je déprime, je déprime. Tiens, il y aurait la guerre civile, moi je rentrerais dedans. Tout de suite. Pour leur montrer, à ces grosses têtes. »*

Pierre Cherruau

JUSTICE Un rapport des inspections des affaires sociales, de l'*administration et des services judiciaires*, actuellement soumis à l'appréciation d'Elisabeth Guigou, dénonce avec force *« l'inadaptation des réponses institutionnelles aux formes aiguës de délinquance juvénile »* et la *« crise »* que traverse aujourd'hui la justice des mineurs. ● VALIDANT la démarche des unités à encadrement éducatif renforcé (UEER), créées par Jacques *Toubon mais gelées par le* garde des sceaux, le rapport, révélé par *Le Monde* et *Le Figaro*, propose la création d'une *« agence de prévention de la délinquance juvénile »*, chargée de coordonner les actions des différentes institutions. ● CRÉÉE EN 1945, la Protection judiciaire de la jeunesse privilégie les réponses éducatives plutôt que le recours à des sanctions pénales. Mise en échec par une délinquance plus violente, elle est aujourd'hui sommée de se réformer.

Un rapport officiel critique la prise en charge des mineurs délinquants

Remis au gouvernement, ce document confidentiel devrait faire l'effet d'une bombe dans le milieu spécialisé. Il met au jour la « crise » qui traverse actuellement la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et l'« inaptitude » de toutes les institutions concernées

QUATRE-VINGT-DIX PAGES dactylographiées pour appeler à une véritable révolution de la prise en charge des mineurs délinquants en France : le rapport confidentiel sur l'évaluation des Unités à encadrement éducatifs renforcées (UEER), actuellement soumis à l'appréciation d'Elisabeth Guigou, devrait faire l'effet d'une petite bombe dans le milieu de l'éducation spécialisée.

Issus de l'inspection générale des affaires sociales, de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale des services judiciaires, les rapporteurs de cette mission commandée en septembre 1997 par Martine Aubry, Jean-Pierre Chevènement et Elisabeth Guigou, pointent avec précision les importantes carences et dysfonctionnements des pouvoirs publics face à la délinquance des mineurs. Selon eux, l'expérience des UEER, très controversée dans les milieux éducatifs, constitue en réalité *« une réelle avancée »* qui met surtout *« en évidence l'inadaptation des réponses institutionnelles aux formes aiguës de délinquance juvénile »*.

Créées en 1996 par le ministre de la justice d'alors, Jacques Toubon, sous la pression du discours sécuritaire du ministère de l'intérieur et des syndicats de policiers, les Unités à encadrements éducatif renforcé (UEER), sont des petites structures qui n'accueillent que quatre à cinq mineurs multirécidivistes, encadrés par autant d'éducateurs. Leur principe de fonctionnement est basé sur l'idée de *« rupture »* du jeune avec son milieu familial et social qui doit déboucher sur un changement de son comportement.

Bien que résolument éducatives, contrairement aux désirs des tenants du tout-répressif, ces structures ont pâti d'emblée de l'hostilité des éducateurs spécialisés, qui y voient une remise en question de leurs pratiques et de leurs métiers. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, avait gelé à son arrivée place Vendôme les nouvelles ouvertures d'UEER, avant de commander une mission d'évaluation pour décider de leur avenir.

« RÉVEILLER LA RÉFLEXION »

Dans son rapport final, la mission d'inspection note d'emblée que l'expérience des UEER, *« bien qu'encore balbutiante et handicapée par une mise en œuvre déficiente, ouvre néanmoins des pistes intéressantes »*. En effet, malgré le prix très élevé de l'expérience – le coût annuel d'une place en UEER, pour la première année d'activité, se situe autour de 305 000 francs –, la mission relève qu'elle aura permis des avancées notables chez les deux cents jeunes délinquants pris en charge : *« L'acquisition de certains réflexes sociaux élémentaires, la capacité de dialoguer, de discuter de leur propre itinéraire – à n'importe quel moment, quand le besoin s'en fait sentir – et aussi la faculté toute simple de dire "merci", sont des signes riches de sens, s'agissant de jeunes au passé particulièrement chargé et traumatisant. »*

Aussi, bien que largement handicapées par un *« réflexe quasi épidermique d'hostilité* [d'une majorité du personnel éducatif] *qui s'est rapidement mué en une véritable fronde, allant dans certains cas jusqu'à l'intimidation à l'égard des personnels volontaires à la mise sur pied des UEER »*, les UEER apparaissent, pour les rapporteurs, comme l'occasion de *« réveiller la réflexion éducative, dans un milieu qui avait tendance à se replier sur des savoir-faire éprouvés mais de plus en plus décalés par rapport à la complexité croissante de certaines situations »*.

Car là n'est pas le dernier enseignement des UEER : pour la mission d'inspection, la relative réussite de ces structures souligne l'échec patent des prises en charge classiques. Dressant un constat accablant de l'état des foyers d'hébergement, la mission analyse la véritable *« crise »* dont souffre la justice des mineurs et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Exposant *« le désarroi »* des éducateurs face à une délinquance de plus en plus violente et destructurée, – *« la prise en charge des mineurs délinquants est une mission très difficile et relève parfois de l'impossible tant certains de ces adolescents sont ancrés dans l'associabilité »* –, le rapport estime que *« certains mineurs accumulent un nombre invraisemblable de mesures de placement, qui sont autant d'échec »*.

DES « CAS » « INCASABLES »

« La plupart des structures classiques d'hébergement voient passer ces jeunes sans pouvoir leur offrir toutes les possibilités dont ils ont besoin, parce qu'elles sont mal armées, mal organisées pour prendre en charge des "cas" capables à eux seuls, en quelques jours, de déstabiliser un projet, un groupe, une structure. De fugues en rejet, ces jeunes, qui deviennent des "incasables", finissent souvent par se retrouver dans la rue, hors de portée d'une action éducative efficace, fût-elle en milieu ouvert. »

Pour la mission d'inspection, l'origine de ces dysfonctionnements est à rechercher dans *« les rigidités internes des services de la PJJ ainsi que* [dans] *leur difficulté à promouvoir, ou même à expérimenter, des pratiques éducatives nouvelles pour les plus difficiles des jeunes délinquants »*. Dans cette institution, où le *« principe d'autorité semble s'effacer devant le primat du discours éducatif tel qu'il est véhiculé par les éducateurs de terrain ou leurs représentants »*, la culture collective est faite *« d'un mélange d'hermétisme à l'autorité hiérarchique et de défense acharnée des intérêts catégoriels »*. C'est pourquoi la PJJ, *« confrontée à une triple crise, d'identité, culturelle et professionnelle (...) est à un tournant décisif où, pour espérer continuer à jouer un rôle essentiel, elle doit à la fois réviser sa stratégie d'intervention et refondre ses pratiques internes »*.

Les critiques de l'inspection ne s'arrêtent cependant pas à la prise en charge éducative ; c'est le fonctionnement de l'ensemble de la justice des mineurs qui est en cause, autant pour sa lenteur que du fait de son manque de moyens. Ainsi *« il n'est pas rare de constater que plusieurs mois, voire plusieurs années s'écoulent entre la date de la commission des faits et leur jugement »*, note le rapport. Par ailleurs, alors que les mesures éducatives peinent à être appliquées (en novembre 1996, plus de 4 000 mesures de milieu ouvert étaient en attente), leur généralisation et leur succession manquent de cohérence.

VINGT PROPOSITIONS

Face à cet ensemble de carences, la mission formule vingt propositions articulées autour de trois axes : étendre, sous une forme renouvelée, la formule de l'encadrement éducatif renforcé ; mieux adapter les dispositifs judiciaires et éducatifs aux formes aiguës de la délinquance juvénile ; mobiliser l'ensemble des institutions et coordonner leur action.

Pour les rapporteurs, en effet, la formule des UEER a mis en évidence *« la pertinence de l'intensité et la permanence d'une présence éducative (...) meilleurs atouts d'une "rupture" susceptible de surprendre les mineurs et d'amorcer un processus de remise en question des habitudes et modes de vie antérieurs »*. Estimant qu'il faut *« développer et valoriser* [ces] *formules de prise en charge »*, la mission propose de rebaptiser les UEER en « Unités d'action éducative intensive » en favorisant, en leur sein, le travail pluridisciplinaire, la rotation et le soutien psychologique des équipes.

Par ailleurs, les rapporteurs, qui constatent que *« l'absence de réponse judiciaire significative (...) contribue au développement d'un sentiment d'impunité »* chez les mineurs délinquants, plaident pour la systématisation des réponses judiciaires comme le traitement en temps réel des délits, déjà initiée dans certains tribunaux (*Le Monde* du 14 janvier). Ils proposent également de renforcer la spécialisation d'une partie des juges des enfants sur la prise en charge des mineurs les plus difficiles et d'instaurer une *« commission d'observation »* de ces jeunes dans chaque juridiction. Parce que *« les rigidités actuelles (...) n'offrent pas la souplesse nécessaire pour assurer un suivi continu et cohérent »* des jeunes, la mission propose de créer une mesure de *« tutorat judiciaire et éducatif »* destinée à donner au mineur un éducateur référent unique qui puisse le suivre jusqu'à dix-huit ans, quels que soient les aléas de son parcours.

Enfin, les rapporteurs, qui constatent qu'il n'existe pas aujourd'hui de véritables outils de connaissance des mineurs délinquants, proposent de créer une « agence de prévention de la délinquance juvénile », *organe de coordination des institutions concernées par les mineurs délinquants*. Car pour les membres de la mission d'inspection, *« aucune politique ne saurait apporter de réponse durable et satisfaisante à la délinquance des mineurs si elle ne repose pas sur une mise en œuvre étroitement concertée de tous les moyens d'action disponibles : action policière efficace, traitement judiciaire adapté et protection judiciaire modernisée et mobilisée »*.

C. P.

Des dysfonctionnements touchent l'ensemble des structures

OUTRE la justice et la protection judiciaire, la mission d'inspection pointe les dysfonctionnements de l'ensemble des institutions confrontées à la montée en puissance de la délinquance des mineurs.

● **La prison :** *« Seule solution d'enfermement »* des mineurs délinquants, la prison, *« milieu reconnu par tous comme criminogène, reste dans bien des cas un facteur supplémentaire de la déstructuration du mineur »*. Dans cet univers clos, les jeunes retrouvent et reconstruisent le plus souvent les modes de fonctionnement qu'ils connaissent à l'extérieur, comme le caïdat, le racket et toutes les formes de violence. Face à eux, l'administration pénitentiaire *« éprouve les plus grandes difficultés à créer des conditions de détention adaptées à la vulnérabilité du mineur et à son besoin de structuration »*. Il est donc *« grand temps que la prise en charge des jeunes en prison fasse l'objet de toutes les attentions et que les services spécialisés (éducatifs, scolaires, médicaux...) y trouvent une place pleine et entière »*.

● **La police :** *« Les services de police subissent de plein fouet cette délinquance à laquelle ils sont confrontés au quotidien et qui s'exprime le plus souvent par des manifestations collectives, leur donnant ainsi le sentiment d'être la cible privilégiée d'une jeunesse en révolte »*, note le rapport. Face à ces phénomènes, la police peine à adopter une organisation et des méthodes adaptées à cette délinquance, privilégiant une police d'ordre public sur une police d'investigation.

● **L'école :** frappée de plein fouet par la délinquance des jeunes, l'institution scolaire a *« les plus grandes difficultés à s'organiser »*. Les équipes pédagogiques tendent plutôt à se prémunir contre des comportements qui compromettent leur action et leur équilibre. Dans ce contexte, l'inadaptation de certains jeunes se solde généralement par une exclusion temporaire puis définitive des établissements. Pourtant, *« il n'existe, à l'heure actuelle, pratiquement aucun dispositif qui soit à même de prendre le relais et d'assurer, quelles que soient les circonstances, un minimum d'enseignement »*. De ce fait, *« un certain nombre de jeunes se trouvent en situation de non-scolarisation bien qu'ils demeurent soumis à l'obligation scolaire. Ainsi, le collège et même l'école, qui sont, pour d'autres, le lieu par excellence de la socialisation, tendent à devenir, pour ceux-là, le lieu de première exclusion institutionnelle »*.

● **La santé mentale :** la mission fait le constat du *« contraste saisissant entre l'ampleur relative du dispositif de santé mentale et la médiocrité des moyens affectés à la prise en charge des jeunes présentant des troubles aigus du comportement »*. Les adolescents ne bénéficient d'aucune prise en charge équivalente à celle des moins de douze ans et se retrouvent renvoyés vers le secteur hospitalier adulte, qui n'est pas forcément adapté à leurs besoins et où le risque existe de cohabiter avec des cas psychiatriques lourds. En conséquence, note le rapport, *« des jeunes peuvent développer des troubles bien réels, prémices d'éventuels désordres psychiques, sans que rien ne permette d'enrayer cette évolution préoccupante »*.

« L'inaptitude actuelle de toutes nos institutions »

VOICI un extrait du rapport sur l'évaluation des UEER :

« La mission est parvenue à la conviction que les problèmes posés à notre société par l'aggravation et les mutations de la délinquance juvénile ne peuvent trouver leur solution ni dans une approche manichéenne ni dans une réponse uniforme, si tentantes soient-elles. La « multirécidive » traduit d'une certaine manière l'impuissance de l'ensemble de nos institutions (école, police, justice, aide sociale, santé...) dans l'état actuel de leurs pratiques et de notre droit, devant la survenance et le développement, chez un nombre croissant de jeunes, de facteurs déstructurant les conduisant précocement vers des formes aiguës d'asociabilité.


VERBATIM

» La mission a été frappée de constater combien les UEER, à travers la façon dont se pose avec elles la question de la cohérence et de la permanence du suivi éducatif, constituaient un révélateur de l'inaptitude actuelle de toutes nos institutions, isolément ou ensemble, à traiter les cas les plus complexes. Toutes semblent être prises à contre-pied, dans leur organisation, leur savoir-faire et leurs pratiques, par l'irruption des formes actuelles de la délinquance juvénile, qui les confronte à des jeunes sans repères, ni moraux, ni sociaux, ni civiques (...).

» Tendre vers un éducatif plus prégnant et une prison plus éducative apparaît aujourd'hui, pour les mineurs les plus ancrés dans la délinquance, comme la meilleure façon de réduire la zone de non-réponse en foyer et prison. A mesure que s'affirmera ce double mouvement, la notion de « centre fermé », dont la mise en œuvre resterait d'ailleurs problématique, verra disparaître sa justification. C'est en tout cas le pari que préconise de prendre la mission et qui inspire ses propositions. »

L'indispensable mutation de la protection judiciaire de la jeunesse

« IL EST PEU de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance et, parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. La question de l'enfance coupable est une des plus urgentes de l'époque présente. » Tirées du préambule de l'ordonnance du 2 février 1945, qui instaure la primauté de l'éducatif sur le répressif, ces quelques lignes n'ont rien perdu de leur actualité. Texte fondateur de la justice des mineurs, l'ordonnance de 1945 a répondu avec acuité à la détresse des jeunes jusqu'au début des années 90.

ANALYSE

Face à des jeunes perçus comme plus menaçants, la justice tend à se durcir

Placée sous la tutelle du ministère de la justice, l'éducation surveillée, devenue protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en 1990, a été créée en octobre 1945 pour appliquer les principes de l'ordonnance du 2 février. Une justice spécifique pour les mineurs est alors mise en place, réunissant juge des enfants, éducateurs et assistants sociaux. La doctrine qui sous-tend cette justice d'exception part de l'hypothèse que les faits que commet le mineur délinquant sont le symptôme de son inadaptation, voire de son milieu dont il faut le protéger. Le mineur délinquant est d'abord un mineur en danger. L'action éducative doit donc être la règle et la sanction l'exception.

Aussi la PJJ a-t-elle mis en place une série d'outils de prise en charge, qui ont largement évolué depuis la Libération. Des placements en internats de rééducation des années 50, héritiers des colonies pénitentiaires du XIXe siècle, elle s'est engagée vers une politique de prévention privilégiant les prises en charge en milieu ouvert.

Les années 70 voient la multiplication des foyers d'hébergement, devenus les centres d'action éducative d'aujourd'hui. Le nombre d'éducateurs spécialisés augmente, les services éducatifs auprès des tribunaux qui proposent aux magistrats des alternatives à l'incarcération des mineurs sont créés. Parallèlement, l'éducation surveillée met fin à sa politique sécuritaire : entre 1975 et 1979, le garde des sceaux, Alain Peyrefitte, supprime les derniers centres fermés, considérés comme des sources de récidive.

Aujourd'hui, la PJJ, qui prend également en charge, depuis 1958, l'enfance en danger, coordonne plus de 360 établissements publics d'accueil et plus de 1 000 établissements et services gérés par des associations privées. Employant environ 3 000 éducateurs dans le seul service public, elle prenait en charge, au 1er janvier 1996, quelque 135 000 jeunes sur décision des juridictions pour enfants, dont 11,7 % de délinquants.

Depuis quelques années cependant, la PJJ est confrontée à une nouvelle forme de délinquance, remettant en cause ses structures et ses pratiques. Avec les années 80, une délinquance d'exclusion s'est lentement installée. Face à la multiplication des faits délictueux – des petites incivilités jusqu'aux agressions physiques –, la justice des mineurs s'est durcie. Les juges tendent à favoriser les sanctions pénales et à mettre en jeu la responsabilité des mineurs. L'apparition de réponses judiciaires comme la sanction-réparation en est l'illustration.

« POMPIERS » ESSOUFFLÉS

Ces évolutions demeurent malgré tout insuffisantes, le juge ne faisant plus peur à une minorité de jeunes. Ce *« passage de la jeunesse source d'avenir à la jeunesse source de désordre »*, selon l'expression du sociologue François Bailleau, s'accompagne d'un certain échec des politiques sociales et judiciaires traditionnelles.

Tiraillés entre le respect des principes éducatifs et des conditions de travail qui se sont dégradées, les éducateurs sont devenus des *« pompiers du social »* qui s'essoufflent à contenir une jeunesse désormais perçue comme menaçante. C'est dans ce contexte qu'est venu s'inscrire, en 1996, le projet d'unités éducatives à encadrement renforcé (UEER), dont un des mérites aura été de révéler, en creux, les défaillances de la prise en charge classique.

Contestée par les spécialistes qui lui reproche son archaïsme, autant que par le grand public qui la soupçonne de laxisme, la justice des mineurs est aujourd'hui sommée de se réformer. Des voix s'élèvent pour réclamer la remise en cause de l'ordonnance de 1945, d'autres se prononcent pour la réouverture des centres fermés. Loin de ces fausses solutions, qui méconnaissent les réalités, le véritable enjeu est de savoir si, aujourd'hui, personnel éducatif et magistrats sauront se remobiliser autour de nouveaux modes de prise en charge. En sachant que ces transformations n'éviteront pas un débat d'ordre social et politique sur les mécanismes d'exclusion qui conduisent les jeunes à la violence.

Cécile Prieur

Les directeurs d'IUT menacent de relancer un mouvement de protestation

Estimant « se heurter à un mur », ils fixent un ultimatum à Claude Allègre

Lors d'une assemblée générale qui réunissait, vendredi 16 janvier à Montrouge (Hauts-de-Seine), une centaine d'entre eux, les directeurs d'IUT ont fait part de leur déception après la rencontre qu'ils venaient d'avoir avec la directrice générale des enseignement supérieurs, Francine Demichel. « *C'est un dialogue de sourds* », ont-ils déclaré. Ils souhaitent rencontrer Claude Allègre le 2 février.

COMME s'ils voulaient prouver que leurs établissements ne sont pas aussi « attardés » que certains le laissent entendre, c'est sur Internet que les étudiants de l'IUT de Tours diffusent depuis le début de la semaine des appels à la grève dans toute la France.

Une grève pour l'instant virtuelle puisque, avec l'appui des enseignants et du personnel, ils n'ont cessé les cours que pour participer à des assemblées générales et à deux manifestations, qui ont réuni chacune près de 800 personnes, lundi 12 et mercredi 14 janvier. Le message pourtant est passé. A Dijon, Narbonne, Carcassonne, le mouvement a commencé de s'étendre. N'est-il qu'un des soubresauts du malaise persistant dans les IUT depuis la rentrée de septembre, marqué par des grèves sporadiques (*Le Monde* du 27 décembre), ou préfigure-t-il une action d'envergure nationale dont la menace est de plus en plus perceptible ?

Le début de la semaine devrait être décisif. A l'issue d'une assemblée générale extraordinaire qui a réuni une centaine d'entre eux vendredi 16 janvier à Montrouge (Hauts-de-Seine), les directeurs d'IUT devraient diffuser dans les établissements les résultats de leur rencontre avec Francine Demichel, directrice générale des enseignements supérieurs au ministère de l'éducation nationale. Une confrontation qualifiée de « *décevante* » par Antoine de Lacheisserie, le président de l'assemblée. Selon lui, en effet : « *Cette discussion s'est traduite par un dialogue de sourds. Nous éprouvons le sentiment de nous heurter à un mur d'incompréhension. Pour négocier, il faut du grain à moudre. Mme Demichel est arrivée les mains vides.* »

Dans un communiqué diffusé peu après, les directeurs ont décidé d'en appeler directement au ministre Claude Allègre, à qui ils ont fixé une demande de rendez-vous pour le 2 février.

LE FOSSÉ S'EST CREUSÉ

Ce report apparaît à bien des égards comme un ultimatum. A cette date, les directeurs, mais aussi les chefs de département, les enseignants et les présidents de conseil sont invités à manifester, rue de Grenelle, devant le ministère de l'éducation, pour appuyer leurs revendications, largement reprises par les étudiants.

Au fil des mois, le fossé n'a cessé de se creuser. Premier signe de ces divergences, les tergiversations de la rentrée et de la mise en place des nouveaux programmes pédagogiques assortis de modalités controversées de contrôle de connaissances élaborées sous François Bayrou, ancien ministre de l'éducation, et suspendues par son successeur.

Une table ronde devrait être chargée de préparer un nouveau système pour supprimer le vide juridique actuel.

Peu après son arrivée, Claude Allègre a également supprimé le plan de rattrapage en postes et en dotations promis précédemment, malgré l'annonce de la création de 355 postes d'enseignants et un très faible contingent d'administratifs dans les nouveaux départements déjà sous-encadrés. Il a aussi décidé d'instituer dès cette année un coefficient d'aide spécifique pour inciter les établissements à recruter plus largement parmi les bacheliers technologiques en pénalisant les autres.

Tout en multipliant les déclarations hostiles à la création d'une filière technologique « ghetto » dans l'enseignement supérieur, le ministre de l'éducation a annoncé une redéfinition du rôle et des mission des IUT. Ces derniers ont cru déceler la menace d'une banalisation de leur formation dans les premiers cycles aux côtés des sections de techniciens supérieurs des lycées. Leur crainte a été renforcée par la volonté du ministère d'intégrer les IUT dans la politique contractuelle des universités, alors qu'un statut spécifique – l'article 33 de la loi Savary – leur accorde une autonomie que les directeurs tiennent à préserver. Enfin, le ministère n'aurait prévu que de rares postes d'agrégés (PRAG) pour aider les réorientations d'étudiants de l'université après le premier semestre, comme le prévoit la réforme des DEUG.

Devant l'Assemblée nationale, mercredi 14 janvier, Claude Allègre s'est pourtant montré rassurant : « *Il n'y a aucune menace sur les IUT, et nous comptons au contraire nous appuyer sur ce dispositif pour qu'il joue pleinement son rôle de cadre intermédiaire dans la lutte pour l'emploi.* » Dans le même temps, il est vrai, il soulignait les distorsions entre les anciens et les nouveaux établissements, l'inadaptation de certaines filières et le trop grand nombre de poursuites d'études dans une formation financièrement plus coûteuse que les premiers cycles. Il n'en fallait sans doute pas plus pour entretenir les incertitudes et les craintes d'une « *dévalorisation* » d'un diplôme auquel les étudiants restent profondément attachés. Par l'ampleur des manifestations dans le passé, ils l'ont largement démontré.

Michel Delberghe

Demande de révocation pour le policier auteur de la bavure de Lyon

LE CONSEIL de discipline de la police a demandé, vendredi 16 janvier, à l'unanimité, la révocation du policier qui avait tué un jeune homme dans un commissariat du 9e arrondissement de Lyon le 18 décembre 1997 (*Le Monde* du 20 décembre). La décision finale sera prise par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

Le policier, Jean Carvalho, avait abattu Fabrice Fernandez, 24 ans, avec un fusil à pompe saisi lors de l'interpellation du jeune homme à La Duchère, un quartier du nord-ouest de Lyon. Mis en examen pour homicide volontaire et écroué le 20 décembre par un juge d'instruction lyonnais, le policier avait déjà été traduit à deux reprises devant l'instance disciplinaire. Il n'avait alors fait l'objet que d'une mesure de suspension.

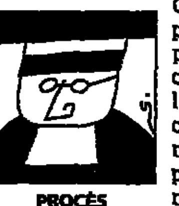
DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION** : les enseignants du lycée d'enseignement professionnel Pierre-Mendès-France, à Ris-Orangis (Essonne), ont entamé vendredi 16 janvier une grève illimitée et réclament le classement en zone d'éducation prioritaire de leur établissement. Le jour même, un élève avait été violemment frappé à l'intérieur du lycée par des éléments extérieurs à l'établissement.

■ **CONTRACEPTION** : le Planning familial réclame le remboursement de tous les contraceptifs. Vendredi 16 janvier, le Mouvement français pour le planning familial a déploré qu'un nombre important de pilules, notamment les plus récentes, ne soient pas remboursées par la Sécurité sociale.

Les défenseurs de Roger Garaudy s'attaquent à la loi Gayssot

« *UNE LOI de circonstance, scandaleuse, liberticide, scélérate, raciste, fasciste.* » L'avocat Jacques Vergès n'a pas trouvé d'épithètes plus forts pour qualifier la loi Gayssot qui permet de poursuivre quiconque nierait les crimes contre l'humanité commis par le régime nazi pendant la seconde guerre mondiale. C'est en vertu de ce texte [en fait l'article 24bis de la loi du 29 juillet 1881] que son client, le philosophe Roger Garaudy, comparaît depuis le 8 janvier devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour « *complicité de contestation de crimes contre l'humanité* ».



PROCÈS

Dès le premier jour de ce procès, Me Jacques Vergès avait vilipendé l'article 24bis. Ces nouvelles attaques, qui charpentaient, vendredi 16 janvier, l'essentiel de sa plaidoirie, n'ont donc étonné personne : ni le tribunal, ni les parties civiles, ni surtout un public largement acquis à la thèse qu'il s'apprête à défendre.

« *C'est par définition une loi d'exclusion de tous les génocides sauf de celui des juifs* », explique-t-il avant de se tourner vers les avocats des parties civiles. « *Quand vous nous parlez de Nuremberg*, lance-t-il, *pensez un peu aux autres, aux Aborigènes d'Australie, aux Tasmaniens, le génocide le plus parfait de l'Histoire, aux Ethiopiens, contre qui on a utilisé des gaz toxiques pendant la guerre, aux soldats polonais de Katyn, aux femmes et enfants de Hiroshima, aux victimes de la répression coloniale...* »

La veille, Me Christian Charrière-Bournazel, l'un des avocats des parties civiles, avait évoqué la spécificité du génocide juif : « *On a tué des juifs simplement parce qu'ils étaient juifs.* »

« FIGER l'HISTOIRE »

Mais Jacques Vergès n'en démord pas. « *Non seulement cette loi heurte le principe d'égalité mais aussi le principe de liberté d'opinion*, poursuit-il. *Toute décision peut être discutée, sauf celles de Nuremberg. Cette loi prétend figer l'Histoire alors que l'Histoire est perpétuelle révision. En l'acceptant, on accepte de se mettre au service d'une vision officielle des choses.* »

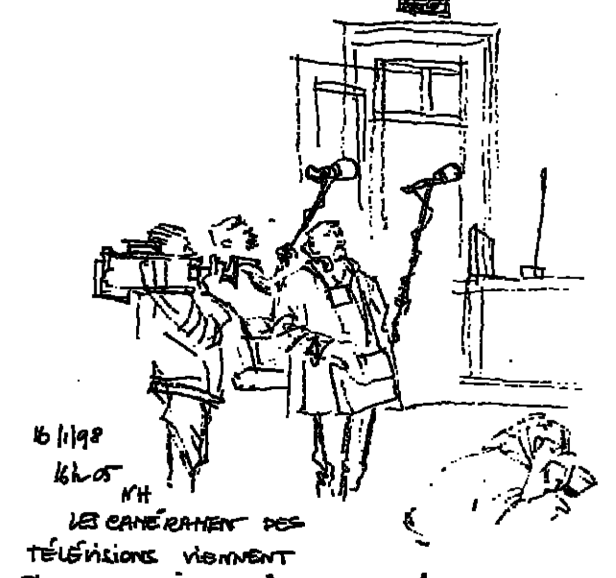
A en croire Jacques Vergès, son client serait donc victime d'une « *discrimination* », d'un « *procès en sorcellerie* ».

Le jugement sera rendu le 17 février.

Acacio Pereira

LE PROCÈS PAPON

Audience interrompue pour chute de panneaux déflecteurs



BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Comme au théâtre, la surprise viendra des cintres. Vendredi 16 janvier, André Gonzales, soixante-seize ans, témoigne de l'arrestation et de l'internement, au camp de Mérignac en octobre 1942, de sa femme – alors sa fiancée –, Alice Slitinsky, décédée voilà trente ans. L'audience a débuté depuis à peine une demi-heure.

Maurice Papon s'étant attribué le mérite d'avoir fait libérer en décembre 1942 cette jeune femme alors âgée de vingt-trois ans – ce que conteste vigoureusement la famille –, la cour d'assises suit particulièrement la déposition de ce témoin.

André Gonzales raconte, telle qu'elles lui ont été rapportées, l'arrestation de sa fiancée et l'évasion de son futur beau-frère, Michel Slitinsky, alors âgé de dix-sept ans, aujourd'hui partie civile. Puis il évoque la mémoire du père, Abraham, soixante-deux ans, de nationalité russe, qui, contrairement à sa fille, française, fut déporté par le convoi du 26 octobre. Il lit les quelques mots jetés sur le papillon accroché à son dernier courrier : « *Parti pour une destination inconnue. Ne plus envoyer ni lettres ni colis.* »

Soudain, une ombre noire, un bruit, attirent l'attention sur la gauche de la salle, à droite du procureur général, Henri Desclaux. De la batterie de projecteurs rivés aux murs à plusieurs mètres de hauteur, deux panneaux déflecteurs fins comme des couperets de guillotine se décrochent et tombent... à quelques centimètres de l'accusation. Le président suspend une heure et fait évacuer la salle.

ÉPÉES DE DAMOCLÈS

Quelques minutes avant la reprise, Maurice Papon, esseulé, bras croisés, bascule lentement la tête en arrière et fixe au-dessus de lui, comme s'il s'agissait d'épées de Damoclès, une rangée des mêmes déflecteurs. La cour et les jurés reviennent. Les pompiers ont décelé des anomalies sur d'autres projecteurs. Sagement, le président renvoie donc l'audience à lundi, jour de l'audition attendue de l'universitaire Michel Bergès. Et prie André Gonzales de revenir mardi, pour la fin de sa déposition.

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Le témoignage de Michel Bergès va-t-il faire basculer le procès ?

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Il ne paye pas de mine, Michel Bergès. Avec sa parka jaune, ses lunettes sages, son embonpoint rassurant, il a l'aspect bonhomme d'un fonctionnaire de province. Cet homme, pourtant, est dangereux. Pour tout le monde. N'a-t-il pas, en 1981, découvert les archives mettant en cause le rôle de Maurice Papon durant l'Occupation ? Et n'est-il pas, en 1998, capable, comme certains le disent, ou l'espèrent, de sortir d'affaire l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde ?

Lundi, et peut-être même mardi tant il est bavard, Michel Bergès va prononcer une des dépositions les plus attendues depuis le début de ce procès-fleuve. A tel point que certains avocats des parties civiles avaient demandé une comparution plus rapide de ce professeur de sciences politiques de quarante-cinq ans.

Pour la première fois depuis longtemps, il va croiser le regard d'anciens amis, avec lesquels il a travaillé, mais qui se trouvent aujourd'hui « de l'autre côté ». « *Même si c'est maintenant un adversaire déterminé, je n'arrive pas à le trouver vraiment antipathique* », confie Me Michel Touzet, avocat de parties civiles, parlant de l'« *enthousiasme, presque policier, pour la recherche d'archives* » de cet « *accumulateur de documents* ». « *Le problème*, ironise-t-il, *c'est qu'il avait un parti au départ, un autre à l'arrivée et que cela n'est pas très scientifique* ».

« *Michel Bergès a besoin de défendre une thèse*, ajoute, comme en écho, Jean-Louis Loubet-Delbaïe, professeur de sciences politiques à Toulouse et qui dirigea certaines de ses recherches, *il aime la polémique, le bouillonnement des idées, tout en étant capable de se remettre en question.* »

Pour une remise en question, c'en est une ! En février 1981, Michel Bergès, qui fait des recherches sur la collaboration des négociants bordelais en vins, tombe, grâce à Jean Cavignac, archiviste en chef de la Ville de Bordeaux (*Le Monde* du 25 décembre), sur les premiers documents susceptibles de mettre en cause l'action de Maurice Papon durant l'Occupation. Ce fils d'un fonctionnaire des PTT et d'une mère ouvrière sait-il qu'il a lancé une des machines judiciaires les plus impressionnantes de l'après-guerre puisqu'elle parviendra à envoyer devant les assises, et pour crimes contre l'humanité, un homme, comblé d'honneurs, qui a été ministre du budget de Raymond Barre ? Avec Michel Slitinsky, Gérard Boulanger, Maurice-David Matisson et bien d'autres, Bergès est de cette équipe de Bordelais, qui, sans beaucoup de moyens ni d'aides, va réveiller l'Histoire.

RUPTURE

De quand date la rupture ? « *De 1988*, répondent certains de ses anciens amis, *quand Bergès a ressenti comme une insulte personnelle le fait de n'avoir pas été consulté par les responsables de la nouvelle instruction du procès, qui refusent même de prendre en compte ses travaux.* » Même si son cursus universitaire est très honnête – major de sa promotion de l'institut d'études politiques de Grenoble en 1974, il passe avec succès l'agrégation de sciences politiques en 1995 –, Michel Bergès semble avoir toujours besoin d'être reconnu comme historien.

Pourtant, encore en 1990, dans un entretien avec Maurice-David Matisson (*Psychanalyse de la collaboration*, Hommes et perspectives, 1991), Michel Bergès a des phrases très dures pour Maurice Papon : « *Un Papon machiavélique (...) délégué par tout un appareil, couvrant un appareil policier vichyssois et lavaliste.* » « *D'un côté, on dit au rabbin que l'on va humaniser le processus et de l'autre, dans la logique interne des lettres, des minutes et des échanges avec les SS, on rationalise, on évite les évasions, et on déshumanise concrètement tout en obéissant aux ordres des SS, sans problèmes de conscience cette fois.* »

« *C'est en 1994, lorsque Gérard Boulanger a écrit son premier livre sur l'affaire* (Maurice Papon, un technocrate français dans la collaboration, Seuil) *que Bergès a "pété les plombs", souffrant de voir tout le monde, sauf lui, sous les feux de l'actualité !* », estime un autre de ses anciens amis.

La volte-face surprend pourtant tout le monde. « *En septembre 1997, à quelques semaines de l'ouverture du procès, quand Slitinsky m'a dit que Bergès allait témoigner pour Papon, je ne l'ai pas cru* », raconte Maurice-David Matisson. Les dix-sept heures que Bergès a passées au printemps 1997 avec Maurice Papon, en vue de l'écriture d'un livre sur la période, ont certainement, accéléré sa conversion. Ne va-t-il pas juqu'à définir l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde comme « *un littéraire égaré dans l'administration* » ?

« *Quand j'ai lu l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation, je me suis dit qu'il fallait remonter au filet* », explique Michel Bergès, qui estime que « *l'enquête n'est pas terminée* ». Pour lui, de nombreuses archives restent à découvrir, notamment celles de la gendarmerie, et les papiers contenus dans le coffre-fort de Maurice Sabatier, le préfet régional. « *Donnez-moi dix gendarmes et un ordinateur et j'achève l'enquête* », ajoute-t-il, non sans forfanterie. « *Il faut sortir de la logique de la cage aux lions*, dit Michel Bergès, *de cette théorie de la criminalisation à outrance de Papon à laquelle on assiste.* »

« GRIGNOTAGE »

« *Un historien, s'il trouve de nouveaux documents, a le droit de changer* », estime Bergès qui affirme être, notamment, en possession d'un témoignage et d'un document nouveaux sur la rafle de juillet 1942. Bergès veut aussi démontrer, en mettant en parallèle différentes listes, que plus de cent cinquante personnes ont été épargnées grâce au « grignotage » de la préfecture de la Gironde. « *J'espère*, conclut-il, *donner des éléments de réflexion aux deux parties.* » Michel Bergès, saint et martyr ? Réponse, lundi.

José-Alain Fralon

« Je vous appelle à l'aide »



Depuis quelques jours, des dizaine de milliers de chômeurs et de personnes sans ressources adressent auprès des préfectures des demandes d'aide d'urgence où transparaît leur détresse. Ces « écrits de gueux », qui font parfois penser aux cahiers de doléances, ont été recueillis par nos correspondants régionaux et départementaux. Extraits

FERNAND, *cinquante-trois ans*, Toulon :

« Voilà cinq ans que je suis dans le chômage et ça me fait l'impression que j'y suis depuis cinquante ans. J'avais fait quelques économies pour ma retraite. J'ai tout dépensé, même l'amour-propre. Chaque jour, je descends une *marche*. Je vous en prie de me donner la main avant que j'arrive au fond. »

Jean, quarante-six ans, Toulouse :

« Je vis comme je peux, avec des aides, pas beaucoup. Je suis en fin de droit, à 2 200 francs par mois. J'ai neuf enfants, et je touche 8 000 francs d'allocations familiales. Il faut donc additionner, puis diviser par onze et enlever tout ce qu'il y a à payer. Il reste pas grand-chose. Ce mois-ci, il y avait la facture d'EDF : *1 600 francs. J'ai pas pu la payer.* Je compte sur l'aide pour faire contrepoids. Je n'ai pas non plus payé la vignette auto, l'assurance et le contrôle technique. Mais le flic qui m'arrêtera, je saurai quoi lui dire. »

Solange, quarante-sept ans, ancienne secrétaire comptable, RMiste, Lyon :

« Ma priorité est de préserver *mon toit quitte* à *me priver de tout*. Mon frigo est désespérément vide. A Noël, je n'ai même pas pu offrir une papillote à mes trois petits-enfants. J'ai encore la chance d'avoir une famille qui peut m'aider dans les moments de très grande difficulté. J'ai besoin de lunettes et de soins médicaux. Mais lorsqu'on est au chômage, on démissionne. On reste chez soi. On se coupe progressivement de tout. »

Josiane, quarante-cinq ans, un enfant à charge, Villeurbanne :

« Pour justifier ma misère, je me balade en permanence avec tous mes papiers. J'attends que quelqu'un appuie sur un bouton d'ordinateur de la CAF pour que soit débloqué mon dû. Dans l'administration, il faut toujours attendre. Il faut que l'on *me donne* rapidement une aide financière pour que je puisse payer mon loyer de 1 700 francs. Mon propriétaire est patient, mais pour combien de temps encore ? »

Malika, quarante-deux ans, six enfants à charge, Saint-Etienne-du-Rouvray :

« Je sollicite auprès de vous une aide financière pour pouvoir rechausser mes enfants tous et leur acheter des vêtements pour l'hiver. ».

Jacqueline, quarante-deux ans, Saint-Denis :

« Intermittente, je n'ai plus droit aux Assedic. Je n'ai pas le droit d'avoir l'allocation solidarité spécifique. Je n'ai pas le droit de faire la demande de RMI avant le 1er février car mon chômage du mois de novembre était de 4 800 francs. C'est trop pour faire la demande de RMI. Je suis donc sans ressource aucune depuis le 15 novembre. »

Couple au chômage, elle, quarante-quatre ans, ancienne secré*taire médicale, lui, cinquante-cinq* ans, un fils de quatorze ans, Grenoble :

« *Nous sommes* trois à *survivre* avec l'ASS *[allocation de solidarité spécifique]*, soit 2 300 francs car mon compagnon n'est pas indemnisé. Je ne peux pas me permettre de payer une mutuelle complémentaire, ni pour mon fils, ni pour mon compagnon, ni pour moi. J'appréhende que l'un d'*entre nous ait* besoin de soins coûteux ou d'une intervention chirurgicale (...). Les aides à la formation que je souhaitais étaient trop coûteuses pour que je puisse les payer (...).

» Nous appartenons aux chômeurs dits de longue durée, aux exclus. *Je n'ai jamais pu pendant* les premières années de chômage rembourser les prêts qui m'avaient été consentis. Ces dettes accumulées m'ont conduite devant le tribunal *qui m'a condamnée à payer des* mensualités adaptées à mes faibles revenus. Mes parents sont gravement souffrants et disposent de ressources modestes. L'assistante sociale de mon secteur comprend mal mes problèmes. Elle m'a accueillie souvent de façon désagréable et aujourd'hui je redoute de devoir faire appel à elle (...). Mes besoins financiers actuels pour passer une période difficile qui dure depuis deux ans seraient de l'ordre de 3 000 francs (selon vos possibilités). »

Saïd, dix-sept ans, Lille :

« J'ai besoin d'argent pour subvenir à ma mère et à mes trois frères ».

Patrick, niveau premier cycle universitaire, Isère :

« Je n'ai jamais travaillé de manière stable et à temps plein mais plutôt de manière saccadée et relativement espacée (...). Mes problèmes financiers pouvant être considérés comme graves ont débuté il y a environ un an et demi, à cause essentiellement d'un *effort* personnel important au niveau pécunier pour me financer la forma*tion du permis D (...). Depuis l'an*née 1996, donc, je constate un déficit bancaire constant et permanent sur mon compte courant (environ 1 500 francs). Avec mon seul RMI, je dois payer des factures diverses telles celles, principalement, du loyer (après déduction de l'APL) mais aussi d'eau, d'électricité, sans compter que je suis obligé de me restreindre plus que normale*ment concernant* la *nourriture* et l'habillement (...).

» Ce permis D que j'ai tant convoité avec acharnement va entraîner une période de recherche d'emploi dans toute la région ou à l'extérieur. Il deviendra évident que de l'argent me sera nécessaire pour *assurer notamment mes déplace*ments pour les tests et entretiens que l'on m'aura fixés. » Post scriptum : « J'ai commandé un descriptif complet des mois sucessifs de défi*cit bancaire très important de mon* compte. Ce descriptif me coûte 60 francs. Il me sera envoyé dans un mois. Je vous le communiquerai sans problème à cette période. »

Pierre, âge indéterminé, Isère :

« Ci-joint, je vous adresse les copies de mes dettes et factures impayées. En tout, il y en a pour 12 128,98 francs. Depuis que *j'ai* le RMI (2 115 francs), je n'arrive plus à me débarrasser d'un crédit (7 000 francs), pris il y a un an quand je travaillais, ainsi que de factures impayées nombreuses. J'ai des *risques gros de coupures, d'ex*pulsion (989,96 francs de loyer), d'huissiers (pour le seul mobilier qu'il me reste).

» Je vais, à côté de ma recherche d'emploi et de mon inscription au RMI, aux Restaurants du coeur pour manger car je n'ai plus d'argent, aux Médecins du monde pour me soigner, à deux autres associations contre l'exclusion. Ce qu'il me faudrait, c'est une vraie aide financière de 3 000 à 4 000 francs, au moins pour que je stoppe définitivement *ce vieux crédit de 7 000 francs ainsi* que pour mes factures urgentes, l'eau, le loyer, l'EDF, l'assurance et *le téléphone, que je puisse* me remettre avec le RMI mensuel à niveau et payer petit à petit le reste de mes dettes dues, car je ne *sais* pas comment je vais pouvoir faire sinon. »

Solange, quarante-six ans, ancienne secrétaire, Arcachon :

« J'ai perdu mon emploi suite au départ de mon employeur (retraite *oblige). J'ai exercé vingt et un* ans le métier de secrétaire, je touche des Assedic 110 francs par jour. Je suis chez mes parents (mon père retraité ouvrier du batiment, ma mère pas de retraite, soixante-quatorze et soixante et onze ans). Heureusement ils peuvent encore me loger. *Mais, à quarante-six ans, je suis* trop vieille pour retrouver du travail. Ne pensez vous pas qu'un petit plus journalier et non une prime de 3 000 francs serait apprécié car, *croyez-le bien, j'ai la certitude que* l'on peut améliorer un peu la vie de nous « les exclus ». Exclus pas par notre faute, car pour moi travail rythme avec moral et moral avec *gaité, et là, aujourd'hui, tout de*vient noir, et pour ma famille. Merci Monsieur le Préfet de nous comprendre, ceux qui ne sont pour rien dans leur chômage qui dure... Recevez mes respectueuses salutations. »

Claudine, trente-cinq ans, RMiste, Nantes :

« C'est pour acheter des vête*ments à mes deux enfants et payer* l'assurance de ma voiture pour chercher un emploi. »

Hervé, trente-deux ans, RMiste, Meurthe-et-Moselle :

« J'en suis réduit, à la fin du mois, à faire les poubelles. »

Robert, la cinquantaine, Arras :

« Je suis au RMI. Ma femme est au chômage non indemnisé. Mon véhicule personnel doit passer au contrôle technique et je n'ai plus *d'argent (...). J'ai demandé des aides* partout sans réponse. Je ne sais plus que faire. Pouvez-vous m'aider de *toute urgence ?* »

Marie-Claude, célibataire, quatre enfants à charge, Lille :

« Difficulté argent pour achat appareil ménager. Retard de loyer. Frais hopitaux. EDF. Eau. Impôt locaux. Redevance télé. »

Marjorie, vingt-six ans, Var :

« J'ai pris la décision de vous *écrire car je ne sais plus à qui* m'adresser pour avoir des réponses affirmatives et non négatives. Ce qui est le cas chaque fois que je m'adresse aux services sociaux. Nous sommes mariés avec trois enfants. Mon époux est au chômage, non indemnisé. Il n'a pas droit à *l'ASS car il ne remplit pas les condi*tions. Les seules ressources sont les allocations familiales et mon Assedic. Actuellement, nous avons des dettes : factures EDF, trois mois de *complément de loyer, difficultés* à régler la cantine scolaire des enfants, même à 5 francs le repas, et bientôt va s'ajouter la facture d'eau pour six mois. La seule réponse que *j'ai obtenue des services sociaux* est : « Nous ne pouvons rien faire car les caisses sont vides. »

Bertrand, quarante-six ans, Calais :

« Mes droits aux Assedic sont épuisés. Je n'ai comme ressource que 839 francs pour quatre personnes. Je vous appelle à l'aide. »

Eric, trente-cinq ans, Orléans :

« Je ne demande pas la fortune mais de pouvoir subvenir aux besoins les plus élémentaires. »

Rémy, trente-neuf ans, Nancy :

« Les gens comme moi, on donne mais on ne reçoit jamais rien en échange. Je suis prêt à faire n'importe quel travail et n'importe où. Je voudrais savoir, moi qui ai trente-neuf ans, si je ne pourrais pas retourner à l'armée. »

Samantha, vingt ans, Toulon :

« Sans travail depuis près de deux ans avec 1 780 francs pour vivre, seule, âgée de vingt ans, j'ai réussi à entrer dans une école pour terminer mon CAP de vendeuse et être un peu mieux rémunérée. Mais mes nerfs ont lâché et à force de me priver de manger j'ai dû être hospitalisée pour anorexie et déprime en psychiatrie. Ma situation financière est catastrophique. Mes dettes s'élèvent à 15 000 francs. Le déséquilibre financier m'impose de remonter la pente. »

Yves, cinquante-quatre ans, marié, sans enfant, ancien carreleur, domicilié dans un camping du Nord :

« Je demande, s'il vous plaît, une aide financière afin de pouvoir ré*gulariser en priorité* mon compte bancaire. Mon contrat CES a pris fin le 10 novembre 1997. J'ai subi sept jours de non-paiement des Assedic. Dans l'attente que mon dos*sier soit transmis en commission* et de l'acceptation de celui-ci, mes prélèvements automatiques ont été débités, ce qui m'a entraîné des problèmes bancaires relatifs à 797 francs par mois pour EDF-GDF, 684 francs par mois pour la Macif. A ce jour, je certifie n'avoir perçu aucune allocation chômage. J'ai encore une facture d'eau d'un montant de 1 650 francs à régler. Il m'est impossible d'avancer l'argent malgré la deuxième relance. D'avance merci. »

Couple de quinquagénaires, un enfant de dix ans, Bagnolet :

« Suite à une décision de justice, nous devons impérativement régler *le loyer en cours, plus 800 francs sur* arriéré, soit 2 900 francs mensuellement. Or, depuis trois mois, nous payons le loyer mais nous ne réglons plus les échéances. Le retard d'échéance est de 3 200 francs. Le 15 mars étant proche, nous risquons l'expulsion. D'autres factures sont impayées, en précisant également que nous n'avons plus rien pour vivre à partir du 20 du mois. »

Josiane, vingt-neuf ans, trois enfants, Petit-Couronne (Seine-Maritime) :

« Monsieur, je me permets de vous remettre ce dossier. Je suis endettée. J'ai trois enfants en bas âge. Je ne peux plus les nourrir correctement car il me reste à peine 1 000 francs pour vivre (...). Ma petite fille a six mois. J'arrive que je peux plus *acheter des couches*. J'espère que vous prendrez mon dossier au plus profond de votre coeur. »

Ahmrouche, cinquante ans, divorcé, deux enfants, Dunkerque :

« Suis actuellement demandeur d'emploi percevant 104 francs/jour sur lesquels on m'a déduit 800 francs de pension alimentaire pour ma fille de dix-huit ans + 640 francs pour ma fille de neuf ans née d'un deuxième mariage + 500 francs *pour mon loyer dont* je suis en retard de paiement depuis mai 1996. Si besoin de documents, suis à votre disposition. Je vis actuellement avec 1 200 francs mensuels. »

Marcel, cinquante ans, Nancy :

« Il *faut un mal de chien ne* serait-ce que pour obtenir un passe pour le bus. Je suis hélas handicapé et malade, mais pas assez pour être reconnu. J'ai cinquante ans et je me vois mal trouver du travail dans une Lorraine sinistrée. Je suis inscrit à l'ANPE, mais pour eux je suis un boulet. »

Dessin : Serguei



LE COURRIER DES LECTEURS

En donnant longuement la parole à Johnny Hallyday dans une double page de sa séquence Horizons, *Le Monde* a-t-il cédé à la démagogie et donné la priorité à ses préoccupations commerciales sur ses exigences rédactionnelles ? C'est ce que prétendent certains de nos lecteurs, qui nous ont fait part de leur véhémente réprobation, voire, pour quelques-uns, de leur décision de renoncer à la lecture de notre journal. Nos correspondants protestent en particulier contre le passage dans lequel le chanteur avoue consommer régulièrement de la cocaïne, en violation de la loi.

Le chanteur, la drogue, la démagogie

par Thomas Ferenczi

L'ENTRETIEN de Daniel Rondeau avec Johnny Hallyday, publié dans *Le Monde* du 7 janvier sous le titre « Les confessions de Johnny Hallyday », a suscité de vives réactions. Si plusieurs lecteurs nous disent avoir été *« émus »* par cet article (Hubert Payn, d'Avignon) ou l'avoir jugé *« poignant »* (Elisabeth Davis, de Margaux), plus nombreux sont ceux qui nous ont écrit pour exprimer leur indignation. Nos correspondants adressent au *Monde* trois reproches.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Le premier concerne la question de la drogue. Cet article constituerait *« une véritable apologie de la drogue »* (Jean Mortier, Issy-les-Moulineaux), équivaudrait à une *« reconnaissance quasiment officielle du rôle de la cocaïne »* (Charles Breger, Savignies), contribuerait à *« renforcer l'idée d'une banalisation de l'usage de la drogue »* (Thierry Lepercq, Lambersart). La plupart des lettres que nous publions ci-dessous expriment, en des termes parfois violents, la même critique.

Celle-ci nous paraît imméritée. *Le Monde* n'a fait que rapporter les propos de Johnny Hallyday sans porter un jugement sur sa manière de vivre. Libre à chacun d'approuver ou de désapprouver sa conduite. Notre propos était de dresser le portrait d'un homme et de rendre compte de la réalité d'une époque. Le témoignage de Johnny Hallyday n'a rien à voir avec les positions du *Monde* sur la drogue.

Deuxième reproche : notre journal se prêterait à une opération commerciale. *« N'êtes-vous pas là en pleine " publicité rédactionnelle " avant le lancement d'un nouvel album du chanteur ? »*, nous demande Eloi Andrieu, de Montauban. *« Voilà donc que notre cher vieux* Monde *se met à patronner la sortie d'un disque,* nous dit M[me] Li, de Lyon. *Est-ce bien là sa vocation ? »* Non, sa vocation est d'informer, bien sûr, elle n'est pas de promouvoir un album. En ce domaine, il y a deux manières d'informer : par un « avant-papier », qui présente un artiste à l'occasion d'un disque (ou d'un film ou d'un spectacle) à venir, ou par une critique, après la sortie du disque (ou du film ou du spectacle). L'article de Daniel Rondeau, qui signale le nouvel album du chanteur, appartient à la première catégorie.

Troisième reproche : au-delà du cas de Johnny Hallyday, n'assistons-nous pas à une dérive du *Monde* vers *« une forme de démagogie »* (Claude Coste, de Paris) ? La plupart de nos correspondants rapprochent cet entretien des pages consacrées à la mort de Diana et de celles qui sont annoncées sur la Coupe du monde de football. *Ils s'inquiètent,* comme Bernard Dubuc, de Paris, de *« cette progressive transformation du* Monde », qui chercherait à rompre avec son image de *« journal d'une élite »*.

Nous ne partageons pas cette inquiétude. Au contraire, nous approuvons la volonté d'ouverture que révèle l'intérêt porté par *Le Monde* à des sujets jugés par certains lecteurs indignes de notre attention. La place faite à Diana, à Johnny Hallyday ou au football ne répond pas, comme le suggèrent quelques-uns de nos correspondants, au souci d'échapper à « l'élitisme » : *Le Monde* aborde ces domaines à sa façon, qui est sans concession à la facilité. Non, ces sujets, et d'autres, reçoivent une large couverture parce qu'ils apportent un éclairage utile sur le monde qui nous entoure et parce qu'ils intéressent, pour *cette raison même, une grande partie de nos lecteurs.*

Il va de soi que pour *Le Monde*, ils ne sont pas comparables aux grands événements de la vie nationale et internationale, qui sont la raison d'être de notre *journal. Ce n'est pas une raison* pour les négliger.

UN MAUVAIS COUP

La confession de Johnny est indigne, scandaleuse et tristement *exemplaire à plus d'un titre*. Exemplaire du relâchement d'un pseudo-journalisme qui hésite entre la brosse à reluire et le spectaculaire scandaleux. C'est un mauvais coup de plus à la déontologie d'un métier qui n'en est plus un et à la réputation d'un journal prétendument « citoyen ». Exemplaire du jeu permanent de la presse avec l'ambiguïté la plus cynique, ou plutôt la plus mercantile. Ce qui autorise tous les (grands) écarts : la tête drapée dans la morale et les poches *emplies de glaise puante et trébuchante*. Bientôt vont suivre, record de vente assuré, les confessions de Tapie, les confidences du chauffeur de Lady Di et les carnets intimes de Dutroux. Exemplaire des valeurs de cette fin de siècle : l'arrogance et le mépris au service de l'égocentrisme voyou de nouveaux féodaux dépravés... Ce piédestal thuriféraire pervers donne la nausée.

C. et M. Tissi
***La Garenne-Colombes* (Hauts-de-Seine)**

EXEMPLARITÉ

Johnny Hallyday est un chanteur de variétés éminemment sympathique (...). Cela dit, la chanson française, *même gentiment ringarde*, est une chose ; la moralité publique, même singulièrement anachronique, en est une autre. Digne des révélations d'un journal à sensation, la confidence du chanteur yéyé a fait une publicité démesurée pour un produit stupéfiant frappé d'illégalité sur notre territoire. Pis : les propos de notre Johnny national banalisent une pratique très dommageable pour la santé. Or le propre d'une idole est d'éveiller l'identification de ses admirateurs. L'exemplarité naturelle et l'influence considérable de M. Hallyday, même repentant à l'endroit de son mauvais penchant, commandait qu'il se taise sur ce sujet. (...)

Christian de Maussion
Paris

CONTINUEZ !

Cette fois, il faut vraiment que je vous félicite ! Une double page sur l'intellectuel le plus éminent de ce beau pays de France, ça fait chaud au coeur. Moi qui croyais que *Le Monde* était austère, intellectuel et *pointilleux, quel plaisir d'y découvrir des pages entières dignes de Gala, Paris-Match* et autres *Personality !* (...) Surtout continuez. Pourquoi ne pas donner une tribune quotidienne aux stars du show-bizz ? Le mardi, nous aurions l'avis éclairé des princesses de Monac', le mercredi, la chronique boursière de Depardieu, le jeudi, une vedette du foot (...). Belle perspective pour la démocratie... J'en salive déjà ! (...)

Cyril Berneron
Montpellier

PROFONDÉMENT CHOQUÉ

Je respecte tout à fait le travail et la compétence de cet artiste, mais *j'ai été profondément choqué qu'il* avoue prendre régulièrement de la drogue et qu'il prétende publiquement que l'usage de la cocaïne lui soit indispensable pour son activité. *J'imagine quelle aurait été l'attitude* (parfaitement justifiée d'ailleurs) de la police et de la justice si le consommateur de stupéfiants s'était appelé Mohammed et avait été domicilié dans le quartier du Neuhof à Strasbourg. J'espère que le parquet prendra ses responsabilités et n'hésitera pas à demander des comptes à une personne qui se situe délibérément au-dessus des *lois de la République*.

Pierre Bertrand
Rosheim (Bas-Rhin)

C'EN EST TROP !

Bravo ! Vous avez réussi... Après l'article de deux pages consacré à *notre vieux rocker national, qui au*rait pu aussi bien s'intituler « Comment rester jeune et dynamique grâce à la cocaïne », adieu, *Monde* cruel, j'abandonne. J'avais pourtant résisté, en grinçant des dents, à l'année Mitterrand (1981), mais là *c'en est trop : je n'attendrai pas que* le journal que je lisais depuis quarante ans publie un roman-photo racontant, par exemple, la vie édifiante de « La princesse du peuple avec son Dodi ». Adieu donc, et que les mânes de M. Beuve-Méry troublent votre sommeil

Michel Sarquiz
Clamart (Hauts-de-Seine)

REPRENEZ-VOUS

Pourquoi lit-on Le Monde ? Parce qu'il brasse des idées, donne matière à penser. Pour le reste, vie des stars et « grands de ce monde », il y a les autres journaux (...). Avez-vous perdu toute vergogne au point de donner dans la démogagie ? Il n'y a que vous, jusqu'ici, qui refusiez la facilité, la médiocrité. Je vous en prie, reprenez-vous, ne devenez pas un journal comme les autres. (...)

Hubert Fourestier
Palavas (Hérault)

FOLIE ALGÉRIENNE

Il est un mot qui, en arabe maghrébin, est employé pour signifier la démesure, ce que d'autres Méditerranéens nomment « hubris » : la folie, en tant que démesure, dont l'équivalent serait, en écriture et non pas en vocable, « a'jeb ». Mot *qui surgit à propos d'une chose*, d'une idée, d'un jugement, d'une histoire, d'un événement, pour dire « quelque chose » qui vous place au-delà de l'étonnement. Mot qui pourrait être employé, ici, à propos de ce que les Algériens se font à *eux-mêmes, peut-être* par l'intermédiaire « d'autres », mais, surtout, à eux-mêmes par eux-mêmes. Ce qui, par-delà la souffrance qu'ils nous donnent et se donnent ainsi à vivre, est au-delà de l'étonnement, ne relevant pas de l'étonnement mais, précisément, de la folie et de la stupeur : « a'jeb », ce qui dépasse l'entendement.

Nabile Farès
Paris

GLISSEMENT SÉMANTIQUE

On assiste depuis peu à un glissement sémantique généralisé : ce qui était jadis appelé crise sociale se dit désormais crise urbaine, les violences sociales sont des violences urbaines, et la politique de la ville tient lieu de politique sociale. Il est certes constructif de critiquer la ville ancienne en tant qu'émanation de la politique. En revanche, il me semble important de conserver le distinguo entre problème social et problème de ville, spécialement si l'on désire s'attaquer aux causes plutôt qu'aux conséquences. Si les quartiers en difficulté sont devenus pour les politiques un concentré de *tous les maux, ils n'en sont pas* pour autant la cause. C'est bien la crise économique et le chômage qui ont suscité le regroupement des populations fragiles, et non l'inverse.

Nicolas Nahum
Paris

Le petit courroux de Washington contre Israël

Suite de la première page

Trois cents civils palestiniens avaient décidé de manifester aux abords d'une des dix-sept colonies juives de ce territoire pour protester contre les nouvelles expansions annoncées de la colonisation. La police de Yasser Arafat était officiellement présente pour canaliser la manifestation. Une balle israélienne est partie et a légèrement blessé un manifestant à la main. De l'avis général, on est passé à un cheveu d'un affrontement armé généralisé comparable à celui qui avait embrasé l'ensemble des territoires occupés en septembre 1996. Plus de quatre-vingts personnes, dont seize Israéliens, avaient été tuées en deux jours. Dans un tel contexte, les petites privations protocolaires infligées à Benyamin Nétanyahou n'apparaissent pas tragiques...

Quelques jours auparavant, le premier ministre israélien a rejeté d'un revers de main l'accord de sécurité qu'il avait lui-même exigé de Yasser Arafat et que ses généraux, en compagnie de plusieurs « observateurs » de la CIA, avaient mis deux mois à négocier dans le détail avec leurs homologues palestiniens. Motif invoqué : le document mentionnait que, comme l'OLP, Israël s'engagerait de son côté à lutter contre ses propres extrémistes. *« On ne met pas des Israéliens et les terroristes palestiniens sur le même plan »*, s'est indigné M. Nétanyahou.

« DERNIÈRE CHANCE »

Après l'adoption, dimanche 11 janvier, d'une interminable liste de conditions posées par le gouvernement israélien aux Palestiniens pour prix du très éventuel respect de ses engagements en matière de retraits territoriaux, et après la présentation officielle, mercredi 14 janvier, de ce que le même gouvernement entend continuer d'occuper quoi qu'il arrive en Cisjordanie – c'est-à-dire entre 60 et 70 % de ce territoire palestinien –, la presse israélienne, même celle de droite, se disait convaincue *« de l'intention patente de Benyamin Nétanyahou de saboter le processus de paix »* (*Haaretz* du 15 janvier).

Affaibli, contesté, critiqué par les siens, Yasser Arafat, qui doit être reçu deux jours plus tard aux Etats-Unis, a prévenu : les rencontres de Washington s'apparentent pour lui à *« une dernière chance »* pour un processus de paix moribond. Il a ajouté que, si elles échouaient, *« toutes les options »* étaient *« ouvertes »*. Y compris celle de la renaissance d'une intifada bien plus meurtrière que la précédente, puisqu'il existe maintenant d'importantes quantités d'armes de part et d'autre. Décideur en chef d'un processus qui a, en raison des « bouclages » israéliens à répétition, appauvri ses administrés, selon les chiffres de la Banque mondiale, de 40 % de leurs déjà très maigres revenus, le chef de l'OLP n'ignore pas qu'il ne serait plus en mesure d'éteindre un nouvel incendie.

Les Etats-Unis aident leur allié israélien à hauteur de près de 3 milliards de dollars (environ 18 milliards de francs) chaque année. Ils le protègent plusieurs fois par an aux Nations unies contre les pays – très nombreux – qui veulent condamner sa politique expansionniste. Ils ne pourraient, en retour, aller au-delà des petites privations protocolaires infligées à M. Nétanyahou ? Difficile à comprendre. Et à croire.

Patrice Claude

RECTIFICATIF

ARGENTINE

En raison d'une coupe malencontreuse, l'éditorial de nos éditions du 17 janvier, intitulé « L'Argentine et sa "sale guerre" », comportait une grossière erreur factuelle. Le succès de l'opposition aux élections législatives partielles d'octobre 1997 n'a en aucun cas *« imposé »* une alternance, mais tout au plus ouvert la voie à cette possibilité dans la perspective de l'élection présidentielle de 1999.

PRÉCISION

RMISTES

Dans le sous-titre de la page sur les « RMistes aux champs » (*Le Monde du 10 janvier*), une formulation ambiguë pouvait laisser penser que seulement 100 000 personnes touchent cette allocation. Ce chiffre correspond aux bénéficiaires entrés dans le dispositif dès sa première année d'existence, en 1989, et qui y demeurent toujours. Le nombre total de RMistes est actuellement légèrement supérieur à 1 million.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'urgence sociale

LA loi fondamentale d'un pays est sa Constitution, qui s'impose à tous. Depuis 1946, celle de la République française énonce ceci, en préambule : *« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. (...) Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »*

Que valent aujourd'hui ces mots d'hier face à la réalité vécue par nombre de nos concitoyens ? La précarisation de l'emploi touche directement 7 millions de Français. Notre pays compte 2,8 millions de travailleurs pauvres, salariés à moins de 5 000 francs par mois. Pour 3,3 millions de foyers, soit environ 6 millions d'individus sans travail ni revenu, les minima sociaux tiennent lieu de seule ressource. La plupart d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 3 316 francs par mois et par personne. Tandis que le niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages augmentait de 15 % entre 1982 et 1995, le niveau relatif des minima sociaux baissait pour se situer entre 20 % et 40 % du revenu moyen des ménages.

Ces chiffres suffisent à dire l'urgence sociale. C'est cette réalité-là que nous rappelle le mouvement des chômeurs. D'ordinaire oubliée, ignorée ou cachée, elle bouscule sans ménagement ceux qu'elle n'atteint pas. Ce monde d'exclusion et de détresse en dérange deux autres, celui des salariés protégés et celui des richesses accumulées. Sans doute s'exprime-t-il par procuration, au travers d'actions militantes, mais sa plainte ne faiblit pas, comme une parole trop longtemps retenue. Le long défilé de ceux et celles qui, ces jours-ci, assaillent les préfectures pour demander des aides d'urgence montre qu'un mouvement *« minoritaire »* peut très bien exprimer des attentes majoritaires.

Chacun sent bien que l'indifférence n'est plus de mise. C'est alors que le débat commence : les réponses ne sont pas simples. Certains, à l'instar de Lionel Jospin laissant récemment transparaître son retour à une orthodoxie économique qu'il critiquait avant sa victoire électorale, évoquent le respect des *« grands équilibres »*, la faible marge de manœuvre qu'impose les *« critères »* européens. D'autres *craignent une situation où le* relèvement des minima les rapprocherait du niveau du SMIC, créant un effet d'entraînement où les salariés revendiqueraient à leur tour. D'autres, enfin, réfutent ces arguments en citant des chiffres qui, eux aussi, dérangent : depuis quinze ans, la France ne consacre que 1 % de son PIB aux minima sociaux ; entre 1970 et 1995, la richesse produite dans notre pays a augmenté de 85 %, tandis que la population couverte par ces minima augmentait de 100 %.

Pouvons-nous accepter sans réagir que les pauvres s'appauvrissent tandis que le pays s'enrichit ? *Face à l'urgence sociale,* ceux qui nous gouvernent sont sommés d'inventer.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La révocation de deux maires parisiens

LE MINISTÈRE de l'intérieur a fait savoir hier que le gouvernement avait décidé la révocation de MM. Giraud et Morel, maires communistes des XI[e] et XX[e] arrondissements de Paris, en raison de leur *« attitude d'hostilité à l'égard des institutions républicaines et du gouvernement »*, attitude que le gouvernement a jugé *« incompatible avec la neutralité dont les magistrats municipaux doivent faire preuve pendant la durée de leur mandat »*.

On sait que les maires de Paris sont nommés par décret et qu'ils étaient choisis avant-guerre en dehors de toute préoccupation politique. Mais ceux qui sont actuellement en fonction ont été nommés en février 1946 dans un esprit différent. Afin de donner satisfaction à un voeu du conseil municipal, les nominations avaient été faites selon *« la représentation proportionnelle des diverses tendances politiques »* telles qu'elles résultaient *« des derniers résultats électoraux acquis dans la capitale »*, c'est-à-dire ceux des élections législatives du 21 octobre 1945.

Or le onzième et le vingtième arrondissement ne sont plus, comme en 1945 et 1946, à majorité communiste, mais à majorité RPF. Si le ministre de l'intérieur de 1948 reprenait la thèse et l'exposé des motifs de son prédécesseur de 1946, ne serait-il pas dans l'obligation morale de reconsidérer les nominations de tous les maires et adjoints parisiens ou d'admettre qu'il était et demeure absurde de nommer en République des fonctionnaires *« à la représentation proportionnelle des tendances politiques »* !

Jacques Fauvet
(18-19 janvier 1948.)

Peugeot et Renault adoptent les 40 heures

Conquête du Front populaire, la réduction du temps de travail se heurta à l'hostilité du patronat. Elle accéléra la modernisation des deux constructeurs d'automobiles et eut, à court terme, un effet bénéfique sur l'emploi

JUIN 1936 : un mois après le succès de la gauche aux élections, Léon Blum est appelé par le président Lebrun à constituer un gouvernement. Celui-ci comprend des radicaux et des socialistes. Les communistes, eux, accordent leur soutien sans participation. Dès le 6 juin, se présentant devant les Chambres, Léon Blum annonce qu'il déposera le 9 juin plusieurs projets de loi. L'un d'entre eux accorde deux semaines de congés payés par an. Un autre instaure la semaine de 40 heures. Votées par la Chambre dès les 11 et 12 juin, ces mesures s'inscrivent dans la droite ligne de l'accord Matignon.

Le 8 juin, pour faire cesser les grèves qui paralysent le pays depuis le 24 mai et pour obtenir la reconnaissance de son pouvoir, la Confédération générale de la production française, antérieure au CNPF, signe avec la CGT sous l'égide du gouvernement un accord qui reconnaît l'exercice du droit syndical et, surtout, des augmentations de salaire comprises entre 15 % pour les salaires les plus bas et 7 % pour les plus élevés.

Quelles conséquences sur l'emploi et la compétitivité ces mesures ont-elles eues chez Renault et Peugeot ? L'industrie automobile est à l'époque en pleine reprise. Le printemps et l'été sont traditionnellement des périodes d'achats plus soutenues. La crise du début des années 30 est terminée. *« Les événements de juin 1936 ont (...) touché une industrie en pleine reprise qui se trouvait dans la période la plus heureuse de sa courbe saisonnière (...). Les constructeurs automobiles auraient donc été bien mal fondés d'opposer à certaines revendications le* non possumus *que d'autres industries pouvaient faire entendre.* [Ils] *pouvaient croire que le mouvement de reprise qu'ils constataient avec joie surmonterait les nouvelles charges »*, écrit Louis Renault dans un projet de note du 7 juillet 1937 cité par Patrick Fridenson, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, dans son *Histoire des usines Renault* (Le Seuil, 1972). Quant à Peugeot, après avoir vendu 41 500 voitures en 1934-1935, puis 43 000 en 1935-1936, le constructeur prévoit d'en fabriquer 45 000 en 1936 et réfléchit à un programme annuel de 50 000 véhicules, rapporte Daniel Henri, un historien qui a effectué plusieurs recherches sur l'automobile et en particulier sur Peugeot. *« La situation est plus favorable que jamais »*, estime le conseil d'administration de Peugeot le 30 avril 1936. En 1936, Renault et Peugeot roulent donc sur l'or.

Bon gré mal gré, les constructeurs vont embaucher. Chez Renault, entre octobre 1936 et février 1937, 5 000 ouvriers sont recrutés, ce qui correspond à une augmentation des effectifs d'un peu plus de 15 %. Chez Peugeot, les effectifs sont passés en un an de 13 000 à 15 600, soit une progression de près de 19 %. La réduction du temps de travail a, sans aucun doute, créé de l'emploi, même si l'état des carnets de commandes a aussi incité les entreprises à embaucher.

L'instauration des 40 heures, accompagnée – il ne faut pas l'oublier – de la limitation imposée des heures supplémentaires, a deux effets : outre l'accroissement des effectifs, elle accélère la modernisation des usines. *« Afin d'obvier dans la mesure du possible aux inconvénients résultant de l'application de la semaine de 40 heures et la diminution des heures supplémentaires, il sera probablement indispensable d'acheter du matériel automatique afin de remédier à l'insuffisance des heures de travail »*, analyse le conseil d'administration de Peugeot le 23 septembre 1936.

Chez Renault, la réduction du temps de travail donne aux responsables des fabrications un argument supplémentaire pour convaincre Louis Renault d'investir dans des machines nouvelles : l'accroissement et le renchérissement de la main-d'œuvre ne sont, au fond, pas une bonne chose, disent-ils, il faut renforcer le parc de machines pour en limiter les effets. D'autant que, à l'exception de l'usine Seguin de Billancourt, achevée en 1934 et encore flambant neuve, l'outil de production de Renault est vieux. Or l'usine Javel de Citroën à Paris vient d'être refaite et les constructeurs britanniques nourrissent de grosses ambitions. La concurrence s'accentue en France, tandis que la dévaluation du franc permet d'envisager une croissance des ventes à l'étranger. Les arguments portent. Louis Renault est convaincu ; entre juillet 1936 et juillet 1937, une première vague d'investissements importants a lieu chez Renault : environ 30 millions de francs sont consacrés à l'achat et à la construction de machines-outils, une somme exceptionnellement élevée.

Chez Peugeot, *« les montants des achats de matériel nécessités tant par les récentes lois sociales que par les besoins techniques d'emboutissage et de rectification se sont élevés à 60 millions de francs environ »*, note le conseil d'administration en mars 1937. Conséquence : la productivité va augmenter. Selon les calculs de Daniel Henri basés sur la production de châssis, la hausse de la production de 7,6 % entre 1936 et 1937 a été compensée à hauteur de 36,5 % par l'embauche et de 63,5 % par la productivité.

Au printemps 1937, le marché automobile se retourne, comme l'ensemble de l'économie française. L'augmentation de la masse salariale résultant des nouvelles embauches, des nouvelles conventions collectives, de la réduction du temps de travail et de l'instauration des congés payés provoque une forte augmentation des prix de revient. *« Entre mai 1936 et février 1937, le salaire moyen de l'ouvrier de Renault augmente de 55,8 % »*, écrit Patrick Fridenson. Chez Peugeot, le coût de revient d'une Berline 402 passe de 13 800 francs en juin 1936 à 18 000 francs en avril 1937. Une partie de cette augmentation provient de la hausse du coût de la main-d'œuvre qui, de 2 050 francs en 1936 (14,8 % du prix de revient) passe à 3 550 francs (19,7 % du prix de revient). Pourtant, selon Daniel Henri, du fait de la forte inflation et de la diminution des heures supplémentaires, les salaires mensuels réels moyens des ouvriers de Peugeot ont, en réalité, diminué. Selon la direction technique de Peugeot, l'augmentation des salaires a eu un impact bien moindre que la dévaluation du franc.

Si Peugeot se sort bien du retournement conjoncturel, Renault voit ses recettes chuter, et sa branche automobile devient déficitaire. Comme ses autres branches – automotrices, avions et matériel de guerre –, développées au début des années 30, sont également en déclin, Renault se retrouve au plus mal. En juillet 1937, l'entreprise plonge dans une grave crise de trésorerie : son encaisse, qui avait atteint le niveau record de 222 millions de francs en juin 1936, tombe à 32 millions en juillet 1937. Crise qu'on ne trouve ni chez Citroën ni chez Peugeot.

Le constructeur de Billancourt échappe à la faillite grâce à un ensemble d'accords très complexes trouvés avec les banques. Mais il doit mettre en place un important programme d'économies, *« qui rappelle celui du début de la Grande Dépression »*, écrit Patrick Fridenson. Renault revoit ses contrats avec ses fournisseurs, modernise sa gestion des stocks. Et augmente ses prix dès la fin 1937 et jusqu'en 1939. *« En 1937, les prix des voitures augmentent entre 6 % et 34 %. Ceux des camions de 40 % à 60 % »*, explique Patrick Fridenson, qui précise qu'*« en francs réels, les prix continuent à baisser »*.

Louis Renault ne taille pas tout de suite dans les effectifs : le Front populaire est encore au pouvoir, et le climat social est extrêmement tendu. Mais il attend la première occasion pour le faire. *« Le rendement de l'usine s'améliore et nous arrivons au moment où, pour tenir nos cadences, il sera possible de libérer du personnel »*, écrit-il dans son projet de note du 7 juillet 1937. Dans une note du 1er décembre 1936, il explique : *« Les matériels maintenant en activité ou sur le point de l'être libèrent une partie du personnel embauché au moment de l'application de la loi de 40 heures. »* Une fois le Front populaire battu, la direction de Renault demande l'autorisation préalable de licencier au président du conseil Daladier. Autorisation accordée. Fin novembre 1938, prenant prétexte de la grève du 24 novembre 1938, Louis Renault licencie deux mille ouvriers, essentiellement des personnalités fortes de la CGT. L'organisation syndicale avait conquis, en quelques années, une place sans précédent. En 1936, Renault comptait 150 syndiqués à la CGT, en 1938, ils sont 25 000.

Sur les 5 000 embauchés au lendemain des accords de Matignon, il en reste quand même 3 000. Mais à partir de cette date, le temps de travail chez Renault, comme dans toutes les entreprises françaises, va réaugmenter, jusqu'à la fin des années 50, profitant en particulier de plusieurs assouplissements apportés au régime des heures supplémentaires. Si Alfred Sauvy juge que les 40 heures ont constitué *« une faute »*, Daniel Henri fait remarquer qu'elles ont accéléré la modernisation des entreprises et du marché du travail : *« Les entreprises sont passées d'un marché du travail du XIXe siècle, alternant les heures supplémentaires et le chômage partiel, à un marché du travail fordiste. »*

Frédéric Lemaître et Virginie Malingre

ROGER-VIOLLET

RENAULT

Ci-dessus : comité d'accueil pour la venue de Léon Blum à Roubaix en 1936 après la signature des accords de Matignon qui instaurèrent la semaine de 40 heures et les congés payés. Ci-contre : montage de châssis à l'usine Renault de Boulogne-Billancourt en 1936.

La cohabitation Blum-Lebrun

DANS son ouvrage Rencontres avec Léon Blum *(Plon, 1970), Jules Moch, alors secrétaire général de la présidence du conseil, décrit le premier conseil des ministres du Front populaire, celui du 9 juin 1936, présidé par Albert Lebrun :*



« Assis en face de Léon Blum, Albert Lebrun regarde, morne et découragé, la pile de dossiers à évoquer. *Il saisit celui du dessus* : c'est le projet réduisant la semaine de travail à quarante heures, sans réduction du salaire hebdomadaire. Il énonce son intitulé d'un ton revêche. Puis il se tourne vers son voisin de droite, vice-président du conseil, Daladier ; ensuite, il fixe successivement tous les membres du gouvernement (...) et demande : *" Quelqu'un d'entre vous, messieurs, a-t-il quelque chose à dire sur ce projet ? "* Le silence se prolongeant, il interroge son vis-à-vis, Léon Blum : *" Et vous, monsieur le président du conseil ? "* Léon Blum, qui siège pour la première fois (...) dans cette enceinte solennelle, lui répond tranquillement : *" Mais j'ai signé ce texte, monsieur le président de la République, car il est conforme à notre programme. "* Albert Lebrun réfléchit un instant, puis saisit brusquement son porte-plume et le tient en l'air en disant : *" Dans ces conditions, messieurs, je signe ; je signe la mort dans l'âme, mais je signe tout de même car c'est mon devoir. "* »

Les patrons se ressoudent face aux « salopards en casquette »

LE 7 juin 1936, la Confédération générale de la production française (CGPF) signe avec la CGT l'accord de Matignon. Passage à la semaine de 40 heures et congés payés de quinze jours : le grand patronat industriel, incarné par la CGPF et par la personne de son président, René-Paul Duchemin, PDG des établissements Kuhlmann, a capitulé.

Les chefs des petites et moyennes entreprises sont furieux. Il faut dire qu'ils ont particulièrement mal vécu les grèves et les occupations d'usines de 1936. *« Les gros patrons et les directeurs de grandes entreprises n'avaient pas été aussi directement touchés par les occupations dans la mesure où les sièges administratifs des sociétés, séparés des usines, n'avaient pas été occupés. Les petites et moyennes industries et les commerçants se sont heurtés personnellement aux occupations, qui laissèrent donc des traces psychologiques plus durables »*, écrit Ingo Kolboom, spécialiste des affaires franco-allemandes à la Société allemande de politique étrangère de Bonn, auteur du livre *La Revanche des patrons. Le patronat français face au Front populaire* (Flammarion, 1986). Entre la CGT et le « grand capital » des « deux cents familles », *les patrons des petites et* moyennes entreprises ne trouvent pas leur place.

Après l'accord de Matignon, la CGPF entre dans une crise de légitimité sans précédent. Le 2 juillet à Paris, six cents présidents et délégués de nombreuses organisations des classes moyennes manifestent à Paris. L'instigateur de cet événement est Robert Talamon, président du Comité central des chambres syndicales, l'une des plus anciennes associations patronales (elle date de 1867) réunissant surtout des organisations professionnelles de PME de l'artisanat, du commerce et de l'industrie qui n'étaient pas affiliées à la CGPF : les interventions contre cette dernière sont violentes. Un ensemble de nouvelles organisations patronales se créent, en dehors de la CGPF. La plus célèbre d'entre elles s'appelle Le Labeur français.

La CGPF va, au prix d'une restructuration totale, réussir à s'imposer entre 1936 et 1939 comme l'organisation représentative du patronat et de l'ensemble de ses intérêts. Les réformes sont arrêtées par l'assemblée générale de l'organisation du 4 août 1936. Le sigle est conservé mais il recouvre une nouvelle signification : Confédération générale du patronat français. Le Conseil central est élargi pour satisfaire la revendication d'une plus forte représentation des différentes catégories d'intérêts économiques. Le 9 octobre 1936, le Conseil central élit un nouveau président et un nouveau bureau. René-Paul Duchemin est renvoyé sans ménagements à ses affaires chimiques. Il est remplacé par l'universitaire et journaliste Claude-Joseph Guignoux, élu sous les acclamations. Léon Blum parlait de lui comme de l'*« un de ces hommes étrangers à l'industrie (...) qui apportent à la défense des intérêts patronaux plus d'âpreté que les patrons eux-mêmes »*.

Avec M. Guignoux, qui mit en place une équipe d'hommes jeunes, autoritaires et énergiques, intervint à la tête de la CGPF le changement que ses divers partisans espéraient. *« Sous son autorité, le mouvement patronal réunifié abandonne le libéralisme manchestérien pour le corporatisme autoritaire et se donne pour objectif la revanche sur les " salopards en casquettes " »*, écrit Henri Weber dans la préface du livre de Ingo Kolboom. A l'époque, M. Guignoux est directeur du journal *La Journée industrielle*, au comité de surveillance duquel sont représentés les comités des forges et des houillères.

« Dans les entreprises et les négociations des conventions collectives, la résistance patronale se durcit ; ce fut indiscutablement un tournant décisif du climat de la politique sociale », note Ingo Kolboom. Le 26 novembre 1936, le bureau de la CGPF rompt les préparatifs pour la seconde conférence Matignon à cause des occupations d'usines qui perdurent. Le gouffre qui s'était creusé entre le grand patronat et les PME, lors de la signature des accords de Matignon, est ainsi comblé. La CGPF peut enfin faire raisonnablement face à la CGT, qui représente alors exclusivement les ouvriers. Le patronat a trouvé son organisation.

V. Ma.



FINANCE Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie et des finances, a annoncé, vendredi 16 janvier, le début du processus de privatisation du Crédit foncier de France (CFF). Les repreneurs intéressés par l'établissement spécialisé dans le financement de l'immobilier auront un accès confidentiel à partir du lundi 19 janvier à ses comptes dans des salles aménagées. ● DES CANDIDATS français et étrangers seraient intéressés. On cite GE Capital, le groupe Azur-GMF, La Poste et les Caisses d'épargne. ● LES MÉNAGES ayant contracté des prêts d'accession à la propriété (PAP) vont bénéficier d'un plafonnement du taux à 7 %, a décidé M. Strauss-Kahn. Environ 500 000 familles sont concernées. ● LES PRÊTS contractés jusqu'en 1995, date de la disparition des PAP, l'ont été en majorité à des taux dépassant 10 %, et les remboursements sont pénalisants.

La procédure de privatisation du Crédit foncier de France est lancée

Il y a un an, les salariés de l'institution spécialisée dans le financement de l'immobilier s'opposaient au « plan Arthuis » et occupaient le siège. L'établissement fonctionne depuis sans fonds propres, dans des conditions anormales. Son avenir dépendra de son repreneur

HASARD de la petite histoire, Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie et des finances, a annoncé vendredi 16 janvier le début du processus de privatisation du Crédit foncier de France (CFF). Les repreneurs intéréssés par l'établissement spécialisé dans le financement de l'immobilier auront accès confidentiel à partir de lundi 19 janvier à ses comptes dans des salles aménagées (les *data rooms*, selon la terminologie à la mode à Bercy). Or, il y a juste un an, le 17 janvier 1997, les salariés du CFF investissaient le siège parisien de leur société et retenaient en otage pendant six jours, le gouverneur de cette institution financière hybride, mi-publique mi-privée. Une tentative un peu désespérée pour empêcher la disparition, voulue par le gouvernement, d'un établissement en faillite virtuelle.

Profitant d'une audience exceptionnelle dans les médias, d'un courant de sympathie et de l'ambiance de kermesse d'une occupation de vingt et un jours, le personnel du Foncier réussissait à sauver l'institution.

Instruit par le mouvement de décembre 1995 de l'effet boule de neige de certains conflits sociaux, le gouvernement Juppé avait alors fait machine arrière et décidé de ne plus vendre à l'encan un établissement pourtant moribond et de renoncer ainsi à la deuxième phase du plan Arthuis, du nom du ministre de l'économie en charge du dossier. Un plan dont M. Arthuis a toujours refusé d'assumer seul la paternité et qui se résumait par la formule : « nationalisation-disparition ».

Depuis, le CFF a disparu des journaux télévisés de 20 heures mais survit dans des conditions étonnantes. L'établissement se trouve toujours sous le contrôle « provisoire » de la Caisse des dépôts et consignations qui, dans le cadre de la première phase du plan Arthuis, avait lancé sur le CFF en décembre 1996 une OPA de 2,6 milliards de francs pour le compte de l'Etat. Un passage obligé, compte tenu du statut très particulier du Crédit foncier. En effet, si pendant des décennies l'Etat lui a accordé des missions d'intérêt général et nommait à sa tête les plus brillants de ses hauts fonctionnaires, l'établissement n'était pas pour autant public. Il l'est aujourd'hui, au travers de la Caisse des dépôts.

FACTURE ÉLEVÉE

Seconde particularité, il n'a plus de fonds propres mais continue à distribuer des crédits en toute irrégularité... Après une perte de 10,8 milliards de francs en 1995, le Crédit foncier a consommé la totalité de ses capitaux propres, qui s'élevaient à 19,5 milliards de francs à la fin de l'année 1994, et sont aujourd'hui négatifs de 1,5 milliard de francs. Une situation qui aurait dû conduire au retrait immédiat de l'agrément s'il était un établissement de crédit « normal ».

La situation redeviendra « normale » quand le Crédit foncier aura trouvé un actionnaire généreux. Le Crédit immobilier de France, qui devait reprendre le réseau commercial selon le plan Arthuis a abandonné au début du mois de mars. D'autres établissements français et étrangers seraient intéréssés (GE Capital, le groupe Azur-GMF, La Poste et les Caisses d'épargne) et vont avoir accès aux *data rooms*. Ces salles d'information seront closes à la fin du mois d'avril et les offres fermes alors déposées.

Mais la facture risque d'être élevée. Jérôme Meyssonnier, le gouverneur « séquestré » du Crédit foncier, chiffrait en mai, lors de l'assemblée annuelle, entre 8 et 10 milliards de francs les besoins du Foncier. Une somme sans doute très exagérée. S'il n'existe pas formellement de cahier des charges comme dans les autres privatisations de gré à gré, le repreneur devra aussi obtenir l'assentiment des représentants du personnel sur la marche future de l'établissement. Le risque existe pour les pouvoirs publics de ne pas trouver l'actionnaire idéal, et donc pas d'issue à une situation ubuesque. N'en déplaise aux syndicats qui veulent toujours croire à un retour possible à un passé mythique, le réseau est surdimensionné et ne correspond pas aux besoins d'un établissement conçu pour distribuer avec un quasi-monopole des prêts aidés... qui ont disparu.

Certes, le CFF a gagné 857 millions de francs en 1996 et devrait dégager un profit de 700 millions en 1997, mais il s'agit d'un résultat artificiel. Il est la conséquence du versement par l'Etat de 1,7 milliard de francs par an comme commission pour la gestion de l'encours de prêts aidés, appelé à fondre régulièrement au cours des prochaines années. Il ne faut pas oublier que la Caisse des dépôts a apporté en catastrophe, en janvier 1996, 20 milliards de francs de crédits pour assurer la survie de l'établissement – qui ne trouvait plus de financement. Pour éviter une défiance généralisée à l'égard du marché obligataire français, l'Etat avait accordé au même moment sa garantie aux 240 milliards de francs d'obligations émises par le Foncier.

Le CFF n'est pas un cas unique. Après le Comptoir des entrepreneurs et le Crédit lyonnais, c'est le troisième grand établissement de crédit sous contrôle de la puissance publique à s'être retrouvé en quasi-faillite. Pour le malheur du CFF, il n'a pas l'importance économique du Crédit lyonnais et la dureté des temps n'a plus permis à la puissance publique de contraindre un actionnaire à venir à son secours. Un schéma qui avait forcé en 1993 les AGF, à reprendre le Comptoir des entrepreneurs. Le ministère de l'économie a bien tenté un moment de contraindre les Caisses d'épargne à jouer ce rôle de sauveur providentiel du Foncier mais le réseau de l'Ecureuil a résisté. Les pouvoirs publics avaient donc fini par élaborer à la hâte un plan Arthuis invraisemblable mis à mal par la combativité des salariés du Crédit foncier.

SYMBOLE DE LAXISME

Le Foncier en est devenu le symbole du laxisme des pouvoirs publics qui n'ont pas voulu voir les conséquences de la disparition progressive depuis dix ans des prêts aidés au logement et de la fin de l'encadrement du crédit. Les déréglementations décidées à la fin des années 80 ont privé les institutions financières spécialisées comme le CFF de leurs chasses gardées et les ont plongées sans préparation et sans atouts dans le grand vent de la concurrence. Les dirigeants du Crédit foncier ont réagi en s'égarant dans une politique de diversification mal contrôlée qui s'est révélée catastrophique avec la crise de l'immobilier. Le coup de grâce a été donné un jour de septembre 1995 quand le gouvernement a annoncé, sans en mesurer les conséquences, la suppression des prêts d'accession à la propriété et leur remplacement par des crédits à taux zéro, offerts, cette fois, par l'ensemble des banques et des établissements financiers.

Le CFF est aussi la victime d'un système dans lequel les dirigeants successifs étaient nommés – le plus souvent pour des raisons politiques – à la tête d'une institution considérée comme l'un des plus beaux fleurons de la République. Les négligences, les erreurs répétées, et plus encore leur dissimulation, ont dilapidé en quelques années un patrimoine accumulé patiemment pendant plus de cent ans... pour le plus grand malheur des salariés et du contribuable.

Eric Leser

Rebond spéculatif

COURS DU CRÉDIT FONCIER À LA BOURSE DE PARIS

en francs

100, 95, 90, 85, 80, 75, 70, 65, 60, 55

94,9 — 96,95 — 60

24 jan. — 7 mars — 18 avril — 30 mai — 11 juillet — 22 août — 30 oct. — 14 nov. — 26 déc. — 98

Le titre est brusquement remonté il y a un mois, dans l'espoir de la privatisation.

Les prêts d'accession à la propriété seront plafonnés à 7 %

LE GOUVERNEMENT a décidé de faire un geste en faveur des 500 000 familles qui ont contracté jusqu'en 1995 des prêts d'accession à la propriété (PAP) et doivent faire face aujourd'hui à des remboursements à des taux particulièrement élevés. Les pouvoirs publics vont alléger les charges des remboursements de ces crédits en plafonnant leur taux à 7 %, a annoncé vendredi 16 janvier le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn. *« Les échéances seront stabilisées et ne croîtront plus à l'avenir, la durée de remboursement des prêts ne sera pas allongée, et le taux de ces prêts sera plafonné à 7 % »*, a indiqué M. Strauss-Kahn.

Cette mesure sera appliquée sans aucuns frais à l'ensemble des PAP à taux fixe souscrits auprès du Crédit foncier de France et du Comptoir des entrepreneurs, quelle que soit la date à laquelle le prêt a été contracté.

« INACCEPTABLE SOCIALEMENT »

L'encours de ces crédits est estimé à environ 75 milliards de francs. Les PAP ont été créés en 1977 afin de permettre aux familles modestes d'accéder à la propriété, et abandonnés en 1995, remplacés par les prêts à taux zéro.

Plus des deux tiers des prêts d'accession à la propriété existant aujourd'hui portent un taux supérieur à 10 %, ce qui est une situation *« inacceptable socialement »*, a souligné M. Strauss-Kahn. Ces crédits ont été distribués à une époque où *« l'inflation et les taux d'intérêt étaient à des niveaux nettement plus élevés »*. *« C'est un ballon d'oxygène pour tous ceux qui étaient pris au piège d'un dispositif public calé sur un contexte économique différent, et qui n'avaient plus d'espoir de pouvoir mener à bien leur projet d'accession à la propriété »*, a déclaré M. Strauss-Kahn.

Le coût de cette mesure pour l'Etat devrait s'échelonner entre 1 milliard et 2 milliards de francs au total sur une dizaine d'années jusqu'à la disparition totale des PAP.

E. L.

Moody's dégrade plusieurs banques européennes

L'agence de notation américaine s'inquiète de leurs engagements en Asie. Alors que les établissements américains ont été prudents, les institutions allemandes et françaises souffrent d'être les plus exposées

L'agence américaine de notation Moody's a mis sous surveillance avec implication négative les notations de la banque britannique Standard Chartered et des allemandes WestLB, Bayerische Landesbank, Commerzbank et Norddeutsche Landesbank. Après avoir pénalisé le Crédit lyonnais, l'agence montre des inquiétudes à des degrés divers sur la santé de trois autres banques françaises : Banque Paribas, BNP et Crédit agricole-Indosuez. La Banque des règlements internationaux (BRI) avait signalé il y a quelques jours combien les banques européennes avaient été moins prudentes que leurs concurrentes américaines. Cette mise sous surveillance ne tient pas uniquement à la crise dans l'Est asiatique. Déjà, fin 1996, la Deutschebank, et un peu plus tard la Dresdner Bank, avaient perdu la plus haute note Aaa, en raison de la concurrence accrue dans le secteur bancaire en Allemagne et en Europe.

FRANCFORT
correspondance

Après avoir mis la banque publique française Crédit lyonnais sous surveillance, mercredi 14 janvier, l'agence d'évaluation américaine Moody's a fait de même vendredi pour toute une série d'autres banques françaises, allemandes et britanniques du fait de leurs engagements dans les pays asiatiques en crise. Moody's a mis sous surveillance, avec implication négative, les notations de la banque britannique Standard Chartered et des allemandes WestLB, Bayerische Landesbank, Commerzbank et Norddeutsche Landesbank. L'agence a aussi exprimé son inquiétude, à des degrés divers, sur la santé de trois autres banques françaises : Banque Paribas, BNP et Crédit agricole-Indosuez.

La Banque des règlements internationaux avait signalé, il y a quelques jours, que les crédits accordés dans la région par les banques européennes dépassaient de beaucoup ceux de leurs concurrentes américaines (voir graphique). Le groupe Standard Chartered est particulièrement menacé puisqu'il a tiré d'Asie les deux tiers de ses bénéfices au premier semestre de 1997.

Concernant les banques allemandes, en tête de la liste, la BRI estime qu'elles auraient prêté aux pays aujourd'hui en difficulté quelque 47,2 milliards de deutschemarks, soit 155 milliards de francs. D'autres estimations circulant à Francfort dépassent même la barre des 100 milliards de deutschemarks. Ce n'est que tardivement que les établissements allemands s'étaient engagés dans les pays asiatiques au mépris, selon la BRI, des règles de prudence.

Les banques elles-mêmes restent muettes sur la question. Fin 1996, dernier chiffre connu, la Deutsche Bank avait prêté environ 40 milliards de deutschemarks à la région. La Dresdner Bank avait chiffré ses créances, en septembre dernier, à 10 % de son volume total. De plus, elle avait annoncé une dotation des provisions à hauteur de 100 millions de deutschemarks. La Commerzbank avait prêté jusqu'à fin septembre 5 % de son volume, soit 30 milliards de deutschemarks. Finalement, les deux banques bavaroises avaient chacune chiffré leurs engagements à moins de 10 milliards de deutschemarks.

Encours des banques en Asie

(HORS CHINE ET JAPON) en milliards de francs

ALLEMAGNE	662
GDE-BRETAGNE	469
FRANCE	368
BELGIQUE	154
PAYS-BAS	152
SUISSE	143
ITALIE	104
TOTAL DES SEPT PAYS	2 052
ÉTATS-UNIS	261

Dans le cas de la Commerzbank, l'agence va examiner une baisse de ses engagements à long terme (actuellement Aa2) ainsi que sa solidité financière (B+). Cette mise sous surveillance ne tient pas uniquement à la crise dans l'Est asiatique. Déjà, fin 1996, la Deutschebank, et un peu plus tard la Dresdner Bank, avaient perdu la plus haute note qu'accordent les agences de notation, le fameux Aaa, en raison de la concurrence accrue dans le secteur bancaire en Allemagne et en Europe et des nouveaux risques qu'engageaient les deux banques en élargissant leurs activités internationales.

PROTESTATIONS

Dans une lettre à Moody's, les dirigeants de la Commerzbank s'indignent vivement de leur mise sous surveillance et accusent les analystes de crédit de se fonder sur de fausses suppositions et de n'avoir pas discuté avec les responsables de la banque.

Moody's a aussi annoncé la mise sous surveillance de presque toutes les banques publiques (Landesbanken), établissements centraux des puissantes caisses d'épargne (Sparkassen), qui contrôlent plus de 50 % du marché bancaire outre-Rhin. En tête de ces banques se trouve la WestLB qui s'était hissée, l'année dernière, au rang de premier prêteur allemand aux pays asiatiques. Toutefois, les banques publiques ne risquent qu'une moins bonne appréciation sur leur solidité financière.

Tant que leurs dettes à long terme sont garanties par l'Etat allemand, les Landesbanken sont quasiment sûres de garder une mention excellente. Depuis des années d'ailleurs, les banques privées ont recours à la Commission européenne contre cette garantie de l'Etat qu'elles ressentent comme un privilège injustifié dans une économie concurrentielle. Effectivement, si l'Etat allemand n'assurait plus les engagements de la WestLB, la solvabilité de la banque serait bien moindre.

Jean Edelbourgh

DÉPÊCHES

■ **BOURSE : l'action Cap Gemini** va remplacer, à partir du 13 février, l'action Compagnie bancaire dans le calcul de l'indice CAC 40, a annoncé, vendredi 16 janvier, la Société des Bourses françaises. Les valeurs Cetelem, Compagnie bancaire, Europe 1 et Worms sont, en outre, retirées de l'indice SBF 120, remplacées par Bull, Bail Investissement, Rémy Cointreau et Sophia.

■ **FIAT : Cesare Romiti, président du groupe Fiat, est accusé de** complicité de corruption pour avoir été informé du versement de 3,230 milliards de lires, entre 1983 et 1992, à la Démocratie chrétienne (DC) et au Parti socialiste italien (PSI) pour le prolongement de la ligne B du métro romain.

■ **KLM : la compagnie aérienne néerlandaise KLM a annoncé,** vendredi 16 janvier, qu'elle anticipait la vente des 16,8 % d'actions qui lui restaient dans Northwest Airlines, qui demeure son partenaire commercial.

■ **MEDIOBANCA : le président du groupe d'assurances italien** Generali, Antoine Bernheim, a rejeté, vendredi 16 janvier, l'hypothèse d'un mariage entre la banque d'affaires Mediobanca et la banque commerciale Banca commerciale italiana (Comit). M. Bernheim est aussi vice-président de Mediobanca, Generali étant actionnaire de la banque.

■ **PORTUGAL : la Banque du Portugal a annoncé, vendredi** 16 janvier, la baisse de ses taux directeurs. Le taux de certificat de dépôts perd 0,1 point, à 4,8 %, et celui de prise en pension 0,2 point, à 5,1 %.

CARNET

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Dad,

de la part de
Jeanne et Hélène GAUBERT.

Décès

– Carpentras.

M. Jean Arnaud,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Jean ARNAUD,
née Louise BEL,

survenu le 14 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'incinération a eu lieu au crématorium d'Orange, dans la plus stricte intimité.

« Seul, celui qui trouve lui-même son ami et son guide atteint la véritable paix. »
Emerson.

84330 Le Barroux.

– Apt (Vaucluse).

Suzanne Atlan,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
La famille Atlan,
La famille Albert,
La famille Sarfati,
Ainsi que tous les proches,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques Isidore ATLAN,

survenu le 16 janvier 1998, à l'âge de soixante et onze ans.

Ni fleurs ni couronnes.

Selon sa volonté, son corps sera incinéré au centre funéraire d'Orange, le lundi 19 janvier, à 15 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Jacques Martin-Tardivat,
son époux,
M. et Mme Jean-Michel Benoit-Dieuset,
son frère et sa belle-sœur,
Ralph et Hugo Hart,
Raphaël et Philippe Benoit,
ses neveux,
Ses nombreux amis,
Et ses collaborateurs,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Nadine
BENOIT-LEFEBVRE,
avocat à la cour d'appel de Paris,

survenu le 14 janvier 1998, à Paris.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière du Touquet (Pas-de-Calais).

45, avenue Montaigne,
75008 Paris.

– Les membres du Conseil d'Administration,
La Direction Générale,
Le personnel
de la Fondation Santé des Étudiants de France,
de la Mutuelle Nationale des Étudiants de France,
s'associent à la douleur de la famille de

Mme Rolande COLUCCI,

décédée le 12 janvier 1998.

Fondation SEF,
8, rue Emile-Deutsch-de-la-Meurthe,
75014 Paris.
MNEF,
16, avenue Raspail,
94252 Gentilly Cedex.

– La famille Neuer
a la tristesse de faire part du décès de

Mme Inès NEUER NOLLIER.

Les obsèques auront lieu le lundi 19 janvier 1998, à 14 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

Remerciements pour les condoléances.

– L'université de Toulouse-Le Mirail,
Et l'UFR de lettres et langues anciennes,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Françoise DESBORDES,
professeur de latin,

à l'âge de cinquante-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 10 janvier 1998, à Limoges.

L'université, reconnaissante et fidèle à la mémoire de Françoise Desbordes, présente à sa famille et à ses proches ses condoléances attristées.

– Bernadette Donche-Carricart,
son épouse,
Raphaël et Julien,
ses fils,
La famille,
Et ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Bernard DONCHE,
avocat au Barreau de Paris,

survenu à son domicile, le 16 janvier 1998.

Une bénédiction sera donnée le mardi 20 janvier, à 14 h 15, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4e.

– Colette Bleuse,
Mireille, Inès et Marc Nuizière,
Carmen et Michel Cassé,
Nicole Frey,
Chloé et Mélanie Nuizière,
Raymond Valette, Jules Gondard,
Ainsi que tous ses amis et camarades,
ont le chagrin de faire part du décès de

Marius NUIZIÈRE,

voltairien, communiste, âgé de quatre-vingt-quinze ans, le 12 janvier 1998, à Paris.

L'incinération aura lieu dans l'intimité au Père-Lachaise, le mercredi 21 janvier.

– Le 15 janvier 1998, dans sa soixante-treizième année,

Jean-Claude RICHARD

est entré dans la paix de Dieu.

De la part de
Hélène Richard,
son épouse,
Olivier, Cécile et Guillaume Richard,
Hervé, Marie-Odile et Carine,
Sébastien, Nicolas et Antoine Gonezel,
Louis-Pascal Richard,
Jean-Laurent Richard,
ses enfants et petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 19 janvier, à 11 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu le même jour, à 16 h 30, au cimetière de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Association de gestion du CAT de Boulogne.

72, rue La Fontaine,
75016 Paris.

– Nantes. Saint-Nazaire. L'Ile-d'Yeu. Chambéry. Paris. Nîmes.

Louis RICHAUD,
ingénieur AM, Aix 1937. ENSET,
ancien ingénieur en chef
Société Lebon Informatique,

nous a quittés le 5 novembre 1996.

De la part de
Josette Richaud,
son épouse,
Gilles, Evelyne, Morgane et Glenn Richaud,
Anne Richaud et Viviane Cléret,
José Richaud, Mireille Peña,
Nina et Marie-Colline Richaud-Peña,
Olivier, Cécile, Iris, Eléonore et Manon Richaud,
ses enfants et petits-enfants,
Jean et Hélène Richaud,
Juliette Landra,
leurs enfants et petits-enfants,
Roland et Denise Kessous
et leurs enfants,
ses frère, sœur, beaux-frères et belles-sœurs.

Selon sa volonté, le dépôt des cendres aura lieu ultérieurement en Cévenne, dans l'intimité familiale.

– Anne-Marie Rivière,
sa mère,
Karine Rivière,
sa sœur,
Muriel Lauverjat,
sa compagne,
Sa famille,
Ses amis,

ont l'immense chagrin d'annoncer la disparition de

François RIVIÈRE,

survenue le 13 janvier 1998, à Paris, à l'âge de vingt-cinq ans, au terme d'une longue et douloureuse maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 20 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu, dans le caveau de famille, au cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy.

François a rejoint son père tant aimé,

Patrick RIVIÈRE,

disparu le 2 décembre 1979.

Anne-Marie et Karine Rivière,
9, rue Claude-Bernard,
75005 Paris.
Muriel Lauverjat,
38, avenue Victor-Hugo,
92170 Vanves.

– Les élèves de la promotion 1992 de l'École normale supérieure de Cachan, département économie et gestion, témoignent de leur douleur suite au décès de leur camarade,

François RIVIÈRE,
major du concours d'entrée 1992,
agrégé d'économie et gestion,
juillet 1995,

survenu le 13 janvier 1998, à l'âge de vingt-cinq ans.

Nous adressons toute notre sympathie et notre soutien à sa famille.

– L'Association nationale des guides-conférenciers des villes d'art
ANCOVART
vient de perdre en

Jacques ROUVROY,

décédé à Angers, le 13 janvier 1998, un trésorier compétent, efficace et apprécié.

Elle s'associe au deuil de Mme Rouvroy et de sa famille.

– Bruno Sicaud,
son fils,
Les familles Sicaud, Vincent, Paris, Bureau, Le Bissonnais, Sayers,
font part du décès de

Pierre SICAUD,
gouverneur
de la France d'outre-mer,
colonel parachutiste SAS
France libre,
commandeur de la Légion d'honneur,
Distinguished Service Order,
croix de guerre,

survenu le 15 janvier 1998, à l'Ile de Groix, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 20 janvier, en l'église de l'Ile de Groix (Morbihan), à 14 heures.

Remerciements

– La famille de

Georges GRIZIVATZ

remercie toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur lors de son décès, le 17 décembre 1997, et s'excuse auprès de celles qui n'ont pas pu être prévenues.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 19 janvier 1997, s'est éteint

Démètre VOUTSINAS,
docteur en psychologie,
directeur du *Bulletin de psychologie*,
lauréat de l'Académie
des sciences morales et politiques.

Qui l'a connu se souvienne.

Marie-Christine Réby.

– *In memoriam.*

Jean-François FOURCADE
1943 - 1997.

Do not go gentle into that good night. Rage, rage against the dying of the light.

Messes anniversaires

– Lundi 19 janvier,
la messe de 19 heures, à l'église de la Trinité, place d'Estienne-d'Orves, Paris-9e, sera dite à l'intention de

Michel AUBRÉE.

Ceux qui ont envie de se souvenir de lui de cette façon sont les bienvenus.

Souvenir

– A mon compagnon,

Jean-Louis FRASCA,

assassiné le 14 *septembre* 1996.

Il fut mon bien et mon envie.

Conférences

– Chaire Etienne-Gilson, faculté de philosophie, Institut catholique de Paris, six leçons du professeur P. Aubenque : « **Faut-il déconstruire la métaphysique ?** », du lundi 19 janvier au mercredi 4 février 1998, 18 heures-20 heures, contacter le 01-44-39-52-64.

LES ENTRETIENS
DU TROISIÈME
MERCREDI
avec Jean AMBROSI

« La fonction médiatrice »

Espace L'Harmattan, 21 *bis*, rue des Ecoles, Paris-5e.
Mercredi 21 janvier 1998, à 20 h 30.
Entrée libre.

Communications diverses

POUR VOUS ÉTABLIR
sur le marché allemand,
contactez votre partenaire :
0049-172-680-1948.

– **Le multiculturalisme, par Michel Wieviorka, le mercredi 21 janvier, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude,** Paris-3e. Métro Saint-Sébastien.
AJHL. Tél. : 01-43-45-46-66.

Soutenances de thèse

– **Pierre Benoist** soutiendra sa thèse de doctorat en histoire intitulée : « **Histoire de la formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics 1950-1990** », le mardi 20 janvier 1998, à 9 heures, à l'EHESS, 54, boulevard Raspail, salle 524. Le jury sera composé de M. Dominique Barjot, université Paris-IV ; Mme Myriam Campinos-Dubernet, GIP Mutations industrielles ; MM. Patrick Fridenson, EHESS, directeur de thèse, Robert Kastler, ingénieur des Arts et Manufactures, Antoine Prost, université Paris-I.

– **Pierre Laederich** soutiendra sa thèse de doctorat d'études latines « ***Praefere imperium.* Les questions stratégiques dans l'œuvre de Tacite** », le samedi 24 janvier, à 9 heures, université Paris-IV-*Sorbonne, salle des Actes*, 1, rue Victor-Cousin, Paris-5e, en présence d'un jury composé de M. Ducos, J.-L. Ferrary, A. Michel (directeur), C. Nicolet et H. Zehnacker.

– **Aurélie Guillain** a soutenu, le 10 janvier 1998, à l'université des sciences humaines de Strasbourg, sa thèse de doctorat en littérature américaine sur le sujet « **Les énergies du désespoir, la détresse dans les romans de William Faulkner** ».

Le jury, composé de MM. les professeurs André Bleikasten, Michel Gresset, François Pitavy, Jacques Pothier, lui a décerné la mention très honorable avec *les félicitations à l'unanimité.*

– Face à un jury présidé par le professeur Pierre Fédida et constitué du docteur Monique Bydlowski (directrice), des professeurs Serge Lebovici, Philippe Mazet, Bernard Golse, Hervé Bénony,

Sylvain Missonnier a soutenu sa thèse de doctorat en psychopathologie fondamentale et psychanalyse intitulée « **La parentalité à l'épreuve des séparations néonatales mère/bébé** »,
le vendredi 16 janvier 1998, à l'université Denis-Diderot-Paris-VII.

Il a obtenu la mention très honorable avec les félicitations du jury.

Il remercie vivement toutes les personnes qui l'ont soutenu à l'occasion de ce passage.

La tontine, méconnue en France, présente quelques atouts uniques

Cette forme originale d'assurance mutuelle offre une rémunération plus forte que les contrats vie classiques. En contrepartie, les sommes investies sont définitivement bloquées et ne bénéficient d'aucune garantie sur le capital placé

LES SOCIÉTÉS d'assurances mutuelles à forme tontinière sont nées d'une idée lancée par le banquier florentin Lorenzo Tonti au XVII[e] siècle. Elles peuvent s'appliquer aussi bien à des contrats d'assurance sur la vie (capitalisation) que de décès (prévoyance). Leur fonctionnement, original, reste peu connu en France, d'autant que seules deux sociétés de ce type existaient il y a quelques années : la Mutuelle phocéenne (groupe Axa) et les Associations mutuelles Le Conservateur. Il ne reste que la seconde aujourd'hui ; mais d'autres sont en train de naître, notamment sous l'égide de La Hénin Vie, qui a obtenu l'agrément officiel le 28 août 1996, mais a eu ensuite besoin de près d'un an pour la mettre en place.

Dans une tontine, les adhérents de chaque année sont réunis en une association, pour une durée de dix, quinze, vingt ans ou plus. Les adhérents – 200 au moins ayant mis globalement 1 million de francs (au minimum) – versent des cotisations qui sont intégralement placées – une fois les frais prélevés pour toute la durée prévue – dans un fonds cantonné, c'est-à-dire spécifique. Tous les profits réalisés par une association pendant sa durée sont impérativement affectés à cette association, mais aucun capital déterminé à l'avance ne peut être garanti à l'échéance.

De ce fait, le Code des assurances ne les oblige pas à constituer des provisions techniques, contrairement aux compagnies classiques. Au terme préfixé au départ, tout l'avoir accumulé par chaque association est réalisé et réparti entre les adhérents survivants (ou les bénéficiaires en cas d'assurance-décès) en fonction de la durée, du montant des versements et de l'âge du sociétaire.

Cette technique permet généralement une revalorisation plus forte que les contrats d'assurance-vie classiques, malgré des frais assez lourds – 17 % à 18 % jadis, bien moindres (6 % à 7 % aujourd'hui) – et une absence indéniable de souplesse, les fonds versés étant bloqués durant une ou deux décennies sans possibilité de rachat – même partiel – ou d'avance.

Autre faiblesse : une perte totale des capitaux versés en cas de décès du souscripteur avant le terme, à défaut d'une contre-assurance qui est payante au profit de ses ayants droit.

Si un épargnant est en revanche optimiste sur ses chances de survie au terme, et que de nombreux sociétaires disparaissent avant lui, il bénéficiera comme les autres survivants d'un bonus. Enfin, des pénalités peuvent être prévues – et appliquées – au sociétaire qui ne respecte pas les engagements de versements périodiques pris plusieurs années auparavant, lors de son adhésion initiale. Avec un risque : la liquidation pure et simple de ses droits.

Le régime fiscal des tontines suit celui de l'assurance-vie. Elles bénéficient donc du maintien des exonérations en vigueur en 1997 lorsqu'elles sont adossées à un PEP, ce qui est souvent le cas, en particulier depuis le changement de législation augmentant les prélèvements fiscaux sur l'assurance-vie pour l'année 1998.

Même dans le cas contraire, et dès lors que les résultats d'un tel placement ne sont connus qu'en fin de parcours et qu'ils sont soumis à un indéniable aléa, il serait logique qu'elles bénéficient également des avantages de l'ancien régime fiscal : c'est-à-dire d'une exonération totale de prélèvement fiscal au-delà de huit ans. N'est-ce pas la notion d'aléa qui a justifié le maintien de l'ancien régime pour les contrats vie qui seront investis à plus de 50 % en actions ?

Compte tenu de l'impossibilité de déterminer les résultats des tontines avant leur expiration respective, l'administration étudie actuellement les modalités fiscales qui leur seront applicables. En toute hypothèse, il faut noter que la ponction la plus forte qui pèse sur l'ensemble des placements est la CSG et le prélèvement social, immédiatement exigibles, qui réduisent le rendement net d'un produit de 10 %. Ainsi un rendement annuel de 5 % ou 6 % – fréquent – sera-t-il ramené à 4,5 % ou 5,4 %.

Le régime fiscal des tontines suit celui de l'assurance-vie. Elles bénéficient donc du maintien des exonérations en vigueur en 1997 lorsqu'elles sont adossées à un PEP

Si le rapport des tontines a tendance à baisser – comme celui des contrats d'assurance-vie en francs notamment –, cette tendance devrait être moins forte pour elles. En effet, les gestionnaires de ces contrats – placés à très long terme – bénéficient de ce fait d'une grande liberté de manœuvre à l'égard de leurs adhérents, ce qui leur permet de prendre des options actions en conséquence, plus productives.

Ainsi, la tontine Le Conservateur a-t-elle rapporté, entre 1977 et 1997, 9,23 % par an en moyenne (à comparer à 5,73 % d'inflation en moyenne sur la même période) à une personne ayant adhéré le 1[er] janvier (1977) à l'âge de quarante-cinq ans. Il est donc probable que leur rendement net d'inflation se maintiendra dans les prochaines années, à défaut d'augmenter.

Les principales critiques faites traditionnellement à cette formule portaient sur le risque de perte de capital en cas de décès du souscripteur, sur les frais d'entrée parfois jugés élevés et sur le manque de souplesse, puisque tout le capital était bloqué durant une ou deux décennies, quels que soient les événements de la vie.

Aujourd'hui, elles ont perdu une partie de leur pertinence, dans la mesure où :

– il est aisé de souscrire une contre-assurance au profit d'un ou plusieurs ayants droit ;

– le montant des frais d'entrée (mais pas de gestion sur encours) peut être réduit selon les caractéristiques du placement, en particulier son montant ;

– dans des structures familiales fragiles ou éclatées, certains grands-parents souhaitent souscrire ce type de placement à très long terme directement au profit de leurs petits-enfants, dans de bonnes conditions fiscales puisque le passage par la succession des parents est économisé ;

– la société du groupe Le Conservateur va lancer au deuxième trimestre 1998 un contrat d'assurance-crédit permettant aux sociétaires tontiniers (ses clients) d'obtenir en cas de « coup dur » un crédit personnalisé destiné à y faire face et remplissant le même rôle que les avances pour les contrats d'assurance-vie.

Enfin, plusieurs compagnies s'apprêteraient à demander un agrément au ministère de l'économie pour lancer une tontine, ce qui devrait étendre l'offre et la concurrence. Dans ces conditions, la tontine – commercialisée par les intermédiaires d'assurances, agents ou courtiers – a encore de beaux jours devant elle.

Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que la compagnie La Hénin Vie a demandé et obtenu l'agrément dernièrement, alors qu'aucune demande n'avait été faite aux autorités depuis un demi-siècle.

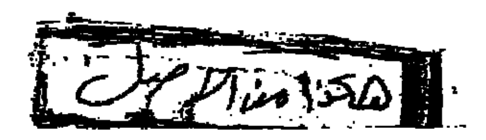
Didier Verneuil

La définition légale de cette forme d'assurance

Les sociétés à forme tontinière mentionnées à l'article L 322-26-4 du code des assurances réunissent leurs adhérents en groupes distincts dénommés associations, et répartissent, à l'expiration de chacune de ces associations, les fonds provenant de la capitalisation en commun de leurs cotisations, déduction faite de la partie affectée aux frais de gestion, entre les survivants des associations en cas de vie ou entre les ayants droit des décédés des associations en cas de décès, en tenant compte de l'âge des adhérents et de leurs versements.

Les sociétés régies par cette forme de tontine doivent faire figurer à la suite de leur dénomination, dans leurs statuts, contrats ou titres émis par elles et autres documents de toute nature destinés à être distribués au public ou publiés, la mention ci-après en caractères uniformes : *« société à forme tontinière »*. Dans la mesure où plusieurs tontines vont bientôt voir le jour, il est indispensable de connaître les dispositions légales pour éviter le risque d'apporter éventuellement des fonds à une pseudo-tontine, et donc de les perdre.

■ **GUIDE : pour la troisième année consécutive, Cofisem, société spécialisée dans le traitement** de l'information financière, publie avec l'hebdomadaire financier *La Vie française* le Guide des sociétés cotées. Ce guide s'adresse à la fois aux actionnaires individuels ainsi qu'aux professionnels des marchés financiers et aux entreprises. Il regroupe les 726 valeurs françaises cotées à la Bourse de Paris, avec pour chaque entreprise une fiche comportant notamment ses coordonnées, adresses Internet, les interlocuteurs, les comptes consolidés sur quatre ans, les graphiques boursiers sur six ans. (Editions Cofisem, 800 pages, 480 francs.)



REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	16-01-98	Diff.
Coflexip	543	−5,40
Elf Aquitaine	632	−0,47
Esso	497	−4,05
Total	610	+2,86
Elyo	—	[illegible]

PRODUITS DE BASE

	16-01-98	Diff.
Air Liquide	876	+0,22
Eramet	233	−1,68
Gascogne (B)	476,50	−1,32
Metaleurop	59,10	−1,50
Pechiney	226	[illegible]
Rhone Poulenc A	293,90	+5,05
Rochette (La)	25,40	+1,60
Usinor	81,90	+4,37
Vallourec	349	−3,45
CFF.(Ferrailles)	445	−0,64
Oxyg.Ext-Orient	3350	−2,88

CONSTRUCTION

	16-01-98	Diff.
Bouygues	816	+15,25
Ciments Francais	258,80	+5,56
Colas	978	+3,05
Eiffage	317	+6,82
Groupe GTM	420	−2,75
Imetal	705	−1,39
Lafarge	363,70	−4,58
Lapeyre	374,90	+3,36
Saint-Gobain	797	−2,97
SGE	168	−2,32
Vicat	505	−0,98

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	16-01-98	Diff.
Alcatel Alsthom	776	−8,80
Bull#	64,15	−4,03
Carbone Lorraine	1875	−3,89
CS Signaux(CSEE)	188,80	−2,17
Dassault-Aviation	1315	+1,35
Dassault Electro	592	−0,16
De Dietrich	301,80	+4,06
Fives-Lille	363	+1,88
France Telecom	242,70	+0,85
Intertechnique	1280	−3,25
Legrand	1155	+3,09
Legris indust.	227,10	+0,04
Sagem SA	3003	+11,05
Sat	1770	+4,71
Schneider SA	332	+7,58
SFIM	1098	−1,96
Sidel	415,30	+1,29
Thomson-CSF	194	+5,95
Zodiac ex.dt divid	1350	−4,92
CNIM CA#	200	[illegible]
Falveley #	210	+3,04
Gebo Industries #	888	+7,50
GFI Industries #	1120	−7,20
HIT Ly #	—	[illegible]
Manitou #	728	+1,62
Mecatherm #	265	−5,16
NSC Groupe Ny	799	−0,12
Radiall #	708	−4,19
Sediver	—	[illegible]

Meilleure tenue des financières

LES VALEURS françaises se sont ressaisies cette semaine à la Bourse de Paris après un démarrage bien laborieux. Lundi, un nouveau vent de panique a soufflé sur le Palais Brongniart alors que la crise asiatique connaissait de mauvais développements avec la mise en liquidation de la banque d'affaires de Hongkong, Peregrine, et la chute des Bourses de cette région qui s'ensuivit. Au plus bas de la séance, l'indice CAC 40 perdait 3,77 % pour finalement terminer sur une baisse de 1,96 %. Heureusement, les quatre séances qui suivirent ont été gagnantes, ce qui a permis à l'indice de terminer sur un gain hebdomadaire de 1,93 % à 2 976,09 points.

VALEURS

Les valeurs pétrolières et parapétrolières, toujours affectées par la baisse des cours du brut, ont continué de céder du terrain mais dans des proportions nettement moins importantes. Ainsi, Elf Aquitaine termine-t-elle la semaine sur un repli de 0,47 % à 632 francs. En revanche, Total a regagné du terrain dans l'anticipation de bons résultats pour l'exercice 1997. Son titre a progressé de 2,87 % à 610 francs. De toutes les valeurs parapétrolières, seule Technip tire son épingle du jeu terminant la période sur un gain de 0,50 % à 608 francs. Le plus fort recul est celui de la Geophysique (– 7,99 % à 622 francs). Son titre avait déjà perdu 13,33 %, il y a huit jours. Coflexip a encore perdu 5,4 % en cinq séances à 543 francs. Une semaine plus tôt, le titre avait abandonné 15,59 %. Les fonds de placement américains FMR et Fidelity International (FIL) viennent d'annoncer qu'ils détenaient ensemble 10,12 % du capital du spécialiste des prestations sous-marines en mer profonde pour le secteur pétrolier. Bouygues Offshore a fini la semaine sur un recul de 3,52 % à 230 francs.

Les soubresauts de la crise asiatique et l'ampleur des engagements des banques dans cette région du monde ont légèrement pesé sur les valeurs financières. Le Crédit lyonnais termine la période sur une baisse hebdomadaire de 3,88 % à 248 francs. En revanche, la BNP et la Société générale ont respectivement gagné 1,31 % à 293,80 francs et 0,97 % à 731 francs. L'agence de notation américaine Moody's, qui avait mis sous surveillance le Crédit Lyonnais mercredi, a continué vendredi à passer en revue les banques françaises fortement engagées en Asie. Elle a mis sous surveillance avec implication négative les notations à long terme de la Société générale ainsi que sa notation de solidité financière. Pour la BNP, Moody's a modifié de stable à négative la perspective des notations à long terme et révisé en baisse la perspective de notation de solidité financière *« en raison de l'impact négatif à court et moyen terme que la crise asiatique pourrait avoir sur ses résultats et sur sa flexibilité financière »*.

Le titre Bouygues a atteint vendredi son plus haut niveau au cours des douze derniers mois à 816 francs avec un gain hebdomadaire de 15,25 %. Cette forte progression de l'action semble liée à des mouvements spéculatifs, portant notamment sur une éventuelle cession du CDR, actionnaire à hauteur de 6,33 % du groupe de BTP et de communication. *« Certains ont intérêt à entretenir les bruits sur Bouygues, car ils avaient spéculé sur une possible OPA sur le groupe. Depuis la signature d'un pacte d'actionnaires avec Vincent Bolloré, une attaque boursière semble plus difficile. Il leur faut sortir maintenant au mieux »*, confie un observateur. L'envolée du titre, en tout cas, ne fait pas les affaires de Vincent Bolloré. Celui-ci détient 10 % environ du capital de Bouygues et souhaite monter rapidement à 14 % pour avoir le même poids que la famille Bouygues dans le groupe. Il se retrouve devant de dilemme d'attendre ou d'acheter au plus haut. Bolloré technologies termine néanmoins la semaine sur un gain de 6,58 % à 826 francs.

Il faut noter cette semaine la forte progression de la *Sagem, qui a gagné* 11,06 % à 3 003 francs. L'action a bénéficié de l'annonce d'un chiffre d'affaires annuel supérieur aux attentes et des prévisions encourageantes tracées par son PDG dans un entretien au *Monde* (*Le Monde du* 13 janvier).

Enfin, la SBF-Bourse de Paris a annoncé, vendredi 16 janvier, que l'action Cap Gemini allait remplacer, à partir du vendredi 13 février, l'action Compagnie bancaire dans le calcul de l'indice CAC 40.

François Bostnavaron

AUTOMOBILE

	16-01-98	Diff.
Bertrand Faure	428,40	[illegible]
Labinal	1600	−3,76
Michelin	301	+6,06
Peugeot	805	+8,72
Plastic Omn.(Ly)	740	+0,81
Renault	177	+0,62
Sommer-Allibert	219,50	+3,88
Valeo	413,50	+8,40
Ecia	1281	+3,38
Sylea	576	−0,51

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	16-01-98	Diff.
BIC	438,60	−0,70
Chargeurs	334	−0,06
Clarins	511	+2,20
Deveaux(Ly)#	718	−2,31
DMC (Dollfus Mi)	125,20	+3,21
Essilor Intl	1920	+9,40
Hachette Fill.Med.	1265	+0,39
L'Oreal	2215	+0,40
Moulinex #	158,10	+6,46
Salomon (Ly)	521,50	+0,62
Sanofi	620	[illegible]
S.E.B.	739	−14,06
Skis Rossignol	121	+3,86
Strafor Facom	430	+4,14
Synthelabo	783	+3,08
Arkopharma#	304,50	+9,82
Boiron#(Ly)	348,90	+1,71

Devanlay	650	+4
Gautier France #	270	−2,88
Guerbet	228,90	+4,04
Hermes Internat.1#	400	−5,43
Info Realite #	225,60	+8,26
Pochet	790	+2,33
Reynolds	338	−3,94
Robertet #	1138	−0,61
Smoby (Ly)#	575	−1,37
Virbac	512	+4,06

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	16-01-98	Diff.
Bongrain	2675	+4,28
Danone	1094	+2,25
Eridania Beghin	1085	+18,35
Fromageries Bel	4325	[illegible]
LVMH Moet Hen.	975	+3,08
Pernod-Ricard	380	+1,87
Remy Cointreau	96	+2,85
SEITA	226	+3,57
Brioche Pasq.(Ns)#	720	+8,98
L.D.C.	1009	+4,32

DISTRIBUTION

	16-01-98	Diff.
Bazar Hot. Ville	625	−1,10
Carrefour	2929	−0,71
Casino Guichard	337	+8,14
Castorama Dub.(Li)	794	+3,11
Comptoirs Mod.	2904	−3,87
Damart	3990	−1,60

Galeries Lafayette	3860	[illegible]
GrandVision	220,90	[illegible]
Groupe Andre S.A.	640	[illegible]
Guilbert	922	[illegible]
Guyenne Gascogne	1900	[illegible]
Pinault-Print.Red.	3505	[illegible]
Primagaz	515	[illegible]
Promodes	2522	[illegible]
Rexel	1775	[illegible]
Monoprix	340	[illegible]
But S.A.	293	[illegible]
IMS(Int.MetalSer)#	77	[illegible]
Manutan	435	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	273	[illegible]
Rubis #	140	[illegible]

AUTRES SERVICES

	16-01-98	Diff.
Accor	1125	[illegible]
Atos CA	843	[illegible]
BIS	491	[illegible]
Canal +	1146	[illegible]
Cap Gemini	545	[illegible]
Cipe France Ly #	206	[illegible]
Club Mediterranee	478,50	[illegible]
Dassault Systemes	175	[illegible]
Eaux (Gle des)	839	[illegible]
Euro Disney	7,35	[illegible]
Europe 1	1320	[illegible]
Eurotunnel	6	[illegible]
Gaumont #	430	[illegible]
Havas	423,60	[illegible]
Havas Advertising	830	[illegible]

Infogrames Enter.	204	[illegible]
NRJ #	926	[illegible]
Pathe	1066	[illegible]
Publicis #	520	[illegible]
S.I.T.A	1150	[illegible]
Sodexho Alliance	3256	[illegible]
Spir Communic. #	430	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	692	[illegible]
Technip	608	[illegible]
G.T.I (Transport)	210	[illegible]
Louvre #	312,90	[illegible]
Altran Techno. #	2090	[illegible]
Assystem #	218	[illegible]
Fraikin 2#	384,90	[illegible]
Groupe Partouche #	359,90	[illegible]
M6-Metropole TV	700	[illegible]
Norbert Dentres.#	719	[illegible]
Sogeparc (Fin)	394,90	[illegible]
TF1	675	[illegible]

IMMOBILIER

	16-01-98	Diff.
Bail Investis.	824	[illegible]
Finextel	113	[illegible]
G.F.C.	534	[illegible]
Immeubl.France	382,20	[illegible]
Klepierre	840	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5300	[illegible]
Sefimeg CA	—	[illegible]
Silic CA	865	[illegible]
Simco	475	[illegible]
UIF	417,90	[illegible]
Unibail	635	[illegible]

Fonciere (Cie)	576	−0,86
Fonciere Euris	300	−0,16
Fonc. Lyonnaise #	718	−0,27
Foncina #	512	−0,58
Imm.Plaine Monc.	—	—
Im.Marseillaise	8000	−3,38
Frankoparis #	72	+4,34
Immob.Batibail Ny#	238,90	+1,65
Immob.Hotel. #	29,80	+41,23

SERVICES FINANCIERS

	16-01-98	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	318,80	+0,25
Axa	468	+2,76
Bancaire (Cie)	888	−2,52
B.N.P.	293,80	+1,31
C.C.F.	409,40	+7,20
Cetelem	775	−1,89
CPR	485,50	+2,64
Cred.Fon.France	—	—
Credit Lyonnais CI	248	−3,87
Dexia France	774	+3,28
GAN ex.dt sous.	150,10	−0,59
Interbail	163,90	+2,43
Locindus	820	+7,89
Natexis	333,70	−2,28
Paribas	543	+7,95
SCOR	301,20	+4,22
Selectibanque	70,90	+3,50
Societe Generale	731	+0,96
Sophia	265	+10,55
UIS	212	+0,95
Union Assur.Fdal	790	−5,04
Via Banque	172	−0,11
Worms & Cie	380	−5,26
France S.A	1200	−0,08
Immobanque	640	+1,58
UFB Locabail	475	−5
Assur.Bq.Populaire	655	+0,15
Cardif SA	902	−11,82
C.A. Paris IDF	825	+4,43
Factorem	635	+3,75
L.C.C.#	140,20	+0,86
Union Fin.France	669	+1,36

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	16-01-98	Diff.
Bollore Techno.	826	+6,58
Cerus Europ.Reun	35,15	+2,77
CGIP	2100	+1,20
Christian Dior	614	+4,06
Dynaction	149,90	+1,28
Eurafrance	2444	+0,57
Fimalac SA	534	+7,87
Gaz et Eaux	2430	−3,57
Lagardere	215	+8,04
Lebon	283,50	−0,87
Marine Wendel	750	+3,30
Nord-Est	120,50	+0,41
Salvepar (Ny)	465	—
Albatros Invest	150	−1,96
Burelle (Ly)	335,10	+3,10
Carbonique	—	—
Centenaire Blanzy	—	—
F.F.P. (Ny)	292	+4,84
Finaxa	375	+3,59
Francarep	284,50	+9,41
Sabeton (Ly)	660	−0,60
Finatis(ex.Locain)	204,20	—
Montaignes P.Gest.	—	—
Siparex (Ly) #	130	+3,17

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 9 janvier

DIVERSIFIÉES FRANCE
Performance moyenne sur 1 an : 13,69 %, sur 5 ans : 49,68 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Federal France Europe	FEDFIN	1	32,86	—	[illegible]	135,20
Emergence Poste	SOGEPOST	2	30,97	—	[illegible]	154,05
Valeurs de France	BRED	3	28,58	—	[illegible]	603,26
Intersélection France	SG	4	23,94	2	74,52	748,36
Midland Options Plus	MIDLAND	5	21,83	12	40,18	54757,22
Pervalor	SG	6	21,20	7	60,20	791
Natio Epargne Retraite	BNP	7	18,56	1	84,35	164,94
State Street Allocation Euro	STATE ST	8	18,50	—	[illegible]	1387,47
Federal Croissance (C)	FEDFIN	9	16,81	5	68,63	216,78
Federal Croissance (D)	FEDFIN	10	15,87	6	68,60	196,15
Ouest Valeurs (C)	CIO	11	16,71	8	56,63	1967,84
Ouest Valeurs (D)	CIO	12	16,29	9	56,25	1692,87
Norwich Sélection	NORWICH	13	15,19	3	69,98	164,96
Objectif Patrimoine	LAZARD G	14	13,08	4	64,76	1014,83
CM Option Equilibre (C)	CDT MUTU	15	10,62	15	39,69	269,22
CM Option Equilibre (C)	CDT MUTU	15	10,62	15	39,69	269,22
CM Option Equilibre (D)	CDT MUTU	16	10,58	16	39,64	245,16
Avenir Alizés (C)	CDT MUTU	17	10,58	13	39,92	2399,10
Avenir Alizés (D)	CDT MUTU	18	10,55	14	39,90	2180,65
Trésor Avenir	CDC TRES	19	10,50	11	46,51	122,43
Avenir Epargne	CM ASSUV	20	9,48	10	52,15	18632,58
BSD Avenir	BSD	21	9,38	17	33,07	125,66
Alliage (D)	BGP	22	8,61	—	—	1155,35
Alliage (C)	BGP	23	8,60	—	—	1282,71
SBS France O.A.T. Plus	SBC BRIN	24	7,44	—	—	1209,70
Sévéa	CNCA	25	5,88	—	—	112,01
Acti 2 (D)	BBL FRAN	26	3,90	19	32,12	14462,34
Acti 2 (C)	BBL FRAN	27	3,89	18	32,19	17068,48
Paribas Trésorerie 2 Plus	B PARIBA	28	3,49	—	—	115921,29
Stardex France	CAPSTARD	29	2,77	20	13,29	11068,04

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 15,47 %, sur 5 ans : 63,60 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Sogevar	SG	1	36,19	3	112,75	1863,93
Méditerranée Emergence	SMC	2	35,90	—	—	1769,06
Provence Europe	HOTTINGU	3	34,37	38	61,78	1657,25
Atlas Maroc	ATLAS	4	34,08	—	—	174,22
Natio Euro Perspectives	BNP	5	31,42	17	86,48	1676,33
Paramerique	B PARIBA	6	30,61	7	92,33	1491,95
Le Livret Portefeuille	CDC	7	29,21	15	87,73	1153,41
Pareurope	B PARIBA	8	28,96	1	122,19	2036,93
Soginter	SG	9	27,03	12	88,92	2407,84
Horizon	ECUREUIL	10	26,22	16	87,42	2317,44
Capital-France Europe	PALUEL	11	25,69	30	68,32	2166,76
Atout France Monde	CNCA	12	25,04	10	90,15	220,75
Athena Valeurs	ATHENA B	13	24,08	36	63,30	300,13
JPM Epargne Patrimoine	JP MORGA	14	22,68	31	67,78	1135,63
Gestion Indosuez (C)	INDOSUEZ	15	22,57	23	75,58	1516,99
Gestion Indosuez (D)	INDOSUEZ	16	22,55	24	75,14	1141,95
Natio Epargne Patrimoine	BNP	17	22,48	13	88,11	141,20
C.I.P.E.C.	CIPEC	18	22,45	8	92,30	1587,19
Saint-Honore Investissements	CF ROTHS	19	21,96	9	90,23	1406,05
Natwest Croissance (C)	NATWEST	20	21,88	40	59,34	142,47
Natwest Croissance (D)	NATWEST	21	21,87	41	59,09	133,56
Eagle Investissement	EAGLE ST	22	21,63	11	89,58	234,78
Techno-GAN	GAN	23	21,47	14	87,95	9724,40
Placement Nord (C)	SMC	24	21,17	5	97,83	1733,87
Placement Nord (D)	SMC	25	21,17	6	97,81	1729,19
Select Dynamique	SG	26	20,66	—	—	1212,69
Alsace Moselle Investissement	SOGENAL	27	20,59	25	75,11	491,64
Finarval	COURCBOU	28	20,50	33	65,85	2612,75
Provence International (D)	HOTTINGU	29	20,29	70	24,46	1582,67
Provence International (C)	HOTTINGU	30	20,28	71	24,44	1640
Silvam	CL	31	20,21	22	77,85	593,91
Dynamico	BQ EUROF	32	18,98	27	70,40	2080,02
Capital-DR.International	PALUEL	33	18,95	56	43,28	1439,11
Victoire Sirius	ABEILLE	70	10,02	—	—	1467522,37
Victoire Patrimoine	COM FRAN	71	9,34	28	68,59	244,14
Carmignac Patrimoine	CARMIGNA	72	9,09	51	52,75	10170,35
Le Portefeuille Diversifié	COGEFI	73	8,76	2	119,42	1835,32
Objectif Stratégie Long Terme	LAZARD G	74	8,76	—	—	1133,95
Alliance	VIA BANQ	75	8,43	58	39,13	12477,25
Capital-Valeurs	PALUEL	76	8,39	72	21,82	514,03
Objectif Sélection	LAZARD G	77	[illegible]	—	—	54510,48
Egeval (C)	BRED	78	[illegible]	49	[illegible]	163,99
Egeval (D)	BRED	79	[illegible]	50	[illegible]	146,67
Select Défensif (C)	SG	80	[illegible]	—	[illegible]	1081,87
Select Défensif (D)	SG	80	[illegible]	—	[illegible]	1081,87
Acti-Rendement (C)	BBL FRAN	82	[illegible]	—	[illegible]	1138,77
Acti-Rendement (D)	BBL FRAN	83	[illegible]	—	[illegible]	1117,73
Etoile Patrimoine Equilibre D	CDT NORD	84	[illegible]	—	[illegible]	120,10
Etoile Patrimoine Equilibre C	CDT NORD	85	[illegible]	—	[illegible]	122,61
Objectif Monde	LAZARD G	86	[illegible]	—	[illegible]	53913,23
Global Performance	CHEVRIL	87	[illegible]	—	[illegible]	1069,75
Orsay Arbitrage	ORSAY	88	[illegible]	65	[illegible]	18415,15
Novactions	BQ EUROF	89	[illegible]	—	[illegible]	1227,41
Atalante Gestion	CDC GEST	90	[illegible]	—	[illegible]	1250752,49
Barclays-Monde (C)	BARCLAYS	91	[illegible]	59	[illegible]	319,98
Barclays-Monde (D)	BARCLAYS	91	[illegible]	59	[illegible]	319,98
Orsay Investissement	ORSAY	93	[illegible]	69	[illegible]	13330,92
Vendome Patrimoine Sicav	CHEUVREU	94	[illegible]	21	[illegible]	194,46
Institutions Opportunités	B PARIBA	95	[illegible]	61	[illegible]	225,99
France Japaquant Sicav	B PARIBA	96	[illegible]	73	[illegible]	472,16
China Europe Fund	IFDC LTD	97	[illegible]	—	[illegible]	1979,15

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES
Performance moyenne sur 1 an : 15,30 %, sur 5 ans : 43,94 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Fructi-Actions Rendement	GRP BP	1	[illegible]	5	[illegible]	39,62
Foncier Investissement (C)	BQUE POP	2	[illegible]	16	[illegible]	1167,70
Foncier Investissement (D)	BQUE POP	3	24,55	17	[illegible]	1140,70
MDM Immobilier	MDMASSUR	4	23,04	2	67,46	139,78
Natio Immobilier	BNP	5	19,40	3	[illegible]	1451,53
Objectif Actifs Reels	LAZARD G	6	19,13	24	37,80	13612,91
Francic Pierre	CIC PARI	7	18,24	7	52,52	140,45
Indosuez Rendement Actions (C)	INDOSUEZ	8	17,70	8	[illegible]	935,37
Indosuez Rendement Actions (D)	INDOSUEZ	9	17,28	9	51,77	684,98
Convertimmo	SG	10	17,38	4	55,07	103,86
UAP Aedificandi	UAP	11	17,28	25	36,84	517,01
Uni-Foncier	CNCA	12	16,73	12	46,44	1441,32
Conservateur Unisic	CONSERVA	13	16,39	1	77,42	484,99
Haussmann Pierre (D)	WORMS	14	15,87	11	50,04	1111,89
Haussmann Pierre (C)	WORMS	15	15,87	10	50,30	1238,60
Placement Immobilier (C)	SMC	17	15,29	18	48,59	134,95
Placement Immobilier (D)	SMC	18	15,21	19	48,59	133,88
CNP Assur Pierre	CNP	19	14,58	6	58,59	624,51
Leven Investimmo	SG	20	13,81	21	43,10	11215,86
Croissance Immobilière	EPARGNE	21	13,66	15	44,28	592,89
Agfimo	AGF	22	13,31	22	38,99	558,99
AGF Foncier	AGF	23	11,67	23	37,60	91,28
Zurich Actions Pierre	ZURICH	24	11,58	—	—	1065,88
Foncière Long Terme (C)	VERNES	25	10,81	27	[illegible]	643,35
Foncière Long Terme (D)	VERNES	26	[illegible]	26	[illegible]	498,63
Gestion Immobilier Inte. (C)	B INDOSU	27	10,69	13	[illegible]	784,40
Gestion Immobilier Inte. (D)	B INDOSU	28	10,57	14	[illegible]	533,98
Capital Pierre Investissement	PALUEL	29	7,86	29	18,29	582,20
Alizes Pierre	CDT MUTU	30	3,95	30	15,76	1095
Foncival	BRED	31	[illegible]	20	43,28	299,89

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES
Performance moyenne sur 1 an : – 22,91 %, sur 5 ans : 27,38 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Energia	WORMS	1	−16,53	1	45,92	369,17
Premior	CDT NORD	2	−18,89	2	40,46	297,98
Sélection Geologia	CCF	3	−18,79	6	32,57	116,84
Oraction	CNCA	4	[illegible]	-3	35,71	1378,19
AXA Or & Matière Premières	AXA UAP	5	−22,28	—	—	87,43
Acti Mines d'or (D)	BBL FRAN	6	−29,02	5	34,28	1274,56
Acti Mines d'or (C)	BBL FRAN	7	−29,03	4	34,31	1598,16
Groupama Or	GROUPAMA	8	−32,37	—	—	6565,27
Aurecic	CIC PARI	9	−34,52	8	22,47	794,79
Orvalor	SG	10	−40,65	7	28,35	873,94

CONVERTIBLES
Performance moyenne sur 1 an : 14,71 %, sur 5 ans : 59,50 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Objectif Convertible	LAZARD G	1	22,55	1	71,28	2847,32
Pasquier Convertibles (C)	BIMP	2	21,98	—	—	15215,44
Pasquier Convertibles (D)	BIMP	3	21,58	—	—	14472,01
Convertibles Monde (D)	VERNES	4	20,40	8	62,36	15638,67
Convertibles Monde (C)	VERNES	5	20,40	9	62,35	17702,16
Fineurope Convertibles	COURCBOU	6	17,82	3	67,58	1953,62
CPR Capital Expansion (C)	CPRGESTI	7	17,05	5	64,27	1382,83
CPR Capital Expansion (D)	CPRGESTI	8	17,05	6	64,27	1328,62
Indocam Conv Europe C	B INDOSU	9	16,85	—	—	13541,93
Dieze	CNCA	22	13,38	4	65,97	2219,57
Valcomex Placem. Convertibles	B NATEXI	23	11,26	12	46,49	21349,58
Inogestion (C)	ECOFI FI	24	10,41	13	44,26	18665,72
Inogestion (D)	ECOFI FI	25	10,12	14	44,26	18076,67
Pyramides Convertibles (D)	VERNES	26	8,37	—	—	12205,84
Pyramides Convertibles (C)	VERNES	27	[illegible]	—	—	13722,79
Provence Convertibles	HOTTINGU	28	7,37	—	—	12975,21
Victoire Convertibles	ABEILLE	29	6,75	—	—	116,04
NRG-Convertibles	NOMURA F	30	[illegible]	—	—	9566,03

Les sicav or ne brillent plus

IL N'Y A PAS que les sicav investies dans le Sud-Est asiatique qui enregistrent des performances exécrables. Une autre catégorie, celle des sicav or et matières premières, traverse une période difficile. La dizaine de produits appartenant à cette famille ont perdu 22,91 % sur un an, selon Fininfo. L'année 1997 leur a été particulièrement défavorable.

D'abord, les sicav qui misent sur les actions des mines d'or ont subi le contrecoup de l'affaire Bre-X. Présentée comme étant le filon le plus important jamais découvert dans le monde, cette exploitation n'a finalement révélé aucune trace du précieux métal. *« Cette escroquerie a jeté la suspicion sur beaucoup de sociétés d'exploitation »*, regrette Jean Bernard Guyon, gestionnaire d'Acti Mines d'or, une sicav de la Banque Bruxelles Lambert. Un malheur n'arrivant jamais seul, les sicav or ont été également confrontées à une baisse du cours du métal jaune. Le prix de l'once est tombé à des niveaux les plus bas atteints depuis dix-huit ans. *« Aux cours actuels, environ 40 % des exploitations ne sont plus rentables. Certaines fermetures sont à craindre »*, avertit Henri Couzineau, gestionnaire d'Energia, une sicav de la Banque Worms.

Raison de cette déprime : les banques centrales qui détiennent l'équivalent de dix années de production mondiale d'or ont décidé de céder une partie de leur réserve en or. *« Le métal jaune est un actif improductif. Les banques centrales préfèrent se porter sur des investissements plus rentables comme le dollar »*, analyse Henri Couzineau. Après le Canada, d'autres Etats comme l'Argentine et l'Australie ont procédé à des ventes. Au total, c'est l'équivalent d'un quart de la production mondiale annuelle d'or qui a été mis sur le marché par les banques centrales en 1997. Un flux qui devrait se maintenir en 1998 : *« Les ventes d'or sont un moyen rapide pour les gouvernements de faire rentrer de l'argent frais dans les caisses »*, fait remarquer Véronique Rosier, gestionnaire d'Oraction, une sicav du Crédit agricole. La Suisse, un des rares pays dont la monnaie est partiellement convertible en or, a elle-même annoncé qu'elle allait céder une partie de ses réserves en or. La tourmente financière en Asie n'a rien arrangé, précipitant la chute du prix de l'once. *« Les Asiatiques préfèrent se débarrasser de leur or plutôt que vendre des actions qui ont perdu plus de 50 % de leur valeur. De plus, la crise devrait peser négativement sur la demande, cette région étant la plus consommatrice d'or de la planète »*, note Véronika Schachellmayr-Schlick, gestionnaire de Premior, une sicav du Crédit du Nord. Enfin, la disparition des signes de surchauffe économique, notamment aux Etats-Unis, rend encore plus improbable une résurgence de l'inflation, traditionnel facteur de hausse des cours du métal jaune.

Pour compenser les mauvais résultats des mines d'or, les gérants ont diversifié leurs investissements sur des actions de sociétés appartenant au secteur des matières premières. Les valeurs liées à l'or ne représentent, par exemple, que 22 % de l'actif de Premior. Malheureusement, les performances, là aussi, ne sont pas au rendez-vous. Les valeurs pétrolières ont très mal commencé l'année. Leurs cours pâtissent de la baisse du prix du baril. Quant aux métaux non ferreux, *« ils devraient être touchés par le ralentissement de la demande mondiale, particulièrement le cuivre ou le nickel »*, estime Henri Couzineau. Cette succession de mauvaises nouvelles doit-elle détourner définitivement les épargnants de ce type de sicav ? Si Groupama envisage de faire disparaître de sa gamme son fonds or, d'autres établissements croient fermement à l'avenir de la catégorie. *« A moyen terme, je pense que ces produits restent un bon placement. Il ne faut pas oublier que dans le secteur des matières premières et de l'or les rebonds peuvent être très importants et très rapides »*, rappelle Henri Couzineau.

Joël Morio

Le rebond des places asiatiques profite au yen

Le franc s'est légèrement effrité, cette semaine, face au mark, pénalisé par les difficultés rencontrées par le premier ministre, Lionel Jospin, et par le regain d'incertitudes entourant l'Union monétaire

La devise japonaise s'est nettement appréciée face au dollar et face aux monnaies européennes, les opérateurs étant rassurés par la détermination affichée par le gouvernement nippon de sauver son système bancaire et de soutenir l'activité économique. S'appuyant aussi sur l'embellie observée en Corée du Sud et sur l'acceptation par le président indonésien Suharto du plan du Fonds monétaire international, ils semblent reprendre peu à peu confiance et espèrent que le pire de la crise asiatique est désormais passé. Les marchés obligataires occidentaux ont profité depuis six mois de l'afflux de capitaux en provenance de Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Corée du Sud, Singapour et Hongkong. Ces transferts ont permis aux taux d'intérêt à long terme américains et européens de tomber à des plus bas niveaux historiques.

ACCALMIE passagère ou retournement durable de tendance ? La situation sur les marchés financiers asiatiques s'est légèrement améliorée en fin de semaine, les opérateurs ayant le sentiment que les gouvernements de la région sont enfin déterminés à prendre des mesures énergiques pour régler leurs difficultés. L'orientation des politiques économiques et financières dans le sens libéral et orthodoxe souhaité par le Fonds monétaire international (FMI) représente pour les investisseurs internationaux, notamment américains, un élément très rassurant. Elle a été symbolisée par la signature jeudi 15 janvier par le président Suharto, en direct à la télévision et en présence du directeur général du FMI, Michel Camdessus, d'une lettre d'intention portant sur un programme de réformes économiques à mettre en œuvre en Indonésie.

L'embellie la plus notable a été observée en Corée du Sud, dont de nombreux experts estimaient pourtant, il y a deux semaines à peine, qu'elle n'éviterait pas la faillite. La Bourse de Séoul a regagné du terrain et le won s'est nettement redressé face au dollar. Le rebond, soulignent les experts, restera toutefois fragile à Séoul tant que les négociations portant sur la restructuration de la dette du pays n'auront pas abouti. Le principe actuellement retenu serait celui d'une transformation de la dette à court terme, gelée jusqu'au 31 mars, des entreprises et des banques privées nationales en dette à long terme de l'Etat sud-coréen. Mais Séoul rechigne à payer le prix exigé par les opérateurs du marché international des capitaux. Pour y lever des fonds en dollars, la Corée du Sud serait aujourd'hui contrainte d'acquitter une prime de taux de plus de 5 % par rapport aux emprunts d'Etat américain, contre 1 % avant le début de la crise.

Envolée des taux

TAUX DE L'OBLIGATION DE L'ÉTAT INDONÉSIEN À 10 ANS

En pourcentage

15 – 12,5 – 10 – 7,5 – 5

18 juil. – 15 août – 12 sept. – 10 oct. – 7 nov. – 5 déc. – 2 janv.

1997

L'Indonésie, qui pouvait se financer à 7,5 % il y a six mois, doit aujourd'hui verser des rendements proches de 15 %.

Au Japon également, la confiance semble progressivement revenir. Après avoir longtemps tergiversé, hésité entre rigueur et relance budgétaire et s'être interrogé sur l'aide à apporter aux banques en difficultés, le gouvernement dirigé par Ryutaro Hashimoto paraît désormais déterminé. Il est décidé à prendre de nouvelles mesures d'allégement fiscal dans le cas où la situation économique continuerait à se dégrader dans l'archipel et il est résolu à utiliser massivement les fonds publics pour secourir les établissements de crédit moribonds. Sur le plan monétaire, Tokyo souhaite plus que jamais empêcher une glissade du yen, contrairement aux recommandations de nombreux experts estimant qu'une dévaluation serait le meilleur moyen de redonner du tonus à l'économie nippone. La devise japonaise s'est nettement redressée en fin de semaine, pour coter 128,30 yens pour un dollar.

PRIVÉS DE SOUTIEN

Le rebond des places asiatiques, s'il se confirmait au cours des prochaines semaines, ne serait pas forcément une nouvelle très favorable pour les marchés financiers occidentaux, qui ont largement profité depuis six mois des sorties massives de capitaux d'Asie du Sud-Est. Ces transferts, connus sous le nom de *« flight to quality »* (fuite vers la qualité), ont avant tout bénéficié aux emprunts d'Etat des grands pays industrialisés et permis une baisse des rendements à leurs plus bas niveaux historiques. Mais une normalisation de la situation en Asie pourrait mettre un terme à ce phénomène et priver les marchés obligataires occidentaux d'un important soutien. Faut-il y voir le premier signe d'un renversement de tendance ? Le rendement de l'obligation française à dix ans, qui était tombé mercredi jusqu'à 5,02 % à la suite du plongeon de Hongkong et de Singapour, est remonté vendredi à 5,10 % à la suite du rebond de ces deux Bourses.

De nombreux économistes ne croient pourtant pas que la fin de la crise en Asie se traduirait par une brusque hausse des taux d'intérêt à long terme américains et européens. Ils jugent que la déroute financière de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Malaisie et de la Corée du Sud va provoquer d'importants dégâts sur l'économie mondiale, ralentir la croissance, étouffer les tensions inflationnistes et par conséquent créer un environnement très favorable pour les marchés obligataires internationaux. Certains analystes vont même jusqu'à évoquer le scénario d'une déflation, c'est-à-dire d'une baisse simultanée des prix et de l'activité.

Après avoir longtemps affirmé que l'impact de la crise asiatique serait *« négligeable »*, les dirigeants occidentaux se montrent aujourd'hui moins catégoriques et moins optimistes. Il est vrai que les premiers méfaits concrets de la tempête en Asie du Sud-Est se font ressentir. Le ministre de l'économie et des finances Dominique Strauss-Kahn, tout en maintenant à 3 % l'objectif de hausse du produit intérieur brut français en 1998, a pour sa part reconnu avoir *« sous-estimé l'ampleur et la durée de la crise monétaire et financière asiatique »* et admis qu'elle pourrait amputer la croissance de 0,5 point.

Même la Bundesbank semble s'inquiéter. Klaus-Dieter Kühbacher, membre du conseil, a estimé vendredi qu'il *« n'y a aucune raison de relever les taux directeurs »*, mais qu'*« en revanche une baisse n'est pas impossible »*. La banque centrale allemande prendra-t-elle le risque d'entamer sa crédibilité en se déjugeant à quelques mois d'intervalle ? Au début du mois d'octobre, suivie par la Banque de France, elle avait choisi de relever ses taux en invoquant les risques de tensions inflationnistes.

Pierre-Antoine Delhommais

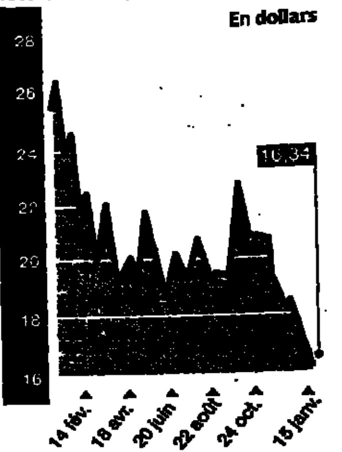
Légers remous sur le franc

La devise française a cédé un peu de terrain, cette semaine, face à la monnaie allemande, passant de 3,3450 francs à 3,3510 francs pour un deutschemark. La dégradation du climat politique et social en France, avec la poursuite du mouvement des chômeurs et l'incident provoqué à l'Assemblée nationale par les propos du premier ministre Lionel Jospin, a contribué à ce léger recul. L'incertitude entourant la procédure de révision de la Constitution rendue nécessaire par le traité d'Amsterdam inquiète aussi les investisseurs.

De façon plus générale, l'optimisme des opérateurs à propos du lancement de l'Union monétaire s'est quelque peu effrité, à la suite à la fois des attaques lancées par plusieurs dirigeants néerlandais contre l'Italie, du recours déposé devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe par quatre économistes allemands et de sondages indiquant une brusque progression des opposants à la monnaie unique dans l'opinion publique allemande.

MATIÈRES PREMIÈRES

Déprime du pétrole



ALORS que les cours du pétrole ne cessent de se déprécier depuis le début de l'année, les spéculations vont bon train sur une éventuelle réunion exceptionnelle des onze membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) visant à réduire leurs quotas de production. Le marché se ressaisit lorsqu'une date est avancée, il retombe quand elle est démentie. La séance du jeudi 15 janvier fut à ce titre symbolique. Sur le marché new-yorkais, où le light sweet crude se négocie à son niveau d'avril 1994 (16,34 dollars), les prix se sont raffermis en début de séance sur des rumeurs d'une rencontre urgente du cartel pétrolier à la fin du mois de janvier. La tendance s'est ensuite inversée, quand le ministre vénézuélien du pétrole, Erwin Arrieta, a affirmé qu'il n'y avait rien de prévu. Le lendemain, le baril retombait à 16,40 dollars.

Vendredi, les Emirats arabes unis ont appelé les autres membres de l'OPEP à respecter leurs quotas de production et ont écarté l'éventualité d'une réunion extraordinaire de l'organisation pour examiner la chute des cours du brut. Il serait difficile en effet pour les pays de revenir sur la décision prise en novembre qui a consisté à relever de 10 % la production en la portant, dès le 1er janvier, de 25,03 à 27,5 millions de barils/jour. *« Peu importe les raisons qui ont amené à la chute des prix, mais cette crise place l'OPEP devant un problème qui doit être résolu afin de rétablir sa crédibilité »*, a indiqué la WAM, l'agence officielle de presse des Emirats.

Ce relèvement des quotas est intervenu dans un contexte peu favorable et a accéléré la dégration des cours. Sur le plan climatique, l'hiver n'est pas au rendez-vous. De plus, la crise asiatique soulève l'inquiétude sur l'activité dans cette région. Les prévisions de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) publiées le 15 janvier ont confirmé les moroses perspectives. L'organisation internationale revoit à la baisse la demande mondiale de pétrole en 1998 de 75,6 à 75,3 millions de barils par jour. La demande des pays asiatiques, hors Chine, ne devrait être que de 9,4 millions de barils.

Dominique Gallois

Marché international des capitaux : libéralisation

LES NOUVEAUX emprunts obligataires internationaux ont encore été très nombreux, la semaine passée, pour les mêmes raisons que la semaine précédente. Les émetteurs ont continué de mettre à profit la capacité de prises fermes dont disposent les émetteurs financiers, au début de l'année. Ces intermédiaires, des banques, jouent bien leur rôle et, sachant que souvent le placement prendra du temps, ils ont bon espoir de distribuer les titres aux investisseurs durant les quelques semaines qui séparent le lancement du règlement des opérations. Leur confiance paraît justifiée dans la mesure où la demande se manifeste dès que les rendements augmentent un peu. D'une façon générale, le niveau de l'intérêt pratiqué dans les principales monnaies occidentales demeure très bas, mais il fluctue en fonction de la façon dont la crise asiatique est perçue. Lorsque les appréhensions sont moins vives, les taux remontent légèrement.

Il reste que la prudence est toujours de mise. Seuls les débiteurs d'une qualité exceptionnelle peuvent lever d'énormes montants à la fois. La plupart des autres, même si leur signature est très respectée, sont incités à la modération. S'ils veulent se procurer des ressources pour des volumes vraiment élevés, les banques leur conseillent de diversifier leurs sources de financement. Les emprunteurs suivent ces avis d'autant plus facilement qu'ils souhaitent se faire apprécier du plus grand nombre possible d'investisseurs, dans la perspective du marché commun des capitaux en euro qui pourrait exister dès 1999.

Une solution est de scinder les opérations en au moins deux tranches, de même profil, mais libellées dans des monnaies différentes. Jusqu'au début de cette année, les emprunteurs français n'étaient guère en mesure de procéder ainsi pour deux sortes de raisons, l'une d'ordre technique, l'autre d'ordre réglementaire. Désormais, comme vient de le montrer le Crédit local de France, il leur est possible de doubler une émission de type classique à taux fixe en franc d'une seconde, dans une devise européenne, elle aussi destinée à céder la place à l'euro, les deux éléments devant se fondre en un même ensemble dès le début de l'union monétaire.

Le Crédit local a en fait été le premier à profiter d'un assouplissement réglementaire qui lui a permis de se présenter dans le compartiment international du marché du franc, sans avoir à faire la preuve que la majorité de ses obligations serait placée à l'étranger. C'était une condition naguère exigée par les autorités. Si elle n'était pas remplie, l'émetteur français était renvoyé au compartiment national du marché français qui, lui, se distingue tant du point de vue du calcul de l'intérêt que par la fiscalité. Il n'apparaissait pas possible d'associer une émission appartenant au compartiment national français à une autre qui aurait été issue du marché international. Mais, comme depuis de longs mois, les obligations en francs sont en majorité vendues en France, il n'y avait pas moyen non plus d'accéder au compartiment international du franc.

Précisons que, d'une façon générale, les règles continuent d'être en vigueur, sauf dans le cas particulier des transactions où le franc représente un élément d'un ensemble européen. Le critère du placement majoritaire à l'étranger s'applique désormais à cet ensemble, et non plus au seul emprunt en francs. Le Crédit local s'est ainsi procuré 4 milliards de francs pour une durée de dix ans : 3 milliards directement dans sa propre monnaie, par l'intermédiaire de Paribas et de la Société Générale, et 1 milliard indirectement, en contractant un emprunt en lires italiennes, sous la direction de la BNP.

Cet exemple pourrait être suivi sous peu par la Caisse centrale du Crédit immobilier de France, à qui on prête l'intention de lever l'équivalent de 1 milliard d'écus, en plusieurs devises européennes, à commencer par le franc français et le florin néerlandais.

Les spécialistes travaillent également à un troisième projet de ce genre, pour le compte de la Caisse d'amortissement de la dette sociale, voulant associer pour elle une émission en francs et une seconde en deutschemarks. Certains préconisent la même solution que celle qui a été retenue pour le Crédit local, c'est-à-dire de lancer les deux affaires sur le marché international. Mais d'autres, plus ambitieux, songent à une double émission à caractère national. Il faudrait pour cela réaliser des prouesses techniques. Mais, si on y parvenait, ce serait un pas décisif vers l'unification du marché des capitaux en Europe, qui apparaît beaucoup trop fragmenté à quelques mois de l'introduction de l'euro.

Christophe Vetter

L'accalmie asiatique permet aux grandes places d'enregistrer une hausse fragile

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
↗ + 7,01%	↗ + 2,28%	↗ + 1,93%	↗ + 2,43%	↘ – 0,51%
16 046,45 points	7 753,55 points	2 976,09 points	5 263,10 points	4 216,24 points

SI LA MAJORITÉ des places occidentales affichent des hausses hebdomadaires plus que sensibles, rien ne permet encore de céder à un grand enthousiasme. Le rebond s'est effectué dans le sillage de l'accalmie de la crise asiatique mais cette dernière reste la préoccupation essentielle des opérateurs. La plupart des places asiatiques terminent la semaine avec des performances dont l'ampleur n'a d'équivalent que les pertes enregistrées huit jours auparavant. La Bourse de Jakarta qui avait perdu 16,35 % a regagné 20,69 %, celle de Kuala Lumpur a gagné 9,84 %. A Bangkok, les valeurs thaïlandaises ont repris 9,53 % et celles de Singapour terminent la période sur une hausse hebdomadaire de 5,86 %. Tokyo, qui, il y a huit jours, n'avait cédé que 1,73 % affichait vendredi un gain hedomadaire de 7,01 %.

Le plus gros de la baisse s'est effectué lundi après l'annonce de la faillite de la banque privée d'investissement de Hongkong, la Peregrine Investments holdings. Au cours des séances qui ont suivi, les investisseurs ont à la fois guetté les soubresauts de l'Asie et les réactions de Wall Street.

La grande Bourse américaine, qui avait dévissé de 4,83 % il y a une semaine, a regagné du terrain (2,28 %) mais les investisseurs restent nerveux. Ces derniers appréhendent les résultats des entreprises américaines au premier trimestre 1998, après les avertissements lancés par certaines sociétés comme Intel. Une enquête menée par Merrill Lynch montre que 54 % des gestionnaires de portefeuille américains estiment que les perspectives de croissance des bénéfices des entreprises sont *« défavorables »*.

Selon Ralph Acampora, de Prudential Securities, le Dow Jones pourrait connaître une sérieuse correction à la baisse d'ici la fin du premier semestre 1998 et retomber à 6 000-6 500 points, avant de se raffermir et terminer l'année à 7 000 points. M. Acampora a observé que le principal baromètre de Wall Street connaît un fort mouvement de retrait tous les quatre ans et que le dernier a eu lieu en 1994...

En Europe, la Bourse de Londres a globalement progressé sur l'ensemble de la semaine en terminant sur un gain de 2,43 % à 5 263,10 points. Si la semaine avait commencé avec quelques sueurs froides, la Bourse de Londres s'est rattrapée dans la journée même de lundi et, depuis, n'a cessé de monter, à la faveur d'une amélioration du sentiment en Asie. En Grande-Bretagne, la semaine a été riche en statistiques macro-économiques.

SPÉCULATIONS

Celles-ci ont relancé les spéculations sur une hausse prochaine des taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre, même si beaucoup d'économistes mettent en garde contre le risque croissant de déflation. Une étude sur le commerce de détail pour le mois de décembre a semblé démontrer que la consommation restait soutenue. Le boum de la consommation est, depuis le printemps dernier, l'un des principaux sujets de préoccupation de la Banque d'Angleterre.

Outre-Rhin, la Bourse de Francfort termine la semaine sur un recul de 1,23 % en cinq séances mais la baisse n'est plus que de 0,51 % si l'on prend comme référence, l'indice DAX électronique. *« L'incertitude des investisseurs plaide pour une forte volatilité dans les prochaines semaines d'autant plus que de nouvelles secousses sur les marchés asiatiques ne sont pas à exclure »*, estime la Commerzbank dans son rapport boursier hebdomadaire. *« Il y a de bonnes raisons de prévoir que la crise entraînera un ralentissement de la croissance sur l'ensemble de la planète »*, ajoute l'établissement, qui continue cependant à prévoir que le DAX évoluera aux alentours des 4 550 points, avec des poussées à 5 000 points et des chutes passagères à 4 000. La banque juge que l'environnement demeure malgré tout favorable car la crise asiatique va freiner l'inflation et contenir à des bas niveaux les taux obligataires, favorisant ainsi les bénéfices des entreprises allemandes, que la Commerzbank continue à voir à la hausse cette année et en 1999.

La Bourse de Paris a regagné 1,93 % refaisant la moitié du chemin perdu huit jours plus tôt (- 3,96 %). Les investisseurs français ont été particulièrement attentifs à l'évolution de Wall Street ainsi qu'à la vigueur du dollar. *« La première semaine a démarré en fanfare, la seconde moins. Nous sommes en période de doute et la volatilité va rester forte »*, a commenté Florent Bronès, stratège action à BNP Equities, interrogé par *Reuters*. M. Bronès se range néanmoins dans le camp des optimistes, la BNP recommandant d'ailleurs à ses clients de surpondérer les actions dans leurs portefeuilles, de sous-pondérer le monétaire et d'être neutre sur l'obligataire. *« Les implications de la crise asiatique sont largement prises en compte dans les cours. On peut acheter aux cours actuels, en étant sélectif bien sûr »*, a-t-il commenté.

Le vif rebond de la Bourse de Tokyo (+ 7,01 %) devrait se poursuivre, soutenu par l'espoir de l'annonce d'un nouveau train de mesures économiques par le gouvernenent. *« Le gouvernement a commencé à envisager des mesures économiques pour dissiper une éventuelle spirale déflationiste »*, a indiqué Tetsuya Ishijima, principal analyste de Okasan Securities. Selon les courtiers, les craintes de voir l'indice Nikkei tomber en dessous des 14 000 points ont disparu, mais il faudra plus de temps pour voir si le marché est vraiment sur la voie de la reprise.

F. Bn

SPORTS Le départ du rallye automobile de Monte-Carlo, comptant pour le championnat du monde des rallyes, doit être donné lundi 19 janvier à Monaco. Il s'agit de la 66e édition de la course. ● AFIN D'HARMONISER les rallyes entre eux, la Fédération internationale de l'automobile (FIA) a décidé d'apporter en 1998 un certain nombre de modifications au règlement. Parmi celles-ci : la limitation de la durée de l'épreuve (4 jours maximum) et du kilométrage (400 km par jour en moyenne). ● L'ÉPREUVE FRANÇAISE est, de ce fait, obligée de renoncer à ce qui a toujours fait sa célébrité, comme les étapes dites de « concentration » et la triple ascension du col du Turini en une seule nuit. ● DANS LES VILLAGES habitués à accueillir l'événement, ce changement n'est qu'un épisode de plus dans le lent déclin d'un rallye qui n'est plus ce qu'il était.

Le Rallye Monte-Carlo perd la Nuit du Turini, son étape mythique

Les nouveaux règlements de la Fédération internationale de l'automobile obligent la course à abandonner sa célèbre « spéciale » nocturne. La légende de l'épreuve en pâtit, et, plus encore, les villages du haut-pays niçois situés au pied du col

COL DU TURINI
de notre envoyé spécial

Dans les Alpes-Maritimes, à l'intersection des routes départementales D 70 et D 2566, un mythe est en train de s'effondrer. Du haut de son riche passé et de ses 1 607 mètres d'altitude, le col du Turini se pensait sans doute invincible. Erreur. Ce petit plateau surplombant trois vallées a beau avoir fait la légende du Rallye Monte-Carlo pendant plusieurs décennies, le monument *« ne sera jamais plus comme avant »*.

Certes, le tracé 1998 ne contournera pas le Turini. Les 114 concurrents du 66e Rallye Monte-Carlo vont même le dévaler trois fois. Mais à 9 h 30 le premier jour ; à 19 h 30 le deuxième et à 7 h 30 la dernière fois. La célèbre « Nuit du Turini », au cours de laquelle les voitures passaient le col à trois reprises, fait donc désormais partie de l'Histoire.

Un Rallye Monte-Carlo sans Nuit du Turini ressemble pourtant à un tour du monde à la voile sans cap Horn ou à un marathon de New York sans pont de Brooklyn. Le président de l'Automobile Club de Monaco, Michel Boéri, certifie qu'il n'y peut mais. Le Rallye Monte-Carlo n'a eu d'autre choix que de se plier aux nouveaux règlements de la Fédération internationale de l'automobile (FIA), établis dans le projet à demi avoué de donner au championnat du monde des rallyes un rayonnement comparable à celui dont bénéficie aujourd'hui la formule 1. Une seule méthode, pour cela : copier les recettes de la F 1. Dont la principale, qui consiste à créer un produit *« uniforme »*, quel que soit l'endroit où a lieu la course.

Dans son souci d'harmonisation des épreuves, la FIA a oublié qu'il existait des particularismes locaux. En limitant à 400 km par jour la longueur moyenne des étapes, et en diminuant de fait la conduite nocturne, la nouvelle réglementation en vient ainsi à dénaturer totalement un rallye aussi typé que celui de l'arrière-pays niçois. Le Turini doit donc faire son deuil dans l'affaire. Mais il n'est pas le seul. Les étapes dites de « concentration », qui donnaient l'occasion aux concurrents de traverser un bout d'Europe et de France sous forme de cortège (avec des départs de Stockholm, Lisbonne, Varsovie, Sestrières, Reims...), sont également supprimées. De même que les incursions jusqu'en Ardèche ou en Haute-Loire.

MÉCONTENTEMENT GÉNÉRALISÉ

« Nous voilà avec une épreuve digne d'un championnat de France », se désole un ancien commissaire de course, se faisant l'écho d'un mécontentement généralisé qui empire d'année en année. *« Le rallye est devenu un sprint. Il faut maintenant tout faire très vite. Autrefois, les coureurs restaient trois semaines sur place afin de reconnaître les routes. Aujourd'hui, ils ne viennent que quatre jours avant. Ils ne s'arrêtent même plus pour manger dans les auberges. Et le soir, ils vont dormir en ville, à l'hôtel »*, regrette, de son côté, Auguste Turuani, dit Tchine, cinquante-cinq ans, monégasque de nationalité, menuisier-ébéniste de profession, et figure croustillante d'un rallye auquel il a participé à vingt-sept reprises en amateur.

Mais la déception est encore plus grande là où *« le plus beau rallye du monde »* a fait sa renommée. Retour à Turini. En 1949, Jacques Maniccia a seize ans quand il ouvre, avec son frère, un petit hôtel-restaurant au sommet du col. Cette année-là, la neige est tellement abondante que les cinq habitants du hameau vont être les seuls témoins du passage du Turini par les Renault 4 CV et autres Peugeot 202 de l'époque. Depuis, Jacques Maniccia n'a rien raté.

Et surtout pas les « années folles » des décennies 60 et 70, marquées par les rivalités sans merci entre les Morris Cooper, les Lancia et les Alpine Renault. Le Turini est alors divisé en deux. D'un côté, les spectateurs français ; les Italiens de l'autre. Au milieu : un tir nourri de boules de neige que seules les glissades plus ou moins contrôlées des autos parviennent à interrompre. Vin chaud, feu de camp, stars de cinéma au milieu de la foule, excitation contagieuse dès que monte la rumeur vombrissante des bolides dans la vallée... *« C'était une fête »*, dit tout simplement Jacques Maniccia.

LE COL ET L'ÉCOLE

Alors que la désertification des campagnes s'intensifie, la Nuit du Turini va devenir un événement de la plus haute importance pour l'économie locale. *« En une nuit, les commerçants faisaient la recette de tout un été »*, se souvient Alain Margaritora, le maire de La Bollène-Vésubie, 400 habitants, un des deux villages situés au pied du col. Charles Alessi, son homologue de Moulinet, 200 habitants, en frémit encore : *« Pendant quatre jours, nous nous transformions en un véritable village international. Les vedettes du show-business venaient dormir chez nous, on parlait de Moulinet à la radio. »*

Las. Au début des années 90, le déclin progressif du rallye se répercute localement. Et peu à peu, l'idée selon laquelle l'épreuve pourrait un jour disparaître du Turini va faire son chemin. A Moulinet, la menace est prise très au sérieux, et pour cause. L'an dernier, deux semaines avant le début du rallye, une jeune habitante du village est morte dans sa voiture à la suite d'un éboulement de montagne. La route menant de Sospel à Moulinet ayant été fermée, le rallye a dû modifier son itinéraire au dernier moment. Or, si la départementale a bel et bien été rouverte depuis, la course ne passe toujours pas par le village.

Charles Alessi, qui n'est autre que le grand-père de la victime, mêle tristesse et envie de se battre : *« Le rallye doit revenir chez nous et la Nuit du Turini redevenir ce qu'elle était. »* Ardent défenseur du haut et du moyen pays, le maire de Moulinet n'est pas à une bataille près. En 1995, l'école municipale avait dû mettre la clef sous la porte, car il ne restait qu'un seul enfant au village. Grâce à un programme de logements sociaux entrepris entre-temps, cinq familles se sont installées l'an dernier. L'instituteur est revenu. Moulinet attend maintenant un autre retour. Celui de la course automobile qui a fait un peu sa gloire et sa renommée. Et lui donnait l'impression d'exister.

Frédéric Potet

Le parcours

Une vingtaine de professionnels et quatre-vingt-dix amateurs doivent participer à cette 66e édition du Monte-Carlo, première épreuve du championnat du monde des rallyes, qui en comporte en tout quatorze.

● **Lundi 19 janvier** : Monaco-Gap. Six épreuves spéciales d'une longueur de 119.59 km. Col de l'Orme, col du Turini, col du Défend, col du Corobin, col des Tourrettes, col d'Espréaux... Distance totale : 473,72 km.

● **Mardi 20 janvier** : Gap-Monaco. Sept épreuves spéciales d'une longueur de 148,01 km. Col des Garcinets, col des Sagnes, col de Fontbelle, col de Félines, col du Trébuchet... Distance totale : 626,23 km.

● **Mercredi 21 janvier** : Monaco-Monaco. Cinq épreuves spéciales d'une longueur de 91,59 km. Col de l'Orme, col de Turini, col de Bleine... Distance totale : 356,89 km.

● **Longueur** : la distance cumulée du rallye est de 1 456,75 kilomètres (359,19 km d'épreuves spéciales et 1 097,56 km d'épreuves de liaison).

● **Vainqueurs de l'édition 1997** : Piero Liati et Fabrizia Pons (Italie-Italie) sur Subaru Impreza.

AUTOMOBILE

La Golf se renouvelle avec brio

Volkswagen présente la quatrième génération du modèle lancé en 1974

L'ÉTERNEL premier de la classe finit toujours par agacer un peu. A force de le voir cité en exemple, on en vient à guetter sournoisement le passage à vide, le moment où il trébuchera et perdra de sa superbe. Produite à 17,4 millions d'unités, la Golf fait des jaloux.

Brillante élève de l'automobile, elle est la voiture la plus vendue en Europe au cours de ces vingt dernières années. Depuis 1974, sa bonne fortune tient à une équation subtile mais invariable que ses trois premières générations ont déclinée avec succès ; faire robuste mais sophistiqué, discret mais un peu bourgeois. Les concurrents enragent devant celle qui snobe les « anti-Golf » périodiquement lancées à ses trousses.



DR

La nouvelle Golf IV

Les 1,2 million d'automobilistes qui circulent en Golf sont plus jeunes que la moyenne de la catégorie (quarante et un ans contre quarante-huit ans), plus diplômés (42 % ont mené des études universitaires contre 27 %) et plus souvent célibataires. Lorsqu'ils parlent de leur voiture, ils le font avec distance mais sont curieusement intarissables. Cette auto est courante mais pas tout à fait commune. En posséder une serait un discret signe de reconnaissance entre gens de bon sens autant que de bon goût. Volkswagen France, en bon commerçant, a ajusté les tarifs en conséquence.

UNE VRAIE TÊTE À CLAQUES

Autrement plus risquée que le clonage de la Coccinelle sous forme de *New Beetle* (*Le Monde* daté 11-12 janvier), la mise au point de la quatrième génération de ce modèle étalon ne suscite guère de critiques.

La Golf se renouvelle avec brio, sans s'autoplagier. Les envieux et les blasés vont lui trouver une vraie tête à claques.

La Volkswagen conserve son éternelle allure, avec sa face avant presque inchangée. Rallongée de 13 centimètres et élargie de 4,5 centimètres, elle est moins trapue et gagne en majesté. L'arrière est plus agressif et les angles, habilement soulignés, étirent une silhouette fluide.

Tant pis pour les créneaux, qui exigent désormais davantage de surface. Si les coloris de la carrosserie s'enrichissent de teintes plus vives, l'habitacle ne respire toujours pas la gaieté (une Golf préfère l'intimité à la familiarité) mais sa qualité de fabrication fait forte impression. Point, ici, de plastiques de second choix ou de commandes disposées au petit bonheur la chance. Dans l'obscurité, le halo bleu qui enveloppe les rondeurs du tableau de bord est du plus bel effet. Hier un peu rudement suspendue et parfois saisie de tangage dans les courbes, la voiture a progressé. Les sièges sont moins fermes, les très germaniques amortisseurs ont été assouplis à bon escient et la coque de la nouvelle plate-forme a gagné en rigidité. Mais cette nouvelle Golf vaut aussi et surtout par sa précision de conduite. D'autres modèles comparables disposent d'un train avant vif, d'un freinage mordant, de vitesses bien étagées et de commandes très douces mais rares sont ceux qui proposent tout cela à la fois.

ÉQUIPEMENT SOIGNÉ

Le choix des motorisations est très large. Sont disponibles quatre moteurs essence (un nouveau 1,4 litre de 75 chevaux, un 1,6 litre et un 1,8 litre mais aussi un cinq cylindres en V de 2,3 litres pour 150 chevaux) et trois diesel dont deux versions turbocompressées du désormais classique 1,9 litre TDi à injection directe.

Pour rendre les attraits de la Golf encore plus palpables, l'équipement a été soigné. En série, tous les modèles sont livrés avec quatre freins à disque et système ABS, un double airbag, la direction assistée, un volant réglable et le verrouillage centralisé des portes. Le constructeur considère que le supplément de tarif (10 000 francs pour le modèle de base) est largement compensé par ces améliorations. Certes, mais cet avantageux rapport qualité-prix n'est disponible qu'à partir de 90 000 francs, ce qui risque de dissuader plus d'un acheteur. A ce tarif, on serait d'ailleurs en droit d'attendre un espace moins exigu aux places arrière.

Commercialisée elle aussi avec retard (un délai de deux mois consécutifs, selon Volkswagen, à des problèmes de montée en cadence industrielle), la fringante Golf sera lancée presque en même temps que sa nouvelle rivale, la Mercedes classe A, revue et corrigée après ses déboires. Les deux modèles apparaissent simultanément mais, manifestement, ils ne sont pas nés sous la même étoile.

Jean-Michel Normand

★ **Volkswagen Golf. Commercialisée à partir du 22 janvier de 87 800 francs (91 800 francs en trois portes) à 157 900 francs.**

Un podium mondial surprise pour la natation française

QUATRE LONGUEURS de bassin au coude à coude avec les meilleurs nageurs au monde, l'Américain Kurt Grote et le légendaire Hongrois Norbert Rozsa : Christophe Sarnin a tenu le coup et s'est même glissé entre les deux favoris, devenant vice-champion du monde du 200 m brasse, vendredi 16 janvier, à Perth. Une performance qualifiée de *« rageante »* par le Français. Deuxième derrière Kurt Grote, il a en effet vu le titre lui échapper pour seulement deux centièmes. *« Il ne faut jamais être satisfait »*, a expliqué celui qui améliore dans la « foulée » le record de France de la discipline en 2 min 13 s 42.

En août 1997, à Séville, lors des championnats d'Europe, il avait réalisé le meilleur temps des séries du 200 m brasse avant de rater sa finale. A Perth, il a pris sa revanche en s'offrant une belle surprise. Le nouveau vice-champion du monde aurait voulu être un artiste. Le Bourguignon s'est tout d'abord essayé à la danse avant de se jeter à l'eau en 1993, en suivant sa sœur, Valérie, elle aussi brasseuse : *« D'entrée, j'ai bien marché*, a-t-il expliqué. *Grâce à mes quatre ans de danse, j'avais acquis une bonne perception de mon corps dans l'espace. »*

Jean-Christophe Sarnin, qui s'entraîne à Dijon, espère désormais pouvoir compter sur des résultats plus réguliers. En prévision des Jeux olympiques qui auront aussi en Australie.

Pour les nageurs français, la journée de vendredi a été marquée par un nouveau record de France en 100 m papillon amélioré deux fois par Franck Esposito lors des séries (53 s 17) et lors de la finale (52 s 94). Le vice-champion du monde du 200 m papillon a été l'un des protagonistes d'une course d'exception. Jamais dans l'histoire quatre nageurs n'étaient passés sous la barre des cinquante-trois secondes au cours d'un 100 m papillon. L'Australien Michael Klim s'est imposé en 52 s 25 devant le Suédois Lars Frolander (52 s 79) et l'Australien Geoff Huegill (52 s 90).

B. M.

Pacha Gritchouk et Evgueni Platov, triples champions d'Europe de danse sur glace

LES RUSSES Pacha Gritchouk et Evgueni Platov ont été sacrés pour la troisième année consécutive, vendredi 16 janvier à Milan, devant leurs compatriotes Angelica Krilova et Oleg Ovsiannikov et les Français Marina Anissina et Gwendal Peizerat, qui remportent là leur première distinction dans un championnat international. Les autres Français en lice, Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy, d'une part, et Isabelle Delobel et Olivier Schoenfelder, d'autre part, se sont classés septièmes et quinzièmes. Quadruples champions du monde (1994-1997) et champions olympiques en titre, Gritchouk-Platov visent une nouvelle couronne à Nagano en février. Elle ferait d'eux les premiers à remporter deux titres consécutifs dans l'histoire de la danse sur glace, une discipline olympiques depuis 1976. Leur principal souci sera d'éviter les chutes dont ils ont été victimes lors de leurs trois dernières sorties en compétition. Celle de Platov, jeudi, qui les a placés sous la menace de Krilova et Ovsiannikov, aurait pu leur coûter le titre.

DÉPÊCHES

■ **RUGBY : l'Italie a été invitée par le Comité des cinq nations**, réuni à Paris vendredi 16 janvier, à entrer dans le Tournoi des « six nations » à partir de l'an 2000, a annoncé la Fédération italienne de rugby. L'Ecosse, la France, le Pays de Galles et l'Irlande ont accepté ce nouveau membre, mais, pour être officielle, cette invitation devra être confirmée la semaine prochaine par le comité directeur de la fédération anglaise, la RFU, car l'unanimité est requise pour une telle admission. L'un des obstacles à l'arrivée des Italiens concernait les droits de retransmission télévisée, mais les contrats liant actuellement le rugby italien expirent en 1999.

■ **SKI ALPIN : Hermann Maier a remporté sa cinquième victoire consécutive** de la saison en s'imposant, vendredi 16 janvier, dans la descente de Wengen (Suisse). L'Autrichien a devancé le Français Nicolas Burtin, qui signe ainsi la meilleure performance de sa carrière, et l'Autrichien Andreas Schifferer. C'est la huitième victoire de la saison pour Hermann Maier, qui consolide encore sa place en tête de la Coupe du monde avec 1 219 points. Son dauphin, Stefan Eberharter ne totalise que 693 points.

■ **FOOTBALL : le club de deuxième division de Caen** a créé la première surprise des trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France en éliminant le club de première division de Toulouse, 1 à 0, vendredi 16 janvier en Normandie.

■ **CYCLISME : l'ancien champion du monde Johan Museeuw a déclaré** vendredi 16 janvier qu'il renonçait à participer au Tour de France pour se consacrer exclusivement aux courses classiques. Le coureur Belge a remporté deux étapes du Tour et en a même porté le maillot jaune.

■ **DAKAR : Stéphane Peterhansel (Yamaha), en moto, et Jean-Pierre Fontenay (Mitsubishi), en voiture**, ont conforté un peu plus leurs premières places au classement général et se rapprochent du succès final dans le rallye-raid Paris-Dakar à l'issue de la 15e étape, disputée vendredi 16 janvier et perturbée par un vent de sable. La vingtième édition de l'épreuve doit s'achever dimanche à Dakar.

■ **COMMÉMORATION : Eric Cantona et Stéphane Diagana** sont les parrains d'une soirée spéciale organisée le 11 mai, au Stade de France, à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Imaginée par l'Association internationale des footballeurs professionnels (AIPF) et par le Groupement des athlètes français (GAF), cette soirée proposera trois petits matches de football avec des équipes composées de footballeurs professionnels et d'anciens joueurs. Dans le même temps, un marathon à relais vers le stade réunira quinze équipes de trois coureurs, un jeune amateur, une personnalité et un sportif de haut niveau.



Du gris, du chic, du confort

Avec l'arrivée des créateurs américains, Milan confirme son rang de capitale pour les défilés de la mode masculine

MILAN
de notre envoyé spécial

L'entrée en scène du Belge Dirk Pikkembergs et des poids lourds new-yorkais Donna Karan et Calvin Klein a confirmé Milan dans son statut de premier rôle pour la mode masculine. Elle n'a pas pour autant dissipé ni la bruine, ni les embouteillages, ni les soucis : décrue des *shopping-tours* japonais via Monte Napoleone, incertitudes sur l'entrée dans la zone euro... Eparpillés aux quatre coins du centre-ville, les défilés se sont faits – du 11 au 15 janvier – plus sélectifs et plus studieux que jamais, confiant leurs invités vêtus de noir, traqués par leur *telefonino* indiscret, aux bons soins d'appariteurs en livrée (cravates rouges « à la *parisienne* » chez Armani, ceinture de smoking rouge « à la Helmut Lang » chez Gaultier, noir intégral chez Gucci...).

Loin des *jubilations du printemps dernier*, les lignes homme de l'automne-hiver 1998-1999 *communient* dans un réalisme de proximité avec le client. *La destructuration* repousse toujours plus loin les frontières du *confort*, *supprimant* les doublures et affinant la toile du bâti pour exalter la souplesse *toujours* plus grande des tissus (cachemire, mohair-lycra...)cousus et collés en double épaisseur. Les pulls lâches à la base participent de cette mollesse suggestive qui souligne, comme dans une robe, les mouvements du corps. Ces envies de féminité virant au relâchage général avec de longs pantalons tire-bouchonnants.

Côté couleurs, règne le ton sur ton : quelques marron – du beige au caramel –, des *prune*, une palette étroite de tons sourds – bleu nuit, bordeaux – ou de rayures bleues et marron alternées se fondent dans la prééminence universelle du gris politiquement correct, tant chéri par les Milanais et décliné sur tous les tons dans des matières crémeuses et cotonneuses (laine bouillie, laine foulée...) à porter à même la peau.

Cravates et chemises, les *totems* du chic masculin, cèdent devant *cette envie de facilité venue du sportswear*, et les références à la *tradition du tailleur, toujours présentes*, perdent en visibilité. Dans cet épais bain de nuages, *les formes s'escamotent, mutent, se recréent.* Est-ce une veste ou un cardigan, un *sweater* à capuche ou un blouson lâche ?

Calvin Klein, dont le défilé – très applaudi – résumait le tout, parle de *« lounge-wear », au travers de* vestes longues flottant comme des peignoirs, de pantalons inspirés des tenues de jogging, de parkas à col cheminée qui protégeront les croisés de Manhattan dans l'armure fluide d'une pauvreté cossue, aux subtils accords de sable et de bitume. Les clochards de luxe de *Dolce et Gabbana, surpris devant* l'âtre flambant d'un intérieur ba*roque, osent la séduction plus dandy* de manteaux-patchwork en ca*chemire, de pulls brodés à la main*, de vestes néo-sixties à longues *manches et poches inclinées.*

Chez Gucci, c'est dans le flam*boiement des gris que la fantaisie* s'exacerbe ; vêtus de mercure et de *cendre, les silver boys* de Tom Ford soulignent leur corps de pantalons *étroits*, de *costumes des années* Kennedy, de gilets en cuir à la ro*maine pour centurions griffés, ou* de cuirasses matelassées et rayées *à la japonaise, qui servent le somp*tueux des matières. Voilà qui jure avec *Prada, ses mines fermées*, la rectitude implacable de ses vestes courtes, *étroites* au *sommet* et larges à la base, les blouses d'instituteurs et les longs *costumes pour* tueurs de haut vol, version finance.

Ethique chez le maroquinier milanais, le dépouillement est une attitude pour Donna Karan dont l'élégance rustique, inachevée, presque brutale, n'est pas exempte d'influence japonaise : sa garde-robe de cheminots prussiens du XIXe siècle comporte des pull-overs comme des tuniques en paille de fer, des pantalons rêches au contact suave et des cols comme coupés à la hâte mais parfaitement finis... Tandis que Trussardi célèbre le *« bon produit »* au travers d'un *streetwear* pour jeunes Italiens sages coupé dans des matières étonnantes (une parka en cuir froissé qui se roule au volume d'un K-way) et que Ermenegildo Zegna poursuit son ascension dans le luxe (un cache-poussière en cachemire pesant 310 grammes), les parcours plus risqués font des victimes : smokings à capuche (Emporio Armani), combinaisons de plongeurs urbains (Dirk Pikkembergs...) ; rien ne choque, en revanche, des fantaisies de Vivienne Westwood, qui continue impassiblement son chemin vers la haute couture – fût-elle masculine... De son défilé milanais, la presse italienne a retenu que les mannequins prisaient (tabac ou cocaïne ?), oubliant que ces dandys byroniens à paillettes et ces clowns blancs calamistrés portaient souvent des costumes qui n'auraient pas déparé leurs rues.

Jean Paul Gaultier n'a pas fait moins. A travers l'évocation d'un Moyen Age techno-mystique, il entraîne ses boyards vénéneux et ses Attilas prêcheurs dans un manège de couleurs (du rouille au violine), enfouissant les combinaisons fuselées dans des caftans d'ottomane, transformant des filets frangés en cottes de maille précieuses non sans assumer, au passage, quelques réjouissantes cruautés. Pantalons à relief de velours « aspergés de sang » (au tissage et non par impression) ou gilets « points de suture » bourrelés de gros fils. Dissociées, ces panoplies sataniques produisent d'admirables vêtements de ville... C'est à eux que Milan-la-grise a réservé son ovation.

Jacques Brunel

L'accent parfumé de la ligne Gucci

Avec des égards jusque-là réservés aux effluves féminins (près de 200 millions de francs investis, plusieurs centaines d'invités convoqués du monde entier pour un dîner assis), Envy For Men (dix mois après Envy dont le succès a permis de tripler le chiffre d'affaires du groupe) complète l'univers de la Guccimania. Défini dans le moindre détail par le styliste Tom Ford, et bien résumé dans la mise en scène *« conceptuelle »* de l'événement à Milan : lampes-colonnes, lumières acides et transcendentales, carrés de gélatine servis sur des assiettes transparentes... *Dans le film de présentation*, qui alterne ébauches d'étreintes et baisers jamais nés, Tom Ford évoque, avec un *sourire* à la Mickey Rourke, les interdits délicieux du désir. Envy For Men est un oriental attractif (vétyver lavande) et grisant (santal, patchouli, piment). *Mais sa séduction* doit beaucoup à l'apparence : un flacon rectangulaire anguleux comme un torse *d'homme, la stridence d'un jus très vert, filtrant comme un appel* sous l'éteignoir d'un vaste bouchon noir aux airs de laque japonaise.



DR

Défilé Armani, à Milan. Tissus souples et soyeux, coupe destructurée, la mode masculine allie l'aisance du sportswear et la discrétion du ton sur ton.

DR

Modèle de Calvin Klein, l'une des signatures new-yorkaises du prêt-à-porter haut de gamme présentes à Milan.

L'industrie de l'élégance masculine la plus dynamique d'Europe

● **Salon de Florence.** Remplaçant les stars des années précédentes, Lamberto Dini, ministre de l'économie – et ancien chef du gouvernement –, a ouvert en personne le 53e Pitti Imagine Uomo de Florence. C'est dire l'enjeu pour l'Italie de ce Salon de l'habillement masculin, fer de lance de la la confection pour hommes la plus dynamique d'Europe.

● **Industrie.** Le secteur affichait, en 1997, 130 000 emplois et 30 milliards de francs à l'exportation. Du 7 au 11 janvier, 760 exposants ont convié, à Florence, les acheteurs du monde entier à une étourdissante fête des matières – cachemire hydrofuge, supergeelong, cuirs « d'aspect vécu », nylons « peau de pêche »... –, que les collections de mode masculine s'apprêtaient à mettre en scène à Milan, du 10 au 15 janvier.

● **Union textile.** La symbiose financière qui règne, en Italie, entre les créateurs de mode et l'industrie textile (Zegna Tisse, Versace, Armani, Ferré gèrent en partie leur production, et Valentino vient de s'unir avec son principal confectionneur), pousse les créateurs à rester *« toujours plus proches du marché »*, selon l'expression de Giorgo Armani.

● **Marché à risque.** Leur sagesse stylistique refléterait l'inquiétude des industriels à propos de l'Asie, qui a absorbé, en 1996, 17 % de leur production, sachant que le nombre des acheteurs coréens en Italie vient de chuter de 80 %. En cette année difficile, les industriels italiens s'estiment heureux d'avoir vu leurs comptes à peu près stagner. Ils le doivent à leur talent d'adaptation. Mais aussi à une aura grandissante de l'habillement masculin, qui va rattrapant son retard sur la mode féminine. En Italie tout du moins.

Giorgio Armani, de Milan à Saint-Germain-des-Prés

MILAN
de notre envoyée spéciale

S'il admire les audaces de Jean-Paul Gaultier ou rêve secrètement de faire de la haute couture – une robe de velours et broderies façon diamant a conclu son défilé hommes, à Milan –, Giorgio Armani, le maestro du minimalisme cossu, a d'abord d'autres exigences en tête : son empire, environ 6,3 milliards de francs en 1996, en augmentation de 10 % par rapport à 1995. A la différence des marques Prada, Gucci, 70 % du chiffre d'affaires est réalisé par les vêtements.

Défilant dans son théâtre de la via Borgonuovo (la via Armani, disent les taxis milanais), ses éphèbes en gris pur cachemire, ascètes moelleux, le prouvent. Sur le podium dallé de blanc, les écharpes remplacent les cravates, les cardigans gansés et « chanellisants » dessinent des silhouettes fluides. En 1957, il y a trente ans, Giorgio était responsable des achats au grand magasin la Rinascente... Premier couturier après Christian Dior à obtenir la couverture de l'hebdomadaire américain *Time*, en 1982, il a simplifié la garde-robe masculine, au nom du confort, de la souplesse.

Ses vestes déstructurées, qui reviennent en force dans la collection de l'hiver 98, en sont le symbole. L'année 1998 marque le début d'une nouvelle aventure, et la fin de longues tractations juridiques : l'ouverture, le 22 janvier, d'un magasin Emporio Armani, à la place de l'ancien drugstore Publicis-Saint-Germain, racheté le 31 décembre 1995. *Emporio*, en italien, veut dire marché, ou bazar, et l'endroit ne sera pas une simple boutique : 1 200 mètres carrés répartis sur quatre niveaux (dont le volume de l'ancien cinéma), avec toutes les collections, des sous-vêtements aux tenues de soirée, des écharpes aux produits pour le bain, sans oublier un Emporio Armani Caffé (50 couverts), ni le coin des disques, une échoppe techno en sous-sol, ni la sélection de magazines internationaux et de beaux livres liés à la mode, l'architecture, la photo.

« QUELQUE CHOSE À RÉINVENTER »

A l'angle de la rue de Rennes et du boulevard Saint-Germain, les vitrines s'insèrent dans la façade néoclassique en pierre blanche : le rez-de-chaussée et l'entresol de l'immeuble ont été reconstitués, de même qu'une porte cochère, au numéro 149, avec lanternes en applique. Epilogue de la vive polémique qui avait ému les fidèles de la tradition littéraire du quartier (*Le Monde* du 18 août 1997) au moment où se multipliaient les arrivées d'enseignes de la mode et du luxe (Cartier, Vuitton) à la place des disquaires et des librairies.

« Le drugstore ne faisait pas vraiment partie du quartier. C'était l'américanisation de Saint-Germain, déclare le Milanais. *J'ai fait ce magasin en tenant compte de l'environnement. Le logo est discret. Les matériaux ne sont pas sinistrement minimalistes, mais chauds, comme le bois peint, le chêne teinté. »* Giorgio Armani voulait un restaurant ouvert le soir, ou encore un bar. L'autorisation a été refusée.

Trois mois avant le lancement prévu de son nouveau parfum à Paris, Emporio Armani pour hommes et pour femmes, celui que certains surnomment « Les yeux de glace » a multiplié les grands gestes envers la Ville de Paris : une donation de 1 million de francs pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Germain-des-Prés. 15 % du chiffre d'affaires réalisé les trois premiers jours seront également offerts. Pour invoquer les anges, Giorgio Armani garde les pieds sur terre : dans cette époque où, selon lui, le *« repêchage »* est plus célébré que la *« création »*, où l'on confond *« anonymat et simplicité »*, il fait son *mea culpa* : *« J'ai peut-être essayé d'aller trop vers la sophistication, d'éviter le banalement beau. J'avais cru à des jugements plus subtils. La mode s'est enfermée sur elle-même. J'aimerais qu'elle sorte de son ghetto. Entre les effets visuels des uns et l'uniformité d'un style international, il y a quelque chose à réinventer. »*

A soixante-deux ans, l'*imperatore* en tee shirt noir a gardé ses rêves, fidèle à ses obsessions de toujours : *« Montrer qu'un vêtement peut être simple en étant différent. »*

Laurence Benaïm

Pluvieux et venteux

APRÈS une journée de samedi calme et ensoleillée, une nouvelle perturbation traversera dimanche le pays d'ouest en est. Elle apportera des nuages et de la pluie sur la plupart des régions, et le vent d'ouest le long des côtes atlantiques et des côtes de la Manche soufflera fortement, dépassant parfois 100 km/h en rafales.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages seront présents, donnant pluies ou averses. Le vent d'ouest soufflera fortement, atteignant 110 km/h en rafales le long des côtes de la Manche. Il fera de 9 à 12 degrés.

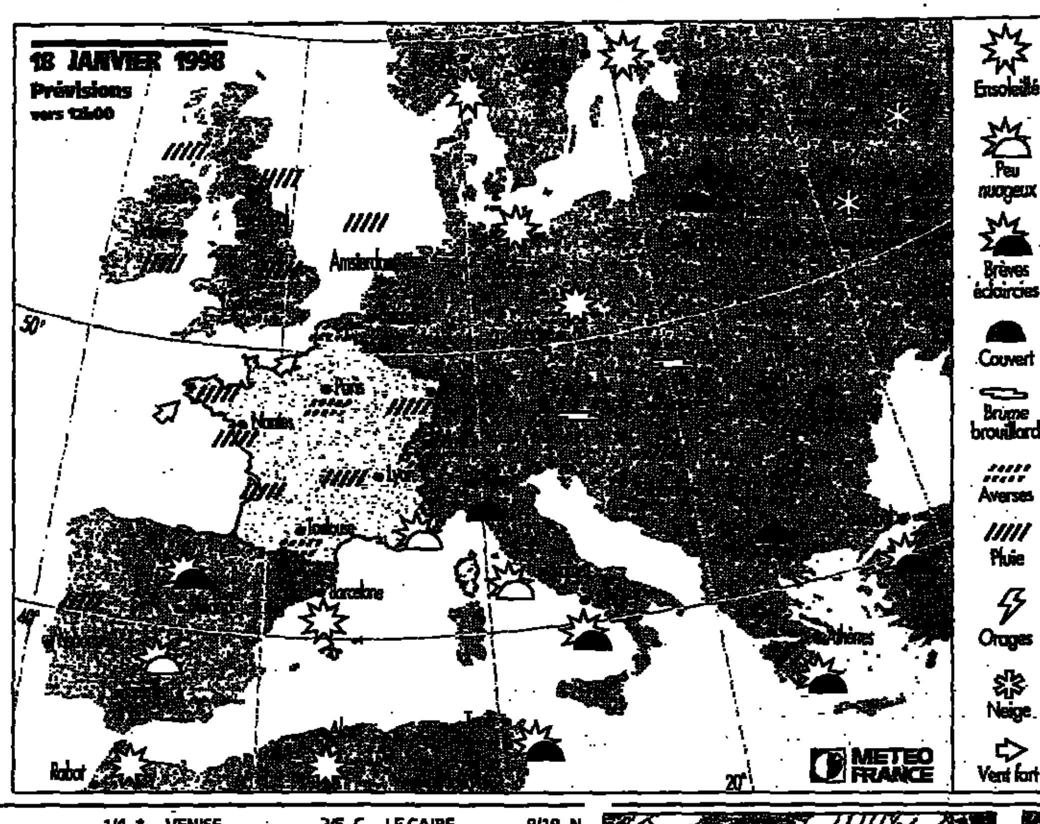
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le temps sera maussade avec de nombreuses pluies ou averses. Le vent de sud-ouest sera fort, avec des rafales jusqu'à 90km/h. Il fera 9 à 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Au lever du jour, le ciel sera voilé, et les pluies arriveront rapidement en cours de matinée. Sur le relief, il neigera au-dessus de 800 mètres. Le vent de sud-ouest atteindra 90 km/h en rafales. Il fera 7 à 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel sera très chargé, et il pleuvra toute la journée. Il neigera au-dessus de 1 400 mètres sur les Pyrénées. Le vent d'ouest se renforcera progressivement en cours d'après-midi et dépassera 100 km/h en rafales en soirée le long des côtes aquitaines. Il fera de 11 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le matin, le ciel sera voilé, puis les pluies venant de l'ouest gagneront l'ensemble des régions. Les rafales de sud-ouest atteindront 90km/h. Sur le relief, la limite pluie-neige se situera entre 800 et 1 000 mètres. Il fera 8 ou 9 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le matin de nombreux nuages élevés circuleront. L'après-midi, des pluies faibles gagneront l'ensemble de la région. Il fera de 12 à 14 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **KENYA.** L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux voyageurs se rendant au Kenya de prendre des précautions contre la « fièvre de la vallée du Rift ». Transmise essentiellement par les moustiques, cette maladie hémorragique virale a déjà fait trois cents morts dans le pays et en aurait fait cent cinquante autres en Somalie. Les voyageurs sont priés de porter des vêtements à manches longues, de s'enduire de produit anti-moustiques et de protéger leur lit par une moustiquaire.

■ **MALTE.** Emirates, la compagnie aérienne des Emirats arabes unis, doit ouvrir le 30 mars une nouvelle ligne à destination de l'île de Malte via Dubaï. Cette liaison sera programmée deux fois par semaine (lundi et samedi) au départ de l'aéroport de Paris-Roissy, à bord d'Airbus A300-600R configurés en trois classes. Renseignements au 01-53-05-35-35.

PRÉVISIONS POUR LE 18 JANVIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	2/12	S
BIARRITZ	7/15	P
BORDEAUX	6/13	P
BOURGES	3/7	N
BREST	6/9	P
CAEN	4/9	N
CHERBOURG	5/9	P
CLERMONT-F.	3/8	P
DIJON	0/6	P
GRENOBLE	1/6	P
LILLE	2/7	P
LIMOGES	3/8	P
LYON	3/7	P
MARSEILLE	4/13	S
NANCY	1/6	P
NANTES	7/11	P
NICE	5/12	S
PARIS	3/9	P
PAU	4/12	P
PERPIGNAN	5/13	N
RENNES	6/10	N
ST-ETIENNE	4/8	P
STRASBOURG	1/7	P
TOULOUSE	3/11	N
TOURS	3/10	N
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	25/28	P
FORT-DE-FR.	23/28	N
NOUMEA	24/30	S
PAPEETE	27/32	N
POINTE-A-PIT.	22/28	P
ST-DENIS-RÉ.	26/31	S
EUROPE		
AMSTERDAM	4/7	P
ATHENES	9/13	N
BARCELONE	7/13	S
BELFAST	-1/7	P
BELGRADE	0/6	P
BERLIN	2/6	S
BERNE	-8/6	N
BRUXELLES	4/7	P
BUCAREST	-2/5	P
BUDAPEST	-1/4	C
COPENHAGUE	-1/3	P
DUBLIN	3/8	P
FRANCFORT	-3/8	P
GENEVE	-2/6	N
HELSINKI	-3/1	S
ISTANBUL	5/8	N
KIEV	1/4	*
LISBONNE	11/17	P
LIVERPOOL	6/8	P
LONDRES	7/8	P
LUXEMBOURG	0/5	P
MADRID	3/11	N
MILAN	0/5	C
MOSCOU	-5/-3	*
MUNICH	-9/3	N
NAPLES	8/12	N
OSLO	-9/-4	S
PALMA DE M.	4/16	S
PRAGUE	-3/2	S
ROME	2/12	N
SEVILLE	7/17	N
SOFIA	-2/6	C
ST-PETERSB.	-1/1	*
STOCKHOLM	-4/1	S
TENERIFE	12/16	S
VARSOVIE	-3/4	C
VENISE	2/5	C
VIENNE	-2/3	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/25	P
BUENOS AIR.	13/23	S
CARACAS	22/30	S
CHICAGO	-6/-5	N
LIMA	25/31	C
LOS ANGELES	13/18	C
MEXICO	9/15	C
MONTREAL	-12/-7	C
NEW YORK	2/4	C
SAN FRANCIS.	9/14	P
SANTIAGO/CHI	18/33	S
TORONTO	-7/-4	C
WASHINGTON	2/6	S
AFRIQUE		
ALGER	5/16	S
DAKAR	20/26	N
KINSHASA	24/33	N
LE CAIRE	9/19	N
MARRAKECH	8/21	S
NAIROBI	15/22	C
PRETORIA	20/32	S
RABAT	8/17	S
TUNIS	8/14	N
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	22/33	S
BOMBAY	16/27	S
DJAKARTA	27/31	N
DUBAI	16/21	S
HANOI	16/19	C
HONGKONG	9/15	S
JERUSALEM	9/16	N
NEW DEHLI	4/16	S
PEKIN	-18/-13	S
SEOUL	-9/4	S
SINGAPOUR	26/30	P
SYDNEY	22/32	S
TOKYO	6/12	P

Situation le 17 janvier à 0 heure TU

Prévisions pour le 19 janvier à 0 heure TU

PRATIQUE

L'art et la manière d'être grands-parents

ON NE NAÎT PAS grand-parent, mais on peut le devenir. *« A la différence de ses enfants, on a le temps de voir grandir ses petits-enfants, et c'est merveilleux »*, remarque Odile, soixante-quinze ans, qui fut quatre fois mère en six ans. *« Le plus dur*, avoue-t-elle, *c'est de s'accepter vieillissante. »* Quand, dans la glace, on croit apercevoir sa mère, que l'on se rend compte de tout ce qu'on aurait voulu accomplir et qu'on a raté.

« Comme on ne pourra plus se réaliser par ce qu'on entreprend, on se rend compte que les relations familiales sont ce qu'il nous reste de plus important et on s'efforce de les enrichir de façon satisfaisante. » Partager cette prise de conscience et cette recherche avec d'autres contribue à éclairer son propre chemin, affirme cette chaleureuse « mamie », qui a adhéré, il y a trois ans, à l'Ecole des grands-parents européens (EGPE).

De nombreuses grands-mères mettent en commun leurs expériences de vie dans des groupes de réflexion et de parole, ou bien viennent à l'EGPE, le mercredi après-midi, partager un moment de détente avec leurs petits-enfants. C'est d'ailleurs lors des sorties ou des ateliers créatifs organisés par l'association qu'on croise quelques rares grands-pères.

Ainsi, Benjamin, soixante et onze ans, participe trois ou quatre fois par an aux activités de l'association, quand celle-ci est susceptible d'intéresser ses petits-fils de six et quatre ans. Ce n'est pas le contact avec ses semblables que recherche là l'ancien magistrat, *mais des occasions de rencontres*, pour Victor et Thomas, autres que la famille et l'école, et l'opportunité aussi de leur faire découvrir des choses nouvelles.

« SURFER » SUR LA TOILE

En dehors de ces possibilités de loisirs communs, et pour tenir compte de l'indisponibilité de nombreux petits-enfants à partir de dix-douze ans, les grands-parents se voient aussi proposer des sessions où venir, seuls, puiser recettes et idées qu'ils mettront ensuite en œuvre avec les jeunes intéressés. *« La formation des grands-mères est quelque chose de nouveau*, explique Monica Burckhardt, en charge de la commission loisirs de l'association, *mais qui a ses raisons d'être. Toutes les mamies ne savent pas forcément fabriquer des vêtements de poupée, connaître suffisamment la civilisation égyptienne pour guider leurs petits-enfants au Louvre, ou surfer avec aisance sur Internet, ou du moins ne pas s'empêtrer dans la Toile quand on leur en parle. »*

Tandis que les plus chanceux des adhérents de l'EGPE s'efforcent d'apprendre l'art d'être de meilleurs grands-parents, d'autres peuvent se trouver plus ou moins en difficulté pour assumer ce rôle, voire empêchés de le jouer. C'est pourquoi, l'âge venant, et prenant conscience de l'absence de structure d'aide spécifique pour ses contemporains, Marie-Françoise Fuchs, ex-présidente de l'Ecole des parents et des éducateurs, a créé l'association en 1994.

« A l'arrivée de la génération suivante, le remaniement familial est profond et le traumatisme important, même quand tout se passe sans drame, explique-t-elle. *Il nous faut trouver notre place, une place de second rang, qui nous amène souvent à nous identifier à nos petits-enfants : comme eux, nous sommes aux mains de la génération active qui a le pouvoir ; comme eux, nous devons obéir, sinon on ne nous les confie pas. »*

RÉASSURANCE COLLECTIVE

La souffrance de grands-parents privés de leurs petits-enfants à la suite de séparations, divorces ou conflits familiaux, est la plus vive qui se fasse entendre à l'EGPE. Que faire et comment ? Est-il judicieux de saisir le juge aux affaires familiales, au risque d'envenimer les relations ? Pour écouter, informer et conseiller les grands-parents, l'association a mis en place des consultations juridiques et psychologiques individualisées ; elle a également ouvert, il y a deux ans, la ligne téléphonique « Allô grands-parents ».

Toutes les situations évoquées avec les animatrices de ces services ne sont, bien sûr, pas aussi critiques. Néanmoins, il y a également, au quotidien, quantité de petites agaceries qu'une réassurance individuelle ou collective peut aider à dépasser. *« C'est bien là, pour nous, le sens du mot école*, précise Marie-Françoise Fuchs. *Un lieu où des gens de la même génération se retrouvent, échangent et s'efforcent d'élaborer ensemble leur fonction et leur statut, tant au niveau familial que social. »*

Entre deuxième et troisième âge, *« l'avènement de cette tranche de vie qui n'a pas de nom – les cinquante-cinq-soixante-quinze ans – est entièrement à penser*, estime la fondatrice de l'EGPE. *Nous ne sommes plus les vieux – beaucoup d'entre nous ont encore leurs parents –, nous sommes en général en bonne santé et avons le temps d'envisager une mort encore lointaine, et nous sommes libérés des urgences de la survie immédiate : c'est cette disponibilité d'acteurs expérimentés, complémentaires de ceux qui exercent l'autorité que nous avons envie de mettre au service de la société. »*

Caroline Helfter

Consultations et groupes de parole

● **L'Ecole des grands-parents européens (EGPE)** : 12, rue Chomel, 75007 Paris. Tél. : 01-45-44-34-93 ou 01-45-48-89-12. Télécopie : 01-45-44-33-87. Adhésion : 100 F par an.
● **Consultations juridiques (gratuites)** : elles ont lieu le lundi matin, des entretiens psychologiques (60 F) sont organisés les lundis et mardis après-midi, mais dans les deux cas sur rendez-vous. Une permanence est également assurée un jeudi par mois.
● **Groupes de parole** : quatre groupes fonctionnent actuellement. Ils sont consacrés aux réunions familiales, au corps vieillissant, aux relations à l'intérieur de la famille et aux rapports entre les grands-parents et les adolescents.
● **Des antennes de l'EGPE** : à Colombes (Hauts-de-Seine), Lille, Lyon, Nice et Châtellerault. D'autres sont en cours de création.
● **Service téléphonique** : ouvert en 1996 avec le soutien de la Fondation UAP pour la solidarité entre les générations, il répond au 01-44-93-44-90 de 9 h 30 à 12 h 30 les jours ouvrables (sauf en août).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98016

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. N'a pas besoin d'être mouillé pour être attachant. – II. Libre chez les concubins. En voilà un qui ne prendra pas son pied. – III. Réfractaire aux essais. Fait le pont. – IV. Doit être protégé de l'échec. Couvrir d'un corps simple. – V. Sigle d'entreprise. Travaillé. – VI. Fisses la bordure. – VII. Article. Au pied du Lubéron. Sans aucune anomalie. – VIII. Se mirent à deux pour tourner. Au cœur des amandiers. – IX. Métal. Détruite ou protégée à l'extrémité. – X. Transporte les messages. Préjudice quand il est grand. L'argon. – XI. Ensemble. File par les nuits d'été.

VERTICALEMENT

1. Aussi attachant que le I horizontal. – 2. Ouverture du canard. L'ouvrir en grand. – 3. Ecrire en grandes largeurs. Arrivé à point. – 4. Lac. Plat dans ses rimes. Dissident de 1948. – 5. D'Avignon et de Pise, l'Eglise ne les a pas reconnus. – 6. Un bon endroit pour se faire voir. – 7. Signes extérieurs de reconnaissance, sauf chez les moines. Se donne en mouvement. – 8. Atteints en profondeur. Affluent du lac Turkana. – 9. Présumé. – 10. Se cache derrière la tête. Convient très bien. – 11. Bijou tout droit sorti d'une toile de Vinci.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98015

HORIZONTALEMENT

I. Chausse-pied. – II. Levretter. – III. Oriel. Ecole. – IV. Penses. Unit. – V. Ide. Nullité. – VI. Ni. Cirées. – VII. Et. Otas. Epi. – VIII. Tangente. Oc. – IX. Tian. Nage. – X. Erié. Etagée. – XI. Sensée. Loin.

VERTICALEMENT

1. Clopinettes. – 2. Héréditaire. – 3. Aviné. Nain. – 4. Ures. Cognes. – 5. Sélénite. – 6. St. Surannée. – 7. Eté. Lestât. – 8. Pécule. Egal. – 9. Ironise. Ego. – 10. Lit. Pô. Ei. – 11. Diététicien.

ÉCHECS

N° 1775

FINALE DU CHAMPIONNAT DU MONDE (Lausanne, 1998)
Blancs : V. Anand.
***Noirs* : A. Karpov.**
Partie espagnole.

1. é4	é5	22. Dé3	ç5
2. Cf3	Cç6	23. Dxa6	d5 (f)
3. Fb5	a6	24. a5	ç4
4. Fa4	Cf6	25. Fé3	Fé5 (g)
5. 0-0	Fç5 (a)	26. Fb6	Dd7
6. ç3 (b)	b5	27. Da7	Dç6
7. Fb3	d6	28. Fd4	Fç7
8. a4	Fg4 (c)	29. Tb2	ç3
9. d3	0-0	30. Tb7	Tç8
10. h3	Fxf3	31. Fb6	Fé5
11. Dxf3	Ca5	32. Txf7	ç2
12. Fç2	b4	33. Tç1	Cç3!! (h)
13. Cb-d2	Tb8	34. Tf3	h6 (i)
14. Dé2	Té8	35. Df7+	Rh8
15. Cf3	bxç3	36. Té3	d4 (j)
16. bxç3	Cb3	37. Txé5	d3
17. Fxb3	Txb3	38. Fd4!!	Tg8 (k)
18. d4!! (d)	éxd4	39. Té6!	d2 (l)
19. çxd4	Txf3 (e)	40. Txç6	dxç1=D+
20. Dxf3	Fxd4	41. Rh2	Dé2 (m)
21. Ta2	Cxé4	42. Tç8!	abandon (n)

NOTES

a) Le plus grand connaisseur de la partie espagnole joue, pour la première fois, une variante peu connue, expérimentée depuis trois ans par Chirov avec des succès divers.

b) Ou 6. Cxé5, Cxé5 ; 7. d4, b5 ; 8. Fb3, Fxd4 ; 9. Dxd4, d6 ; 10. f4, Cç6 ; 11. Dç3, Fb7 ; 12. é5, Cé4 ; 13. Dé3, Ca5 (Anand-Topalov, Linares, 1997). Ou 6. Fxç6+, dxç6 ; 7. d3, Dé7 ; 8. Cb-d2, Fg4! (Adams-Chirov, Linares, 1977). Ou 6. d3.

c) Suivant la partie Leko-Chirov (Tilburg, 1996).

d) Un sacrifice de pion intéressant.

e) Un sacrifice de qualité surprenant. 19..., Txé4 ne plaît pas aux Noirs soit à cause de 20. Dç2, soit à cause de 20. Fé3 suivi de 21. Dxa6.

f) Pour la qualité, les Noirs ont conquis le centre et disposent de deux pions passés liés, mais le pion passé des Blancs sur la colonne a est un danger permanent.

g) Après 25..., Fxé3 ; 26. fxé3, Dg5 ; 27. Tf3, les Noirs n'ont plus de contre-jeu.

h) Une superbe estocade délivrée en pleine crise de temps : si 34. Txç2, Cç2+ ; 35. Txé2, Dç1+ suivi du mat.

i) Quel dommage ! Karpov laisse ici échapper le gain, probablement à cause de la crise de temps. 34..., Cé2+ ; 35. Rf1, Dé8!! suivi de 36..., Cxç1 (et non naturellement 35..., Cxç1? ; 36. Df7+ avec mat). Si 36. Rxé2, Fb8+ avec gain de la Da7. Le coup du texte est perdant.

j) Si 36..., Ca2 ; 37. Txç2, Dxç2 ; 38. Txé5, Cb4 ; 39. Té7! Et si 36..., Ff6 ; 37. Txç2.

k) Si 38..., d2? ; 39. Té8+ suivi du mat en g7.

l) Et non 39..., Dxé6? ; 40. Dxé6, d2 ; 41. Dxh6 mat.

m) Si 41..., Cé2 ; 42. Fxg7+!, Txg7 ; 43. Tç8+, Rh7 ; 44. Df5+, Rg7 ; 45. Tç7+, Rh8 ; 46. Dé5+, Tf6 ; 47. Dxf6+, Rg8 ; 48. Dd8 mat. Si 41..., Cd5 ; 42. Dxd5, Df4+ ; 43. g3, ç1=D ; 44. gxf4, etc.

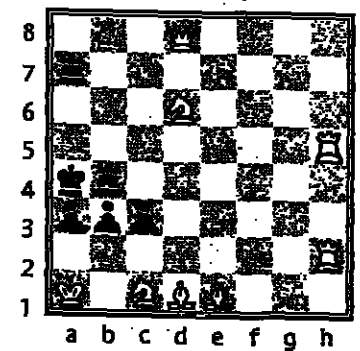
n) Le mat est imparable. Si 42..., Txç8 ; 43. Dxg7 mat. Si 42..., Dxd4 ; 43. Dxg8 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1774
E. KOLESNIKOV (1992)

(Blancs : Rf2, Tf5, Cé6. Noirs : Ra2, Cb4 et h2, Pç2. Nulle.)

1. Ta5+, Rb2! (si 1..., Rb1 ; 2. Cd4!, ç1=D ; 3. Ta1+, Rxa1 ; 4. Cb3+) ; **2. Ta1!, Rxa1 ; 3. Cd4, ç1=C! ; 4. Rg3, Cf1+ ; 5. Rf2, Cd2 ; 6. Ré1, Cç4 ; 7. Cç2+!!, Cxç2+ ; 8. Rd1, Rb1 pat.**

ÉTUDE N° 1775
V. BARTOLOVIC (1957)



Blancs (8) : Ra1, Dd8, Th2 et h5, Fd1 et é1, Cç1 et d6.

Noirs (6) : Ra4, Ta7 et b4, Pa3, b3 et ç3.

Les Blancs jouent et font mat en deux coups.

Claude Lemoine

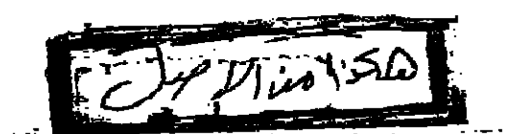
Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE



SCÈNES Le nouveau directeur du théâtre et des spectacles, Dominique Wallon, nommé en décembre 1997, vient de présenter le budget 1998 en matière théâtrale. ● CET ANCIEN CONSEILLER de Jack Lang, inspecteur des finances, a défini *« quatre chantiers »* prioritaires pour l'année qui commence : *« Définition d'une charte du service public, moyens d'une nouvelle dynamique artistique, élargissement de la pratique théâtrale et déconcentration des crédits ».* ● DE SON CÔTÉ, le Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles a écrit le 9 janvier à Catherine Trautmann pour lui dire sa déception : *« Nous attendions, nous espérions une autre politique... Las ! »* Le Syndeac attire l'attention de la ministre de la culture sur ces *« mesures [de redéploiement] qui vont (...) diminuer une fois de plus [les] capacités de création ».*

Le nouveau directeur du théâtre ouvre quatre « chantiers » pour 1998

Nommé en décembre 1997 à la tête de la direction du théâtre et des spectacles, Dominique Wallon vient de présenter le budget et la politique de l'Etat pour son secteur. Parmi les priorités de l'année, la déconcentration et le redéploiement des crédits

L'ANNÉE 1998 sera *« difficile »* pour le secteur public du théâtre, a déclaré Dominique Wallon, nouveau directeur du théâtre et des spectacles (DTS) au ministère de la culture, en préambule de sa première conférence de presse consacrée à la *« nouvelle politique théâtrale »* voulue par la ministre, Catherine Trautmann. En charge de la DTS depuis décembre 1997 ainsi que d'une mission de réflexion prochaine visant à la fusion de la DTS et de la direction de la musique et de la danse *(lire ci-contre)*, celui qui fut l'un des principaux artisans de la politique de Jack Lang dans les années 80 et directeur du Centre national de la cinématographie (CNC) de 1989 à 1995, s'est fixé *« quatre chantiers »* prioritaires pour l'année qui commence : *« La définition d'une charte du service public qui précisera les missions de chaque institution subventionnée et permettra une meilleure évaluation par l'Etat de la tenue de ces missions ; les moyens d'une nouvelle dynamique artistique ; l'élargissement des bases démocratiques de la pratique théâtrale ; la mise en œuvre, suivie et hâtive, de la déconcentration des crédits du ministère. »*

● **Une charte du service public.** Décidé à ce que l'Etat *« assume pleinement sa tutelle sur le triple réseau théâtral – théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux (CDN) et scènes nationales qui bénéficient d'environ 1 milliard de francs de crédits d'intervention »*, M. Wallon remettra fin janvier à Mme Trautmann un projet de charte nationale du service public, qui définira le cadre des missions de chacune des institutions, leurs modes de fonctionnement et leurs règles internes. Pour ce qui concerne les cinq théâtres nationaux – Comédie-Française, Odéon, Chaillot, Colline et Strasbourg – qui n'ont pour l'instant *« ni cahier des charges ni contrats d'objectifs »*, le directeur du théâtre entend continuer d'assumer les charges de ces établissements publics tout en *« définissant précisément leurs missions dans le cadre d'une approche contractuelle »*, *« un nouveau cadre de suivi financier »* étant actuellement mis en place avec le ministère des finances. Les théâtres nationaux bénéficient en 1998 de 12,4 millions de francs de mesures nouvelles, dont 4 millions seront consacrés à l'ajustement salarial.

Pour ce qui est des scènes nationales, totalement déconcentrées en régions depuis le 1er janvier, elles feront l'objet d'*« un contrat d'objectif »* signé par l'Etat, les collectivités locales, les directeurs et les présidents. Une circulaire, lancée en avril 1997 par le gouvernement précédent, sera rapidement adressée aux préfets afin de préciser l'intervention de l'Etat dans le cadre de *« nouveaux comités de suivi Etat-collectivités locales »*. Une évaluation sera établie pour juger du bilan des directeurs en fin de contrat.

● **Redéploiement des crédits.** *Les centres dramatiques nationaux,* qui seront tous déconcentrés en régions au 1er janvier 1999, font l'objet de différentes mesures nouvelles d'un montant de 5,4 millions de francs. Cinq d'entre eux voient leurs subventions augmenter de 1 million pour *« assurer leur permanence artistique »* : Saint-Denis, dont Stanislas Nordey a pris la direction le 1er janvier, Béthune, Reims et Thionville. *« La marge d'action des « petits » CDN est rétablie par une hausse de leur dotation de 500 000 francs environ. »* Cette hausse concerne Montluçon, Nancy, Valence et Angers. Les CDN de Toulouse, Caen, Aubervilliers et de la Réunion, *« confiés à de nouvelles équipes »*, profitent aussi de ces mesures nouvelles. En revanche, six CDN perdent en moyenne 3,6 % de leur subvention de l'Etat : Nanterre (dirigé par Jean-Pierre Vincent), à cause du départ de la compagnie Nordey, le TNP de Villeurbanne (Roger Planchon), Marseille-La Criée (Gildas Bourdet), Rennes (François Le Pillouër), Nice (Jacques Weber, en raison de la non-reconduction d'une subvention exceptionnelle en 1997) et le CDN de Savoie (André Engel n'ayant pas la charge d'un théâtre mais mission d'*« itinérance »*). Au total, CDN et scènes nationales bénéficient de 20 millions de francs de mesures nouvelles et d'un redéploiement de crédits de 10 millions de francs.

« La permanence artistique au sein des CDN et des scènes nationales » sera encouragée par *« un meilleur partage de l'outil théâtral entre les directeurs, les autres metteurs en scène et les compagnies locales »*. Les mécanismes d'aide aux compagnies indépendantes seront réformés. Il s'agit, pour Dominique Wallon, de *« consolider le noyau dur des compagnies qui peuvent être subventionnées par l'Etat sur la durée en augmentant le montant de leurs aides et en étant plus sélectif »*. La DTS se réserve de continuer à subventionner les compagnies sous la tutelle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) par des systèmes d'*« aides au projet, à la production et à la diffusion »* afin de *« contribuer aux risques artistiques »*. Enfin, sur les crédits déconcentrés du ministère, un effort particulier sera consenti – 3 millions de francs de mesures nouvelles – pour accompagner le développement des arts de la rue et celui des expériences d'itinérance menées dans le Val-de-Loire par Nicolas Peskine, en Savoie par André Engel, en Champagne par Christian Schiaretti, dans la Drôme par Philippe Delaigue et dans les Bouches-du-Rhône par François Cervantès.

● ***Elargissement des publics.*** Pour favoriser l'accès des publics au théâtre, la DTS mettra en place prochainement un Observatoire des publics et deux nouvelles missions : la première permettra l'*« évaluation du théâtre pour le jeune public »* ; la seconde l'*« évaluation du théâtre en milieu scolaire »*. Dominique Wallon a rappelé que l'éducation artistique était une priorité de Mme Trautmann. L'inspection du théâtre évaluera donc en 1998 *« toutes les classes dans les conservatoires »* afin d'engager une réforme dès la fin de l'année.

De surcroît, afin de favoriser *« une dynamique artistique nouvelle »*, l'effort en faveur de l'écriture théâtrale contemporaine est porté à 10 millions de francs. En collaboration avec la direction du livre et le Centre national des lettres, la DTS procédera rapidement à une évaluation complète des procédures existantes.

● **Déconcentration en régions.** Le dernier chantier est celui de la déconcentration accrue des crédits du ministère en régions. Une circulaire sera adressée aux préfets et aux DRAC afin d'*« expliquer précisément la politique nationale culturelle de l'Etat »*. Une seconde circulaire est en préparation pour *« définir la politique nationale du théâtre »*. En 1999, *« les crédits centraux ne concerneront plus que les théâtres nationaux, les structures à vocation internationale en situation d'exception – le cas du Cargo de Grenoble et de la MC 93 de Bobigny, deux scènes nationales aujourd'hui déconcentrées, et celui du Théâtre du Soleil, compagnie indépendante implantée, est étudié – et certains festivals »*. La DTS entend effectuer mieux le contrôle de l'application de la déconcentration et a recruté depuis six mois quatre inspecteurs de plus, portant le total de ce corps d'évaluation à douze personnes. Cette déconcentration doit permettre de dégager *« plus de temps pour faire le travail qui revient à la DTS : la mise au point des statuts des institutions et de celui des intermittents, un meilleur suivi artistique, une politique internationale plus ambitieuse »*. *« Il n'est pas normal,* a insisté Dominique Wallon, *qu'il n'y ait pas à la DTS un réel lieu de compétence pour l'international. »*

Dans l'attente des conclusions – qui devraient être rendues au premier ministre avant la fin du mois de février – de la mission *Boulard sur le statut juridique et* fiscal des entreprises artistiques, le gouvernement a décidé d'*« un moratoire portant sur toutes les mesures de redressement fiscal »*. Le directeur du théâtre espère aussi pouvoir présenter avant la fin de l'année des propositions précises pour un statut nouveau des intermittents du spectacle. Enfin, d'ici à l'été, il devra procéder à quatre nominations de directeurs ; elles concernent le CDN de Poitiers (Stuart Seide prenant le 1er juillet la succession de Daniel Mesguich à Lille), le CDN d'Orléans (après le départ de Stéphane Braunschweig), l'Atelier du Rhin de Colmar (après le départ de Pierre Barrat) et la Comédie-Française (le premier mandat de l'administrateur général, Jean-Pierre Miquel, venant à expiration le 31 juillet).

O. S.



L'union annoncée du théâtre et de la musique

Chargé par la ministre de la culture d'une mission visant à la fusion de la direction du théâtre et des spectacles et de celle de la musique et de la danse, Dominique Wallon a précisé lors de sa conférence de presse que *« des groupes de travail étaient en place entre les deux directions »*. Ils ont auditionné depuis un mois plus de cent professionnels et personnalités du spectacle vivant. Le directeur du théâtre tablait *« sur une mise à plat de toutes les missions de l'Etat au 15 janvier »* et sur la rédaction d'un rapport de finalisation au 30 janvier ; ce dernier devrait être remis à la ministre au plus tard le 16 février. M. Wallon s'est refusé à tout commentaire sur l'état actuel des cogitations de ces groupes de travail.

« L'année commence sous le signe de la tourmente et du conflit »

***NOUS PUBLIONS** l'essentiel d'une lettre adressée le 9 janvier à Catherine Trautmann, ministre de la culture, par Didier Thibaut, président du Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), qui regroupe l'essentiel des institutions décentralisées – trente-sept centres dramatiques nationaux, cinquante-quatre scènes nationales, douze théâtres missionnés, quinze centres culturels, huit centres chorégraphiques nationaux, seize compagnies chorégraphiques, quatre-vingts compagnies dramatiques indépendantes.*


VERBATIM

« En juillet [1997], sous prétexte d'héritage, le gouvernement a amputé à un niveau inédit les crédits de votre ministère malgré les vives protestations des professionnels. Nous attendions, nous espérions une autre politique... Las ! Après de longs mois d'attente, le seul signe que vous leur adressez, c'est à nouveau, par le biais d'une mesure budgétaire, un mauvais sort fait à la création. (...) Ces mesures [de redéploiement] vont toucher de plein fouet quelques-uns des plus importants centres dramatiques nationaux et diminuer une fois de plus leurs capacités de création.

(...) Nul ne doit être dupe ! Il ne s'agit que de la poursuite des pratiques de vos prédécesseurs immédiats, à savoir les expédients d'une gestion pragmatique de la pénurie. Cela ne fait pas un grand dessein ! Déséquilibrer quelques « grands » établissements pour en conforter quelques plus « petits », sans s'attaquer sur le fond à la situation difficile des compagnies (qui ne bénéficieront en rien des redéploiements opérés), sans s'interroger sur l'état réel de la création dramatique et des mesures qu'appellerait concrètement et courageusement l'exercice de tutelle, tout cela ne fait que fragiliser un peu plus l'ensemble du système.

Votre démonstration eût gagné en cohérence si nous n'avions en mémoire les choix *budgétaires opérés en 1998 qui privilégient* outrageusement les coûts structurels de quelques très grosses institutions de prestige et le bâti sur le vivant. (...) Nous aurions aimé que cette année 1998 soit, comme nous l'avions pensé et comme elle nous a été présentée, une année de transition et de réflexion afin de préparer des jours meilleurs. Nous constatons, non sans une certaine amertume, qu'elle commence sous le signe de la tourmente et du conflit. (...) Par vos choix, vous mettez en péril ce que nous pensions avoir *entrepris ensemble : la charte du service public*, la refonte de l'organisation générale de la production et de la diffusion de l'art et de la culture.

(...) Il en va de même pour la déconcentration. Malgré nos demandes insistantes d'une concertation réelle, et en l'absence de textes d'encadrement, le processus de basculement (notamment des scènes nationales) se poursuit dans l'impréparation la plus totale. Il s'opère de fait dans l'ignorance et contre l'avis des intéressés. Est-ce cela gouverner autrement ? Notre colère n'est ni corporatisme ni frilosité, mais l'expression d'une volonté d'assumer pleinement notre rôle et de trouver dans votre ministère un interlocuteur.

Nous vous demandons instamment de surseoir aux mesures budgétaires envisagées. Nous vous réitérons notre souhait de voir les crédits de l'ensemble des institutions et compagnies, frappées en 1997, restaurés. Enfin, dans l'attente d'un véritable encadrement, nous insistons pour que toute nouvelle déconcentration d'établissements soit suspendue (...). »

Entre pensée en panne et pénurie de moyens

ANALYSE

Absence de cap, de souffle, d'idées... Catherine Trautmann déçoit à la culture

CATHERINE TRAUTMANN l'avait annoncé dès après sa nomination au ministère de la culture : l'année 1998 serait particulièrement difficile pour les arts et spectacles, en raison *surtout de la situation* très dégradée qu'elle a trouvée en s'installant dans ses fonctions et d'un contexte politique qui vise à la réduction des dépenses publiques.

On peut lui donner acte de la lourdeur des dossiers qu'elle doit aujourd'hui assumer. Son prédécesseur, Philippe Douste-Blazy, n'est jamais parvenu à convaincre les gouvernements d'Alain Juppé de conforter une politique culturelle nationale ambitieuse. Celle-ci n'a cessé de s'effilocher de 1995 à 1997, malgré les promesses plusieurs fois réitérées par Jacques Chirac d'atteindre rapidement le chiffre symbolique de 1 % du budget de l'Etat consacré à la culture. Mme Trautmann *a donc rejoint son* ministère avec deux handicaps : l'impatience de nombreux professionnels, fâchés du peu de soin qu'on prenait de leurs créations ; une administration centrale totalement démotivée par de longs mois d'inutilité, sinon l'expédition des affaires courantes.

On lui espérait en regard les qualités qu'elle avait exprimées publiquement auparavant, sa formation comme le réel dynamisme de sa ville, Strasbourg, attestant de son aptitude à conduire une politique culturelle renouvelée. Las ! Après six mois de travail, le moins que *l'on puisse dire* est que la déception est grande. Pour plusieurs raisons.

La première tient à l'ampleur, très mal évaluée, de ses différentes fonctions à un moment crucial de l'évolution de l'Etat, pris entre décentralisation des responsabilités et déconcentration des crédits. Ministre de la culture, soit ; de la communication, ça se corse ; porte-parole du gouvernement, cela fait trop, à l'évidence. On ne peut pas dire que la communication gouvernementale soit parfaitement efficiente ; nombreux sont les dossiers concernant l'audiovisuel qui sont en souffrance ; et que dire de la politique culturelle sinon que la ministre, après de longs mois d'hésitations – *qui se sont traduits par un* changement de directeur du cabinet et quelques nominations à la tête de l'administration centrale –, peine, et chaque jour un peu plus, à *se choisir une conduite.*

Là est son principal défaut. Son discours, ou plutôt la kyrielle de ses interventions sectorielles, manque de souffle, de vision, sinon de caractère. On serait bien en peine d'énoncer en peu de mots une quelconque nouvelle politique artistique. Formation, démocratisation, création sont les piliers de son action, en quoi ils sont identiques à ceux de ses prédécesseurs, jusque *dans leur traduction budgétaire.* Pensée en panne ; pénurie de moyens. Dans le même temps, une double révolution, en ces matières comme dans les autres, est en marche, entre régionalisation et mondialisation. Quand beaucoup espèrent une refonte de l'action de l'Etat, qu'il s'agisse de l'éducation artistique, des industries culturelles ou du rayonnement international de nos créateurs, la ministre s'interroge sur une hypothétique – et bien peu cruciale – fusion des directions *du théâtre, de la musique et de la* danse.

REPLI SUR SOI

Or, si le spectacle vivant souffre *surtout de cinq exercices de réduction* budgétaire et d'un manque de renouvellement de ses cadres, on n'est pas sûr que la réponse la plus appropriée soit cette confusion des genres. Certes, *le temps est venu de* réviser le statut de nos institutions et de veiller à leur adéquation avec les impératifs du moment. Mais il serait temps de répondre avec audace aux défis du temps en mettant en œuvre rapidement de bonnes *idées, souvent énoncées,* jamais réalisées : un vrai travail en commun des ministères de la culture et de l'éducation nationale avant que les arts nobles ne deviennent une langue morte ; un vrai travail en commun des ministères de la culture, des affaires étrangères et de la coopération pour que les créateurs d'ici et leurs œuvres connaissent dans la durée le succès qu'ils méritent à l'étranger tandis que seraient invités en France, sans mégoter sur l'attribution d'un ou deux visas supplémentaires, le meilleur de la création internationale ; un vrai travail en commun entre le ministère de la culture et ceux de la recherche et de l'industrie pour que le génie des inventeurs traverse celui des créateurs.

A défaut, le repli sur soi et donc le déclin que l'on constate dans *presque tous les secteurs de notre* vie artistique – à l'exception tellement bienvenue du cinéma –, dont déjà les plus francophiles des observateurs étrangers se gaussent, seront dès demain la loi commune. Il est donc urgent que la France dispose non pas d'un ministère de la culture, mais d'un(e) ministre de la culture de plein exercice, de forte ambition, et sûr(e) de son, de ses crédits.

Olivier Schmitt



« Les petites choses libres » de Marilyn Crispell, improvisatrice

La pianiste américaine participe le 18 janvier au festival Sons d'hiver. Elle joue en trio avec le contrebassiste britannique Barry Guy et le batteur américain Gerry Hemingway

SUR LA PLACE du Panthéon, dans le 5e arrondissement de Paris, des conifères saupoudrés de neige artificielle remuent sous le vent. Marilyn Crispell s'amuse du décor, lointaine évocation des paysages et des lumières du Grand Nord qui attirent et inspirent celle qui se dit une *« femme de l'hiver »*. Jeudi soir 15 janvier, la pianiste américaine vient d'arriver de Woodstock, Etat de New York. Elle reste quelques jours à Paris, une des rares capitales où elle accepterait de vivre. Elle a quelques adresses de lieux à visiter, profite de la moindre occasion pour améliorer son français étudié dans sa jeunesse. Dimanche 18 janvier, elle participera au festival Sons d'hiver avec le contrebassiste britannique Barry Guy et le batteur américain Gerry Hemingway. Elle est déjà venue à Banlieues bleues, l'autre festival de la région parisienne attentif aux créateurs du jazz.

Marilyn Crispell, née en 1947, à Philadelphie, diplômée du New England Conservatory of Music de Boston, a laissé de côté une carrière annoncée de concertiste classique pour devenir *« une improvisatrice dans la musique d'aujourd'hui. En fait, ça ne m'intéressait pas de passer ma vie à apprendre par cœur la musique des autres »*. La récente parution d'un double album en trio avec Gary Peacock et Paul Motian pour la compagnie allemande ECM (Keith Jarrett, Jan Garbarek, Arvö Part...) vient de placer sous les lumières une artiste qui, depuis vingt ans, fascine un cercle de fidèles qui s'est lentement mais régulièrement élargi. Elle passe ainsi de petits labels à une compagnie réputée dans le monde, bien distribuée. Elle accepte comme sources à son univers les musiques de Paul Bley, de Cecil Taylor – qui vante souvent les mérites de celle qui le reconnaît comme une de ses fortes influences –, de Reggie Workman avec qui elle travaille depuis une dizaine d'années, d'Anthony Braxton avec qui avec elle a joué jusqu'au milieu des années 90. En solo, elle cite souvent John Coltrane dont la longue suite *A Love Supreme* lui a révélé le jazz. Dans la musique de Marilyn Crispell il y a autant, et depuis longtemps, une violence prête à envahir le clavier qu'un lyrisme qui dépasse la beauté formelle.

JAZZ SANS ÉTIQUETTE

Marilyn Crispell se dévoile peu. Elle reste timide, s'anime à l'évocation d'une chanson de James Brown, *It's a Man's, Man's, Man's World* – *« j'en ai au moins trois exemplaires différents »* –, explique que, si ces derniers temps elle est allée vers la musique de Bill Evans, elle souhaite d'abord jouer ceux avec qui elle joue aujourd'hui. Le format du trio piano, contrebasse et batterie est en ce moment son favori. Il lui permet d'exprimer au mieux ce qui touche le plus dans sa musique, à la fois cette volonté d'équilibrer la recherche rythmique et harmonique avec l'instantanéité de l'expression et cette manière de mettre à nu ses sentiments dans un rapport profond au son.

Dans son petit appartement de Woodstock, il n'y a pas de piano. Elle fait avec. Souvent en tournée, souvent en Europe, elle est en train de sortir du circuit dit de l'« avant-garde », un terme qu'elle déteste. A New York – *« cette ville très conservatrice pour le jazz »* –, elle joue à la Knitting Factory, mais va amener un de ses trios au Birdland. Dimanche, pour Sons d'hiver, elle combinera ses envies actuelles, des extraits de son hommage à Annette Peacock, dès *« petites choses libres »*, une ballade de Barry Guy, du jazz sans étiquette... *« Notre problème, ce n'est pas le public. Lorsqu'il entend cette musique, il est ravi. Il ne se pose pas de problème de free ceci, jazz cela. Le problème ce sont les structures autour. Ceux qui aiment cette musique n'ont pas beaucoup d'argent, ils hésitent dès que l'on sort des codes les plus courants. Ceux qui ont des moyens veulent faire des coups rapides. Nous, nous avançons dans la durée. »*

Sylvain Siclier

★ En concert. Grange Dîmière, ferme de Cotinville, 41, rue Maurice-Ténine, 94 Fresnes. RER B arrêt Antony, bus 286 arrêt mairie. Le 18, à 16 h 30 (Philippe Lemoine Kassaït en première partie). Renseignements Sons d'hiver au 01-46-87-31-31. De 60 F à 80 F.
★ Récents enregistrements : Nothing Ever Was, Anyway, avec Gary Peacock et Paul Motian, 2 CD ECM 1626/1627 (distribué par Polygram) ; Le Voir, duo avec la saxophoniste Nelly Pouget, Minuit Regards LS27972 (distribué par Disques Concord) ; The Woodstock Concert, en solo, Music and Arts CD929 (importation) ; Three Pieces for Orchestra, avec le London Jazz Composers Orchestra, Intakt records ITK045 (distribué par Orkhêstra International).

Les dédales de l'héritage Pasternak

Y AURAIT-IL une affaire Pasternak contre Pasternak, les héritiers « légitimes » de l'écrivain disputant à ceux de la « main gauche » les archives de l'auteur du *Docteur Jivago* (*Le Monde* des 11 et 12 janvier) ? Il y a en réalité une affaire Pasternak contre l'Etat russe, dont un énième épisode judiciaire sera plaidé, le 23 janvier, devant un tribunal de Moscou. Irina Ivinskaïa, fille d'Olga, la compagne de Boris Pasternak, réclame en effet les papiers saisies par le KGB chez sa mère au lendemain de sa deuxième arrestation en 1960 – Olga a été officiellement réhabilitée en 1988. Elle est morte en 1995.

De quoi sont constituées ces archives ? D'un ensemble de documents (134 numéros) qui touchent à la publication du *Docteur Jivago* (manuscrits du roman, poèmes) et à l'attribution du prix Nobel de littérature à son auteur (importante correspondance), ainsi que le manuscrit d'une pièce de théâtre, *La Belle Aveugle*, du même Pasternak. Ces papiers, un temps retenus par le KGB, ont finalement été déposés à la Fondation d'Etat pour l'art et la littérature, mais ne sont toujours pas consultables par le public. Cette institution est dirigée depuis quarante ans par Natalia Volkova, régulièrement accusée d'avoir été membre du KGB.

Une décision de la cour de Moscou (en 1992), puis de la Cour suprême de Russie (en 1993), entérinait la demande de celle qui partagea la vie de Boris Pasternak pendant quatorze ans et fut le modèle de la Lara du *Docteur Jivago*. Décision qui ne fut pas exécutée. La vieille dame en appela alors à Boris Elstine, dans une lettre ouverte publiée, en avril 1994, par le quotidien moscovite *Segodnia*. Elle ne reçut aucune réponse du président de la Fédération de Russie. Par ailleurs, un *« petit juge »* moscovite annula la décision de justice et reprit la procédure *« pour que ces trésors nationaux ne sortent pas de Russie »*.

C'est en 1946 qu'Olga Ivinskaïa rencontra le romancier, au siège de la revue *Novy Mir*, où elle travaillait. Elle fut arrêtée une première fois en 1949 et condamnée à cinq ans de prison, pour *« activités antisoviétiques »* – le célèbre article 58-10 abondamment utilisé pendant les purges staliniennes. Tous ses papiers – notamment les lettres d'amours de Pasternak, parmi les plus belles de la littérature russe – furent saisies à cette occasion par le KGB. Libérée en 1953, elle fut arrêtée une seconde fois en 1960 et passa quatre ans sous les verrous. Sa fille, Irina, incarcérée en même temps, fut libérée en 1962. A cette occasion, une partie des papiers de sa mère lui fut rétrocédée. Olga eut le temps de publier, avant de mourir, un volume de mémoire, *Otage de l'éternité* (Fayard, 1978). Pourquoi un tel acharnement contre cette femme ? C'était un moyen d'atteindre le romancier. Dans *Dossier de l'affaire Pasternak* (Gallimard, 1994), on trouve une note de Chélépine, ancien responsable du KGB, évoquant également la *« mauvaise influence d'Olga sur l'écrivain »*.

Sa fille Irina, qui vit en France et enseigne à Paris-IV, entend poursuivre l'action de sa mère, récupérer les archives détenues par la Fondation d'Etat pour l'art et la littérature et les céder à la Fédération de Russie pour créer, avec celles qu'elle possède, un fonds ouvert au public, au Musée littéraire de Moscou. Elle a l'assentiment du fils de Pasternak, Eugène. Mais la veuve du second fils de l'écrivain, Léonide (décédé en 1976), et qui n'a pas connu son beau-père, s'oppose à cette décision, soutenue par le ministère des archives. La nouvelle ministre de la culture, Natacha Dementieva, soutiendrait la demande d'Irina, comme une partie de la presse moscovite (*La Gazette littéraire, Les Nouvelles de Moscou, Les Izvestia*). *Segodnia* a parlé à propos de cette affaire de *« maraudeurs d'Etat »*. Ces faits, qui posent le problème de la restitution des biens aux personnes privées en Russie, pourraient être portés devant le Conseil de l'Europe, dont fait partie la Fédération.

Emmanuel de Roux

Vers une dissolution du conseil d'administration de l'Adami

LE COMPOSITEUR Jean-Claude Petit, président de l'Adami (société civile pour l'administration des droits des artistes interprètes) a annoncé, le 15 janvier, qu'il allait demander la dissolution du conseil d'administration qu'il préside, lors de la prochaine assemblée générale de l'Adami, afin de provoquer une nouvelle élection. Il est soutenu dans sa démarche par le musicien de jazz Claude Bolling, le chanteur de variétés Gilbert Laffaille, l'harmoniciste Jean-Jacques Milteau, et le comédien Henri Poirier, membres du CA. Ainsi qu'il l'a déclaré à l'AFP, leur décision est motivée par *« l'incapacité du conseil à mettre fin aux missions à durée indéterminée de certains administrateurs devant les menaces qui pèsent ainsi sur la poursuite des réformes en cours, et compte tenu du refus du CA de voter le budget tel qu'établi par le directoire »*.

Depuis le lundi 12 janvier, six membres du conseil d'administration ont annoncé leur démission : les comédiens Michel Duchaussoy, Bernard Fresson et Michel Creton, le chef d'orchestre et compositeur Laurent Petitgirard, le pianiste Jean-Philippe Collard et le chanteur de variétés Pierre Reggiani. La gestion de cette société chargée de la perception et de la répartition des droits des artistes interprètes est contestée par certains de ses membres depuis dix ans. L'association Protection des ayants droits emmenée par Serge Vincent a amené l'Etat à commander un audit sur le fonctionnement de l'Adami. Cet audit a relevé certains *« dysfonctionnements »* de la société. Cinq plaintes sont actuellement instruites.

Créée en 1955, l'Adami perçoit et répartit à 13 000 associés les droits voisins dus aux artistes interprètes. Après la loi Lang de 1985 sur la copie privée, le montant de ces droits est passé de 5 millions de francs à quelque 210 millions en 1996. – *(AFP)*

La vérité dans les dessins et les lithographies de Théodore Géricault

L'Ecole des beaux-arts de Paris célèbre cet œil à l'acuité et à la profondeur incomparables

L'Ecole des beaux-arts de Paris expose une soixantaine de dessins et un ensemble presque complet des lithographies de Théodore Géricault (1791-1824). Cet artiste essentiel dans son siècle continue de surprendre et d'émerveiller par son exigence de la vérité et l'acuité de son regard, et son souci du moindre détail. Au rez-de-chaussée de l'école, les élèves ont rendu hommage à Géricault.

GÉRICAULT, ENSBA, 13, quai Malaquais, Paris-6e. Tél. : 01-47-03-50-00. Mo Saint-Germain-des-Prés. Du mardi au dimanche, de 13 heures à 19 heures. 30 F. Jusqu'au 1er février.

Il est difficile de ne pas éprouver de la stupeur devant les œuvres de Géricault. On a beau savoir qu'il est l'un des artistes essentiels du XIXe siècle, la surprise et l'éblouissement prennent au dépourvu. Dès l'entrée, de part et d'autre, des études anatomiques : l'homme d'un côté, le cheval de l'autre. Ossatures, articulations, mouvements. L'essentiel est en place : la démonstration d'une maîtrise que rien n'embarrasse, l'exigence de l'acuité et de la vérité. Rendre visible, c'est rendre intelligible.

Suit la démonstration, dessins et lithographies ensemble, tous ceux que des donateurs ont déposé dans les collections de l'Ecole des beaux-arts, une soixantaine de dessins et un ensemble presque complet des lithographies, puisque Géricault, le premier en France, comprit les mérites et les usages de cette technique nouvelle. Elle procède selon un ordre clair. Il faut d'abord posséder à fond les figures des scènes à venir, hommes et chevaux. Des études de nus masculins, plus rarement féminins, sont donc exécutées sur le motif. Le modèle pose vêtu, à demi déshabillé, nu. Les postures varient du statique au dynamique. Le trait de crayon et d'encre entre dans le détail des muscles et des tendons : dessiner, c'est tendre vers l'écorché. Rien n'est concédé à l'idéalisme, aux charmes de la mollesse et du fini propre – Géricault est à l'opposé de Prudhon. Des croquis de physionomies, pris à la volée, forment un répertoire où les âges, les métiers, les caractères se trouvent réunis – ils pourront ensuite servir dans des compositions de mémoire ou d'imagination. A la volée, cela veut dire partout, particulièrement dans l'urgence : en marchant dans les rues de Londres, en se promenant dans un marché à Rome, en assistant aux préparatifs d'une exécution capitale dans une ville d'Italie, en errant autour de Paris chez les charbonniers et près des fours à plâtre. Les détails importent au plus haut point, détails des couvre-chefs, des costumes, des lieux.

Même travail d'analyse pour les chevaux. Même exigence de justesse et d'encyclopédie. Il faut connaître les positions de l'animal couché, malade ou mourant, au galop et aux sauts, dont l'œil humain est incapable de décomposer les phases, trop rapides. Il faut distinguer entre les races, ne pas confondre le hanovre et le mecklembourg, le cauchois et l'espagnol, le cheval de trait, celui que monte le cuirassier de la garde et celui que monte le jockey. Ils n'ont pas la même physionomie, ne trottent pas à l'identique. Ils ne sont ni ferrés ni sellés de la même manière en Angleterre, en Hollande, en France. Géricault apprend et note. Il réunit des séries sur les maréchaux-ferrants, sur les écuries, les palefreniers, les courses. Il transcrit et synthétise ses observations dans des lithographies où il réussit à être à la fois complet et précis sans tomber dans la pesanteur.

SIMPLICITÉ ADMIRABLE

Pour la plupart des artistes, l'entreprise finirait là, ou se prolongerait dans la répétition et l'agrandissement des mêmes motifs. Pour Géricault, elle n'en est qu'à mi-chemin : les protagonistes connus dans toutes leurs attitudes, ils entrent dans des compositions qui sont autant de drames, de fables, d'allégories. Deux chevaux gris pommelé se battent dans une écurie : fureur, cruauté. Un cuirassier charge une batterie d'artillerie : acharnement, terreur partagée. Les boxeurs : défi, colère. Un mamelouk défend un trompette blessé contre un cosaque : sacrifice inutile, agonie, désastre. Les légendes antiques et la littérature contemporaine peuvent servir, mais seulement comme tremplins.

Certains sujets témoignent des préoccupations morales de l'artiste, traite des Noirs – sauvagerie, désespoir –, maladies, misère. D'autres analysent la situation française, de la déconfiture du Premier Empire à sa métamorphose en mythe, et le présent britannique, début de l'industrie et construction d'une métropole indifférente à ses bâtiments. Tout cela s'exprime sans littérature, sans pathos, sans mise en scène spectaculaire : par la netteté tranchante du trait, l'affrontement du noir et du blanc, la simplicité admirable des compositions.

Au rez-de-chaussée, une exposition d'élèves des Beaux-Arts rend hommage à Géricault. C'est une initiative courageuse, mais le courage ne suffit pas. Les œuvres les plus réussies sont celles des professeurs, Messager, Alberola, Viallat, Bioulès. Ce n'est pas une surprise.

Philippe Dagen

Marc Minkowski prend « Dardanus » sur le vif

DARDANUS, de Jean-Philippe Rameau. Véronique Gens, John Mark Ainsley, Mireille Delunsch, Laurent Naouri, Jean-Philippe Courtis, Russell Smythe, Magdalena Kozena, Françoise Masset, Chœur des Musiciens du Louvre, les Musiciens du Louvre-Grenoble, Marc Minkowski (direction). RADIO FRANCE, Salle Olivier-Messiaen, Paris, le 16 janvier. Diffusion sur France-Musique le 5 février à 20 heures.

L'enregistrement pris sur le vif a des qualités et des défauts. Il coûte moins cher puisque n'occasionnant pas autant de mobilisation de temps et de studio ; il oblige à une concentration absolue (y compris de la part du public, prié de ne pas tousser) et permet de fixer d'incomparables moments de grâce. Mais il renforce le stress des artistes, exige qu'ils chantent à la fois pour la salle (ce soir le studio 104 était comble) et pour le micro, activité musicalement schizophrène s'il en est – et ce, en l'occurrence, pendant plus de trois heures. A terme, la concentration n'y est plus toujours : faux départs, intonation déficiente, « chats » dans la gorge, traits savonnés. Bien heureusement, une répétition générale enregistrée dans les mêmes conditions et quelques « raccords » suffisent en général à rectifier les imperfections, quand elles ne sont pas nombreuses.

Elles ne l'étaient pas, ce 16 janvier. Archiv Produktion aura engrangé là une bonne version de *Dardanus* de Rameau, la première intégrale sur instruments anciens. Ce satisfecit global n'empêche pas une critique de détail : si Véronique Gens est parfaite (pudeur expressive, couleur de voix, diction) dans le rôle de la tendre Iphise, John Mark Ainsley (Dardanus) déçoit. Le ténor britannique fait entendre un style sommaire, une voix à l'émission étroite, les couleurs françaises accentuant sa nasalité naturelle. Et il ne nous touche pas comme le firent naguère ses compatriotes Philip Langridge et John Elwes dans les rôles ramistes. Le « vétéran » Jean-Philippe Courtis (Isménor) donne une leçon de diction à tout le monde, ne doublant que les bonnes consonnes (c'est-à-dire les doubles !), ce qui n'est le cas ni du pâle Russell Smythe (Teucer) ni d'Ainsley, voire de l'excellent Laurent Naouri (Anténor). Marc Minkowski époustoufle par son dynamisme, jusque l'ultime chaconne, idéalement enlevée. Cela était entendu du balcon de la Salle Olivier-Messiaen. Le vrai rendez-vous est au disque, dans quelques mois.

Renaud Machart

A Ferrare, le Titus désenchanté et contemporain de Denis Krief

LA CLÉMENCE DE TITUS, de Mozart. Avec Simon Roberts (Tito), Carmela Remigio (Vitellia), Patrizia Cigna (Servilia), Laura Polverelli (Sesto), Marina Comparato (Annio), Nicola Ulivieri (Publio), Orchestre de Ferrare, Lü Jia (direction). Denis Krief (mise en scène, décors et lumière). THÉÂTRE COMMUNAL DE FERRARE. Prochaine représentation, le 18, à 16 heures. Tél. : 00-39-532-20-24-00.

FERRARE
de notre envoyé spécial

De tous les empereurs romains, Titus, ignorant la valeur du pardon, n'est pas le plus clément. C'est un homme politique rusé qui épargne ses adversaires pour mieux servir ses intérêts. Selon Denis Krief, cet empereur est « *l'image même d'un pouvoir sans identité propre, exclusivement préoccupé de son image publique et uniquement mû par l'intérêt* ». Le concept traditionnel de cet opéra de Mozart, créé à Prague en 1791 pour le couronnement de Leopold II, est ici complètement inversé. Il ne s'agit plus d'amour pour le peuple mais de feinte. Ainsi le récitatif de Titus s'adressant aux Romains devient une réunion électorale, et la vie sauve accordée à Sextus et aux autres conjurés n'est plus une preuve d'amitié mais un geste opportuniste.

Les protagonistes sont habillés de vêtements modernes – cravates dénouées, manches de chemises retroussées pour les hommes, tailleurs de carriéristes pour les femmes –, leurs gestes sont secs et nerveux et les lumières les isolent toujours dans un espace scénique qui devient l'image de leur état mental, de leurs stratégies. Leur abandon à la passion est intense et imprévu, leurs baisers sont effrénés, mais Vitellia – fille de l'empereur précédent – ne se laisse courtiser par Sextus que pour mieux l'inciter à comploter contre Titus, le nouveau maître. Et l'incendie du Capitole, au moment du coup d'Etat, devient, grâce aux projections vidéo du Studio Azzurro, la chronique des guerres civiles et des massacres qui ensanglantent le monde d'aujourd'hui.

Tout est cohérent dans cette transposition (l'épée de Sextus est une mitraillette) et on peut pardonner à la ténacité de Krief quelques coupes faites au livret, en particulier, comme dans la scène 6 du premier acte, celles concernant les passages où l'empereur se révèle plus magnanime. Mais les mots qui restent sont prononcés par les interprètes avec une adéquation parfaite, en jouant avec les silences, les pauses, les attentes, comme savent le faire les vrais acteurs de théâtre. Cette même lecture radicale se ressent dans l'interprétation musicale : le chef chinois Lü Jia rend ce Mozart tendu et nerveux, sacrifiant fatalement le caractère plus intime de certains moments, la lumière néoclassique qui se pose, clémente, sur toute l'histoire.

Carmela Remigio (une Vitellia furieuse et autoritaire) et Laura Polverelli (Sextus) sont remarquables. Simon Roberts (Titus), tout en perfidie intériorisée, rappelle Robert Redford dans le film *Votez McKay*. Krief n'est pas intéressé par la fidélité à l'original, « *ce faux antique* », comme il le définit. Il offre à Mozart ses rages et son désenchantement d'homme contemporain, avec la culture et le métier qu'il faut pour gagner.

Sandro Cappelletto

SORTIR

(+) Prenez une place, venez à deux.

PARIS

Œdipe
L'œuvre de George Enesco est vraisemblablement l'un des grands opéras du XXe siècle. Diffusion en direct sur France-Musique.
Orchestre national de France, Lawrence Foster (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 17, à 19 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 220 F.

Week-end Mozart aux Bouffes du Nord (+)
Cinq concerts pour découvrir ou retrouver de jeunes et moins jeunes interprètes au service de la musique de chambre de Mozart à un prix très, très doux.
Michel Dalberto (piano), Renaud Capuçon (violon), Laurent Verney (alto), Jérôme Pernoo (violoncelle), Claire-Marie Le Guay (piano), Quatuor Sine Nomine, Sophie Cherrier, François Leleux, Michel Portal.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Le 17, 18 heures, 21 heures ; le 18, 12 heures, 15 h 30, 18 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. 80 F et 100 F chaque concert. 420 F les cinq concerts.

L'Archibudelli (+)
Ce concert inaugure l'intégrale des trios à cordes de Beethoven.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 18, 11 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

Cyril Huvé (piano) (+)
Intégrale de l'œuvre pour piano seul de Brahms.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 15 heures, 17 h 30 et 20 h 30, le 18. Tél. : 01-49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

Ricardo Del Fra Sextet (+)
L'écriture raffinée du contrebassiste Ricardo Del Fra, sa connaissance du jazz, son attention portée à la mélodie, devraient toucher juste.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 17, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Jorge Ben Jor
Lors de son dernier passage à Paris, il y a huit ans, il s'appelait encore Jorge Ben. Afin que les Américains cessent de le confondre avec George Benson, il a changé de nom. Plus de trente ans après le début de sa carrière, il reste une référence au Brésil.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 17, 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 145 F.

Klimax
Avec NG La Banda, Charanga Habanera, El Medico et Isaac Delgado, Klimax fait partie du peloton de tête des jeunes loups de la musique cubaine.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. Le 17, 23 heures. Tél. : 01-44-92-45-45. 120 F.

NANCY

Le Lac des cygnes
Pierre Lacotte débarrasse le répertoire des scories qui alourdissent les ballets au fil des années. Après *La Sylphide*, il redonne au *Lac des cygnes* une virginité au plus près de la conception de Marius Petipa, s'appuyant sur les documents d'époque. La partition de Tchaïkovski sera dirigée par Jérôme Kaltenbach, chef de l'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy.
Opéra de Nancy et de Lorraine. Les 17 et 20 janvier, 20 h 30 ; le 18, 14 h 30. Tél. : 03-83-36-72-20. De 70 F à 180 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A Gun For Jennifer (**)
de Todd Morris (Etats-Unis, 1 h 25).
L'Amour de ma vie
de Scott Winant (Etats-Unis, 1 h 54).
L'Associé du diable (*)
de Taylor Hackford (Etats-Unis, 2 h 20).
Au-delà du désir
de Lance Young (Etats-Unis, 1 h 43).
Demain et encore demain
de et avec Dominique Cabréra (France, 1 h 19).
Funny Games (**)
de Michael Haneke (Autriche, 1 h 43).
Le Gone du Chaâba
de Christophe Ruggia (France, 1 h 36).
Loin du Front
de Vladimir Léon et Harold P. Manning (France, 1 h 03).
Lolita (*)
d'Adrian Lyne (Etats-Unis, 2 h 17).
Omelette
de Rémi Lange (France, 1 h 18).
U-Turn (*)
d'Oliver Stone (Etats-Unis, 2 h 04).
La Voie est libre
de Stéphane Clavier (France, 1 h 28).
Welcome To Sarajevo
Film britannique de Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1 h 40).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

VERNISSAGES

Collection d'hiver I
Fondation d'art contemporain Daniel et Florence-Guerlain, 5, rue de la Vallée, 78 Les Mesnuls. Tél. : 01-34-86-19-19. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et mercredi. Du 17 janvier au 15 mars. 30 F.

Michel Verjux
Galerie Liliane & Michel Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris-11e. Mo Bastille. Tél. : 01-48-06-92-23. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 17 janvier au 28 février.

SAMEDI 17 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 **Rocky** ■
De John G. Avildsen (Etats-Unis, 1976, 115 min). TSR

23.00 **Traqué dans Chicago** ■
De John H. Auer (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

23.20 **Strange Days** ■ ■
De Kathryn Bigelow (Etats-Unis, 1995, 138 min). Canal +

0.30 **Et la parole fut** ■
D'Irving Cummings (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

2.10 **Il était une fois** ■
De Léonce Perret (France, 1933, N., 100 min). Ciné Cinéfil

4.00 **Lunes de fiel** ■
De Roman Polanski (Fr.-GB, 1991, 135 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.10 Autour du *Monde*. LCI

MAGAZINES

19.00 T.V. +. Canal +
19.00 20 h Paris Première. Paris Première
19.00 L'Invité de Cajou. Avec Christian Jacq, égyptologue. Canal J
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 17 janvier 1948. Lénine au zénith. Invitée : Régine Robin. Arte
20.55 Le Club. Avec Adrian Lyne. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Alain Decaux, Jean-Michel Gaillard, Jean-Christophe Rosé et Pierre-Henry Deleau. Histoire
21.25 Cap'tain Café. Sapho, Francis Lemarque, Jeff Bodart, Le Soldat inconnu. France Supervision
21.40 Metropolis. Les Naissances *de l'écriture. Daniel Humair.* Hommage à David Rousset. FIPA. Arte
22.30 Strip-tease. Faïma la Rapeuse. Bourreau d'enfant. Les filles c'est comme les mobs. France 3
23.00 Paris modes. Paul Smith. Paris Première
0.00 Musique et Cie. Portrait de Marie Devellereau. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 Le Mystère des pyramides. [2/2]. Le temps des pyramides. Histoire
18.10 Premières œuvres : Martin Scorsese. Ciné Cinémas
18.50 Le Cinéma des effets spéciaux. Ordinateurs en pâte à modeler. Un régime miracle. Ciné Cinémas
19.00 Dreyfus, l'intolérable vérité. Histoire
19.15 Malavoi. Cocktail Caraïbes. France Supervision
20.30 Rembrandt authentique. France Supervision
20.35 ▶ Qu'il était beau l'an 2000. Canal +
20.35 Jazz Collection. [5/11]. Bill Evans 1929-1980. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Bionique, les inventions de la nature. [2/4]. Le secret du mouvement. Arte
21.00 Sweet Home Chicago. Muzzik
22.00 ▶ Irak : images interdites. Planète
22.05 ▶ An 2000. Leçon inaugurale avec les professeurs du Collège de France. Canal +
22.10 Hollywood et ses oscars. [8/9]. 1956-1959 : L'ère des films à grand spectacle. Ciné Cinéfil
22.15 L'Enluminure au Moyen Age. Planète
22.15 I Muvrini. France Supervision
22.15 Samuel Fuller. Festival
22.45 Le diable ne dort jamais. Planète
23.45 Music Planet. Joe Cocker. Arte
0.10 La Baleine à bosse, géant des mers. Planète
0.20 Auprès de mon arbre, *le tremble du Canada.* TMC

SPORTS EN DIRECT

14.00 Rugby. Championnat de France. Brive - Toulouse. Canal +
14.00 Patinage artistique. *Championnats d'Europe,* à Milan (Italie). Eurosport
16.15 Patinage artistique. Championnats d'Europe, à Milan (Italie). TF 1
17.05 Football. Coupe de France. RC Lens - Le Havre. TF 1

MUSIQUE

19.15 Night of Dances and Rhapsodies. Dir. Mariss Jansons. Muzzik
22.00 Cosi fan tutte. Mise en scène de John Eliot Gardiner. Muzzik
22.05 Jamiroquai et Brand New Heavies. Paris Première
0.00 Les Francofolies : La fête à Renaud. France Supervision

TÉLÉFILMS

20.30 La Madone et le Dragon. De Samuel Fuller. Festival
20.55 Le Complot de la haine. De Paul Wendkos [1 et 2/2]. Téva
22.45 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. De Michel Favart [1/4]. Festival
23.05 Hollywood Night. *A Dans la gueule du loup.* De Russell Solberg. TF 1
0.15 Graine de révolte. De Bruno Gantillon. Festival
0.50 Sans issue. De Sigi Rothemund. Arte

SÉRIES

19.00 Marty Feldman. (v.o.). Arte
20.30 Derrick. Témoin silencieux. Un bon avocat. RTL 9
20.40 Fallen Angels. Une bonne petite épouse. Marchandages avec la mort. Arte
20.50 Le Caméléon. Servir et protéger. M 6
20.55 Docteur Sylvestre. D'origine inconnue. France 3
21.00 Angela, 15 ans. C'est la fête. Canal Jimmy
21.30 Jake Cutter. Coup de tonnerre. Série Club
21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. Ennemis rapprochés. M 6
22.00 Quelques hommes de bonne volonté. [1/6]. Histoire
22.15 Brooklyn South. Pilote (v.o.). Série Club
22.25 Columbo. Attention, le meurtre peut nuire à votre santé. TSR
22.35 Inspecteur Morse. Le Jour du diable. TMC
22.40 Profiler. O Mère idéale. M 6
22.40 Le Renard. Deux vies. RTL 9
0.35 Star Trek : la nouvelle génération. Le fugitif. Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 19.35 TMC
Mike Hammer

Créé en 1946 par l'écrivain Mickey Spillane, le détective privé Mike Hammer est un pur produit de l'immédiat après-guerre. Lorsque le producteur Jay Bernstein décide d'en faire un héros de série, au début des années 80, les scénaristes dépoussièrent le personnage. Ils en font un vétéran de la guerre du Vietnam mais gardent son côté phallocrate et dur à cuire, ainsi que son ami le capitaine de police Pat Chambers et sa secrétaire Velda. Stacy Keach incarne le privé avec beaucoup d'humour, souvent à la limite de la parodie. La série *(40 épisodes de 60 min)* est brutalement interrompue quand l'acteur est arrêté en Angleterre pour détention de drogue. Libéré, il reprendra son rôle dans *Le Retour de Mike Hammer.* – *J.-J. S.*
★ *Autre diffusion : le dimanche* à 19 h 35.

● 23.45 Arte
Music Planet

L'ascension de Joe Cocker, l'employé du gaz de Sheffield devenu l'un des plus flamboyants interprètes de rock et de blues de sa génération, aurait dû être une *success story* exemplaire. L'histoire que retrace ce document est celle d'un *effroyable gâchis* : pression, vulnérabilité, drogues, isolement. On regrettera une fois de plus le tronçonnage des morceaux de bravoure – il aurait au moins fallu sauver *With a Little Help from My Friends,* sa reprise sudatoire des Beatles qui secoua à Woodstock l'internationale hippie dans ses sacs de couchage. Mais on s'étonnera de la lucidité du bonhomme sur son parcours – il estime n'avoir *« rien fait de remarquable »* au cours des années 80. Reste sa voix, miraculeusement intacte.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.05 Football. En direct. Coupe de France : Lens - Le Havre.
19.05 Sous le soleil.
20.00 Journal, Image du sport.
20.40 Le Résultat des courses.
20.45 Météo.
20.50 La Grande Débrouille.
23.05 Hollywood Night. Dans la gueule du loup. Téléfilm Δ de Russell Solberg.
0.40 TF1 nuit, Météo.
0.55 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.20 et 2.25, 3.35 TF1 nuit.

FRANCE 2

18.10 La Piste du Dakar.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Farce attaque...
19.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe,
20.35 L'Image du jour : Paris-Dakar.
20.40 A cheval, Météo.
20.50 Tirage du Loto.
20.55 Quand la musique est bonne.
23.10 Du fer dans les épinards.
0.45 Journal, Météo.
0.55 Paris-Dakar : Le bivouac.
1.55 Bouillon de culture. Woody Allen et les écrivains.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 et 1.40 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.39 Le Journal du Dakar.
20.55 Docteur Sylvestre.
22.30 Strip-tease. Faïma la Rapeuse. Bourreau d'enfant. Les filles c'est comme les mobs.
23.35 Météo, Soir 3.
0.00 Musique et Cie. Portrait de Marie Devellereau.
0.55 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Qu'il était beau l'an 2000.
22.04 et 23.08, 1.39 15 secondes pour le troisième millénaire.
22.05 ▶ An 2000.
23.10 Flash infos.
23.20 Strange Days ■ ■ Film de Kathryn Bigelow.
1.40 ▶ L'An 2000 vu par les abonnés.

ARTE

19.00 Marty Feldman.
19.30 Histoire parallèle.
20.15 Le Dessous des cartes. [6/6].
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Bionique, les inventions de la nature. [2/4].
21.40 Metropolis.
22.45 Fallen Angels. 22.45 *Une bonne petite épouse,* de Michael Lehmann. 23.15 *Marchandages avec la mort,* de Keith Gordon.
23.45 Music Planet. Joe Cocker.
0.50 Sans issue. Téléfilm de Sigi Rothemund.

M 6

19.05 Turbo.
19.40 Warning. Les obligations du garagiste.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.05 Hot forme.
20.35 Ciné 6.
20.50 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. *21.40 Dark Skies, l'impossible vérité.* 22.40 Profiler O.
23.30 Kick-boxing : L'Epreuve de choc. Téléfilm Δ de Paul Ziller.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction.
22.35 Opus. Germaine Montero.
0.05 Le Gai Savoir.

FRANCE-MUSIQUE

19.31 Opéra. *Œdipe,* d'Enesco.
23.07 Présentez la facture. Le Gamelan (Bali).

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Reinecke, Kiel, Grieg.
20.40 Le Violoniste Josef Suk.
22.35 Da Capo. Serge Koussevitzky.

DIMANCHE 18 JANVIER

FILMS DU JOUR

17.35 **Mam'zelle Bonaparte** ■
De Maurice Tourneur (France, 1941, N., 95 min). Ciné Cinéfil

18.00 **Sueurs froides** ■ ■ ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1958, 130 min). Ciné Cinémas

20.30 **Et la parole fut** ■
D'Irving Cummings (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

20.30 **La mémoire d'un flic** ■
De Pierre Foucaud (France, 1955, N., 90 min). Festival

20.30 **Wall Street** ■
D'Oliver Stone (Etats-Unis, 1987, 130 min). RTL 9

20.35 **Décroche les étoiles** ■
De Nick Cassavetes (Etats-Unis, 1995, *100 min).* Canal +

20.35 **Le Fils préféré** ■
De Nicole Garcia (France, 1994, 100 min). Ciné Cinémas

20.45 **Schtonk !** ■
De Helmut Dietl (Allemagne, 1992, 105 min). Arte

20.55 **La Poursuite impitoyable** ■ ■
O D'Arthur Penn (Etats-Unis, 1965, 140 min). France 2

21.00 **Alice** ■ ■
De Woody Allen (Etats-Unis, 1990, v.o., 110 min). Paris Première

22.10 **Il était une fois** ■
De Léonce Perret (France, 1933, N., 100 min). Ciné Cinéfil

22.15 **Pulsions** ■ ■
De Brian De Palma (Etats-Unis, 1980, v.o., 110 min). Ciné Cinémas

22.35 **L'Impasse** ■ ■
Δ De Brian De Palma (Etats-Unis, 1993, 155 min). TF 1

22.35 **L'Amour braque** ■
D'A. Zulawski (F, 1984, 99 min). TV 5

22.40 **L'Education de Rita** ■
De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1983, 125 min). Téva

22.40 **La Maison des damnés** ■
De John Hough (Grande-Bretagne, 1972, 100 min). RTL 9

23.50 **Rachel and the Stranger** ■
De Norman Foster (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

0.05 **Entretien avec un vampire** ■ ■
De Neil Jordan (Etats-Unis, 1994, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

0.20 **L'Impossible Monsieur Bébé** ■ ■ ■
De Howard Hawks (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 100 min). France 3

0.20 **Au grand balcon** ■
D'Henri Decoin (France, 1949, N., 125 min). RTL 9

1.25 **Le Manuscrit trouvé à Saragosse** ■ ■ ■
De Wojciech Has (Pologne, 1964, N., v.o., 175 min). Ciné Cinéfil

2.05 **La Chair et le Sang** ■ ■
De Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1985, 125 min). Ciné Cinémas

4.05 **Go Now** ■ ■
De Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1996, 80 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 23.10 Autour du *Monde*. LCI
18.30 Le Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Laurent Fabius. LCI
23.20 Dimanche soir. Invité : Robert Hue. France 3
1.40 Polémiques. France 2

MAGAZINES

10.55 Droit d'auteurs. Invités : Patrick Grainville, Christophe Barbier, Abdourahman Waberi. La Cinquième
12.25 Arrêt sur images. Dans les coulisses d'un prime-time. Invitée : Pascale Breugnot. La Cinquième
13.00 Lignes de mire. Invité : Claude Brasseur. France 3
13.50 Les Quatre Dromadaires. Un hiver de chiens. France 3
15.00 Les Dossiers de l'Histoire. *L'affaire Ben Barka.* Histoire
16.25 Le Sens de l'Histoire. Verbatim. Invités : François Sureau, Roland Cayrol. La Cinquième
16.55 Naturellement. Les Grands Fleuves : Le Nil. France 2
18.55 Public. Spécial cumul des mandats. Invité : Pierre Mazeaud. TF 1
19.00 Le Gai Savoir. Invité : Claude Allègre. Paris Première
20.50 Capital. Chasseurs de dettes. M 6
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. France, années zéro. Le grand chantier. Histoire
21.30 Pinnacle Europe. Claude Bébéar, PDG d'Axa. CNN
23.00 Envoyé spécial, les années 90. Histoire

DOCUMENTAIRES

17.00 Dreyfus, l'intolérable vérité. Histoire
19.30 Femmes du Laos : Mékong, source de vie et d'espoir. Téva
19.40 La Baleine à bosse, géant des mers. Planète
20.10 Song Fest : concours international L. Bernstein. Muzzik
20.30 Cités et merveilles. Jaipur. Téva
20.35 Les Nouveaux Explorateurs. Médecins et rayons X. Planète
20.40 Soirée thématique. *Les Maîtres faussaires, entre l'être et le paraître.* Arte
22.20 Grand document. La Colonne Chamanov. RTBF 1
23.15 Lignes de vie. L'Amour en guerre. [3/4] Japon : Les rebelles. France 2
0.10 Le Baiser de Kohl *et Madonna. L'art de la manipulation* des images. Arte

SPORTS EN DIRECT

14.25 Patinage artistique. Championnats d'Europe. Gala de clôture à Milan (Italie). TSR
16.00 Bobsleigh. Championnats d'Europe à Igls (Autriche). Eurosport
0.50 Hockey sur glace. Championnat de la NHL. Canal +
1.00 Tennis. Internationaux d'Australie à Melbourne. Eurosport

MUSIQUE

20.30 Russlan et Ludmila. Mise en scène de Lofti Mansouri. France Supervision
22.50 Miles Davis. Montréal 1985. Paris Première
23.25 Claude Bolling : Cross Over the USA. Muzzik
0.25 Musiques au cœur. La Poule noire. France 2

TÉLÉFILMS

18.00 et 22.00 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. De Michel Favart [1 et 2/4]. Festival
20.55 Strangers dans la nuit. De Sylvain Madigan. Téva

SÉRIES

19.00 Demain à la une. La vieille dame et le chat. M 6
20.00 Seinfeld. L'argent (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Dream On. A l'assaut de Broadway (v.o.). Canal Jimmy
20.45 Columbo. *Une étrange association.* RTBF 1
21.00 Inspecteur Derrick. La bonne décision. France 3
21.25 Au cœur du temps. Cité de la peur. Disney Channel
22.35 New York Police Blues. Salade russe (v.o.). Canal Jimmy
22.45 Twin Peaks. Episode n° 15 (v.o.). Série Club
23.20 Spin City. Malentendus (v.o.). Canal Jimmy
23.30 Aux frontières du réel. Tunguska. TSR

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 12.00 Téva
Le prêtre est une lady

Femmes-prêtres : et alors ?

SON SEUL SOUCI était-il vraiment, à la veille de son ordination sacerdotale, le choix d'une paire de boucles d'oreilles ? *« J'aimerais être la plus féminine possible »*, avoue Eileen, une Anglaise qui, avec trente-sept autres femmes, âgées de trente à soixante-seize ans, vont être ordonnées prêtres dans la cathédrale Saint-Paul, à Londres, par un évêque dont le passe-temps est... le football. *Le prêtre est une lady,* indique le titre de ce film diffusé dans la case « Femmes et société », un documentaire d'Hervé Chabalier, Eric Gilbert et C. Chelly qui traite d'une façon souvent anecdotique l'un des sujets les plus sérieux de la vie des Eglises.

Outre Eileen, elles s'appellent Alison, Liz, Fran, etc. Elles sont déjà près de deux mille femmes-*prêtres ordonnées, depuis* 1992, dans l'Eglise anglicane d'Angleterre, exerçant leur ministère en paroisse ou dans des aumôneries (hôpital, prison, lycée...), plus accessibles aux femmes pour des commodités d'horaires. *Si* le schisme annoncé par les adversaires de l'ordination des femmes ne s'est pas produit, quelques dizaines de prêtres ont quitté leur fonction, et certains se sont ralliés à l'Eglise catholique. Mais un malaise persiste pour des raisons théologiques et œcuméniques, que le groupe d'opposition Forward in Faith (En avant dans la foi), interrogé dans le film, ne traite pas sur le fond.

L'argument qui milite le plus contre les femmes-prêtres n'est pas le refus de la promotion de la femme, mais le respect d'une tradition. L'Eglise n'a jamais ordonné de femme et personne ne devrait s'attribuer le droit de toucher à une pratique de deux mille ans. La Communion anglicane, la plus proche de l'Eglise catholique, devait-elle franchir ce pas, au risque de se couper davantage de la sœur aînée romaine, d'un immobilisme désespérant sur cette question ? Le documentaire montre des femmes sincèrement attachées à leur vocation, mais ne fait qu'effleurer un débat que le téléspectateur peu averti risque de confondre avec celui qui, à Byzance, des siècles durant, porta sur le sexe des anges.

Henri Tincq

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Le Rebelle.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.05 Rick Hunter, inspecteur choc.
16.00 Pacific Blue.
16.55 Disney Parade.
18.00 Patinage artistique.
18.50 TGV spécial pièces jaunes.
18.55 Public. Spécial cumul des mandats.
20.00 Journal, Image du sport, Résultat des courses, Météo.
20.48 C... *comme cinéma.*
20.50 T'empêches tout le monde de dormir. Film O de Gérard Lauzier.
22.25 Ciné dimanche.
22.35 L'Impasse ■ ■ Film Δ de Brian De Palma.
1.10 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.30 Sous vos applaudissements.
15.10 Le Client.
16.00 L'Ecole des fans.
16.50 L'Esprit d'un jardin.
16.55 Naturellement. Le Nil.
17.50 Stade 2.
18.40 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Drucker'n Co.
19.25 Stars'n Co.
20.00 Journal, L'Image du jour, A cheval, Météo.
20.55 La Poursuite impitoyable ■ ■ Film O d'Arthur Penn.
23.15 Lignes de vie. L'Amour en guerre. [3/4]. Japon : Les rebelles.
0.10 Journal, Météo.
0.25 Musiques au cœur. La Poule noire.
1.40 Polémiques.

FRANCE 3

13.50 Les Quatre Dromadaires.
14.45 Magnum.
15.35 Sports dimanche.
15.40 Tiercé à Vincennes.
16.10 La Piste du Dakar.
17.20 Corky, un enfant pas comme les autres.
18.15 Va savoir. [3/6] L'Irlande.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.10 Bouvard du rire.
20.45 Le Journal du Dakar.
21.00 Inspecteur Derrick. La bonne décision.
22.10 Un cas pour deux. Manipulation.
23.15 Les titres du Soir 3.
23.20 Dimanche soir.
0.10 Soir 3.
0.20 L'Impossible Monsieur Bébé ■ ■ ■ Film de Howard Hawks.

CANAL +

14.10 Un père inattendu. Téléfilm d'Alain Bonnot.
▶ En clair jusqu'à 16.30
15.45 Face à face avec les babouins.
16.30 Les Repentis.
17.15 Babylon 5.
18.00 La Couleur de l'arnaque. Film de Reginald Hudlin.
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.25 Flash infos.
19.38 et 20.30 ▶ 15 secondes *pour le troisième* millénaire.
19.40 Ça cartoon.
20.35 Décroche les étoiles ■ Film de Nick Cassavetes.
22.15 Flash infos.
22.20 L'Equipe du dimanche.
0.50 Hockey sur glace NHL.
4.05 Go Now ■ ■ Film de Michael Winterbottom.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Les Lumières du music-hall.
14.00 La Planète ronde.
14.55 Chercheurs d'aventure.
15.25 Histoires de stars. Clint Eastwood.
16.25 Le Sens de l'Histoire. Verbatim.
18.00 La Grande Cabriole. Feuilleton de Nina Companeez [5/7].
19.00 La Femme en gris.
19.25 Maestro. Stéphane Grappelli.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Les maîtres faussaires. Entre l'être et le paraître.
20.45 Schtonk ! ■ Film de Helmut Dietl.
22.30 Le Scandale et ses conséquences.
22.40 Le Roi des faussaires.
23.10 et 23.55 Le Vrai-faux Magazine.
23.40 M. Jackson reste au lit.
0.10 Le Baiser de Kohl et Madonna. L'art de la manipulation des images.
0.55 Metropolis.
1.55 Tracks.

M 6

13.15 et 15.05 ▶ Au péril de ma vie. Téléfilm de Desmond Davis.
17.00 Un amour fou. Téléfilm de Piero Schivazappa.
19.00 Demain à la une. La vieille dame et le chat.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 E = M 6.
20.35 et 0.40 Sport 6.
20.50 Capital. Chasseurs de dettes.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub. La saga Golf. Le tourisme.
23.20 Amours détournées. Téléfilm □ de Don McBreaty et Aline Issermann.
0.55 Boulevard des clips.
1.55 Fréquenstar. Maurane.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.00 Dimanche musique.
20.00 Fiction radio à quatre. *La Beauté de l'innocence au royaume des ogres.*
21.30 Le Concert. Transcontinentales : Duo David Murray - Bobby Few.
22.35 Atelier de création radiophonique.
0.05 Radio archives. Maurice Fombeure et ses rêves.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien.
20.30 Concert international. Gianluca Cascioli, *piano : œuvres* de Beethoven, Schoenberg, R. Schumann, Sibelius.
22.00 Voix souvenirs.
23.07 Transversales.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *Cavalleria rusticana,* de Mascagni par le Chœur et le National Philharmonic Orchestra, dir. Gavazzeni, Luciano Pavarotti (Turiddu).
21.15 Soirée lyrique (suite). *Paillasse,* de Leoncavallo, par le National Philharmonic Orchestra, dir. Giuseppe Patané, Luciano Pavarotti (Canio).
22.40 Soirée lyrique (suite). Le théâtre dans le théâtre.

Le Monde

DIMANCHE 18 - LUNDI 19 JANVIER 1998

Maïs transgénique : la désobéissance de trois syndicalistes agricoles

RODEZ
de notre correspondant

Trois syndicalistes de la Confédération paysanne, dont le secrétaire national René Riesel, ont refusé cette semaine de se rendre à la gendarmerie de Millau où ils ont obligation de se présenter, deux fois par semaine, depuis qu'ils ont été placés sous contrôle judiciaire avec assignation à résidence dans leur département. Le Lozérien René Riesel, ainsi que les Aveyronnais Francis Roux et José Bové ont pénétré par effraction, le 8 janvier, dans les bâtiments du semencier Novartis, à Nérac (Lot-et-Garonne), où se trouve stockée la seule réserve en France de maïs transgénique. Là, ils ont abondamment arrosé les grains à la lance d'incendie pour alerter l'opinion sur les dangers que feraient peser sur la santé de l'être humain les manipulations génétiques appliquées aux plantes. Selon la Confédération paysanne, le maïs transgénique pourrait transmettre à l'homme une résistance à l'effet de certains antibiotiques.

L'opération commando avait mobilisé une centaine de syndicalistes venus d'Aquitaine et Midi-Pyrénées. Interpellés à Agen quelques heures plus tard par les CRS, les trois responsables ont été placés en garde à vue. Lors de leur comparution immédiate devant le tribunal, le juge a prononcé leur mise en liberté sous contrôle judiciaire.

René Riesel, José Bové et Francis Roux ont annoncé qu'ils avaient décidé de passer outre à l'interdiction faite de se rencontrer et qu'ils ne *« se soumettraient pas plus longtemps à la mesure de pointage »* prise à leur encontre. Le secrétaire national, René Riesel, a décidé de se rendre à Paris afin d'y rencontrer le ministre de l'agriculture. José Bové, de son côté, a déclaré : *« Nous attendons les conséquences de notre désobéissance. S'ils veulent nous arrêter, ils peuvent. »*

Quant au procès, à Agen, le 3 février, les trois syndicalistes entendent transformer en *« premier procès du maïs transgénique »*, ce qui n'est encore qu'une comparution pour *« flagrant délit de destruction de maïs transgénique »*.

Elian Da Silva

M. Chevènement devrait recruter près de 6 500 policiers en 1998

Le conseil de la sécurité intérieure se réunit lundi

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR n'arrivera pas les mains vides, lundi 19 janvier, pour *une journée marquée* par deux rendez-vous importants. Jean-Pierre Chevènement recevra, dans la matinée, plus de trois cents maires venus des vingt-six départements jugés les plus sensibles pour débattre, notamment, des problèmes de la lutte contre les violences urbaines. En fin d'après-*midi, il participera à la seconde réu*nion du conseil de la sécurité intérieure présidée par le premier ministre, Lionel Jospin, aux côtés d'Elisabeth Guigou, la garde des sceaux, et d'Alain Richard, le ministre de la défense.

Le programme comporte pour l'essentiel un volet sur les violences urbaines, puis sur les polices municipales. M. Chevènement devrait profiter de cette double occasion pour annoncer officiellement un gros *effort de l'Etat en matière de recru*tement. Près de 6 500 policiers devraient être admis dans les écoles en 1998. A titre de comparaison, en 1995, année moyenne, 2 700 policiers avaient été recrutés par le biais des concours.

Avec cette décision, M. Chevènement montre son souci de répondre à la demande croissante de la population en matière de sécurité et aux réclamations unanimes des principaux syndicats de police. Au bout de *leur année de formation*, les 6 500 élèves-policiers rejoindront le terrain, pour s'ajouter aux 20 000 adjoints de sécurité prévus dans le cadre des emplois-jeunes d'ici à la fin 1999. Le 31 décembre 1998, 8 250 d'entre eux seront déjà en service (*Le Monde* du 17 décembre 1997), pour appuyer une politique qui a fait de la police de proximité sa priorité.

REDÉPLOIEMENT DES EFFECTIFS

Vendredi 16 janvier encore, au cours d'un déplacement à Grand-Quevilly (Seine-Maritime), pour signer un contrat intercommunal de sécurité, le ministre de l'intérieur a rappelé que *« la sécurité était une exigence de la citoyenneté »*, répétant une nouvelle fois qu'à ses yeux il fallait faire reculer l'insécurité par la *prévention, mais aussi par la répres*sion contre *« les faits délictueux et l'incivilité »*.

Les renforts en effectif étaient exigés de longue date par l'ensemble des organisations syndicales, pour répondre à l'afflux des départs en retraite prévisibles dans les années à venir. Sur une durée de dix ans, entre 1995 et 2005, plus de 48 600 policiers quitteront les rangs de la police nationale. Plus de 25 % de la totalité des effectifs devront donc *être renouvelés. Depuis plusieurs* années, les syndicats reprochaient régulièrement à l'administration de ne pas anticiper par son recrutement un mouvement de fond parfaitement identifié.

Certains d'entre eux, comme le Syndicat général de la police (SGP), craignaient aussi que l'embauche en nombre d'adjoints de sécurité, moins bien rémunérés et plus vite *formés, ne masque « une paupérisation rampante »* de la police. D'autres, comme l'UNSA-Police ou Alliance, voyaient avec inquiétude la montée en puissance des polices municipales et des officines de sécurité privées, menaçant, selon eux, une mission d'abord dévolue à la police d'Etat.

L'arrivée dans les douze à vingt-quatre mois qui viennent de ces *6 500 nouveaux policiers pourrait* également permettre au ministère de l'intérieur de relancer une politique de l'îlotage parfois tombée en désuétude, et renforcer par un redéploiement des effectifs la complémentarité des gardiens de la paix et des adjoints de sécurité dans les quartiers sensibles.

Pascal Ceaux

M. Clinton est confronté aux accusations de Paula Jones

LE PRÉSIDENT des Etats-Unis, Bill Clinton, devait être confronté, samedi 17 janvier, à l'une des épreuves les plus douloureuses de sa carrière : un face-à-face de plusieurs heures avec Paula Jones, la jeune femme qui l'a traîné devant la justice pour une affaire de harcèlement sexuel, au cours duquel il devra s'expliquer sur les aspects les plus intimes de sa vie. Il sera le premier président américain en exercice à témoigner comme accusé dans un procès civil.

M. Clinton répondra à des questions très embarrassantes des six avocats de Mme Jones, en présence de celle-ci, dans l'optique d'un procès qui doit *s'ouvrir le 26 mai à Little Rock, dans* l'Arkansas, l'Etat du sud du pays dont le président était le gouverneur à l'époque des faits qui lui sont reprochés, en 1991.

Le chef de l'Etat, indique-t-on à la Maison Blanche, a pris le temps, vendredi, d'effectuer *« les préparations nécessaires »* avec son avocat, Robert Bennett. La déposition sous serment de M. Clinton, requise par les avocats de la plaignante, sera enregistrée sur bande vidéo et constituera, s'il le souhaite, son témoignage final, la Cour suprême ayant décidé que M. Clinton ne pouvait être contraint à témoigner lors du procès.

A en croire Mme Jones, trente ans, qui s'appelait alors Paula Corbin et était une employée de l'Etat d'Arkansas, un policier l'aurait conduite en mai 1991 dans une chambre d'un hôtel de Little Rock où se trouvait le gouverneur. M. Clinton, toujours selon elle, aurait alors baissé son pantalon et lui aurait demandé une faveur sexuelle. Devant son refus, il lui aurait intimé l'ordre de ne rien dire de l'incident, laissant entendre que sa carrière en souffrirait.

IMPROBABLE RÈGLEMENT À L'AMIABLE

Paula Jones réclame, entre autres, plus d'un demi-million de dollars (près de 3 millions de francs) de *dommages et intérêts pour harcèlement* sexuel *et* violation de ses droits civiques. Pour sa part, M. Clinton nie que l'incident ait jamais eu lieu et affirme ne pas se souvenir d'avoir jamais vu Mme Jones.

Le face-à-face devait avoir lieu dans les bureaux de l'avocat du président, M. Clinton n'ayant pas voulu donner à son adversaire le privilège d'être filmée dans le cadre solennel de la Maison Blanche. Les chances d'un règlement à l'amiable apparaissent de plus en plus faibles. Me Bennett a toujours exclu que son client présente des excuses – comme l'exige Paula Jones – pour quelque chose qu'il n'a pas fait. – *(AFP.)*

Cahier de doléances

par Pierre Georges

ÉTAIT-IL de gauche, de droite, ce bourg de Haute-Saône d'où partit, en mai 1789, un cahier de doléances pour réclamer l'abolition de l'esclavage ? De gauche, de droite, cet érudit, ce lettré, le curé peut-être, qui joignit cet appel, unique en son objet, au flot massif des plaintes et revendications du pays ?

De mémoire, comme cela, quand cela tanguait fort, mercredi à l'Assemblée nationale, sur ce sujet de très vieille actualité, on s'est pris à penser à cette idée révolutionnaire qui avait ainsi saisi les habitants de Champagney, pays perdu de Franche-Comté. Puis le tumulte a cessé. Le premier ministre a dit ses *« regrets »*. L'opposition a tu ses fureurs. Et, dans quelques mois, comme chaque été depuis des décennies, Champagney célébrera, en sa maison, la Fête de la négritude. Ni gauche ni droite, négritude !

Une association d'idées en tire une autre, comme pelote de laine. Il se passe quelque chose de bizarre dans le pays et dans l'actualité : des gens par milliers prennent le chemin des préfectures pour y demander des aides d'urgence. 17 500, en quelques jours, pour la seule préfecture des Bouches-du-Rhône ! Des gens par dizaines de milliers, bien plus nombreux que ceux qui occupent et revendiquent, viennent remplir les formulaires de demande d'assistance. Ils les remplissent administrativement. Banalement. D'une croix ici. D'un niveau de ressources là. Et puis, parfois, ils expliquent. Et le simple formulaire devient autre chose.

De tous ces écrits, quelques-uns sont réunis en page 10. Bruts, rapportés entre guillemets. Et cela vous arrive d'entrée en pleine figure, comme ces quelques phrases du tout premier cité, Fernand, cinquante-trois ans : *« Voilà cinq ans que je suis dans le chômage et ça me fait l'impression que j'y suis depuis cinquante ans. J'avais fait quelques économies pour ma retraite. J'ai tout dépensé, même l'amour-propre. Chaque jour, je descends une marche. Je vous prie de me donner la main avant que j'arrive au fond. »*

Des mots pareils interdisent tout commentaire, toute démagogie et toute commisération de circonstance. C'est ainsi. Et c'est sérieux, grave même. Comme le *surgissement, en pleine lumière*, d'un phénomène toujours comptabilisé, parfois théorisé, la fameuse *« fracture sociale »*, mais jamais à ce point, et si concrètement, illustré.

Ils viennent. Et ils disent, dans l'addition des moins et des manques, leur vie quotidienne. Ils viennent, par dizaines de milliers dans les préfectures, comme autant de trajectoires individuelles qui finissent par se rejoindre, faire masse et juger. Ils sollicitent une aide, un secours, financier et social. Ils n'en sont pas, pas encore, à exiger l'abolition de l'exclusion.

L'économie a ses lois, l'économisme ses limites humaines. Nous voici bien cette fois, semble-t-il, à la limite. En de telles circonstances, les prophètes se font légion qui prédisent ceci et cela, quand ce n'est la révolution, pour la seule vanité d'avoir été les premiers à sonner le tocsin. La belle affaire ! On ne sait trop où va le mouvement des exclus et des chômeurs. Mais ce qui s'écrit dans les préfectures commence à ressembler à un lourd et contemporain cahier de doléances.

Deux Français retenus en Inde depuis deux ans sont arrivés à Paris

LES DEUX FRANÇAIS, membres de l'équipage du *Galathée*, Philippe Ellé et François Clavel, retenus depuis plus de deux ans à Cochin, dans le sud-ouest de l'Inde, sont arrivés, samedi 17 janvier, à Paris. Les deux hommes sont soupçonnés par les autorités indiennes d'atteinte à la sécurité de l'Etat pour avoir effectué des recherches archéologiques sous-marines à bord de leur catamaran.

Les deux hommes, qui clament leur innocence, étaient retenus depuis décembre 1995 à Cochin, dans l'Etat du Kerala, où ils ont également passé plusieurs mois en prison avant d'être placés en résidence surveillée. Si le magistrat les inculpe, les deux hommes devront être de retour en Inde avant le 10 mai. Les autorités françaises se sont employées activement à faire en sorte qu'ils ne soient plus retenus en Inde lors de la visite officielle que doit effectuer dans ce pays le président Jacques Chirac, du 24 au 26 janvier. – *(AFP.)*

Des archives sur la spoliation des juifs auraient brûlé dans un incendie au Havre

UNE INFORMATION JUDICIAIRE pour *« dégradation volontaire par incendie »* a été ouverte récemment par le parquet du Havre après le gigantesque incendie qui a détruit, le 19 août 1997, trois hangars du port autonome. L'enquête préliminaire semble indiquer que l'origine du sinistre, au cours duquel 30 000 m³ d'archives ont été consumées, ne serait pas accidentelle. En outre, selon *Libération*, des documents appartenant à la Société française de Bourse sur la spoliation des biens juifs pendant l'Occupation figureraient parmi les pertes enregistrées par la société d'archivage.

Dans son édition du 9 septembre, *Le Monde* avait déjà fait état de la disparition d'archives d'une ancienne filiale du Crédit lyonnais, Ibsa, portant sur des transactions immobilières suspectes et des écritures comptables concernant Jean-Maxime Lévêque, ancien président de cette banque, mis en examen dans l'instruction conduite par le juge parisien Eva Joly. Le parquet a déclaré, vendredi 16 janvier, ne pas avoir connaissance du contenu des archives.

DÉPÊCHES

■ **BICENTENAIRE : Jacques Chirac se rendra le 29 janvier dans le Haut-Rhin**, pour les cérémonies de la réunion à la France de Mulhouse. Auparavant, le président de la République fera halte à Colmar, préfecture du département.

■ **PARIS : Jean-Charles de Vincenti (UDF), adjoint au maire de Paris et conseiller régional d'Ile-de-France**, annonce qu'il conduira une liste aux élections régionales à Paris, où Edouard Balladur est la tête de liste RPR-UDF. *« Depuis les élections municipales de 1995, je suis en totale dissidence avec l'équipe Tiberi »*, déclare-t-il.

■ **ESPACE : John Glenn, le premier astronaute américain** à avoir accompli, le 20 février 1962, plusieurs tours de la Terre à bord du vaisseau spatial Friendship-7, va reprendre du service à la Nasa. A soixante-dix-sept ans, le sénateur de l'Ohio devrait embarquer à bord d'une navette spatiale. Selon la Nasa, le but de cette expérience, qui aura lieu en octobre, serait d'étudier dans l'espace le vieillissement de l'organisme, avec ce cobaye dont chacun loue aujourd'hui l'étonnante forme.

Communiqué d'éditeurs de quotidiens nationaux

À LA SUITE du mouvement de certaines catégories du Livre CGT parisien qui a empêché de paraître des quotidiens nationaux (Le Figaro, France-Soir) *et a entraîné des perturbations dans la diffusion de* Libération, du Parisien *et de* L'Equipe, *vendredi 16 janvier, le Syndicat de la presse parisienne (SPP, qui regroupe la plupart des titres nationaux) a diffusé le même jour le communiqué suivant, signé par* Le Figaro, Le Monde, Libération, Le Parisien, Aujourd'hui, France-Soir, Les Echos, La Tribune et L'Equipe :

« Certains titres de la presse quotidienne nationale (*Le Figaro, France-Soir, Libération, Le Parisien, Aujourd'hui, L'Equipe*) ont été empêchés de paraître par les rotativistes ou d'être distribués par les ouvriers de Paris Diffusion Presse, vendredi 16 janvier.

» A l'égard de ces titres, il s'agit d'une action illégale qui ne s'appuie sur aucune revendication professionnelle, mais trouve son origine dans un différend interne au Syndicat du livre CGT que le Syndicat des correcteurs, les rotativistes et les ouvriers de PDP (Paris Diffusion Presse) ont voulu porter sur la place publique.

» Pour la première fois dans l'histoire moderne de la presse quotidienne parisienne, des ouvriers du Livre ont voulu s'immiscer dans le contenu des journaux. Ils ont ainsi manifesté leur absence de considération des lecteurs et leur mépris des règles conventionnelles qu'ils prétendent défendre.

» Par ces non-parutions, ils se sont arrogé un droit de censure. Qu'ils sachent que les éditeurs ne prendront pas parti dans les dissensions et les querelles internes au Syndicat du livre CGT et qu'ils n'accepteront pas une quelconque ingérence dans le contenu de leurs journaux. »